

L'Allemagne au Palais-Bourbon

PAR

URBAIN GOHIER

LA

GASCOGNE à l'ÉLYSÉE

PAR

GUSTAVE TÉRY

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

8^e ANNÉE — N° 52

28 Décembre 1911

LE N° 25 CENTIMES 220, Pg St-Honoré (8^e) PAR AN : 10 FRANCS

Vient de paraître :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIE

par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS

par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION

par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ÉLYSÉE

ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES

par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?

par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES

par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES

par Urbain GOHIER

*Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909: 20 fr.; année 1910: 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.*

NOS BONS APOTRES

*Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc*

L'Allemagne au Palais-Bourbon

Les 50.000 fr. de M. Jaurès.

Les deux séances du 19 et du 20 décembre 1911, à la Chambre, ont été occupées par le discours de M. Jaurès, combattant la France et les intérêts français au profit de l'Allemagne.

Le 17 janvier 1908, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, avait fait observer qu'il trouvait toujours « M. Jaurès plus préoccupé que les gouvernements étrangers de limiter les droits de la France ».

Le 19 juin 1908, le même ministre des affaires étrangères avait crûment averti la Chambre que « M. Jaurès est l'orateur de l'Allemagne au Parlement Français ».

Tout le long des incidents d'Algésiras, les articles de M. Jaurès dans l'*Humanité* avaient secondé la politique du Kaiser au jour le jour, dans ses moindres variations. C'était M. Jaurès qui, en 1904, avait réclamé l'intervention de la France au Maroc, la fameuse « pénétration pacifique », et le concours du budget français pour le sultan du Maroc, parce que telle était alors la consigne de Berlin. Ce fut M. Jaurès qui, en 1908, réclama l'évacuation pure et simple du

Maroc par nos troupes. parce que telle était la nouvelle consigne de Berlin.

Le Parlement et le public refusaient pourtant, avec obstination, d'admettre la trahison du citoyen Jaurès.

On savait bien que l'*Humanité* a été fondée avec l'argent des maisons Rothschild et L.-J. Dreyfus. On savait que M. Jaurès est le collaborateur et l'agent financier de la *Berliner Tageblatt*, c'est-à-dire de la haute finance judéo-prussienne, et que toutes ses manœuvres en France constituent un chantage contre le gouvernement de la République, pour obtenir l'admission des valeurs allemandes à la Bourse de Paris.

On avait vu l'ambassadeur allemand, prince von Radolin, porter ouvertement chez M. Jaurès les ordres et les subsides de la Chancellerie allemande. On avait lu dans l'*Avanti* la lettre de M. Jaurès, expliquant aux socialistes italiens qu'ils ne doivent pas attaquer l'empereur et l'empire allemands, « parce que la Triple Alliance est le contrepoids nécessaire du chauvinisme français ». On pouvait lire chaque jour dans les journaux d'Outre-Rhin des « correspondances de Paris » et des articles dithyrambiques en l'honneur du citoyen Jaurès, champion de la justice germanique, de la grandeur germanique, de la culture germanique chez ces misérables Français. Sans distinction d'opinion politique, la *Berliner Zeitung*, la *Frankfurter Zeitung*, la *Vossische Zeitung*, les *Hamburger Nachrichten*, les *Munchener Neueste Nachrichten* rivalisaient avec la *Berliner Tageblatt*.

Seules, la profonde ignorance des Q.-M. et du

public français, quant à ce qui se passe hors de France, expliquaient l'impunité du citoyen Jaurès, de qui la trahison impudente, inlassable, et publiquement salariée, avaient infiniment plus de conséquences que la trahison d'un Ullmo.

Cette fois, il paraît que la limite a été dépassée.

Deux séances consacrées par M. Jaurès à célébrer l'Allemagne, à outrager la France, à soutenir la légitimité des revendications allemandes contre l'honneur et contre l'intérêt français, ont ouvert les yeux aux plus obtus.

L'immense majorité de la Chambre a hué l'agent du Kaiser et de la finance berlinoise.

M. Driant lui a dit : « Vous parlez le langage du chancelier allemand. »

M. Laguerre lui a dit : « Votre discours est impie ; il aurait été mieux placé au Reichstag allemand qu'au Parlement français. »

M. Brisson a fini par rappeler à l'ordre le Prussien de l'*Humanité*.

Ce sont des traits héroïques, dans une assemblée qui tolère la présence de deux Reinach (de Francfort), et dont beaucoup de membres mendient les subsides de la banque Rothschild.

Le scandale est si grand que la presse allemande en a éprouvé de l'inquiétude. Les Allemands ont jugé que leur agent se découvrait et les découvrait trop.

Le misérable espérait les mêmes éloges qu'en 1908, et il a reçu une leçon brutale ; on lui a donné un coup de caveçon, pour lui apprendre à ne pas se démasquer. Son propre journal, la *Berliner Tageblatt*, et la *Tägliche Rundschau*, et

les *Hamburger Nachrichten* ont blâmé « la maldresse avec laquelle M. Jaurès avait joué le jeu de l'Allemagne, et réveillé l'amour-propre des Français ». Les *Hamburger Nachrichten* disent textuellement : « Nous éprouvons, nous Allemands, un sentiment pénible à voir un Français, un socialiste surtout, se faire l'avocat de l'Allemagne devant la Chambre française. »

En vérité, on dirait que les paroles ont plus d'importance que les actes.

Impunément, M. Jaurès avait pu déclancher *malgré les ouvriers* la grève des cheminots, pour paralyser la mobilisation française et faciliter le coup d'Agadir :

Impunément, le commandant Jaurès avait fait sauter la *Liberté*, immobilisé trois autres cuirassés, embouteillé dans la rade de Toulon notre principale force navale, pour favoriser le retour offensif de l'Allemagne après une période de détente.

Et c'est une harangue qui soulève enfin l'indignation !

Désormais, l'ambassadeur d'Allemagne prendra des pincettes pour tendre au député du Tarn, directeur de l'*Humanité*, le salaire de son infamie.

L'occasion me paraît excellente pour éclaircir un point qui demeure obscur dans l'histoire de la corruption socialiste.

Pour la seconde fois, la *Guerre Sociale*, annexe du Parti socialiste unifié, apporte une confirmation décisive des accusations que j'avais portées longtemps auparavant et qui avaient été accueillies avec des cris d'indignation.

Je rappelle le premier incident.

Dès la fondation de l'*Humanité*, j'avais signalé qu'elle était une création juive, et j'avais publié le nom de ses douze commanditaires juifs, représentant les Douze Tribus ; j'avais noté le pot-de-vin de 390.000 frs. touché par le citoyen Jaurès, parce qu'il fournissait « le titre du journal » et la promesse de sa collaboration. Je n'avais eu qu'à consulter l'acte de société ; ce n'était pas malin, mais c'était irréfutable.

La *Guerre Sociale*, dans ses importants numéros des 16 et 23 novembre 1910, a publié tout au long les documents et renseignements confirmatifs. Il y a des différences entre sa liste de souscripteurs et la mienne : ce que je ne m'explique pas. Mais les douze Juifs y sont de toute manière. Et la *Guerre Sociale* a révélé ce que je n'avais pas connu en 1905 : à savoir que plusieurs de ces Juifs étaient les intermédiaires de la maison Rothschild. Le citoyen Jaurès avait rançonné la banque Rothschild en même temps que la banque L.-L. Dreyfus pour se forger un instrument de chantages politiques et financiers.

Bien.

Voici le second incident :

Dès 1903, dans l'*Histoire d'une Trahison* (p. 136-140), j'expliquais comment et pourquoi la Banque Transatlantique Pereire, filiale de la maison Rothschild, avait acheté en bloc les meneurs de la Sociale-Lucullus : les citoyens Millerand, Briand, Jaurès, Viviani, Rouanet. En 1895, les citoyens Jaurès et Rouanet avaient fait échouer une convention très importante pour la Compagnie Transatlantique ; en 1897, M. Pereire acheta la *Lanterne*, embaucha comme rédaction grassement payée l'équipe socialiste, et la convention repoussée deux ans plus tôt passa comme une lettre à la poste. En 1899, M. Millerand fut ministre du commerce, et il fit

enregistrer « à la muette » par les Chambres la fameuse loi des primes, qui assurait environ trois cents millions de l'argent public à quelques grandes compagnies de navigation. Du coup, la bande Jaurès fut gavée.

L'*Histoire d'une Trahison*, qui contient trois cents pages de constatations analogues, disparut mystérieusement, achetée en bloc par un Juif du même nom (*pardon ! ce calembour est idiot...*), et je fus traité copieusement de « Jésuite, stipendié par la Réaction ». Mais pas un de mes documents ne pouvait être contesté.

La *Guerre Sociale* a repris mes allégations de 1903 dans son numéro du 16 août dernier ; elle les a délayées en deux colonnes ; elle n'y a rien ajouté d'essentiel. Le Proletariat conscient, du moins, a lu pour dix centimes, et sous des signatures du Parti, ce qu'il n'aurait pas cru d'un « bourgeois » dans un volume à trois francs.

Je conseille aux historiens et aux amateurs de politique de mettre dans leur dossier la *Guerre Sociale* du 16 août 1911, avec les numéros du même journal des 16 et 23 novembre 1910. Ils sont nécessaires pour éclairer la vie du Parti Socialiste et les exploits de la bande Jaurès.

Ainsi, peu à peu, détail par détail, *tout ce que j'avance* est inévitablement vérifié, confirmé, prouvé.

Il n'y a qu'un malheur : c'est que je dénonce les canailleries de ces gens à l'heure où la dénonciation peut avoir un effet utile ; tandis que les camarades des coquins ne veulent les reconnaître pour des coquins que cinq ans ou dix ans trop tard, quand la dénonciation du méfait n'a qu'un intérêt historique.

Ou encore : je dénonce les malfaiteurs parce qu'ils sont des malfaiteurs ; et les politiciens

en général, les politiciens socialistes en particulier, dénoncent les malfaiteurs... quand ils sont brouillés avec eux.

J'attends maintenant les révélations de la *Guerre Sociale* sur les rapports financiers du citoyen Jaurès avec les spéculateurs berlinois et avec le gouvernement impérial allemand.

Dans cette voie, nous avons déjà fait un pas.

Je parle des 50.000 francs empochés par le citoyen Jaurès, pour une campagne contre les fonds russes, et dont les inspecteurs de la *Guerre Sociale* ne paraissent pas avoir trouvé trace dans les livres de l'*Humanité*.

Ou ces 50.000 francs avaient été versés par l'agent allemand pour l'*Humanité* ; alors le citoyen Jaurès essayait de les voler, en ne les faisant pas figurer sur les comptes.

Ou ces 50.000 francs étaient versés par l'agent allemand au citoyen Jaurès personnellement, comme salaire de trahison ; alors, n'est-ce pas, la cause est entendue.

Le fait matériel n'est pas discutable. Il a été confessé — douloureusement ! avec quelle angoisse ! — par le citoyen Jaurès, au manège Saint-Paul, devant plusieurs milliers de « camarades ».

Je suis convaincu que la *Guerre Sociale* apporterait là-dessus des précisions intéressantes, si elle le voulait, comme elle en a fourni sur la fondation de l'*Humanité*, cinq ans après moi, et sur l'affaire de la *Lanterne*, huit ans après moi.

Mais je souhaiterais que ce fût tout de suite. C'est en ce moment même, dans la crise présente, et non pas dans dix ans, que les détails auraient du prix.

URBAIN GOHIER.

Monsieur le Président de la République,

Bien que je ne sois plus fonctionnaire, permettez-moi de vous souhaiter encore la bonne année. Jamais, je vous le jure, vœux ne furent plus sincères. Je suis, en effet, parfaitement certain que l'année prochaine sera excellente pour mon pays, puisqu'elle sera la dernière de votre règne.

Nombre de braves gens me disaient naguère :

« Toutes les campagnes de l'Œuvre nous paraissent inspirées par un vif souci de l'intérêt national, et c'est, d'ailleurs, ce qui en fait le succès. Mais vraiment, nous ne comprenons pas pourquoi vous donnez tant d'importance à ce Fallières. En dépit des apparences et de ses dimensions abdominales, le bonhomme n'occupe pas dans l'Etat une place bien considérable. Sans doute, il n'est pas

très reluisant, sauf quand il a un peu chaud ; sans doute, il nous coûte cher, mais, en somme, ajoutée au total de nos contributions, sa liste civile est relativement négligeable. Il ne l'est pas moins. Vous avez pu lui reprocher d'être neutre, nul, inexistant : ne faudrait-il pas, au contraire, l'en féliciter ? Un chef d'Etat qui ne gouverne pas, c'est l'idéal. Quand il ne fait rien, c'est beaucoup. »

Il y a peut-être quelque chose de vrai dans ce mélancolique paradoxe. Ou du moins, il exprime assez bien le pitoyable état de nos âmes. Nous sommes exactement dans la situation de ces malades désespérés, qui en sont à souhaiter que les médecins les laissent mourir tranquilles.

Mais c'est justement ce que vous ne faites pas, Monsieur, et c'est pour cela que nous ne pouvons vous pardonner votre présence et votre indiscrétion. Considérez, je vous prie, l'année qui vient de finir; faisons, s'il vous plait, votre examen de conscience, ou, si vous préférez, établissons ensemble le bilan de la République, que vous allez bientôt déposer.

La sinistre année 1911 fut marquée par trois événements, — trois deuils :

- 1^o Nous avons perdu la *Joconde* ;
2^o Nous avons perdu le cuirassé *Liberté* ;
3^o Nous avons perdu le Congo.

Pourriez-vous soutenir sérieusement que vous n'avez aucune part de responsabilité dans ces trois malheurs publics ?

Assurément, on ne saurait prétendre sans injustice que, si la *Joconde* fut volée, ce fut uniquement la faute de M. Dujardin-Beaumetz. Celui-ci n'était pas à Paris lorsque Monna Lisa fut enlevée;

M. Homolle n'y était pas davantage; une enquête sérieuse a établi que personne n'était là; il en résulte — et l'enquête ne l'a pas moins démontré — que la *Joconde* a bien disparu, mais que ce ne fut évidemment la faute de personne. Ce fut tout au plus la faute de Léonard de Vinci, qui, s'il n'avait pas eu la malencontreuse idée de peindre cette volage Monna Lisa, aurait épargné bien des déboires aux conservateurs de nos musées.

Rien de plus juste; et pourtant vous n'empêchez pas les détracteurs du régime d'aller répétant que, si notre surintendant des Beaux-Arts était « un peu là », les fonctionnaires de son département y seraient peut-être aussi; et que si chacun faisait mieux son métier, nos richesses artistiques seraient apparemment mieux gardées.

Voilà tantôt sept ans que M. Dujardin-Beaumetz est installé rue de Valois et survit en souriant à toutes les crises ministérielles. A qui doit-il ce septennat, unique dans les annales républicaines? Je n'apprendrai rien à personne en disant que M. Dujardin-Beaumetz ne doit pas seulement à son éloquence et à sa palette sa fortune politique, mais qu'il en est aussi redevable, Monsieur, à votre indéfectible amitié.

Une autre enquête, qui ne fut pas moins sérieuse, a également établi que depuis longtemps la dangereuse instabilité de nos poudres avait été signalée dans de nombreux rapports au général Brun, ministre de la guerre. Or, le ministre de la guerre n'avait tenu aucun compte de ces rapports et de ces avertissements réitérés. Pourquoi? Était-il vendu à l'Allemagne, qui fournissait le coton à nos poudreries? Non, la vérité est plus simple, mais l'on ne saurait dire si elle est moins désolante :

le général Brun n'entendait rien et ne faisait rien, parce qu'il était atteint de gâtisme.

Mais comment avait-on pu faire à l'armée française l'injure de mettre à sa tête un gâteux? Pourquoi le général Brun avait-il été choisi comme ministre de la guerre? Parce qu'il était votre « compain », votre Labadens. Et, parce qu'il avait usé ses fonds de culotte avec vous au lycée d'Agen, vous l'avez maintenu au pouvoir avec un sombre entêtement, malgré les symptômes les plus alarmants de décrépitude et de déliquescence. Ces symptômes, au contraire, vous enchantaient : en voyant ce pauvre général tomber en enfance, il vous semblait revivre votre jeunesse...

Relisez, Monsieur, les articles que nous avons consacrés tant au sabotage de nos poudres de guerre qu'à la déplorable sénilité du général Brun, et osez dire que vous n'êtes pour rien dans la catastrophe de la *Liberté*. A quoi bon chercher plus longtemps la véritable cause de l'explosion qui coûta la vie à trois cents de nos matelots? N'est-ce pas encore avec des pruneaux d'Agen que ces malheureux furent mitraillés?

Quant à la cession du Congo, est-il besoin de vous rappeler le nom du ministre des affaires étrangères, qui reste associé au souvenir de cette honte nationale? Après avoir saboté Paris, il était naturel que le funeste préfet de la Seine eût l'ambition de saboter la France; et puisqu'il était aussi gascon, puisqu'il était aussi votre ami, il était aussi tout naturel que vous lui en ménagiez les moyens.

(Dire qu'au moyen âge les Anglais avaient

conquis la Gascogne !-Et que nos pères ont eu la bêtise de ne pas la leur laisser !)

Cependant, M. de Selves s'est si bien acquitté du sabotage spécial dont vous l'avez chargé, qu'on s'est un instant demandé si, parmi les divers candidats à votre succession, ce n'est pas lui, décidément, qui aurait le plus d'aptitudes. Et il est bien certain qu'après vous, Monsieur, il n'y a pas d'homme plus qualifié pour achever et pour enter-
rer la présente République.

Si toutefois vous avez besoin qu'on vous aide...

C'est simple, c'est clair. Ce que vous nous coûtez, vous et vos amis, cela pourrait se mettre en équation, ou sous la forme d'un tableau synoptique :

Fallières =	{	Dujardin-Beaumetz =	Perte de la JOCONDE.
		Général Brun =	Perte de la LIBERTÉ.
		De Selves =	Perte du CONGO.

Cela pourrait aussi se mettre en chanson sur l'air de Cadet-Roussel :

Moussu Fallières a trois amis...

Cela pourrait se mettre en roman de cape et d'épée; ce serait une nouvelle édition ou plutôt une adaptation des *Trois Mousquetaires*. D'Artagnan deviendrait le général Brun; on essaierait de retrouver chez M. Dujardin-Beaumetz la sagesse et le bon goût d'Athos; on n'aurait aucune peine à discerner dans les négociations conduites par M. de Selves toute l'adresse et toute la finesse d'Aramis. Et je pense qu'il est inutile de préciser à qui serait dévolu l'emploi de Porthos...

Mais non, gardons-nous de cette littérature : il ne s'agit malheureusement pas d'une fiction roma-

nesque. C'est bien la plus affligeante des réalités, et nous en avons le cœur trop gros pour en faire des chansons. N'y ajoutons rien, ni un couplet, ni une épigramme, ni une épithète : elle n'a pas besoin de « garniture » ; il nous suffit de la bien voir, telle qu'elle est, pour en découvrir toute l'horreur.

Et tenez! monsieur, je vous ai naguère écrit une lettre un peu vive. J'étais déjà très sûr, en ce temps-là, de ne dire que la vérité pure, et tout le monde en convient maintenant. Mais voulant parler haut pour être mieux entendu, j'eus peut-être le tort d'agréments cette vérité de quelques ironies, qui vous semblèrent injurieuses et qui me valurent le glorieux honneur d'être révoqué par vos soins. Eh bien! je m'empresse aujourd'hui de reconnaître mon erreur. Si je vous ai injurié, je retire les injures, qui étaient de trop : la vérité suffit, hélas !

Bonne année, monsieur le président. Oui, l'année sera bonne, puisqu'à la fin nous pourrons — enfin ! — vous souhaiter : « Bon voyage ! »

GUSTAVE TÈRY.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

L'affaire Curie, les Rastas, le duel.

La 1^{re} Chambre du tribunal de la Seine a rendu (20 déc.) un jugement qui accorde à Mme Langevin la séparation de corps et de biens à son profit, la garde des quatre enfants, une pension, toutes les satisfactions et les garanties possibles.

C'est très bien.

Mais grâce à qui ? A l'*Œuvre*, et au courage de Gustave Téry.

Toutes les influences sociales, politiques, universitaires, judiciaires, policières, étaient conjurées contre la mère française. Toute la presse était muette, délibérément.

Parce qu'il s'agissait d'une cause juste, d'une cause morale, d'une cause française, l'*Œuvre* a rompu violemment le silence et la conspiration des lâchetés.

Nos lecteurs savent ce qui est arrivé.

Alors que les Français ne se doutaient de rien, on se taisaient, les Etrangers ont fait bloc pour déshonorer et pour écraser la femme française au profit de la dame Marfa-Salomé Slodowka, veuve Curie.

Tous les Juifs, tous les Rastaguouères de Sorbonne, de journaux et de brasseries, avec un ensemble significatif, ont jeté sur l'*Œuvre* et sur Gustave Téry des tombereaux d'injures et de calomnies.

Deux fois, Gustave Téry s'est battu en duel. Il n'en est rien résulté de grave : c'est un hasard. Notre ami pouvait encaisser un mauvais coup ; il pouvait être tué.

Aujourd'hui, la Justice *affranchie par nous de ses terreurs* proclame que l'*Œuvre* a soutenu la bonne cause. Et si Téry était mort, ce jugement ne le ressusciterait pas.

Mais si Téry ne s'était pas battu, le public français aurait prêté l'oreille aux infâmes propos des Juifs et des Rastas ; il se serait laissé entraîner contre l'honnête Française en faveur de l'... Etrangère.

Conçoit-on rien de plus absurde ?

En revanche, au procès du *Journal des Satyres*, un avocat juif a tenté de salir une jeune fille française, dont le témoignage accablait ses clients. Ni père, ni frère, ni fiancé de la jeune Française n'a cassé les reins à l'insulteur juif... Quel beau procès c'eût été aux assises ! Et combien utile en ce moment !

La farce navale.

Ainsi qu'il était convenu, le Conseil de guerre maritime a acquitté avec félicitations les officiers de la *Liberté*.

Le vice-amiral Jauréguiberry, qui avait étouffé à Brest les enquêtes sur le sabotage criminel de la *Gloire* et sur le bombardement de la *Marseillaise* par le commandant Jaurès, ne pouvait que jouer le même rôle à Toulon.

Comme le mécanicien-chef Funereau affirmait que « vingt hommes bien commandés, en douze minutes » auraient pu noyer les soutes et sau-

ver la *Liberté*, l'amiral Jauréguiberry lui a imposé silence avec fureur.

Ce témoignage est capital : il établit — quelle que soit la version admise au sujet des poudres et au sujet d'un crime — que la *Liberté* a été perdue par l'anarchie qui régnait à bord, par la démoralisation de l'équipage, par la défaillance des chefs.

Le commandant Jaurès était en balade, et il n'avait pas assuré la transmission des pouvoirs; le commandant Joubert, qui devait être à bord, couchait en ville, etc.

Mais les camarades acquittent les camarades, à charge de revanche. La France a subi l'équivalent d'une défaite navale. Les officiers de vaisseau se sont absous, congratulés; puis ils sont retournés à leurs petites affaires: les uns à l'opium, les autres à la confection des romans, articles de journaux, chansons rosses...

« Vive la France! *All right!* » comme dit Thomson-Crémieux.

La nouvelle France.

Le 19 décembre, à la IX^e Chambre correctionnelle, M^e Lévy-Oullmann, parlant d'un de ses congénères fraîchement débarqué des ghettos de la mer Noire et naturalisé d'hier, disait devant deux cents Français : « *Il est aussi bon Français que vous!* »

Et le ministère public se taisait, le président ne bronchait pas; les avocats se contentaient de sourire. Pas un mouvement d'indignation, pas un sursaut de colère!

Dans les salons « de la haute », salons royalistes ou salons bonapartistes, quand on annonce

un Gramont, Guiches, Salignac ou Laroche-foucauld, un Wagram ou Rivoli, qui est-ce que vous voyez apparaître? Un petit Esau ou Mardochée au nez crochu, peau luisante, toison laineuse, qui semble avoir vendu des cacaouettes à Tunis ou à Casablanca : un fils de Juive.

Il ne sont plus seulement la France de demain; ils sont aussi la vieille France!

Et le pauvre vieux peuple français ne sent pas la honte, ne sent pas l'insulte, ne sent rien.

Le petit Loyson s'émancipe.

M. Hyacinthe-Loyson, auteur comique, blague ma lettre au Comité Nobel. Il prétend que j'ai « changé de parti » comme son père a changé de soutane; il m'accuse d'avoir pris Ibsen pour un Suédois.

Comme partisan, je n'ai jamais professé que la haine des tartufes et des intrigants; les Loyson m'en veulent de père en fils, et c'est naturel.

Je n'ai pas dit qu'Ibsen était Suédois; j'ai parlé des penseurs « scandinaves »; Ibsen était scandinave. Et l'Institut Nobel, même après la scission, doit d'autant plus le regarder comme un compatriote que Nobel était Norvégien, que la fondation Nobel est norvégienne, que le Comité Nobel a siégé d'abord à Christiania.

Ce n'est pas la peine d'être un agent de la coalition rastaquouère contre la France pour ignorer ces détails.

40.000 francs par mois!

Le député socialiste (*Proletariat conscient; à bas les capitalistes!*) qui avait obtenu du prince de Monaco la concession d'un Mont-de-Piété pour dévaliser les joueurs et les filles, touchait d'autre part un demi-million par an (40.000 fr. par mois) pour défendre contre tout accident la maison de jeu d'Enghien.

Cette âme-sœur du camarade Jaurès vient de remonter au ciel, juste à point pour esquiver un mandat d'amener dans l'affaire Flachon.

Qui veillera sur le tripot?

Les Q. M. sont en effervescence. Ils font au concessionnaire les offres les plus alléchantes. Plusieurs groupes promettent leur dévouement. D'autres accepteraient un tarif réduit. Pour protéger un concessionnaire qui gagne de huit à dix millions par an avec la cagnotte, peut-on demander moins de 500.000 fr.?

Voilà une affaire qui passionne un peu plus le monde parlementaire que l'abandon du Congo.

C'est toute la vie des politiciens, spécialement des apôtres socialistes, en raccourci : avec une indemnité de 15.000 fr. d'avance dévorée par les électeurs et par les créanciers, « faire » des millions et, de train-savate, devenir gros financier.



Les voleurs et le juge : tous!

Simple information judiciaire :

M. Rosenfeld, juge d'instruction à Versailles, a tenté d'interroger Benjamin Leib, Moritz et Nax, les voleurs de fourrures. Ces individus ne parlent qu'un patois allemand (*yedisch*) ; ils ont réclamé un interprète.

Le juge juif ne connaît donc plus la langue de ses congénères ? Il voudrait nous le faire croire.

URBAIN GOHIER.

Les fils de Feu Diafoirus

Nous avons essayé, il y a huit jours, de définir la médecine moderne suivant la formule de l'école mètèque.

Hippocrate nous avait donné une définition : *La médecine est un art.*

Le regretté Diafoirus, balançant harmonieusement et en mesure, sur le grand air de la « Cérémonie », un clystère lénitif et bénin, qui symbolisait pour les races futures, les productions littéraires de M. Jules Claretie (agiter avant de s'en servir), avait trouvé une autre définition :

— *La médecine est une science* : tout corps humain peut contenir une certaine quantité d'eau chaude ; la quantité de liquide contenu est proportionnelle aux dimensions intérieures du corps contenant. Tout liquide plongé dans un corps, éprouve, de haut en bas, une poussée proportionnelle à celle qu'il a subie précédemment de bas en haut (Archimedes dixit). C. Q. F. D.

Depuis Diafoirus (et maintenant je parle très sérieusement) la science médicale française a compté des générations entières de praticiens illustres ou obscurs qui communiaient dans un même dévouement, qui poursuivaient le même but noble et désintéressé. Et ceux-là disaient :

— *La médecine est un sacerdoce, un apostolat.*

Les praticiens croyants répétaient humblement la parole d'Ambroise Paré :

— Je le pansay ; Dieu l'a guéri.

Les autres étaient fiers d'avoir guéri eux-mêmes leur malade. Mais aucun n'eût songé à faire la réflexion qui vient, aujourd'hui, tout naturellement, à l'esprit du médecin pratique.

— Dommage qu'il m'ait claqué si vite dans les mains ; s'il avait duré encore un mois, j'en tirais trente visites de plus.

C'est le point de vue anthropophage, c'est la conception mèteque. Le morticole mèteque a fait école ; il a entraîné à sa suite, ou plutôt à sa remorque, dans son sillage de requin, des médecins français qui veulent vivre, et qui, ne pouvant se défendre contre la concurrence des parasites étrangers, ont bravement pris le parti d'en appliquer la formule.

Cette formule est la suivante :

— *La médecine est un commerce.* Les affaires sont les affaires, c'est-à-dire l'argent des autres... La bourse et la vie !

Je reviens sur ce point de départ, ayant lieu de craindre que mon dernier article ait été mal compris.

A titre documentaire, je citais un tarif médical établi d'après le système cédulaire, suivant la fortune de l'assujéti. Et des médecins, et des économistes à l'esprit généreux m'ont dit :

— Comment ! Vous reprochez aux médecins de faire payer aux riches un prix supérieur à celui que paient les pauvres !... Ce principe, au contraire, est fort équitable, et devrait être appliqué, pour tout ce qui se vend et s'achète, dans toute nation civilisée.

Non, je n'ai nullement voulu critiquer, encore que son opportunité ne me paraisse pas démontrée, le système d'après lequel le boulanger devrait

vendre son pain (deux sous la livre au prolétaire et le faire payer au poids de l'or à la cuisinière du bourgeois.

J'ai seulement entendu illustrer d'un exemple assez topique l'évolution morale du corps médical issu de nos dernières promotions, et montrer à quel point le sens commercial se développait en lui, au détriment du sens moral, ou tout au moins du sentiment de la dignité professionnelle.

Et je répondrai seulement à la spirituelle critique d'un médecin qui, voulant me prouver que le tarif cédulaire existait avant le déluge et dans un pays où il n'y avait pas de mèteques, m'envoie trois articles du code médical promulgué à Babylone par le roi Hammurabi, en l'an 2.000 avant Jésus-Christ :

« 215. — Si un médecin a traité un homme de qualité pour une blessure grave avec une lancette de bronze et s'il l'a guéri, ou s'il a ouvert l'œil d'un homme de qualité avec une lancette de bronze et a guéri cet œil, il demandera dix sicles d'argent.

« 216. — Si le malade est le fils d'un pauvre homme, il demandera cinq sicles d'argent.

« 217. — Si le malade est le serviteur d'un homme de qualité, le maître donnera deux sicles d'argent.

Oui, je réponds en invoquant le bénéfice des articles 218 et 219 du même Code, articles que mon correspondant oublie de relater et que voici :

« 218. — Si le médecin a soigné un homme de qualité pour une blessure grave avec une lancette de bronze et s'il a causé la mort de cet homme, ou s'il a ouvert un abcès de l'œil à un homme de qualité avec une lancette de bronze et s'il a causé la perte de cet œil, on lui coupera les mains.

« 219. — Si le médecin a traité pour une blessure grave, l'esclave d'un pauvre homme et a causé la mort de cet esclave, il rendra esclave pour esclave. »

Comme ça, ça peut marcher...

Vous voulez que je vous cite des procédés d'exploitation tout à fait nouveaux, ingénieux, inédits, bien en rapport avec les progrès de l'industrie moderne ?

Je ne vous parlerai donc pas de la « dichotomie » sujet d'ordre arithmétique et théâtral dont vous avez eu les oreilles rebattues.

Je ne vous dirai rien non plus, sur les procédés léonins de nos illustres chirurgiens, princes ou plutôt Grands-Saigneurs de la Science.

Rien ou presque rien... car, en passant, je veux indiquer deux scènes vécues, qui pourraient amorcer un acte pour le Grand-Guignol.

Le héros en est un morticole célèbre, habitué aux opérations dès l'enfance... En effet, peu de jours après sa naissance, il en subit une, toute petite (vous auriez sans doute deviné ce... détail par ce qui suit).

PREMIÈRE SCÈNE. — Le chirurgien est dans son cabinet. Il vient d'examiner un malade; il s'est assis à son bureau, et joue (en attendant) avec son coupe-papier. Le dialogue suivant s'engage :

— L'opération s'impose; elle est urgente; c'est une question d'heures.

— Et... quel prix me demanderez-vous, docteur ?

— (*Entre les dents, négligemment*) Cinq mille... (*levant les yeux*) Quelle est votre situation ?... Je vous demande votre profession ?

— Employé de commerce.

— Alors, payables d'avance.

— Mais, docteur, il me faut au moins quelques jours pour réunir cette somme là ?

— Que voulez-vous que j'y fasse ? Je ne peux que vous conseiller de vous dépêcher de trouver l'argent. (*Reconduisant le client :*) je vous l'ai dit, l'opération est urgente; c'est une question d'heures.

DEUXIÈME SCÈNE. — Le même chirurgien est occupé à ouvrir le ventre d'une jeune fille, pendant que, dans une salle voisine, le père et la mère attendent, dans une véritable agonie d'angoisse.

Soudain, le chirurgien interrompt la besogne.

— (*Aux aides*) Une minute, je vous prie. Continuez à donner le chloroforme et veillez aux pinces.

Il sort, et va trouver le père de la malade.

— Il y a un malentendu. J'avais dit 3.000, pour une laparotomie simple. Mais il y a des complications; j'ai trouvé des adhérences. Ça sera 6.000. C'est entendu ?...

Le père a tout juste la force de faire un signe affirmatif.

— Bon, je continue, fait le chirurgien.

Et il va continuer son opération, en regrettant probablement de n'avoir pas demandé 10.000, puisqu'il est tombé sur un homme si coulant en affaires.

C'est du grand art, et ça ressemble plus à la musique qu'à la chirurgie; faire chanter avant de procéder, si j'ose dire, à l'ouverture, c'est une méthode paradoxale, mais l'artiste en question enlève le morceau avec un tel brio, qu'on lui pardonne de ne pas exécuter ses sujets dans la manière classique.

Chacun de nous a assisté à des scènes semblables, car il n'est personne qui n'ait eu dans son propre intérieur, ou du moins dans sa famille une petite appendicite. Chacun de nous est à même de raconter une de ces agréables anecdotes.

Ce que je veux vous faire admirer, aujourd'hui, c'est l'importante réforme sociale que les médecins métèques (on les appelait autrefois les méde-

cins marrons, quand ils ne tenaient pas le haut du pavé) sont en train de réaliser en France, avec l'appui du sage législateur.

Le sage législateur, grâce à un très joli travail exécuté au cours de ces dernières années (à la façon du travail de la corneille qui abat des noix), grâce à une série de lois votées de la façon la plus candide, a permis au prolétariat médical d'unir étroitement ses intérêts à ceux du prolétariat ouvrier : d'où la constitution d'un syndicat très international qui met actuellement en action un très joli rêve social et financier :

Tout le monde rentier.

Les médecins n'ont plus besoin de courir la ville et de monter des étages innombrables pour gagner leur vie à la sueur de leur front ; les ouvriers n'ont plus besoin de quitter le zinc du bistro pour aller faire de temps en temps, à l'usine ou à l'atelier, les gestes fatigants imposés par le patron tyrannique.

Non : ouvriers et médecins ont des rentes, rentes produites par l'infâme capital, contributions de guerre prélevées sur l'ennemi.

Deus nobis hæc otia fecit.

Ce dieu n'est pas M. Jaurès, ni M. Marc Sanguier, ni tel autre marchand d'orviétan social. C'est le sage législateur.

Le sage législateur a pondue en 1898 une loi étonnante, qui, perfectionnée en 1902, puis en 1905, donne actuellement tous ses fruits, grâce au merveilleux parti qu'a su en tirer le syndicat des médecins métèques.

C'est la loi sur les accidents du travail ; c'est la loi accordant à l'ouvrier accidenté le libre choix du médecin qui le soignera et qui établira son cer-

tificat. De sorte que le rôle du patron consiste uniquement à payer la note, à payer les journées de travail de l'ouvrier blessé, à payer les soins du médecin que l'ouvrier a été chercher (ou plutôt du médecin qui a été chercher l'ouvrier, comme nous le verrons).

Le médecin a carte blanche : suivant l'élasticité plus ou moins grande de sa conscience, il peut transformer en accidents du travail les accidents les plus divers, dus à l'alcool, à la syphilis ou à la machine à bosseler. Il peut faire durer la contrainte par corps, proposée à l'ouvrier et imposée au patron, pendant un laps de temps arbitraire, allant depuis le repos d'un jour jusqu'au repos forcé à perpétuité. Il peut doser l'infirmité, depuis le déchet de 10 % dans la capacité de travail, jusqu'à l'incurabilité absolue. Et dans ce dernier cas, c'est une rente viagère pour l'ancien travailleur et pour le médecin qui le soigne.

Il s'agit simplement d'une entente, facile à établir, entre le prolétaire et le praticien.

Lorsque la loi de 1898 fut promulguée, il y avait déjà à Paris un petit noyau de médecins conscients, débrouillards et affamés, tout disposés à exploiter le filon. C'était l'occasion ou jamais de se créer une situation, de voir la fin des années de misère commencées dans les ghettos de Russie, continuées dans ces communautés israélites du quartier Montparnasse, où dix carabinskoffs circoncis vivent dans un petit logement sans meubles et sans air, autour du samovar nourricier : il s'agissait de prendre sa revanche des vieilles croûtes de pain qu'on fait mijoter dans le thé froid et qui constituent l'invariable menu jusqu'à la fin des études médicales.

La première campagne fut dure.

Il fallait, le diplôme en main, aller pratiquer le

racolage des ouvriers blessés autour des hôpitaux, tirer à l'écart le prolétaire visé, et lui expliquer la combinaison ; c'était d'autant plus difficile que l'aspect du nouveau docteur n'était généralement pas fait pour inspirer confiance à l'ouvrier parisien, et qu'en outre une connaissance imparfaite de la langue française nuisait souvent à la clarté de l'explication.

En substance, le discours se résumait comme suit :

— Camarade, tu vas à l'hôpital. Tu seras mal soigné, sans les égards qui te sont dus. Au bout de trois jours, on te flanquera à la porte en t'annonçant que tu es guéri, et tu seras obligé de retourner à l'usine sans avoir tiré de ton patron le quart de ce que tu devrais en obtenir. Viens chez moi, je te ferai un certificat ; j'en ai le droit. Tu te reposeras aussi longtemps qu'il te plaira, tout en ayant ton salaire assuré. Je te soignerai comme un frère, et je te ferai même un cadeau de vingt sous par visite que je te ferai... Ne t'inquiète pas ; c'est ton patron qui régale.

Le blessé, d'abord incrédule, s'émerveillait en voyant se réaliser ces étonnantes promesses. Il envoyait ses camarades au sympathique médecin, dont la clientèle s'étendait chaque jour.

Aujourd'hui, les médecins qui pratiquent cette spécialité, ne racolent plus eux-mêmes. Ils ont des cliniques ; ils ont des courtiers.

Tout ouvrier qui amène un camarade blessé à la clinique touche une commission de cinq francs ; le blessé touche lui-même, par visite ou par pansement, une ristourne d'un franc.

C'est le patron, ou l'assurance, qui paie.

L'ouvrier a compris...

Nous ne voulons pas ici faire le jeu des Compagnies d'assurances.

Les Compagnies d'assurances se défendent elles-mêmes, par un mécanisme automatique. A mesure que les accidents du travail augmentent en nombre et en gravité (et on comprend que sous le régime de la loi de 98, sous l'impulsion de nos spécialistes, ces accidents s'étendent et se développent d'une façon effrayante, les Compagnies d'assurances parent le coup en élevant leurs tarifs en proportion des risques courus.

Quant à l'industriel français, ses charges deviennent ainsi écrasantes, par suite de la coalition du syndicalisme médical et du syndicalisme ouvrier.

On m'objectera que les Compagnies d'assurances ont des médecins contrôleurs, qui ont justement pour mission de prévenir ces abus.

Mais la loi rend illusoire la mission de ces médecins contrôleurs. Ils n'ont le droit de voir le malade que tous les sept jours, en présence du médecin traitant, qu'ils ont dû aviser à l'avance par lettre recommandée... Le médecin traitant peut parfaitement (et c'est ce qu'il fait généralement) manquer le rendez-vous, ou bien s'arranger de telle façon que l'ouvrier soit absent lorsque arrivera le contrôleur.

Enfin, comment voulez-vous que les médecins des assurances arrivent à contrôler les 500.000 accidents du travail qui se produisent annuellement en France ?

La chronique des tribunaux nous offre des cas médicaux tout à fait surprenants ; car certains spécialistes ont poussé si loin le cynisme, que leurs clients se sont trouvés engagés dans des procès révélateurs.

Citons le cas du docteur Lévy-Binoscoff (je dénature naturellement les noms, pour ne pas attirer chez ces éminents praticiens la Bourse du Travail tout entière; ce genre de réclame n'est pas dans la manière de l'*Œuvre*). Ce médecin retira successivement de l'œil droit de vingt-sept ouvriers métallurgistes (tous ceux qui voulurent bien venir chez lui) vingt-sept morceaux de limaille de fer, qui n'y étaient jamais entrés. Prix : 25 francs par extraction; 5 francs de pourboire à l'opéré. La mèche fut vendue par un apprenti naïf qui exprima son admiration devant le patron.

Citons le cas du docteur Nathan Babynski, qui simula pendant trois mois une fracture double du bras droit chez un brave puisatier. Les soupçons furent éveillés par ce fait que le puisatier levait le coude avec une facilité merveilleuse.

Citons le cas du docteur Abraham Jakobbs, qui présenta une note d'honoraires de 849 fr. 50 en paiement de soins donnés dans les conditions suivantes : ce médecin avait soigné un ouvrier pour hématoze de la cuisse; à la suite d'une ponction mal faite par lui, avec un instrument sale, un abcès s'était déclaré, qui avait nécessité plusieurs mois de soins. Et le docteur Abraham entendait faire payer son... travail au patron, prétendant très justement que l'abcès en question était une conséquence de l'accident du travail : en effet, si le blessé n'avait pas commencé par avoir une hématoze de la cuisse, il n'aurait pas été exposé à se faire soigner par le docteur Abraham Jakobbs.

Citons enfin le cas de cette usine, située entre Rouen et Le Havre, et dont les dix-sept ouvriers disparurent un beau jour, simultanément.

L'industriel, qui avait d'abord cru à la grève,

comprit la chose en recevant une note formidable et collective d'honoraires médicaux... datée de Paris. Alléchée par un prospectus émanant d'un syndicat parisien, l'équipe des travailleurs avait soudain pris conscience des accidents du travail dont chacun de ses membres se trouvait atteint. Profitant du libre choix, les ouvriers étaient partis pour se faire soigner dans une clinique parisienne, où on diagnostiqua une intoxication générale par le plomb... Malheureusement, on n'employait pas de plomb dans l'usine. :.

Sérieusement, si on créait un Conseil de l'Ordre pour les médecins, comme il en existe un pour les avocats, croyez-vous que ça serait du luxe?

MOWGLI



Requiescat...

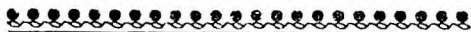
En reproduisant un écho de notre confrère l'*Intransigeant* sur la mort de Mme Lantelme, nous nous étonnions assez naturellement de voir que tant de « versions contradictoires » pussent trouver tour à tour, dans les couloirs et dans les salles de rédaction, quelque apparence de crédit. Et quand nous parlions ainsi de « versions contradictoires », le choix seul de cette épithète indiquait assez que nous refusions de choisir entre elles, tant que la vérité ne serait pas mieux établie.

Nous nous étonnions aussi — et c'était pour nous plus qu'un droit — que l'homme dont on prononçait si souvent le nom, moins pour le plaindre que

pour l'accuser, n'eût pas jugé à propos de répondre par un démenti indigné à ces rumeurs calomnieuses.

Mais quand cet homme, faisant violence à sa douleur, s'est décidé ou s'est résigné à rompre le silence, nous ne pouvions qu'écouter et accueillir avec une attention déferente sa juste protestation.

Aujourd'hui, après avoir pris connaissance des télégrammes que l'*Intransigeant*, mieux informé, a publiés par la suite, nous considérons comme un devoir de déclarer que nous n'ajoutons plus aucune foi aux commentaires malveillants que certains confrères ont eu le tort de prendre au sérieux, et nous nous inclinons devant la profonde et légitime douleur de M. Edwards, que vient de raviver cruellement, la semaine dernière, un abominable attentat...



Au Cinéma

L'« Oppidum » du Loupillon.

Voici que M. Momméja, le conservateur du musée d'Agen, a découvert un « oppidum » gaulois dans le canton où le crû de M. Armand Fallières a posé, si j'ose m'exprimer ainsi, ses larges assises.

Ce camp retranché a été autrefois construit par les Sossiates, courageuse et sage tribu qui occupait la région avant l'invasion latine.

Cette nouvelle, comme vous le pensez bien, a été immédiatement communiquée à l'Elysée.

Et M. Fallières, extrêmement inquiet, a fait venir d'urgence le prudent M. Ramondou, érudit versé dans le Larousse et subtil en ses conseils.

— Ramondou, Ramondou, je suis bien ennuyé... On vient de découvrir l'« oppidum » dans mon crû du Loupillon. Ça doit être une maladie de la vigne, comme le phylloxéra. Surtout, ne le dites pas à Mme Fallières; elle se ferait un sang d'encre...

Or le sage Ramondou parla ainsi :

— Ne craignez point, M. le Président. D'après les savantes recherches de M. Lintilhac, l'« oppidum » n'a avec l'« oïdium » aucun lien de parenté. M. Lintilhac a découvert à Alésia un « oppidum », dont Vercingétorix, notre commun compatriote...

— C'est bien, c'est bien, fit M. Fallières, soulagé. Je ne suis pas curieux. Je sais maintenant qu'il ne s'agit pas d'une maladie de la vigne, et c'est tout ce que je voulais savoir...

Mais M. Ramondou ajouta :

— Si la presse vous traite de Sossiate, et même d'indéfectible Sossiate, ne vous alarmez pas, M. le Président. Sossiate, ce n'est pas une injure, au contraire; c'est une nationalité. M. Fallières est Sossiate, comme M. Ramondou est Auvergnat...



Le Retour à Jérusalem.

Le Gouvernement turc vient de soumettre au Conseil d'Etat un projet de loi interdisant l'installation des Juifs venant de l'étranger en Syrie... et en Palestine.

Ainsi, les Juifs auront le loisir de s'installer dans tous les pays du monde... excepté dans celui où ils seraient chez eux.

Sans doute, les bons musulmans croient-ils ainsi faire acte de courtoisie internationale, spécialement vis-à-vis de la France.

— Nous savons, disent-ils, combien les Juifs sont indispensables à la politique française, aux finances françaises, à la musique française, au journalisme français, à la médecine française et au Théâtre-Français... Par Allah, nous ne voulons pas vous en priver!... De même, et pour les mêmes motifs, nous laisserons Israël en ce pays de Chanaan qu'on appelle la principauté monégasque. Nous n'enlèverons à Monte-Carlo ni M. Edmond Blanc, ni M. Raoul Günsbourg, dont les vertus embaument toute la Côte-d'Azur.

Aussi bien, les Juifs qui sont en France n'ont aucune envie d'aller en Palestine...

Si on pouvait seulement empêcher ceux qui sont encore en Palestine de venir en France...



Ce qu'ils gardent.

Le 23 décembre, au Palais d'Orsay, une trentaine de gardes républicains faisaient la haie sur les escaliers. *L'Hospitalité de nuit israélite* donnait une fête de bienfaisance au bénéfice de ses nationaux.

Comme de juste, la moitié des invités parlait allemand...



Loubet blague Fallières...

C'est au cours d'une chasse chez M. W. D., en Seine-et-Marne. L'ancien président de la République raconte avec une malicieuse complaisance que l'abbé Richard, qui sauva six voyageurs de l'autobus tombé dans la Seine, doit à son intervention la grande médaille d'or de la *Société d'encouragement au Bien*.

— J'y ai fait joindre un billet de mille, explique M. Loubet; et je ne suis pas fâché d'avoir donné

cette leçon aux muflles qui refusent la légion d'honneur à ce héros...

Et après un petit silence, comme s'il parlait d'autre chose, M. Loubet ajoute de son air le plus ingénu :

— Est-ce que l'évêque Fallières n'était pas décoré ?



Sic vos non vobis...

Gala des aviateurs à l'Opéra.

La salle est bondée d'Israélites. Il y en a autant dans les coulisses, car la fête est organisée par M. Astruc et M. Deutsch (de la Meurthe), secondés par quelques barons subalternes.

A cette occasion, il n'est pas indifférent de remarquer que presque toutes les fabriques d'aéroplanes ont été fondées par des Juifs ou sont commanditées par eux.

(Le richissime Lazare Weiler fut le premier à concevoir l'intérêt pratique du nouveau sport.)

Mais si les Juifs exploitent à l'envi la locomotion aérienne, ils se gardent bien de risquer leurs peaux précieuses sur les appareils qu'ils construisent. Ils se contentent, avec Deutsch, de chanter aux aviateurs le grand air d'*Icare* pour les exhorter à bien mourir...

Là encore, comme partout, les Juifs et les Goïms ne volent pas de la même façon.

Livres Nouveaux

L'Évadée, par Annie de Pène. — Albert Messein, éditeur.



L'Évadée du roman d'Annie de Pène, est une provinciale fatiguée d'une vie monotone et d'un mariage qui ne lui convient pas. Elle rompt avec cette existence, renonçant au bien-être matériel qu'elle y trouvait, et,

divorcée, « évadée », elle vient à Paris en quête d'une vie nouvelle. Elle y cherche des ressources, une aisance qu'elle ne doit qu'à elle-même, et, si possible, le bonheur.

Naturellement, après une période de tristesse, de désespérance, la chance lui sourit : elle gagne sa vie, se crée une situation et va même trouver le bonheur dans l'amour du célèbre Bernières... Mais, dans un beau geste magnanime, elle sacrifie tout à sa rivale, le passé lui ayant donné des droits sur Bernières...

« Je l'aime autant que vous l'aimez. Madame, mais soyez rassurée, je ne vous le prendrai pas... Seulement, partez, partez vite. Soyez charitable : ne me dites plus rien... N'essayons pas de lutter de générosité... »

Ainsi se réalise le paradoxe d'un amour ardent sans égoïsme... La chose est possible, et, sans doute, Mme Annie de Pène ne songe pas à prétendre que ce soit là l'essence de l'amour féminin.

Son roman n'a guère plus de 200 pages, ce qui est fort bien ; et — mieux encore — il tient beaucoup de choses en cette centaine de feuillets : des impressions vives, des épisodes pathétiques, parce qu'on les sent vrais, vécus, donnent à ce livre, — plus encore que l'emploi perpétuel du « je » — l'allure d'une autobiographie, ou, si ce mot vous déplaît, d'une confession. Et l'émotion réelle de certaines pages s'allie heureusement à la douce ironie des autres...

Et puis, des figures bien vivantes...

Surtout celle de l'étrange abbé Croisset, bourru, affectueux, douloureux...

Des figures vivantes, c'est toujours ce que je cherche. Je ne sais si un roman c'est une « tranche de vie », mais je n'y puis supporter les personnages qui ne vivent point. Et ce sont de vrais hommes, ce sont de vraies femmes que j'ai rencontrés dans l'*Évadée*.

Cette vérité dans les sentiments, dans les impressions, dans les moindres détails, fait le charme du roman. Cette histoire — par le seul mérite de la forme — semble si naturelle, que la fin — tout bonnement héroïque — ne paraît pas invraisemblable. Mais, pour n'être pas surprenante, elle n'en est que plus dramatique.

Faut-il dire qu'une telle œuvre donne à penser ? Disons plutôt qu'elle donne à sentir et à rêver...

BULLETIN

Il fallait ne pas s'attendre à une bien grande animation des transactions pendant la période que nous traversons présentement ; il en est ainsi tous les ans. A l'approche des Fêtes du Nouvel An, bien rares sont les

spéculateurs qui prennent de nouveaux engagements ; on se préoccupe surtout de liquider les anciens, préoccupation d'autant plus explicable en présence de la tension monétaire qui se produit aussi généralement à cette époque : en effet, les établissements de crédit préférèrent conserver par devers eux, au lieu de les mettre à la disposition du marché, des ressources importantes en vue de faire face, d'une part, au paiement des coupons de janvier, et, d'autre part, de faire apparaître, à la situation de fin d'année, une encaisse d'une importance imposante.

Il en est résulté que les tendances de la huitaine écoulée ont été plutôt irrégulières et qu'elles se sont ressenties quelque peu d'un certain nombre de réalisations de bénéfice.

La *Rente Française* a largement perdu le montant du coupon trimestriel au moment du détachement en Bourse de celui-ci : les incidents provoqués à la Chambre par la discussion de l'accord franco-allemand, les lenteurs que subit forcément la solution du litige franco-espagnol, ne sont pas étrangers à cette lourdeur du fonds national.

L'*Extérieure* a, de son côté, montré, par moments, plus que de l'hésitation. La discussion engagée avec nous est, d'après les déclarations ministérielles elles-mêmes, des plus délicates. Les *Fonds Portugais* sont certains ; il y a présentement un projet de réorganisation de la flotte portugaise qui ne paraît guère cadrer avec la situation financière du pays. Les *Fonds Russes* ont porté la trace des difficultés que présente la solution des conflits avec la Perse et avec l'Amérique. Les *Fonds Turcs* ne peuvent rester au plus haut et l'*Italien* se tasse : il est question d'une ouverture de crédit de 25 millions de lire encore, pour faire face aux dépenses de la Campagne en Tripolitaine, jusqu'à la fin de décembre courant.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, on se borne, dans la plupart des cas, à maintenir simplement les positions acquises. Les *Banques russes* sont animées ; les *Banques mexicaines* un peu moins lourdes, dans l'ensemble.

Dans le compartiment des Chemins de fer, les *Chemins Français* ne restent pas aux plus hauts cours enregistrés au lendemain du vote de la convention avec l'Etat. Les recettes sont cependant encourageantes.

Les *Chemins Espagnols* conforment leur allure à celle de la Rente nationale et varient peu. On offre présentement au public 16,670 obligations 4 % de 500 pesetas à 430 francs des *Chemins de fer stratégiques et secondaires d'Alicante* : ces titres ne paraissent pas devoir retenir l'attention des capitaux de placement : nulle part, les Chemins de fer stratégiques ne

donnent de bons résultats. Et puis, est-il bien opportun, pour l'instant, d'envoyer en Espagne l'argent français? Nous ne le pensons pas, et nous ne sommes pas seuls de cet avis, probablement.

Les *Valeurs cuprifères*, le *Rio* en tête, sont souvent mouvementées, comme il arrive généralement après un mouvement de reprise d'une certaine envergure. Quoi qu'il en soit, les stocks visibles de cuivre en France et en Angleterre, ont accusé, de fin novembre au 15 décembre, une diminution assez appréciable de 2.113 tonnes.

Les difficultés que soulève le renouvellement du Syndicat Prodmeteta n'ont pas été sans affecter le compartiment des *Valeurs industrielles russes*.

Les *Mines d'or Sud africaines* font la navette, rependant le lendemain le peu de terrain qu'elles ont gagné la veille.

Communiqués

AU CHATELET. — La Course aux Dollars.

Justifiant les heureux pronostics de la critique, la *Course aux Dollars*, de MM. Gabriel Timmory et Maurice de Marsan, remporte chaque soir, un triomphe. Il faut remonter à de nombreuses années en arrière, dans les annales du théâtre parisien, pour trouver un tel succès.

Il est vrai que jamais aucune pièce ne méritait mieux la faveur du public. Par l'ingéniosité et l'audace de ses décors, par la grâce de ses danses et l'éclat harmonieux de ses costumes, par le talent de ses interprètes et le profond intérêt de l'intrigue, la *Course aux Dollars* bat tous les records, celui des applaudissements et celui de l'argent. Elle bat, par surcroît, le record de la location, puisque les feuilles sont couvertes des semaines à l'avance et que les demandes affluent sans cesse plus nombreuses.

Voilà donc un vrai succès, un de ces succès qui font époque et dont le souvenir résiste aux années.

Si la *Course aux Dollars* nous conviait seulement à cette angoissante bataille navale, dont les canonnades furieuses et les formidables explosions de cuirassés ébranlent chaque soir, des sous-sols aux combles, le théâtre du Châtelet, si, outre ce combat de Titans, elle nous faisait assister à l'éruption d'un volcan, à un incendie de forêt et autres merveilles, nous serions déjà satisfaits.

Mais ce n'est pas tout, et, à ces visions inoubliables, M. Fontanes a voulu ajouter le charme d'une interprétation inattendue. Nous voulons parler de la création si curieuse, si variée d'un de nos plus grands tragédiens, M. de Max, qui se consacre au Châtelet, en attendant d'entrer à la Comédie-Française.

Banque Française

pour le commerce et l'industrie.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue, le 3 décembre, sous la présidence de M. René Boudon, président, assisté de MM. Marcel Bloch, directeur de la Banque Transatlantique, et Meyer-Borel.

Le rapport du conseil d'administration, après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de son regretté président-fondateur, M. Maurice Rouvier, constate que l'exercice clôturé le 31 juillet 1911 marque la progression constante des affaires de la banque, malgré la diminution en fin d'exercice dans le taux d'intérêt applicable aux capitaux disponibles.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 5 millions 937.737 fr. 26. La réserve légale, le dividende de 3 1/2 %, et l'allocation au conseil absorbent 3 millions 863.871 fr. 90. La réserve supplémentaire est dotée à nouveau de 2.000.000 de francs, et le solde de 93.865 fr. 36 est ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent. Le total des bénéfices réservés s'élève ainsi à 9 millions 639.627 fr. 32.

A l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes et fixé à 13 fr. 75 par action le dividende de l'exercice. Un acompte de 5 francs ayant été payé le 1^{er} août 1911, le solde de 8 fr. 75 sera payable à partir du 3 janvier 1912, à raison de 8 fr. 40 net par action nominative et 7.934 fr. net par action au porteur. Quitus a été donné à la succession de M. Maurice Rouvier. L'assemblée a confirmé la nomination comme administrateur de M. Louis Vincent, ancien préfet du Nord, et renouvelé les mandats de MM. Ed. Combalat, Ch. de Cheest et J. de Gunzburg, administrateurs, et de M. de Lauris, censeur, sortants. MM. A. Bergaud et E. Frachon ont été maintenus comme commissaires des comptes.

Compagnie Barcelonaise de traction, d'éclairage et de force.

La Banque Privée, 3, rue Pillet-Will, et ses agences de Province viennent d'ouvrir leurs guichets conjointement avec la Banque de Paris et des Pays-Bas (succursale de Bruxelles), la Société Française de Banque et de Dépôts, la Banque Internationale et la Banque d'Outremer, à Bruxelles, à la vente par souscription publique de 75.000 obligations 5 % de liv. st. 20 ou 503 fr. 20 de la Compagnie Barcelonaise de Traction, d'Eclairage et de Force (Barcelona Traction, Light and Power Company Limited).

En vue de s'assurer immédiatement les capitaux qui

URBAIN GOHIER

GUSTAVE TÉRY

De St-Nazaire à Boulouris:

BRIAND

ET

FLACHON

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 2

11 Janvier 1912

LE N° 25 CENTIMES 220, Fg St-Honoré (8^e) PAR AN : 10 FRANCS

Vient de paraître :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 95 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIE
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAITEMPS
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ELYSÉE
ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES
par Urbain GOHIER

*Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr. ; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.*

NOS BONS APOTRES

*Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc*

De St-Nazaire à Boulouris :

BRIAND ET FLACHON



Et voici que l'étoile du camarade Aristide remonte sur l'horizon. C'était fatal. Dans ce parlement abject, Briand devait paraître l'homme nécessaire. Grâce au procès Flachon, ne vient-il pas d'acquérir de nouveaux titres à l'estime de ses collègues ?

Car, aux yeux de nos Honorables — et, pour s'en étonner, il faudrait ne pas soupçonner comment nos Honorables conçoivent l'honneur — il n'y a qu'un homme qui sorte diminué du dernier scandale : c'est Caillaux.

Il ne s'agit pas de savoir, en effet, s'il est vrai que Flachon et quelques ministrables de ses amis ont abusé de trois cents petites filles. Cela n'a pas la moindre importance. Tout ce que voient nos Q.-M., c'est qu'on a osé toucher au directeur du journal que Briand dirigeait hier ; c'est qu'on a failli mettre en cause quelques-uns d'entre eux, et que Caillaux a laissé faire, s'il n'a pas été l'instigateur des poursuites.

Mauvaise note pour le président du conseil : il manque à cette règle de solidarité professionnelle, de complicité dans le cambriolage de la France, qui, comme l'a si fortement marqué Urbain Gohier, se traduit à la Chambre par l'infâme tutoiement des bagnes. Faire arrêter un bandit de la bande sous prétexte qu'il a commis un crime, non, vraiment ça ne se fait pas ; et vous entendrez couramment, dans la salle des Pas-Perdus, le monsieur qui a du tact vous dire avec une moue dégoûtée qu'après les jeux innocents de Boulouris, en commettant aux juges correctionnels le soin de distribuer les gages, Caillaux a manqué à tous les principes de la civilité puérile et parlementaire. Car sachez-le bien : lorsqu'un représentant du peuple daigne faire joujou avec une enfant du peuple, il ne s'agit pas de savoir si l'enfant du peuple est mineure, il s'agit de savoir si le représentant du peuple fait partie de la majorité.

Ce qui est particulièrement immonde, paraît-il, ce n'est point que les victimes de ces dégoûtantes flachonneries aient pour la plupart entre huit et onze ans ; ce qui est immonde, c'est que Caillaux ait voulu atteindre Briand à travers Flachon. Ainsi parlent nos chers Q.-M., et, sans avoir l'air de s'en apercevoir, ils avouent ainsi, ils proclament qu'il est impossible de ne pas considérer Flachon et Briand comme deux « copains » inséparables.

Leurs étroites relations, il est vrai, ne font de doute pour personne. On peut essayer d'établir la parfaite innocence de Flachon, qui, en

somme, n'a commis que de menus « enfantillages » ; mais on ne saurait nier que Flachon et Briand fussent tendrement unis.

Dira-t-on que Briand ne soupçonnait pas le genre de distractions auxquelles se complaisait son ami ? Briand a pris soin de nous avertir lui-même qu'il ne les ignorait point.

Rappelez-vous la photographie truquée d'*Excelsior*. La légende nous apprenait que M. Aristide Briand, président du conseil, était à Boulouris l'hôte de M. Flachon, directeur de la *Lanterne*. Si c'était une erreur, qu'est-ce que ça pouvait faire à Briand qu'on l'eût commise ? C'était au beau milieu des vacances, c'est-à-dire au moment où les ministres, fuyant les ministères, cherchent la retraite ignorée où ne viendra plus les relancer la séquelle des solliciteurs. Après trois ans de pouvoir, l'indolent Aristide ne rêvait, au temps chaud, que de reprendre ses espadrilles et d'aller incognito pêcher à la ligne. Il excellait à dépister les reporters, faisant annoncer qu'il partait pour le Jura quand il filait en Bretagne. En ouvrant *Excelsior*, Briand ne pouvait donc que se dire :

— Tout le monde me croit chez Flachon, tandis que je suis à Bénodet. Chouette ! On va me f... la paix...

Au contraire, Briand, qui se vante de ne jamais écrire, se hâte de rectifier, et la rectification a l'accent d'une protestation indignée. Il indique sa véritable résidence ; il se prépare un alibi.

— Moi, chez Flachon ? Quelle calomnie ! J'ai tout juste vu Flachon cinq minutes en traversant Saint-Raphaël...

C'est tout au plus, en effet, si Briand a eu le temps de s'arrêter quelques instants devant la fameuse villa de Boulouris et de répondre à Flachon, qui lui faisait admirer le site :

— Oui, ce n'est pas mal, mais ça manque un peu de prairies...

Il faut le répéter : qu'y aurait-il donc eu de si extraordinaire dans cette visite de l'ancien directeur de la *Lanterne* à son successeur ? La *Lanterne*, qui s'enorgueillit d'avoir eu trente-trois ministres dans sa rédaction, n'était-elle pas en ce temps-là plus ministérielle que jamais ? N'émergeait-elle pas aux fonds secrets ? Pourquoi Briand s'est-il défendu si âprement d'avoir passé, ne fût-ce que quarante-huit heures, sous le toit de son copain ? Il savait donc... ?

Evidemment, il savait. Mais la satire de Saint-Nazaire ne pouvait rien reprocher au satire de Boulouris ; il était aussi difficile à Briand de rompre avec Flachon qu'avec son passé.

Deux fois dans ma vie je suis allé à la *Lanterne*. La première fois, ce fut rue Richer, sur l'invitation de Briand ; je le trouvai en conversation avec Gustave Hervé, qu'il avait fait acquitter le mois précédent par la cour d'assises et qu'il devait défendre le lendemain devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Flachon, son principal collaborateur, fléchonnait, apparemment, dans la pièce voisine, quelque petite ordure sur le frère Flamidien.

La seconde fois, ce fut encore Briand qui me conduisit à la *Lanterne*. Il était devenu dans la

journée ministre de l'Instruction publique, et il m'avait prié de lui donner, ce soir-là, quelques « tuyaux » sur l'Université. J'avais alors la cervelle échauffée de grandes réformes pédagogiques, et je croyais ingénument l'heure venue de les réaliser. Mais Briand m'écoutait mal. Il n'était préoccupé que d'une pensée, et il finit par me l'avouer en ces termes : « Si l'on faisait un poker ? »

M'efforçant de l'intéresser au grand sujet qui me passionnait, je dus monter avec lui jusqu'aux bureaux de la *Lanterne*, qui venait de s'installer sur le boulevard. Comme j'ignorais le poker, je m'empressai de céder à trois lanterniers — je ne me rappelle plus si Flachon était du nombre — l'honneur de faire la partie ministérielle. Je vois encore, les cartes en main, la cigarette au coin des lèvres, tant de temps à autre sa moustache, comme pour s'assurer qu'elle ne se décollait point, le grand Maître de l'Université poser, suivant sa coutume, son pied sur la table, pendant les trois premiers coups, pour conjurer le mauvais sort...

Mais j'ai déjà esquissé ce tableau de genre dans un numéro de l'*Œuvre*, bien avant qu'il ne fût question du dernier scandale. Ce n'est donc pas pour les besoins de l'actualité que j'évoque ce souvenir. Il nous serait d'ailleurs loisible de multiplier les traits du même goût, s'il était encore besoin de peindre le milieu de basse corruption où le camarade Aristide s'est si bien préparé à devenir le souteneur de la Gueuse.

Je ne connaissais pas l'histoire de l'instituteur Beucke, que racontent Léon Daudet et

Maurice Pujo dans l'*Action Française* (1), mais, si énormes que soient les détails, il n'en est aucun qui me surprenne : ce maître d'école, ami et protégé de Briand, qui se charge d'amener à la Nitchévo les petites filles qu'elle procure à l'Flachon, cela s'accorde très bien avec l'histoire du nommé Port (ils ont des noms prédestinés), dont le camarade Aristide a fait un inspecteur général de l'Instruction publique, pour des raisons également inavouables. Ah ! quelle tristesse pour un professeur de voir notre pauvre Université prostituée à de pareils saligauds ! Mais aussi quelle fierté, quel honneur, d'avoir été révoqué par le même homme, qui assurait le rapide avancement de ces Beucke et de ces Port !

On a souvent parlé des relations très intimes du camarade Aristide avec l'apache Manda. Ce chef de bande eut avec son rival Lecca des démêlés si retentissants qu'ils dégénéraient, sur les boulevards extérieurs, en batailles rangées, le « rigolo » au poing. La Chimène, qui devait

(1) Léon Daudet écrivait notamment dans l'*Action Française* du 29 novembre :

Vous pouvez lire dans notre journal, depuis quelques jours, des notes fort précises — que nul n'a démenties, que nul ne démentira — sur l'instituteur Beucke, ami et pourvoyeur de la Nitchévo, rédacteur du *Supplément*, protégé de Briand, compagnon de Flachon, et qui continue, au moment où j'écris, à faire sa classe dans une école laïque très fréquentée, en plein Paris. Cet individu se livrait couramment à la traite des blanches. La cote 399 bis nous raconte qu'en avril 1906, il fut mené au commissariat de police du quartier du faubourg Montmartre, à la requête d'une jeune domestique qu'il avait essayé de débaucher sur la voie publique, pour le compte de la Nitchévo. L'affaire fut étouffée sur l'intervention directe du ministre de l'Instruction Publique, lequel s'appelait alors Aristide Briand. Elle fut étouffée, comme devait être étouffée, à l'instruction de l'affaire Flachon, la cote 399 bis, qui nous donne ces édifiants détails.

être le prix réservé au vainqueur de ces sanglants combats, s'appelait Casque d'Or. Malheureusement, la police — elle était alors un peu mieux faite qu'aujourd'hui — ne permit pas à Manda de jouir en paix de sa victoire et de sa conquête. Il dut bientôt partir pour Cayenne, et, selon toute apparence, ce n'est pas Briand qui l'en fera revenir.

Car tout le monde pourra vous raconter à Montmartre qu'il y eut entre Briand et Manda une autre Casque d'Or, celle-là même que le camarade Aristide avait ramenée de Saint-Nazaire après l'aventure que vous savez. Comme il arrive communément dans les bouges où fréquente la pègre, tous ces condamnés de droit commun devaient se rechercher, se trouver et se plaire. Ils auraient, au surplus, très bien pu faire connaissance au dépôt ou en prison.

Mais le camarade Aristide, déjà très « à la coule », ignorait les sombres jalousies qui coustèrent la vie à Lecca. Non seulement il ne nourrit aucun ressentiment à l'égard de Manda, lorsque celui-ci s'avisait de cueillir à son tour Fleur-de-Prairie, mais le Nantais prit un plaisir sadique à faire le bonheur d'un troisième larron, autre rédacteur à la *Lanterne* (qui est quelque part percepteur ou trésorier-payeur, et qui ne doit, du reste, qu'à cette bonne fortune, le profitable honneur d'administrer la fortune publique).

Toute la lumière n'a pas été faite sur ces débuts de Briand à Paris, lorsqu'il vint s'y réfugier après sa condamnation en correctionnelle. Je retrouve, dans un tiroir, des documents que je n'ai pas encore eu l'occasion d'utiliser et qui donnent une idée de tout ce qu'on raconte dans les milieux syndicalistes et

socialistes sur les antécédents de notre ancien...
et futur président du Conseil.

Il y a deux ans, je recevais d'un journaliste
notoire (qu'il se nomme lui-même, s'il le juge à
propos) la lettre suivante :

Mardi, 27 juillet.

Mon cher Téry,

Allez voir X... de ma part, 33, rue Grange-
aux-Belles.

Et tâchez d'obtenir de lui le tuyau sur la
bande Manda et la femme de Saint-Nazaire,
l'adresse de la jeune fille que la dite femme fit
enlever par Manda et transporter chez Briand à
Enghien.

X... a l'adresse de la mère de la jeune fille,
aujourd'hui mariée.

Enquêtez avec précaution, et, une fois docu-
menté, lâchez le paquet si possible.

C'est tellement extraordinaire que personne
n'y croira; voilà le malheur.

Soyez le virtuose capable d'amener les gens
de France à la saine compréhension de leur
État, couronné d'une casquette.

Bien votre

...

X... m'a dit de vous donner le tuyau.

J'allai voir X..., un des plus fougueux mili-
tants de la C.G.T. Il avait en effet rencontré en
chemin de fer, au cours d'un voyage à Rochefort,
la mère de la jeune fille dont il me donna
l'adresse, et, pour être plus sûr de sa mémoire,
il invoqua le témoignage d'un journaliste socia-
liste du Havre, qu'il avait, à son retour, prié
de faire une enquête.

Voici la réponse du confrère socialiste :

Havre, le 29 juillet 09.

Mon cher X...,

Je suis de ton avis, mais ne crois-tu pas que
nous serions mieux d'attendre quinze jours ou
trois semaines avant la rentrée des Chambres ?
De plus, tu sais que nous ne pouvons nous baser,
toi et moi, que sur des déclarations verbales.
C'est une conversation que tu as eue avec la per-
sonne en question; moi-même, lorsque j'ai fait
l'enquête qui m'a confirmé tes dires, près de
celle dernière, je me suis heurté à une fin de
non-recevoir en ce qui concernait la signature
de la personne, signature qui m'eût couvert au
moins moralement. Dans ces conditions, il me
semble bien difficile de faire quelque chose, ou
bien il faut y aller carrément dans le même
journal, toi en contant ton entrevue en chemin
de fer, moi en écrivant l'interview de cette dame,
sous notre signature. Nous risquons peut-être
d'être désavoués, mais au moins, on sentira que
nous n'inventons rien.

Dis-moi ce que tu en penses.

Quant aux détails, ce sont ceux que tu as eus
toi-même.

Les choses en restèrent là. Je n'eus ni le
temps, ni le cœur de pousser plus avant cette
enquête. D'ailleurs, même si elle eût ajouté un
chapitre à la biographie du camarade Aristide,
elle ne m'eût rien appris de nouveau.

Telle quelle, je dédie l'anecdote à Moussu Fal-
lières, qui, ce dit-on, dans l'ombre élyséenne,
se prépare à confier au camarade Aristide le
soin de former notre prochain ministère. Ce que
j'en dis, bien entendu, n'est pas pour le dissua-

der d'un tel dessein, mais bien au contraire pour achever de le décider, si d'aventure il balançait encore.

Nous sommes, en effet, parvenus à ce point de désespoir civique que la politique du pire est notre suprême recours. Et, dans sa septième année de règne, Moussu Fallières, avant de se retirer au Loupillon, finira peut-être par rendre un réel service à notre pays, s'il charge un Briand de consommer le déshonneur et de faire éclater à tous les yeux l'infamie du « régime abject ».

Je comprends néanmoins que Moussu Fallières hésite et se tâte, car, maintenant, le camarade Aristide a un concurrent très sérieux. Et déjà l'on parle à mots couverts (on couvre encore les mots par un reste de pudeur) d'un cabinet Flachon...

Pourquoi pas ?

GUSTAVE TÊTE.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

L'impunité des Q.-M.

Le procès en tentative de corruption intenté contre le procureur de la République de Tlemcen sur la plainte de M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, s'est passé comme il était convenu.

Pas un instant, ni d'un côté ni de l'autre de la barre, il n'a été question des autres parlementaires, à qui le magistrat inculpé s'était vanté d'avoir versé des « provisions ». Il avait expliqué qu'il les rémunérerait comme avocats : ce qui ne tient pas debout, puisqu'on ne prend jamais des avocats par demi-douzaines, et que précisément le défenseur de l'accusé n'était pas un Q.-M.

Donc les parlementaires qui avaient reçu des sommes pour prix de leur intervention les ont gardées. En ce qui les concerne, la corruption a été perpétrée : l'affaire devait être portée devant le jury.

Le Parquet n'a retenu que la tentative non suivie d'effet sur l'extraordinaire député qui refuse les pourboires.

L'accusation et la défense avaient conclu ce pacte : *le dossier des Q.-M. criminels ne sera pas ouvert.*

Rappelez-vous le procès Humbert, et M^e Labori disant aux assises :

N'ayez pas peur, je ne ferai pas de diversion. Il serait pourtant facile d'en faire !

Ah ! messieurs les jurés, quel beau procès nous pourrions plaider, et comme nous serions sûrs des acclamations d'une presse qui, peut-être demain, nous reprochera avec justice de n'avoir pas assez parlé !

Si nous ouvrons les scellés qui sont là, si nous jetons au vent de la publicité tous ces noms, et parmi eux les plus illustres..., il serait facile ici de faire du scandale.

Je vous assure que je pourrais énumérer les noms de ceux qui, craignant que je ne fusse de ceux qui, parfois, à la barre, songent à irriter les passions personnelles, *n'ont fait supplier de ne point les compromettre, de ne point les perdre et de ne point les déshonorer !*

Qu'ils soient rassurés, je ne prononcerai pas un nom.
A une condition !...

Et l'accusée posait ses conditions.

Rappelez-vous l'affaire Steinheil : on nommait partout les ministres et les parlementaires qui fréquentaient assidument à l'impasse Ronsin et au Vert-Logis, qui devaient avoir des informations de première main sur le double assassinat. Mais on ne les nommait pas à l'instruction ; on ne les nommait pas à l'audience.

Rappelez-vous le premier procès Marix : marché conclu, ouvertement entre le ministère public et la défense pour taire les noms des politiciens complices et patrons de l'escroc.

Dans l'affaire Rochette, marché conclu publiquement ; on ne prononcera pas au Palais de Justice les noms des politiciens corrompus que la presse a pourtant désignés.

Dans l'affaire Flachon marché conclu. Comme un témoin — une imprudente gigolette, qui n'a pas encore assez trainé dans le lupanar parle-

mentaire (elle a vingt ans !) — nommait feu Gérard-Richard, les avocats se récrient : « *Il avait été convenu* que les dossiers des Q.-M. ne seraient pas ouverts, et qu'aucun nom ne serait prononcé ! » Pas même celui de l'ex-ministre qui dirigea les investigations du vidame de Pressensé au « Colbert », après une copieuse ripaille.

Ainsi, dans chaque affaire criminelle — tantôt atroce, tantôt ignoble, — on voit grouiller les Parlementaires.

Ils se tiennent dans l'ombre. La Justice constitue soigneusement les dossiers avec lesquels on pourrait les envoyer au bagne ; mais les dossiers ne sont pas ouverts ; le gouvernement les garde, comme une épée de Damoclès. Cela s'appelle en bon français *un chantage* : en conséquence de quoi les ministères vivent par les votes de gredins, et les lois de la République sont fabriquées par des individus qui devraient confectionner des chaussons de lisières.

Les Français de demain.

Arrestation, à Paris, de M. le baron Hochwœchter, inculpé d'escroqueries.

Arrestation, à Nice, de M. Xavier Valentyns, inculpé de détournements montant à plus de deux millions.

Avec l'argent des stupides Français, ces deux rastaquouères menaient naturellement la « grande vie » possédaient automobiles et châteaux, entretenaient les grues qu'on appelle « charmantes artistes » dans les journaux boulevardiers.

Ils seront probablement défendus par M^e Lévy-Oullman qui s'écriera :

« Oui, messieurs, mes clients ont beau débarquer de Königsberg ou de Berg-op-Zoom, ils sont bons Français, aussi bons Français que n'importe quel indigène. Ils aiment la France, parce que la République en a fait le paradis de la pègre universelle. Les Valentyns et les Hochwächter sont chez eux dans un pays que gouvernent leurs pareils. »

Et tout le monde, à l'audience, conviendra que M^e Lévy-Oullmann est « fondé dans ses dires ».

La vie privée.

Je ne me suis jamais lassé de dénoncer l'hypocrisie de cette fameuse distinction entre la vie publique et la vie privée; mais je n'avais pas encore trouvé un aussi beau cas que celui-ci.

L'affaire Flachon s'est déroulée jusqu'au bout sans qu'il fût question de l'instituteur signalé depuis quinze jours, quotidiennement, par l'*Action française*.

L'*Action française* a publié son nom, et le contenu de la note de police, figurant au dossier sous la cote 399 bis, qui le montre : 1^o divorcé pour avoir voulu contraindre sa femme à la prostitution; 2^o inculpé de participation active à la traite des blanches; 3^o amant et collaborateur de la proxénète « Nitchévo », pourvoyeuse de la bande Flachon; 4^o instituteur public en fonctions dans une école de garçons du III^e arrondissement.

Le directeur de cette école a été interrogé par

un journaliste. Il a répondu « qu'il n'avait pas à s'occuper de la vie privée des instituteurs ». Admirable!

Les politiciens disaient déjà: « Ne vous occupez pas de savoir si je suis un concussionnaire, un voleur, un maître-chanteur, un satyre, un pilier de tripots : c'est de la vie privée. Parfaitement crapule dans ma vie privée, je suis tout de même un *Honorable* dans le monde politique. »

Le raisonnement est trop ingénieux et trop commode pour ne pas faire la joie de tous les malfaiteurs. Il trouve aujourd'hui sa plus remarquable application : le proxénète professionnel (*vie privée*), éducateur officiel de la jeunesse française (*vie publique*).

A propos de l'affaire Curie, nous demandions aux gens de l'Enseignement supérieur : « Est-ce donc là votre morale laïque ? »

L'Enseignement primaire fournit la réponse.

Les pères de famille sont avertis.

Quand l'instituteur *public* recrutera dans sa propre classe des sujets pour le divertissement *privé* des Flachons, à quel point précis de l'opération va-t-on fixer la limite du domaine public et du domaine privé?

Leurs enfants!

Rivarol pose cette question :

« Si M. Bédorez, directeur de l'Enseignement primaire, avait un enfant aux écoles de la rue Béranger, sous la coupe de l'instituteur-proxénète, tolérerait-il longtemps cette attente et ce risque ? »

Je posais naguère la même question, quand le citoyen Jaurès publiait *Nana* dans sa feuille, et répétait chaque jour en gros caractères :

« Camarades, lisez *Nana*; faites lire *Nana* dans vos familles! »; et quand le citoyen Jaurès prononçait à la Chambre sa mémorable apologie de Soleilland. Je demandais si la fille du citoyen Jaurès lisait *Nana*, et si les exploits de Soleilland eussent été applaudis au château de Besoulet.

La réponse des Jaurès, des Bédorez et de tous les exploiters de la démagogie ne varie pas :

« Nous avons, disent-ils, une doctrine pour nous, et une doctrine pour nos dupes. Nos enfants ne sont pas des voyous. Nos enfants, baptisés à l'eau du Jourdain, font leur première communion, étudient dans les couvents *chic*, passent leurs vacances dans des châteaux, bien gardés par des chapelains, des précepteurs, des gouvernantes. Ils n'ont rien à craindre des proxénètes et des satyres. »

C'est exact. Tandis que les petites filles des ouvrières affamées aux *Cent Mille Paletots* sont de la chair à plaisir pour les tribuns et négriers socialistes.

Ça les repose des comtesses belges ou moldovalagues, et des pensionnaires à Claretie.

Récompenses nationales.

Le gouvernement demande aux Chambres de voter une pension viagère de 1.800 francs à la sœur de M. Pierre Picard, inspecteur des télégraphes, mort pauvre le 6 novembre 1910, « à titre de récompense nationale en reconnaissance des services rendus à la Science et à la Nation par les travaux de M. Pierre Picard en matière d'élec-

tricité et de télégraphie, particulièrement en matière de télégraphie sous-marine ».

Par exemple, les inventions de ce modeste fonctionnaire ont permis la communication directe entre Paris et Alger, puis l'utilisation en triple de l'appareil Baudot. Simplification, rapidité, économies considérables.

Reconnaissance nationale : 4.800 francs.

Mais à M. Lanes, pour épouser Mlle Fallières; à M. Le Gall, pour avoir ramassé les pantalons et les corsets dans le fumoir de Félix Faure; à M. de Hault de Pressensé, pour avoir vendu sa conscience et l'*Aurore* au ministère de l'intérieur; à tous les valets du régime : des trésoreries générales valant de 40.000 à 200.000 francs de rente.

A tous les Q.-M. que rejette le suffrage universel, des recettes particulières et des perceptions valant de 20.000 à 50.000 francs de rente. A tous les courtiers électoraux, gendres et neveux de Q.-M., protégés d'actrices et d'hétaires officielles, des bureaux de tabac. Des pensions de 12.000 francs aux vieilles maîtresses de ministres et de Présidents de la République...

Notre belle marine.

On plaidait, au Palais, le procès d'un avoué contre son propriétaire, en résiliation de bail. L'avoué se plaignait que le voisinage d'un couturier, la circulation des trottins, des mannequins, des ouvrières et des clientes troublât le recueillement de son étude et de ses clercs.

L'avocat du propriétaire fit cette triomphante objection : « La maison est si tranquille qu'un de nos plus célèbres lieutenants de vaisseau y

a loué un petit appartement pour faire de la littérature, et qu'il y confectionne une kyrielle de romans. »

Pendant ce temps-là, les cuirassés sautent, les torpilleurs coulent, nos admirables matelots apprennent la navigation dans des bouges infâmes. Vive la France! *all right!*

On pourrait peut-être mettre ces guerriers en demeure de choisir entre le métier pour lequel nous les payons — et l'autre.

Il est vrai qu'une marine où l'escadre légère comprend six croiseurs cuirassés placés sous l'invocation de : (1^{re} division) *Waldeck-Rousseau*, *Edgar-Quinet*, *Ernest-Renan*, (2^e division) *Léon-Gambetta*, *Jules-Ferry*, *Victor-Hugo*, est fatalement une marine d'opérette.

Mais elle coûte trop cher pour une farce!

Simple rapprochement.

En deux jours, deux catastrophes de chemin de fer : à la gare d'Austerlitz et à Bondy.

Les mécaniciens sont immédiatement inculpés d'homicide par imprudence.

Qui les jugera ? La juridiction de droit commun.

Pourquoi pas d'autres mécaniciens, leurs camarades ?

Les officiers de vaisseau qui échouent les bâtiments, qui les font ou les laissent sauter, sont jugés par d'autres officiers, leurs camarades.

Les victimes de la *Liberté* étaient cent fois plus nombreuses, et le désastre national mille fois plus grave à Toulon, qu'à Bondy. Pourquoi

deux poids et deux mesures ? Pourquoi *deux Justices* ?

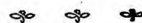
Alors surtout que MM. les officiers de vaisseau sont « en bordée » quand leurs cuirassés font explosion ; tandis que les mécaniciens sont sur leurs machines, marqués les premiers pour la mort !

URBAIN GOHIER.



NOS

Grands Dignitaires chez Bamboula



On dira ce qu'on voudra de M. Légitimus, on affirmera qu'il est condamné à deux ans de prison par le tribunal de première instance et par la cour d'appel, on prétendra que c'est un homme d'affaires malheureux, voire un administrateur imprudent, on insinuera même qu'il est nègre, mais, bon Dieu ! qu'il a donc de l'esprit !

Il y a environ un mois, nous arrivait de la Guadeloupe la nouvelle que M. Légitimus, acclamé comme candidat par la majorité des électeurs sénatoriaux, nous revenait, avec la faculté de déléguer son mandat à tel homme politique qu'il croirait devoir élire.

La Guadeloupe inaugurerait ainsi un système

électif, que la Constitution a oublié de mentionner : *le suffrage à trois degrés.*



La nouveauté de ces mœurs électorales n'était pas sans beauté. Le fait que le bénéficiaire d'un pareil mandat de confiance est condamné de droit commun et ne demeure en liberté provisoire que parce que la cour de cassation ne s'est point encore prononcée sur son cas, y ajoutait quelque piquant.

Cependant, dès cette époque, ce n'était un secret pour personne que M. Henri Bérenger, directeur de l'*Action* et officier de la légion d'honneur, serait l'heureux élu de M. Légitimus. Il l'est, en effet.

Les choses se seraient bornées là — et notre joie aussi — si M. Légitimus n'avait eu l'ingénieuse idée de publier à son de trompe que son choix n'était pas fait du tout et qu'il était tout disposé à examiner, avec la plus grande bienveillance, toute candidature qu'on voudrait lui soumettre.

Dès lors, et quinze jours durant, ce ne fut, devant le modeste hôtel meublé qu'il habite au quartier latin, qu'un défilé ininterrompu d'équipages et d'automobiles. Millionnaires, anciens ministres, officiers généraux s'inclinèrent devant lui avec déférence, répondirent de leur mieux aux questions qu'il daigna leur poser et subirent avec humilité l'examen politique qu'il leur fit passer en souriant.

Ah ! Légitimus, que vous avez dû vous amuser !

Nous ne savons pas encore les noms de tous les visiteurs de l'hôtel meublé, mais le député de la Guadeloupe a bien voulu en citer quelques-uns à un rédacteur du *Journal*.

— *Les candidats qui se sont présentés à moi ont été très nombreux, a-t-il déclaré ingénument ; les uns sont venus, les autres m'ont écrit ; je n'ai retenu que les noms de ceux d'entre eux qui sont connus et qui appartiennent au parti républicain.*

En ce temps où notre malheureuse langue traverse une crise si redoutable, notez, je vous prie, la propriété de ces expressions : « Les candidats qui se sont présentés à moi, » dit fort bien Légitimus. En effet, les candidats ne se présentent pas à la Guadeloupe, ils se présentent à Légitimus.



Même ainsi réduite, la tâche, paraît-il, fut rude, car Légitimus crut devoir ajouter :

— *Je suis content d'en avoir fini avec cette histoire ; j'en avais assez de décacheter des lettres et de recevoir des visites...*

Quant aux personnages « connus et républicains », qui défilèrent devant lui, il veut bien nous donner sur eux quelques détails :

— *Le général Toutée est venu me voir ; il a été très correct ; il a développé devant moi un programme politique intéressant...*

Ah ! mon général, que vous deviez être beau dans cette entrevue, où, vous, si brutal en d'autres occasions, avez su garder une correction si parfaite ! Que n'aurions-nous pas donné pour vous entendre développer si correctement devant ce nègre, repris de justice, ce programme politique, qui ne lui a pas paru dénué de tout intérêt !

— *M. Dubief, continue M. Légitimus, que certains de mes amis m'avaient proposé, m'a déclaré tout de suite qu'il s'effacera, si mon*

parti estimait devoir s'arrêter à une candidature plus utile que la sienne, pour la colonie.

Que cette modestie est touchante, monsieur le ministre ! Et la démocratie vous saura-t-elle jamais assez de gré du désintéressement et de l'abnégation que vous mettez à la servir ?

Sauf le nom de M. Deloncle, ancien député de la Cochinchine, M. Légitimus n'en a point prononcé d'autres — en quoi il a fait preuve d'une discrétion au-dessus de tout éloge.

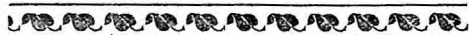


Il ne nous renseigne point non plus sur les questions qu'il crut devoir poser à ces candidats à la candidature. Nous ne savons point s'il a interrogé le général Toutée sur l'affaire d'Oudja, ni s'il a prié M. Dubief de l'entretenir de l'emprunt du Paraguay. Quel dommage !

Malheureusement, tant de « correction » et d'« effacement » n'a servi de rien. La place était retenue, elle était louée, et je me garderai de dire qu'elle était payée : il n'était plus temps de la donner aux nouveaux venus. Ils en seront pour leurs frais.

Mais le plus « rigolo » n'est-il pas de penser qu'après cette mésaventure, ces graves personnages, ces hauts dignitaires de la République, qui sont allés passer des examens de républicanisme devant Bamboula en rupture de bague, et qui, pour peu qu'il en eût exprimé le désir, n'auraient pas hésité à danser devant lui le fandango ou le cake-walk, continueront à nous parler gravement de la « Chambre Haute » et de la « dignité de la représentation nationale » !

On dira ce qu'on voudra, il est tout de même réconfortant de songer que, de ces entretiens avec un nègre, ce sont ces intéressants personnages qui sont sortis « chocolat ».



Un silence accablant

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 2 janvier 1912.

Monsieur Gustave Téry
rédacteur en chef de l'*Œuvre*.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans un n° de l'*Œuvre* (21 déc. 1911), vous avez inséré un article dont, avec l'auteur, vous partagez toute la responsabilité. Nous ne voulons, aucunement, vous faire connaître l'opinion que peut faire naître cet article, et nous ne voulons pas ouvrir une polémique, ce n'est pas notre rôle ; mais vous avez fait précéder cet article d'une introduction, dans laquelle vous visez, non plus une personnalité, mais l'*Œuvre de la tuberculose humaine*. Vous avez en cela excédé votre droit et, sans doute, victime vous-même d'une information erronée, vous avez cru pouvoir émettre une opinion qui est une erreur absolue, en même temps qu'une calomnie pour tous ceux qui représentent l'*Œuvre de la tuberculose humaine*.

Méprisant les querelles personnelles, nous ne pouvons, cependant, laisser passer ce qui est préjudiciable à l'honneur d'une association qui n'a d'autre but que la « Philanthropie », et c'est à ce titre que nous protestons, affirmant, hautement, que, jamais, notre Œuvre n'a prêté et ne prêterait son appui moral ou matériel à aucune entreprise vénale.

L'Honneur de notre belle œuvre est le nôtre, et au nom de cet honneur même, qu'une erreur d'interprétation vous a fait méconnaître, nous protestons énergiquement et vous prions de bien vouloir donner à notre protestation la publicité qui lui convient

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de nos sentiments distingués.

Ont signé :

A. de Chêne-Varrin, vice-président.

A. Pacra, vice-président.

G. Petit, secrétaire général.

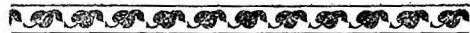
Diamantberger, vice-président du Comité médical.

Nous insérons d'autant plus volontiers cette lettre qu'en publiant l'article du Dr Dieupart, nous n'avons jamais entendu confondre l'*Œuvre de la tuberculose humaine* avec la personnalité du Juif Bernheim. Nous avions d'ailleurs pris soin de le marquer très nettement dans l'introduction même que l'on nous rappelle.

Nous commençons, en effet, par dire :

« Que l'*Œuvre de la tuberculose humaine* ait été inspirée par la plus généreuse pensée, que la plupart des ouvriers de cette œuvre, soient aussi dévoués que désintéressés, nul n'en doute. »

Mais en le répétant, puisqu'on le désire, il nous sera bien permis de remarquer que, parmi les membres du comité directeur qui ont signé cette lettre, pas une voix ne s'est élevée pour défendre le Dr Bernheim contre les terribles accusations du Dr Dieupart. Il suffit. Passer un tel réquisitoire sous silence, c'est passer condamnation.



La Forêt de Montmorency

ou la

Féodalité sous la République

PAR

URBAIN GOHIER

Il a fallu de rudes combats pour conserver à la population de Paris la jouissance des bois de Meudon, que la République « démocratique et sociale » voulait livrer aux seigneurs de la finance.

C'est maintenant le tour de la forêt de Montmorency.

La forêt de Montmorency est l'une des plus pittoresques de l'Ile-de-France; sa flore extraordinairement variée fait le bonheur des botanistes; le fameux château de la Chasse, l'ermitage et le cimetière de Sainte-Radegonde, les souvenirs de Madame Roland, les magnifiques ombrages, ont toujours attiré les promeneurs, au grand profit des villages voisins. Les guides Joanne, Conty, Bedeker, affirment que les routes et les chemins de la forêt sont libres. Les gravures anciennes, dont on voit un spécimen dans les *Environs de Paris* de Georges Cain, témoignent que, sous les tyrans, le bourgeois et l'ouvrier parisien allaient déjeuner sur l'herbe en forêt de Montmorency.

Sous la République, c'est une autre affaire. Une demi-douzaine de riches personnages, qui

se croient obligés d'être barons en l'honneur des anciens Seigneurs du domaine, ont acheté les bois, et prétendent fermer même les grandes routes au public.

Le même fait s'est produit à Mortefontaine dont les sites ravissants étaient jadis peuplés de peintres et d'amants. Un jour, M. Agénor de Gramont ayant épousé la dot d'une Rothschild, et s'étant offert aux frais de la Juive ce morceau de forêt, ses hommes d'armes expulsèrent artistes et rêveurs. « Il ne fallait pas déranger les faisans et les lapins de M. le duc » : Comme si les pauvres bêtes n'aimaient pas mieux nous voir dormir sur l'herbe que de recevoir les coups de fusil des aristocratiques imbéciles !

Pour la forêt de Montmorency, les communes intéressées résistent : elles invoquent les usages séculaires et les indications formelles du cadastre.

La commune de Bouffémont, soutenue par les communes de Domont, de Montlignon, de Saint-Prix, et par la *Société des Amis de la Forêt de Montmorency* (siège social à la mairie de Bouffémont) plaide énergiquement pour la cause qui intéresse tout le public. Le juge de paix d'Ecouen lui avait donné raison en 1910 ; malgré les conclusions du ministère public, fondées sur la loi municipale, le tribunal de Pontoise lui a donné tort le 15 février 1911.

L'affaire va revenir devant la Cour de Paris.

Si la commune de Bouffémont perdait son procès, toutes les autres communes seraient entraînées dans sa défaite, et les nouveaux « barons de Montmorency », qui ne sont pas précisément les premiers barons chrétiens, fermentaient à jamais les accès de ces beaux bois.

Il faut vivre sous la Troisième République,

pour voir la féodalité financière plus insolente, plus ennemie du peuple parisien, que ne l'étaient sous la monarchie les Montmorency et les Condé.

Si la Cour de Paris se prononce en leur faveur, ces nobles personnages, appuyés par le sénateur républicain Aimond, feront sans doute abattre les promeneurs à coup de fusil, comme les Rothschild s'amusaient à tuer les paysans français autour de « leurs » Seigneuries.

URBAIN GOHIER.



En lisant le "Temps"

et quelques autres feuilles



[Le Temps a, depuis quelques mois, six pages. C'est un fait considérable dans l'histoire de la presse. La lecture de ce grand journal, qui supposait jusqu'ici, de la part de ceux qui s'y employaient, de l'érudition, un grand fonds de sérieux et des loisirs importants, suffit dorénavant à remplir largement toute la vie d'un homme.

L'Œuvre, qui ne recule devant aucun sacrifice, a chargé de cette tâche si lourde un collaborateur spécial, d'une vigueur peu commune.

Ce collaborateur jouit même d'une telle santé qu'il a cru pouvoir ajouter à sa rubrique la lecture de quelques autres feuilles. Il va de soi qu'il prend cet engagement de son plein gré et en pleine

connaissance de cause. Quant à nous, dès ce jour, nous déclinons toute responsabilité dans les accidents qui pourraient s'ensuivre.]

(N. D. L. R.)



Tous les journaux ont raconté avec force détails l'évasion sensationnelle du capitaine Lux.

Mais le *Temps*, journal austère et qui hait la fantaisie, a démenti ces récits. « Le capitaine Lux, imprime-t-il, ne s'est point du tout évadé de la forteresse où les Allemands le tenaient enfermé, par des moyens romanesques, mais seulement par des moyens ordinaires. »

Et le *Temps* nous explique ce que furent ces moyens ordinaires : le capitaine est descendu d'une hauteur de dix mètres, par une fenêtre dont il avait préalablement scié les barreaux. Il a escaladé une grille de trois mètres sous le nez et à la barbe d'une sentinelle.

Mais le *Temps* a raison de souligner que tout cela, le capitaine Lux l'a fait par les moyens les plus ordinaires. En effet, il a franchi la grille par un vulgaire rétablissement ; il est descendu le long d'un mur par une simple échelle de corde et il a coupé les barreaux tout platement avec une scie.

Il saute aux yeux qu'il était impossible d'employer des procédés plus connus et moins originaux.



Dans le numéro qui portait la date du vendredi 6 janvier, le *Temps* publiait dans sa « dernière heure » quelques intéressantes précisions sur le budget de la Nouvelle-Calédonie. Ces renseignements figuraient sous ce titre : « Le budget de l'Afrique Equatoriale. »

Nous croyons rendre à notre grand confrère un signalé service, en lui indiquant que la Nouvelle-Calédonie n'est pas en Afrique, mais bien en Australie, à 160 degrés de distance, autrement dit, à peu de choses près, de l'autre côté de la terre.

Il va de soi que personne ne peut tout savoir et que si le *Temps* lui-même a déserté le boulevard des Italiens, il n'apparaît plus impossible que la Nouvelle-Calédonie ait émigré d'Océanie. Il semble, cependant, que l'on en aurait entendu parler.



Dans l'*Action* du 6 janvier, M. Henri Bérenger, nouveau sénateur de la Guadeloupe, publie un véhément article contre « les coloniaux de Paris ».

C'est fort bien dit.



Le *Journal* raconte le terrible accident de Bondy :

« Des scènes d'horreur, qu'il est impossible de décrire, firent reculer plus d'un sauveteur. Ici, c'était une pauvre jeune fille, couturière sans doute, dont la tête était complètement détachée du tronc. »

Dans ces conditions, il était facile de voir, en effet, que la victime était « une pauvre jeune fille ». Mais à quel signe pouvait-on bien reconnaître, dans cette horrible conjoncture, qu'elle était « sans doute couturière » ?



On lit dans le *Matin*, à propos du récent mouvement diplomatique :

On remarquera la nomination de M. Herbertte comme ministre plénipotentiaire. M. Herbertte, fils de l'ancien ambassadeur de France à Berlin, est le directeur du

cabinet de M. de Selves. Sa nomination, qui sera particulièrement bien accueillie, n'est que la juste récompense des brillants services qu'il a rendus à son pays — notamment lors des récentes négociations franco-allemandes.

Puis, après un trait, et sans autre transition :

M. Dumesnil, député de Seine-et-Marne, vient d'adresser à M. de Selves, ministre des affaires étrangères, une lettre dans laquelle il l'informe de son intention de l'interpeller à la rentrée des Chambres « sur les conditions de l'avancement accordé à certains diplomates dont les services à l'étranger paraissent insuffisants ».

Cette interpellation vise la nomination de M. Herbet.

Et l'on frémit en songeant à ce qui se serait passé, si la nomination de M. Herbet n'eût pas été « particulièrement bien accueillie » !

PHILINTE.

« Le Réveil »

D'URBAIN GOHIER

JUGÉ PAR

GEORGES SOREL

Dans sa très intéressante revue L'Indépendance (n° du 1^{er} janvier 1912), Georges Sorel analyse Le Réveil ; il juge aussi l'auteur. L'Œuvre regrette de ne pouvoir reproduire le morceau entier ; mais on le lira dans l'Indépendance.

En voici quelques passages. L'homme éminent qui a écrit La Ruine du Monde antique, les Réflexions

sur la Violence, la Révolution dreyfusienne, devait être ému à la lecture du Réveil.

Les gens qui ont appris, par une sérieuse expérience, ce qu'est l'art de décrire, regardent Urbain Gohier comme un maître ; tandis que des articles de journaux perdent généralement beaucoup à être réunis en volume, les siens sont si beaux qu'ils gagnent souvent en solidité quand ils subissent cette épreuve ; *Le Réveil*, qu'il vient de publier, se compose de magnifiques discours adressés à la nation française par un grand patriote, qui la supplie de ne pas se laisser égarer...

Je suis extrêmement frappé de voir à quel point sa pensée est souvent parente de celle de Proudhon. Il faut noter, tout d'abord, que ces deux maîtres de la langue française comptent parmi les plus irréductibles défenseurs des humanités ; il y a une quinzaine d'années on passait pour un lettré prodigieusement élégant, doué d'une intelligence très ouverte, ayant un vrai sentiment de la volonté de puissance, quand on avait, quelque peu, turlupiné les pauvres bacheliers ; depuis ce temps beaucoup de girouettes ont tourné ; on n'a encore rien trouvé à dire de mieux en faveur du latin que ce qu'Urbain Gohier avait publié en 1898 dans le *Soleil* (pages 283-319). Si la culture classique ne plaît guère aux favoris de vieilles courtisanes, c'est qu'elle est faite pour les hommes plaçant leur idéal dans l'existence modeste, casanière et sérieuse des antiques familles campagnardes : cet idéal est acclamé par Urbain Gohier (pages 200-204) et pages 47-50. Urbain Gohier a, comme Proudhon, une profonde horreur, pour cette littérature immonde qui, sous le fallacieux prétexte d'art, décrit « la vie de quelques milliers de rastaquouères interlopes, d'aristocrates faisandés, de snobs pervers, de bourgeois trop gras et dégénérés, de jouisseurs blasés, d'histriions malsains qui sont l'écume de Babylone et le fleau de toutes les vieilles civilisations »...

Après nos désastres de 1871, Renan, faisant l'inventaire des causes qui devaient servir à expliquer la supériorité de l'Allemagne, terminait ainsi son énumération : « Joignez-y surtout les qualités morales et en particulier la qualité qui donne toujours la victoire à une race sur les peuples qui l'ont moins, la chasteté. » Ceci fut évidemment écrit en pensant à la ruine du monde antique.

Urbain Gohier n'est pas moins préoccupé que Renan des enseignements que nous fournit l'histoire de la Rome impériale. A la suite d'une vigoureuse esquisse de la vie parisienne, il dit : « Étaient-ce là, oui ou non, les caractéristiques de la décadence romaine?... A toute époque, le règne de la pornographie, l'étalage du vice, l'exaspération des sens, les dérèglements de l'imagination, le sadisme ont été les signes de la décadence, ont accéléré la dégradation des caractères et la dissolution de la société » (page 212). A propos de gens poursuivis pour trahison : « Dans les circonstances actuelles, quiconque déprave le peuple et souille la jeunesse est l'auxiliaire de l'ennemi ; quiconque détend le ressort des volontés françaises travaille à la destruction de la France » (page 218). Enfin voici une exhortation toute pleine de l'esprit proudhonien : « Un peuple ne reste sain et solide qu'avec de bonnes mœurs. Veillez donc à la propreté de votre foyer. Êtes-vous des patriotes ? Faites-le pour la patrie... Êtes-vous des révolutionnaires ? Gardez-vous propres. Je l'ai prêché dix ans de suite aux ouvriers : pas de révolution, pas de transformation sociale qui puisse être accomplie sans des cœurs sains, des consciences droites, des mains pures ».

Comme presque tous les moralistes contemporains, Urbain Gohier n'est guère porté à tenir compte des courants historiques. Il lui semble, par exemple, facile que la démocratie, réalisant les vœux de ses anciens apologistes, mette (comme on disait autrefois) la vertu à l'ordre du jour (page 220). Son illusion résulte de ce qu'il pose la question sous une forme abstraite : « Dans un Etat démocratique, gouverner serait d'abord purifier. Dans un Etat de démagogie césarienne, il faut énerver

pour gouverner » (page 210). Purifions-nous donc, puisque nous voulons vivre en démocratie. Mais il y a bien des espèces de démocraties ! Les anciens apologistes de la démocratie n'avaient pas compris que les institutions des vieilles républiques montagnardes de la Suisse, admirées par eux, ne sauraient être imitées dans des pays qui ne possèdent pas certaines conditions fondamentales ; on trouve chez ces peuples-modèles : des autorités sociales très respectées, des croyances chrétiennes dominantes, un esprit guerrier prodigieusement développé ; rien de tout cela n'existe dans nos démocraties dont la marche est réglée par l'agitation des démagogues. Dans un passage digne de Juvénal, Urbain Gohier flétrit ces abominables personnages : « Les démagogues à surenchères triomphent dans les clubs en offrant à Mes-Bottes et à Coupeau le paradis immédiat. Ils font du matérialisme bestial un système philosophique ; et désormais, ce n'est plus une honte, mais une belle action, un exploit civique, une manifestation d'affranchissement, de se vautrer dans la fange. On n'est plus un cochon, on est un philosophe » (page 213). Tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de rendre ingrat le métier de démagogue, il ne faudra pas compter sur une réforme morale de notre société ; très malheureusement, les progrès de la démocratie rendent ce métier si agréable qu'il attire aujourd'hui des millionnaires....

L'utopie d'une démocratie vertueuse dépend étroitement des guerres de la Liberté. A la fin du XVIII^e siècle, les Français imaginèrent de faire renaître les temps de la vieille Rome, célébrés par Tite-Live et par Plutarque ; ils ne furent pas ridicules comme l'avaient été les lecteurs de l'*Astrée*, qui s'étaient faits bergers, parce qu'ils soutinrent de prodigieuses luttes victorieuses ; la gloire acquise alors par la France fut si extraordinaire que l'idéal d'une république de Cincinnatus a pu durer presque tout un siècle. La légende a perdu la meilleure partie de sa valeur sociale quand la décadence de l'esprit militaire s'est manifestée d'une manière très marquée, après les aventures du

boulangisme; on avait alors constaté, avec effroi, que le caractère de beaucoup d'officiers n'était pas supérieur au caractère de nos politiciens; depuis lors le mal n'avait fait qu'empirer, au grand désespoir d'Urbain Gohier, dont l'âme était goulée des souvenirs de 1792. Il se révolta contre des généraux qu'il méprisait, quand une crise lui permit de faire entendre au grand public ses exhortations: « Mon nationalisme, dit-il, a résisté dans l'affaire Dreyfus à l'écrasement de la nation par une caste militaire dégénérée. Le patriotisme républicain de nos ancêtres avait pu plier devant la dictature d'un Bonaparte, brûlant de génie et couvert de gloire; notre patriotisme ne pouvait réellement plier devant la dictature des Billot, des Chanoine, des Zurlinden, débris cacochymes d'une ère de déroute et de capitulations » (page 9). Urbain Gohier s'illusionne quand il croit que l'armée est régénérée; je n'ai point entendu dire, en effet, que de notables franc-maçons avaient été abattus, comme chiens galeux, par les officiers qu'ils ont dénoncés: la démocratie continue à humilier, tant qu'elle peut, le militaire; or je pense, comme Renan, que la pratique de l'humilité est une mauvaise préparation pour le combat...

Les personnes qui ont, comme moi, dépassé la soixantaine, ne peuvent lire *le Réveil* sans éprouver de très-vives émotions, parce qu'elles y retrouvent, exprimés dans un langage digne de leur noblesse, quelques-uns des sentiments qui enthousiasmaient la jeunesse libérale durant les dernières années du Second-Empire. La génération qui arrivait alors à la réflexion, admirait d'une manière intelligente les traditions françaises, était persuadée que la grandeur d'un peuple se mesure à l'échelle des valeurs morales, méprisait les parvenus plus qu'on ne les a jamais méprisés. Elle maudissait, dans le régime existant, un ordre matérialiste, cher à des aventuriers insoucieux de l'opinion des bonnes familles, affamés d'argent, bouffis d'orgueil. On haïssait un gouvernement qui paraissait déshonorer la France, en raison de son ignorance du génie national.

Chez ceux des Juifs qui prétendent diriger notre pays, on rencontre — et à un degré prodigieusement exagéré — les défauts qu'on reprochait jadis, avec tant d'aigreurs, aux hommes de Napo-

léon III; l'antisémitisme d'Urbain Gohier est la conséquence naturelle de cet antique antibonapartisme dont il est demeuré l'indomptable représentant; il est clair que ses idées ne peuvent être, par suite, toujours parfaitement comprises par des gens qui connaissent mal notre histoire contemporaine...

On ne comprendrait pas bien l'antisémitisme d'Urbain Gohier si on ne se référait au portrait du Juif moderne que Renan a tracé dans le dernier volume de son *Histoire du peuple d'Israël*; Renan a eu la ruse de prétendre découvrir dans l'*Ecclesiaste* une anticipation du dégoûtant financier aux yeux duquel les choses n'ont de valeur que si elles lui permettent de satisfaire sa sensualité; les personnes qui savent avec quel art Renan savait cacher sa haine, seront convaincues, en lisant ces pages, qu'il éprouvait une aversion profonde, pour le Juif moderne:

« Attendez deux mille ans, dit-il, vous verrez combien ce fils des prophètes... se montrera un mondain accompli... comme il saura jouir d'un monde qu'il n'a pas fait, cueillir les fruits d'un champ qu'il n'a pas labouré... Nous l'avons tous connu, ce sage selon la terre... aristocrate par sa peau fine, sa susceptibilité nerveuse et son attitude d'homme qui a su écarter de lui le travail fatigant; bourgeois par son peu d'estime pour la bravoure guerrière et par un sentiment d'abaissement séculaire dont sa distinction ne le sauve point... Nulle folle chevalerie ne lui fera échanger sa demeure luxueuse contre la gloire périlleusement acquise... Il est arrivé à la parfaite sagesse: jouir en paix, au milieu des œuvres d'un art délicat et des images du plaisir qu'on a épuisé, du fruit de son travail. Surprenante confirmation de la philosophie de la vanité! Allez donc troubler le monde, faire mourir un Dieu en croix... pour finir d'une maladie de la moëlle épinière au fond d'un hôtel capitonné du quartier des Champs-Élysées, en regrettant que la vie est si courte et le plaisir si fugitif. Vanité des vanités! »

Quel Français, dont l'âme a été nourrie de christianisme et de culture classique, n'admirerait l'Phérisme d'Urbain Gohier luttant contre les complots que forment des Catilinas d'un genre si odieux en vue d'asservir le génie français!

GEORGES SOREL.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)

(adresse)

déclare m'abonner pour un an ⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs ⁽¹⁾, six francs ⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs ⁽¹⁾, six francs ⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fr St-Honoré, Paris (8^e)

BULLETIN

La Bourse a bien commencé l'année. Si les reports ont été, à la dernière liquidation de décembre, un peu plus tendus qu'à la précédente, ils sont néanmoins restés plutôt au-dessous de ce que l'on avait craint et la liquidation en question s'est, en définitive, effectuée sans encombre.

Mais comme, depuis, l'on avait été de l'avant plus vite qu'il ne convenait, les plus hauts cours pratiqués dans la huitaine n'ont pu être partout complètement maintenus. Nous avons, d'ailleurs, tout récemment laissé prévoir ce semblant d'emballlement et sa brièveté. Il faut se défier de ces mouvements rapides sans cause bien précise. Ils sont le plus souvent éphémères.

Aussi bien notre marché ne saurait-il rester complètement indifférent à la tournure peu satisfaisante que prennent, de temps en temps, les négociations franco-espagnoles au sujet du Maroc ; elle était telle, il y a une huitaine de jours à peine, qu'on les considérait comme entrées dans une phase critique.

Nous voyons, en somme, mais avec plus de sérénité, se reproduire exactement ce qui s'est passé au moment des négociations franco-allemandes. Cependant ce serait à désespérer de tout, s'il fallait, encore cette fois, six autres mois pour arriver à un accord !

Cette éventualité est, d'ailleurs, assez peu probable : l'Espagne a en suspens nombre de travaux publics assez urgents ; elle aura besoin de faire appel au crédit en France et cela devra la rendre plus conciliante. Il n'y a qu'à considérer l'allure de la cote de l'Extérieure pour se rendre compte que nos capitalistes la hudent, en attendant.

Si l'on ne parle pas encore d'un emprunt espagnol, on a beaucoup parlé d'un emprunt austro-hongrois d'un milliard, avait-on dit ; mais le gouvernement intéressé a fait démentir en présence du mouvement d'opinion peu favorable à cette opération qui s'est dessiné ici : on peut se demander pourtant s'il y a de la fumée sans feu. Enfin, l'on sera fixé avant longtemps. Ce qu'il y a, en tous cas, de bien certain, c'est que l'Autriche-Hongrie ne peut boucler son prochain budget qu'à l'aide d'un emprunt.

Les places étrangères n'ont pas constamment transmis des nouvelles absolument encourageantes. A Londres, si l'argent est assez abondant, les taux de l'escompte se sont cependant tendus en prévision de retraits d'or pour l'Argentine. A New-York, on a subi la fâcheuse impression que laisse la perspective d'une revision radicale des tarifs douaniers et de nouvelles attaques contre les trusts.

UN « Ministère National » ?

Qu'étaient
donc les
autres ?

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 3

18 Janvier 1912

LE N° 25 CENTIMES 220, Fg St-Honoré (8^e) PAR AN : 10 FRANCS

Vient de paraître :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ

par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS

par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION

par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ELYSÉE

ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES

par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?

par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TÊTES

par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES

par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr. ; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Le 48^e Ministère.

Le nouveau ministère est le 48^e de la République.

Le ministre de l'intérieur est le 60^e ;

Le ministre de la guerre, le 58^e ;

Le ministre de la marine, le 52^e ;

Le ministre des affaires étrangères, le 50^e ;

Le ministre de l'Instruction publique, le 39^e.

Chaque ministre ayant pour unique programme de démolir tout ce que son prédécesseur a fait et d'entreprendre le contraire, on comprend que quarante années de ce régime ait conduit le pays au dernier degré de l'incohérence, de l'anarchie, de l'insanité.

o

Et maintenant, de Selves ?

Parce que M. Justin de Selves est un compatriote de M. Fallières, parce qu'il appartient au clan de la Vache-à-Colas, parce qu'il est le neveu de Freycinet et la créature de feu Cornélius Herz, il a été maintenu à l'Hôtel-de-Ville en dépit de son incapacité et de sa corruption.

Il avait fait de Paris la ville la plus sale de l'Europe, et de la Préfecture une caverne. Au lieu de le mettre à Fresnes ou à Sainte-Perrine,

M. Fallières l'a mis au ministère des affaires étrangères.

Naturellement M. de Selves est resté ce qu'il était. Il a étalé une ignorance scandaleuse ; il ne connaissait pas même les traités signés par son prédécesseur avec les grandes puissances. A la tribune, il a paru grotesque. Mais dans la coulisse, il intriguait contre son chef et contre la France : il ourdissait à Londres et à Berlin des trames cachées. Finalement, il a discrédité devant l'Europe le cabinet dont il faisait partie, et la diplomatie dont il avait la responsabilité.

Quelle sanction ?

M. Fallières fait chercher une prébende de cent mille francs de rentes pour « dédommager » son copain.

La Corruption est libre.

La première Chambre de la Cour de Paris, acquittant M. Terrot de La Valette, procureur de la République, à Tlemcen, qui avait tenté de corrompre le député Ceccaldi, proclame que la loi n'atteint pas le corrupteur (arrêt du 11 janv. 1912).

La tentative de délit n'est punissable que si la loi le dit expressément ; et la loi ne vise nulle part la tentative de corruption.

C'est pourquoi les courtiers d'affaires, très ferrés sur le droit, se promènent la tête haute dans les couloirs du Parlement et dans les antichambres ministérielles. Toutes les portes s'ouvrent devant eux. Ils font leurs offres au grand jour. Quand on les refuse (pour insuffisance du tarif !) pas de délit. Quand on les accueille, qui est-ce qui vendrait la mèche ?

Déjà, le 7 décembre 1903, le tribunal de Chambéry avait rendu un jugement pour affirmer que, dans l'état actuel de nos mœurs, l'intervention d'un parlementaire pour obtenir, moyennant finances, une ordonnance de non-lieu au croupier d'un tripot, est un fait normal et licite (V. *Leur République*, p. 61).

« Fournissant leur temps, leurs soins, leurs démarches, disait le tribunal, les politiciens qui trafiquent de leur mandat et de leur influence ont naturellement droit à une rémunération. »

La jurisprudence et les mœurs sont bien d'accord. Liberté de la corruption et de la vénalité ; liberté de tous les actes qu'on regardait jadis comme infamants.

La République respecte d'autant plus volontiers cette liberté-là qu'elle a supprimé les autres. Il en faut une, pour la montre : la liberté des coquins.

L'affaire Turpin.

La première chambre supplémentaire du tribunal de la Seine vient de condamner l'Etat à 100.000 francs de dommages-intérêts au profit de Turpin, inventeur de la mélinite.

Il y a plus de vingt ans que dure cette affaire.

J'ai plaidé naguère la cause de Turpin dans le *Soleil* ; je l'ai plaidée dans l'*Aurore*. Aujourd'hui, la magistrature réhabilite solennellement l'homme qui avait été dépouillé de son invention par les bureaux de la Guerre, ruiné, calomnié, rayé de la Légion d'honneur, condamné et emprisonné comme traître à la patrie. La magis-

trature proclame que ce criminel d'Etat était une grande victime.

En compensation de vingt années de lutte, de désespoir, de honte imméritée, en compensation des millions que Turpin aurait pu et dû gagner, on lui alloue 100.000 francs.

Qui la paiera, cette amende de 100.000 fr. ?

Nous, les contribuables.

Mais les vrais coupables, les ministres comme Freycinet, les officiers, les généraux, les bureaucrates qui ont menti, qui ont spolié Turpin, qui ont trafiqué de son œuvre, qui ont vendu ses découvertes à l'étranger, qui ont commis réellement la trahison dont ils accusaient un innocent, qu'est-ce qu'on leur fera ?

RIEN. On ne les nomme même pas. On ne les félicite pas. On ne les châtie pas.

Car, sous ce régime, l'impunité des traîtres et des bandits est la première loi.

Mme Steinheil va parler.

Mme Steinheil va faire paraître ses *Mémoires*. Elle promet de raconter « tout ce qu'elle sait sur le président Faure, sur sa politique, ses difficultés, ses ennemis et sa mort. »

Sur sa mort ? Oh ! Oh !... Le huis clos !

Mais la dame du Vert-Logis s'arrête à ce chapitre ; elle n'annonce aucune révélation sur le drame de l'impasse Ronsin.

Encore un marché de silence.

Secrets d'Etat ; faits du Prince... Qu'est-ce que les cadavres d'une mère et d'un mari, pour une favorite de la République ?

Sur quel chapitre du budget paye-t-on la rente

de Meg ? La dernière vieille maîtresse de Gambetta — non pas celle à qui Mme Adam rachetait si cher de honteuses photographies ; non, une autre ! — était pensionnée à la fois par l'Intérieur et par les Affaires étrangères. Celle qui cueillit le dernier soupir de Félix Faure émerge peut-être à l'Instruction publique.

Et le Comité Nobel lui réserve un prix, pourvu que sa candidature soit présentée par Hanoiaux et Deschanel, de l'Académie française.

Les Juifs et la prostitution.

Le directeur d'école municipale qui ne veut pas s'occuper de la *vie privée* des instituteurs-proxénètes, et qui maintient à la tête de ses classes les collaborateurs de la Nitchevo, pourvoyeuse de la bande Flachon, s'appelle Weill (*Nozière* ou *Guy Launay* ?)

Le 9 janvier, on arrête à la gare d'Austerlitz le sieur Max Schummer, Juif né en Russie, naturalisé Turc, domicilié à Buenos-Ayres, pratiquant à Paris la traite des blanches. Il allait livrer aux maisons closes deux jeunes Russes de dix-sept et dix-huit ans.

Le même jour, on arrête à la gare du Nord le sieur Jack Jeuckel, dit Sem, dit James Lee ; et l'on poursuit son complice Max Epsten, pratiquant la traite des blanches de concert avec la fille Sarah Smolachowska.

Nous le répéterons jusqu'au jour du nettoyage brutal et sans merci : Paris est devenu la sentine de l'Europe, parce que la vermine de tous les ghettos s'y est installée, sous la protection de la République, et sous la direction de l'Alliance israélite.

Assassins, marlous, cambrieurs, filous de tripots, maîtres-chanteurs et coupe-jarrets de journalisme : tous Juifs, tous rastaquouères.

Les agents de l'Allemagne.

La *Dépêche* de Toulouse, qui s'est toujours donnée comme un journal très patriotique, a publié une série de correspondances parisiennes où le rédacteur développe simplement l'idée tant de fois exprimée ici : à savoir que les incidents franco-allemands, depuis plusieurs années, sont une série de chantages machinés pour obtenir l'admission des valeurs allemandes à la Bourse de Paris.

Or la patriote *Dépêche* de Toulouse compte au premier rang de ses collaborateurs l'agent de la Chancellerie allemande et de la finance prussienne : le citoyen Jaurès.

L'impudent personnage résume lui-même la situation dans les colonnes de la *Dépêche*, en ces termes :

Des groupes politico-financiers d'Allemagne et des groupes politico-financiers de France se sont secrètement entendus depuis quelques années, mais surtout depuis quelques mois, pour de vastes combinaisons communes. Partout, en Afrique comme en Asie, au Maroc, au Congo, dans la vallée de l'Euphrate, seraient fondés des consortiums, des syndicats, des entreprises combinées ; et enfin, comme couronnement de cette politique, les valeurs allemandes seraient admises officiellement sur les marchés français.

Les banques allemandes, qui commanditent l'industrie allemande et qui ont un besoin pressant de capitaux, n'auraient plus besoin de négociations clandestines pour se procurer, par le moyen de nos établisse-

ments de crédit, les vastes ressources de l'épargne française. Elles émettraient sur notre marché, elles négocieraient publiquement en France les titres des banques allemandes, des grandes industries allemandes. Et la correspondance parisienne de la *Dépêche* va jusqu'à cette affirmation si grave que le coup d'Agadir a été machiné d'accord entre les groupes français et les groupes allemands, pour forcer les résistances de l'opinion française, pour imposer cette politique financière à la France, dans l'intérêt de l'industrie allemande et de quelques courtiers français de finance.

Ainsi le monde aurait été ébranlé, un risque de guerre formidable aurait été créé, non pas par un dessein belliqueux ou une pensée provocatrice de la diplomatie allemande, mais par une manœuvre combinée des financiers allemands et des financiers français, agissant les uns et les autres par l'intermédiaire de leurs gouvernements respectifs.

C'est ce que je crie à tous les échos depuis des années ; ce que j'ai ramassé en quelques pages dans l'*Œuvre* du 28 décembre.

J'y ai seulement ajouté, et j'ai démontré, que la cheville ouvrière de toute la combinaison est le citoyen Jaurès lui-même, entretenu par les Rothschild, par le groupe de la *Berliner Tageblatt* et par l'ambassade allemande, pour être « l'orateur de l'empire au Parlement français » et le « reptile » du kaiser dans la presse française.

L'Allemagne a payé au directeur de l'*Humanité* la grève des cheminots pour le coup d'Agadir, comme elle lui a payé le désastre naval de Toulon, comme elle lui a payé la création de sa feuille, comme elle lui a payé (50.000 fr.) sa campagne contre les fonds russes, comme elle lui a fait octroyer par Abd-ul-Hamid des « crachats » en diamants pour le commandant de la *Liberté*.

La *Dépêche* de Toulouse, ayant expliqué à son immense clientèle l'œuvre de trahison, fini-

ra-t-elle par démasquer le traître — son collaborateur ? Si elle ne le fait pas, elle joue un rôle étrange.

Le génie multicolore.

M. Hégésippe Légitimus l'ayant élu sénateur de la Guadeloupe, M. Henry Bérenger décrit ainsi cette île fortunée :

La Guadeloupe n'est pas le pays ni des sorciers ni des crétins (je n'en écrirais pas autant de certaines circonscriptions unifiées en France), mais l'une de nos plus anciennes et plus belles colonies, la perle des Antilles, où l'esprit du XVIII^e siècle, celui de Voltaire et de Bernardin de Saint-Pierre, anime dans de paradisiaques paysages le *génie multicolore* de cent soixante-dix mille bons Français noirs, blancs ou créoles.

C'est Voltaire qui serait « épâté » d'apprendre ça !

De quelle couleur sont donc les créoles ? rouges ? verts ?

Le sénateur *impromptu* croit évidemment que les créoles sont les peuplades autochtones, les derniers Caraïbes.

Cette impayable farce électorale doit avoir pour conséquence :

— Ou l'attribution de sièges législatifs au Congo, au Dahomey, aux établissements d'Océanie, etc.

— Ou, plus raisonnablement, la suppression de la représentation coloniale.

Symptôme.

« Je ne l'ignore pas. Ma proposition inquiétera les esprits juridiques. La publicité des audiences

est un des principes fondamentaux de notre législation... Cependant le huis-clos constitue une mesure d'ordre public, il peut être ordonné même aux audiences de police correctionnelle !... Cette mesure d'ordre public, je demande qu'on l'étende hardiment. La France d'aujourd'hui comprend à merveille qu'il est nécessaire, dans l'intérêt même de la démocratie, de mettre un terme à certains abus d'une liberté mal comprise... »

Signé d'un des membres intelligents de la majorité « radicale et radicale-socialiste ».

Chaque jour, d'autres en écrivent autant.

Ce n'est pas précisément vers la liberté que la République nous entraîne. Attendez, attendez.

Autre symptôme.

Tandis que, dans le *Figaro*, M. Alfred Capus enduit de *cold cream* et de pommade à la rose nos campagnes sur l'invasion rastaquouère, à l'autre extrémité de la presse, la *Guerre Sociale* en arrive à publier des lettres comme celle-ci (20 déc. 1911) :

Les tailleurs pour dames lors de la grève de 1900, gagnaient en moyenne 1 fr. à 1 fr. 25 par heure. On pouvait vivre. Mais, depuis, *il est arrivé une foule de Juifs*, à un tel point que presque toutes les places de coupeurs ou chefs d'ateliers sont occupées par ces gens-là.

Et comme c'est toujours le chef ou le coupeur qui embauche, je vous défie, si vous causez couramment le français, de trouver sur dix maisons une qui vous embauche... Et si vous arrivez à y entrer, vous vous trouvez à peu près seul de Français et vous ne pourrez même pas causer. En effet, ces gens s'obstineront

à causer « *idich* » — comme ils disent — et vous feront des misères jusqu'à ce que l'on vous ait fait partir...

Etant tous très commerçants, ils arrivent à trouver, un jour ou l'autre, un coreligionnaire, qui leur prête l'argent nécessaire pour s'établir. Aussi dans presque toutes les rues, nous voyons des boutiques de tailleurs pour dames... et lisez les noms ! Vous trouverez 90 pour cent de Juifs... et je n'exagère pas !

De plus, regardez les prix : vous verrez des costumes à partir de 50 francs, alors qu'il y a 7 ou 8 ans, on n'en avait pas à moins de 130 à 150 francs.

Ce bon marché s'explique pour qui sait comment ces gens-là se logent et se nourrissent. En outre, une bonne partie du travail se faisant à domicile, il ne faut pas penser à les grouper.

Pour mon compte, aujourd'hui, j'en suis réduit à travailler chez moi et à me taire si je veux manger... Et combien se trouvent dans le même cas !

S'il y avait une campagne antisémite, je vous avoue que je serais des premiers à marcher, car il est difficile de causer de philosophie ou de société future quand on a le ventre vide...

Un abonné de la G. S.

Nous avons donné plusieurs fois de pareils documents. Mais il est significatif que la *Guerre Sociale* leur ouvre enfin ses colonnes. Le journal révolutionnaire est furieusement philosémite ; il a une grosse vente dans les agglomérations de Juifs immigrés, qui sont un danger terrible pour la sécurité de Paris.

Cependant, il y a aussi les « camarades » français !

Et les camarades français en ont assez d'être affamés, privés de leurs salaires, infectés d'horribles maladies, insultés et menacés dans leur propre pays par ces hordes orientales.

La belle Marine.

Une dépêche de l'*Eclair* :

Cherbourg, 4 janvier. — On se montre très fâcheusement impressionné ici de savoir que *le ministre de la marine a préféré les chaudières allemandes*, type Gardès, aux chaudières françaises. Ces chaudières étaient destinées au groupe électrique sud de l'arsenal de Cherbourg.

On a mis en avant la question des foyers de chaudières. Les usines françaises pourraient fournir les mêmes foyers, mais on ne les a pas invitées à soumissionner.

Puisque les matières premières avec lesquelles on fabrique nos poudres viennent d'Allemagne, il est logique de demander aux Allemands les machines de nos bateaux : les unes et les autres font pareillement explosion.

Et les catastrophes amènent de nouveaux marchés, qui procurent de nouveaux pots-de-vin. « Je ne crains pas de le dire, Messieurs : jamais le Parlement ne marchande les milliards quand il s'agit de la défense nationale !... »

Le programme radical.

Camille Pelletan rejoint au Luxembourg son ancien maître Clemenceau ; vont-ils reprendre la véhémence campagne qu'ils menèrent dans la *Justice* pour établir que Fallières, alors ministre dans le cabinet Rouvier, était l'agent du Roy et des Jésuites ? C'est douteux, maintenant que Clemenceau a été ministre sous le même Rouvier, puis président du Conseil par la grâce du même Fallières, et qu'il espère l'être encore.

Mais il est amusant de voir siéger côte à côte

au Sénat les deux chefs radicaux qui eurent vingt ans pour programme et qui donnèrent à leur parti pour cri de ralliement : « *A bas le Sénat! sus au Sénat! suppression du Sénat!* »

Vieux farceurs !

1 an et 3 ans.

L'*Action française* s'indigne en constatant que Lucien Lacour, camelot du roi, a obtenu trois ans de prison pour un geste politique, et que Victor Flachon en sera quitte avec un an de prison, pour avoir souillé des petites filles du peuple, les petites filles dont le camarade Jaurès affamait les mères aux *Cent Mille Paletots*.

Oui. Mais Lucien Lacour a giffé Briand ; tandis que Flachon est le compère, le copain, le « poteau » du condamné de Saint-Nazaire.

Les Arts et la Noblesse.

A la dixième correctionnelle (8 janv.) :

M. le président Pichard déploie mille grâces devant noble demoiselle Carmen de Raisy, — l'une des poules à M. Rostand, — qui a essayé d'arracher les yeux à une autre poule, dans les coulisses de la Porte-Saint-Martin : « Vous fûtes remarquable... Vous fûtes admirable... Vous jouâtes délicieusement... »

Vingt-cinq francs d'amende, avec sursis.

Bien entendu, noble demoiselle de Raisy s'appelle Lévy.

Les Chevaux de Paris.

La grève des taxi-autos se prolongeant, le public parisien recommence à se servir des fiacres. Les misérables chevaux font leur ancienne besogne, augmentée du travail que ne font plus dix mille autos.

Ils sont épuisés, agonisants, lamentables. Et les bourreaux dont ils gagnent le pain et l'alcool redoublent de sauvagerie pour tirer d'eux, à force de tortures, un effort désespéré. Il faut voir opérer ces hommes pour pressentir la lâche cruauté que découvrent les expéditions coloniales. Les tueries de noirs et de jaunes sans défense ne sont qu'une autre manifestation du même sadisme.

La population de Paris contemple ces scènes révoltantes avec une parfaite indifférence. Des gens qui ont l'air civilisés, des femmes qui ne sont pas des mégères, prennent des voitures tirées par des chevaux boiteux, blessés, affamés, pantelants de fatigue et de souffrance, et ne s'aperçoivent pas du martyre dont ils sont la cause.

Ne prenez pas de fiacres ! Suppliez vos amis de ne jamais prendre de fiacres !

Ne sentez-vous pas, d'ailleurs, à quel point vous êtes ridicules, dans ces véhicules dégoutants, qui se traînent en cahotant, distancés par les autobus, par les trams, par les piétons un peu lestes ? Par élégance au moins, boycottez le fiacre !

URBAIN GOHIER.

**Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.**

La dernière carte.



« Grand ministère » ?

Nous verrons bien.

Mais ce que l'on peut voir dès aujourd'hui, c'est le pouvoir de l'*Œuvre*. Lorsque parut notre dernier numéro, Caillaux régnait encore. Tous, pourtant, sentaient sa fin prochaine ; aussi avons-nous jugé le moment favorable pour faire valoir les titres d'Aristide Briand, qui nous paraissait le plus digne de recueillir sa succession.

Dès le lendemain, très ému de notre requête, M. Fallières chargeait son ami Justin de Selves de remettre à M. Caillaux le fatal lacet. Par malheur, le chef de l'Etat n'a pu nous donner entièrement satisfaction, et il a bien voulu envoyer son fidèle et indéfectible Ramondou s'excuser auprès de nous de n'avoir pas confié la direction du nouveau ministère au camarade Aristide, comme nous en avions exprimé le désir.

Aristide Briand n'est, en effet, que le vice-président du Conseil, ce qui signifie, sans doute, qu'il est spécialement chargé d'y représenter le vice. Nous sommes assurés d'avance que l'emploi sera bien tenu.

Les amis du cabinet Poincaré, qui ne nous le présentent pas comme un « grand ministère », le baptisent « un ministère national ». Et M. Poincaré lui-même déclare à un rédacteur du *Matin* :

— Je crois, en tout cas, pouvoir répéter ce soir ce que cet après-midi j'ai dit au chef de l'Etat, en lui présentant tous mes collaborateurs : c'est que nous étions au service de la nation...

Vraiment ? Mais à quel service étaient donc, depuis quarante et un ans, les précédents ministres de la République ?

Quelle chose curieuse ! Ceux d'entre nous qui ont encore quelque teinture de latin imaginaient que le mot *ministre* voulait dire *serviteur*, et que, par définition, dans un état démocratique, un ministre était au service du peuple. Il y avait bien, sans doute, quelques mauvaises têtes, comme les rédacteurs de l'*Œuvre*, qui prétendaient ne voir là qu'une apparence mensongère. Elles osaient soutenir qu'en fait, les ministres ne servaient qu'eux-mêmes, leurs proches ou leurs tribus ; et que bien loin de défendre les intérêts du pays, ils l'exploitaient, le ruinaient et le déshonoraient. C'est ainsi que l'*Œuvre* publia, l'année dernière, une brochure intitulée *le Parlement contre la nation*, et si cet opuscule obtint le succès le plus vif, c'est apparemment qu'il traduisait un sentiment général.

Mais si sûrs que nous fussions, hélas ! de la triste réalité, nous n'aurions jamais espéré qu'un jour venant, un jour prochain, le président du Conseil tiendrait à confirmer officiellement tous nos dires. Et comment ne serions-nous pas ravis de l'entendre proclamer, en

prenant le pouvoir, que tous ceux qui l'y ont précédé ont à l'envi travaillé contre la France ?

Cet aveu est d'autant plus remarquable que le nouveau Ministère est lui-même exclusivement composé d'anciens ministres. Nous nous garderons bien d'en conclure que, par conséquent, il n'y a pas grand chose de changé dans la politique républicaine. Mais il n'est pas douteux que, dans la pensée de M. Poincaré, ses collaborateurs et lui-même comptèrent jadis parmi ces serviteurs infidèles, qui servirent tous les intérêts, excepté ceux de la nation. Il faut donc prendre la déclaration de notre Premier comme une sorte d'amende honorable, faite au nom de tous ses collègues.

— A partir de ce jour, nous cessons de gouverner contre la nation, et, sur l'autel de la patrie, nous jurons de n'être plus que des ministres nationaux. Entendez que nous remplissons exactement notre devoir de ministre, qui est d'administrer les services publics dans l'intérêt commun.

Voilà de bonnes paroles. Il ne leur manque plus que d'être véridiques. Si elles le sont, les futurs historiens pourront écrire que la République française ne fut pas fondée le 4 septembre 1870, mais bien le 13 janvier 1912.

Il reste pourtant quelques sceptiques, dont nous sommes. Certes, nous ne poussons pas l'esprit d'opposition jusqu'à nier que, dans ce nouveau ministère, il n'y ait des hommes de grande valeur. On y trouve même d'honnêtes

gens, qui paraissent animés des intentions les meilleures.

Si c'est, en effet, la France qu'ils entendent servir, non seulement nous ne leur témoignons aucune hostilité, mais nous nous emploierons de notre mieux à seconder leurs efforts.

Reste à savoir si, dans l'état présent de la République, leur entreprise a encore quelque chance de succès.

M. Raymond Poincaré est un de ceux qui ont le plus finement et le plus fortement dénoncé les vices du régime actuel. Dans un tableau d'une ironie saisissante, il a montré, autour de la table du conseil, les ministres uniquement occupés à satisfaire les députés et les sénateurs de la majorité, en leur accordant les places et les faveurs qu'ils sollicitent pour les grands électeurs dont eux-mêmes dépendent; si bien que, du haut en bas, tout notre système parlementaire n'est qu'un immense trafic d'influences, et qu'en réalité, la démocratie, confisquée par une minorité insolente et gloutonne, n'est plus qu'un syndicat d'exploitation de la France. L'exploitation fut même si âpre que nous sommes à la veille d'une faillite.

Après avoir tenu ce langage, qui est le nôtre, M. Poincaré ne peut prendre la direction des affaires que pour prévenir une catastrophe. Et, il annonce, effectivement, que tout va changer. Nous ne partageons pas sa confiance, mais ce n'est pas une raison pour ne pas lui faire crédit.

Quelles que soient son autorité personnelle et l'intelligence des collaborateurs qu'il a su grouper, parviendra-t-il à faire ce qu'il veut, dans le milieu où il évolue et avec les moyens dont il dispose ? Toute la question est là. Gouverner

pour la nation, à l'heure qu'il est, c'est gouverner contre le parlement. Est-ce possible?

Dans tous les cas, on a l'impression qu'une partie décisive va s'engager. Marianne y joue ses meilleures et ses dernières cartes. Si elle perd ce coup, c'est vraiment la fin du régime.

Nous sommes donc à peu près certains dès ce jour que M. Poincaré, qu'il réussisse ou qu'il échoue, va rendre un signalé service à notre pays.

GUSTAVE TÉRY.

La "Guerre Sociale"

et

l'Invasion Étrangère

Dans un article d'ailleurs fort bien tourné, M. Emile Pouget, de la *Guerre Sociale*, pose nettement un principe.

« Il n'y a pas de péril antisémite, il n'y a pas de péril étranger. L'antisémitisme et le nationalisme sont deux trucs employés par les capitalistes pour détourner l'attention des peuples en créant une lutte entre les classes prolétariennes. C'est la vieille tactique : diviser pour régner. Nous n'avons, nous ne voulons avoir qu'un seul ennemi. Et cet ennemi, c'est notre maître... »

(M. Emile Pouget écrit assez bien pour avoir le droit d'ajouter : « Je vous le dis en bon français. »

S'il ne l'ajoute point, c'est sans doute pour ne pas manquer à ses principes internationalistes.)

Au risque de déplacer la question, nous pourrions faire observer que, précisément, notre maître est Juif, ce qui met la thèse de M. Emile Pouget, sinon en complet accord, du moins en parallélisme avec les opinions de deux autres syndicalistes très intelligents et très raisonnables (je veux dire Janvion et Pataud).

Et en matière sociale, contrairement à ce qui se passe en matière géométrique, deux opinions parallèles sont deux opinions qui arrivent fatalement à se rencontrer.

Elles se rencontrent d'ailleurs assez fréquemment pour permettre à MM. Pataud et Pouget de nous faire, en collaboration, une description paradiatique de la cité future.

Mais nous laisserons de côté l'« exploitateur Juif » (ces deux vocables joints font admirablement) et nous examinerons seulement la question de la concurrence prolétarienne, qui est singulièrement actuelle et brûlante.

M. Emile Pouget a trouvé un argument très ingénieux.

« L'invasion corporative n'est pas imputable aux seuls ouvriers étrangers (Allemands, Juifs ou Italiens) elle est imputable également à *tous les étrangers à la corporation* (femmes ou enfants, Bretons ou Savoyards). C'est pourquoi il est aussi stupide, aussi criminel de crier : « Mort aux Italiens ! Mort aux Juifs ! » que de crier : « Mort aux femmes ! Mort aux Bretons ! »

Ainsi, il faut, dans un élan de fraternité, dans une admirable conception du prolétariat universel, accepter la concurrence et l'avitilissement des prix

qui en résulte. Il faut inviter au banquet des convives de toute race, de tout poil, de toute couleur : tenir table ouverte en l'honneur des hôtes vagabonds qui passent sur le chemin et qui apporteront à notre foyer la poussière de toutes les routes, la boue de tous les ruisseaux.

Prolétaire français, il faut maintenant connaître et pratiquer, sous le rouge pavillon de la *Guerre Sociale*, cette maxime évangélique dont tu ricanais lorsqu'elle t'était prêchée par les calotins. Il faut partager ton pain avec tes frères, qui viennent pour ça des ghettos de Russie, des villes hanséatiques aux faubourgs trop prolifiques. Et ta portion diminuera de jour en jour, à mesure que les convives arriveront plus nombreux...

Et un beau jour, tu verras arriver dans les ateliers, sur les chantiers, dans les bureaux, de nouveaux prolétaires qui n'auront pas la tête carrée, ni le nez crochu, ni les cheveux comme de la laine... non, des petits prolétaires tout jaunes, aux yeux bridés, aux mains agiles... et aussi nombreux que les grains de sable au bord de la mer. Ne prête aucune attention à la différence de race, car il n'y a pas de différence de classe. Ouvre les bras à tes « frères en exploitation », suivant la formule de M. Emile Pouget; il n'y a plus de guerres de race; il n'y a plus que la guerre sociale.

Tes frères jaunes se contenteront, pour salaire, d'une poignée de riz; en vertu des lois d'égalité et de fraternité, auxquelles tu veux soumettre le monde, en vertu aussi des lois économiques, dont tu prétends non-seulement secouer le joug, mais ignorer l'existence, tu te verras également soumis à cette commune mesure de la poignée de riz.

Ça te semblera maigre, ça te semblera sec, ça te semblera insuffisant pour rassasier ta petite famille.

Alors, tu te dresseras, terrible, non pas contre tes frères juifs, chinois ou nègres, mais contre le patron, contre l'exploiteur, ce pelé, ce galeux d'où te vient tout le mal.

Tu feras grève; et, tu vois, je te fais la partie belle : je veux bien admettre que tes frères jaunes et noirs se solidariseront avec toi, qu'ils ne te mettront pas dans la nécessité d'engager contre eux cette lutte impie, cette guerre fratricide qui a lieu, malgré Emile Pouget, entre travailleurs de la même classe et qu'on appelle la chasse au renard.

Alors de deux choses l'une :

Ou bien le patron sera le plus fort et te mettra au pas, en réduisant de 50 % la mesure de riz journalière.

Ou bien le patron, qui est soumis, lui, aux lois économiques, fera faillite comme un simple loueur d'autos taxis en cet hiver 1911-1912.

Dans les deux cas, je ne vois pas bien ce que tu pourrais y gagner...

Sérieusement, je ne pense pas que l'ouvrier français soit aussi hospitalier; son verre n'est pas grand, mais il boit dans son verre et il ne laissera personne y mettre le nez.

Moins visiblement, mais tout aussi profondément que le paysan, l'ouvrier est farouchement nationaliste... Il l'est même de façon excessive.

Certes, il applaudira les belles phrases de Jaurès sur la fraternité universelle; il déclamera, chez le bistro, sur la solidarité des prolétaires de tous les pays, il chantera, après boire, que l'« Internationale » c'est le genre humain.

Mais écoutez-le, sur les chantiers, au cours d'une

de ces disputes qui font jaillir la sincérité du cœur des simples comme de l'esprit des raffinés, écoutez-le dire leur fait aux « macaronis », aux « choucroutes » et aux « sales youpins », qui feraient mieux de retourner dans leur patelin :

« T'as donc pas de pain chez toi que tu viens bouffer l'nôtre, eh, fumier ? Qu'est-ce que tu viens f... en France, saloperie ? Comme si le gouvernement ferait pas mieux de liquider cette vermine-là, malheur ! »

Les « macaronis » et les « choucroutes », ce sont, sauf votre respect, les frères italiens et allemands qui trouvent avec une facilité merveilleuse, en France, un travail que les Français cherchent souvent longtemps. Quant au vocable : « sale youpin ! » ça doit être une expression d'argot prolétarien, qui désigne une race indéterminée et que je ne me charge pas de vous expliquer.

Je disais que le nationalisme de l'ouvrier était souvent excessif. Beaucoup d'entre eux, en effet, font sérieusement état de ce que M. Emile Pouget nous cite comme une boutade, et englobent dans leur xénophobie peu clairvoyante les Bretons, les Auvergnats et les Savoyards. Pour l'ouvrier parisien qui a le sens très subtil des différences de race, le provincial est un étranger ; quiconque n'est pas parigot est une « patate », et le parigot est indigné de ce que les « patates » se permettent de venir prendre à Paris la place des enfants de Montrouge ou de Méricourt.

En tous cas, la thèse d'Emile Pouget repose sur une erreur psychologique. La solidarité de race est un lien aussi puissant, plus puissant que la solidarité de classe.

Le prolétariat français a remporté des victoires

incontestables ; ses conquêtes ont souvent été payées très cher. Eh bien ! c'est aux prolétaires français d'en tirer profit ; leur sort doit en être amélioré et non pas amoindri.

Ce n'est pas pour les prolétaires chinois, ce n'est pas pour les prolétaires nègres, ce n'est pas pour les prolétaires juifs, que tant de travailleurs de chez nous sont morts à la peine.

Le « sic vos non vobis... » est une maxime virgilienne, qui a pris par la suite un tour un peu évangélique pour votre goût.

Peut-être comprendrez-vous mieux l'apologue des marrons qui furent tirés du feu par Bertrand et mangés par Raton ?

Est-ce pour les étrangers que vous vous êtes tant de fois brûlé les pattes ?

MOWGLI.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

La défense française

Les Étrangers dans la librairie française.



UNE ENQUÊTE

Nous recevons cette intéressante communication, sur un sujet que nous avons souvent traité et sur lequel il nous faudra souvent revenir :

Au cours de ces dix dernières années, la librairie française a subi, dans les conditions essentielles de la production et dans les formes mêmes de la vente, une perturbation profonde. Parmi les causes multiples et complexes de cette transformation, il en est deux qui lèsent, l'une directement, l'autre indirectement, les intérêts professionnels des commis-libraires français.

1° — La première est le nombre, de jour en jour croissant des commis-libraires étrangers — presque exclusivement allemands, qui viennent s'employer dans les maisons de leurs compatriotes, ou même — et la constatation de ce fait est profondément regrettable — dans des librairies françaises où le bon marché de leur travail leur assure une entrée facile.

En effet, ces employés étrangers travaillent à des salaires inférieurs au taux moyen des salaires français, et il en existe même qui, en qualité de « volontaires », viennent apprendre, à des conditions avantageuses pour un patron, la langue française et le commerce du livre français. Les commis-libraires allemands employés à Paris sont si

nombreux qu'ils ont pu former une association pé ciale. C'est dans ce milieu que se recrutent les patrons de demain, parmi ces commis-libraires qui, dès qu'ils seront nantis d'un bagage suffisant de mots français et qu'ils auront appris le commerce de la librairie française, viendront grossir le nombre des libraires étrangers établis dans Paris.

2° — La deuxième cause est la multiplication des maisons allemandes, qui font soit l'édition, soit la librairie neuve ou d'occasion, soit la commission, parfois même ces trois spécialités à la fois. Ces libraires allemands à la différence de leurs confrères anglais ou espagnols, qui, presque tous, ne sont que dépositaires à Paris d'ouvrages anglais ou espagnols, donnent leurs soins à l'édition de livres français et accaparent le marché du livre français. Assurés de trouver en haut lieu les faveurs de commandes et de souscriptions officielles, mettant en œuvre des procédés commerciaux parfois peu scrupuleux, ces libraires allemands — ou naturalisés de fraîche date — réussissent, en dépit de leur ignorance, parfois cocasse (1) de la langue et de la littérature françaises, à faire figure d'éditeurs français, ou, par le système de la commission, à dominer le marché du livre et à en régler les directions au plus grand profit et la plus grande gloire de la *Deutschtum*.

Il y a dans ces faits les symptômes d'un grand danger, qui menace à la fois la corporation française du Livre et la pure tradition de la librairie française. *L'Association amicale professionnelle des Commis libraires français* ne pouvait pas se désintéresser de cette question vitale, et elle ouvre une en-

(1). — Nous n'en voulons pour preuves que les lettres adressées par un éditeur allemand de la rive gauche en 1910 à Monsieur le Vicomte de Bonal (mort en 1840) et en 1911 à Monsieur Senancour (mort en 1846) pour leur demander au premier sa collaboration, au second un exemplaire de son dernier ouvrage pour compte-rendu !

quête sur la situation des étrangers dans le commerce de la Librairie française. Elle engage vivement ses membres à lui adresser toutes communications intéressantes à ce sujet, pour lui permettre, en connaissance de cause, de chercher le remède à un malaise économique qui, en dernière analyse, tend à léser les intérêts professionnels des Commis libraires français (1).

F. B.

Au Cinéma

Le moulin à paroles.

Comptons :

M. Poincaré est avocat ;

M. Briand est avocat ;

M. Millerand est avocat ;

M. Klotz est avocat ;

M. Steeg est avocat (et professeur) ;

M. David est avocat ;

M. Guist'hau est avocat ;

M. Besnard est avocat ;

M. Morel est avocat ;

M. Bérard est avocat...

Ah ! ça, ils sont donc tous avocats, nos nouveaux ministres ?

Non, pas tous, mais presque tous ; et l'on ferait mieux, en effet, de compter ceux qui ne le sont point. Car ce n'est pas une loi constitutionnelle, mais c'est quasiment une loi de la nature : les premières places du parlement, comme le mot

l'indique, sont réservées aux plus beaux parleurs, ou, si vous préférez le terrible néologisme de Léon Daudet, aux « parlementeurs ».

« Au commencement était le Verbe », affirme la Bible. Il n'est peut-être pas très sûr que le Verbe ait commencé, mais il est bien certain que le Verbe n'a pas fini. Non, le Verbe n'a pas encore dit son dernier mot : il règne plus que jamais. Le résultat le plus clair de la révolution française n'a-t-il pas été de remplacer le trône par un immense crachoir ?

C'est ici peut-être qu'il faudrait poser la question de la représentation proportionnelle, car si le Parlement doit être, comme on l'assure, la « représentation nationale », il est incontestable que les diverses professions sont fort loin d'y être représentées proportionnellement. A moins que l'on ne considère les Français comme un peuple de bavards, qui ne voient dans la politique qu'un perpétuel concours d'éloquence.

Dans ce cas, savez-vous à qui est réservé le prix d'honneur ? C'est évidemment au nouveau sénateur de la Guadeloupe, M. Henry Béranger. N'est-ce pas le « tombeur » de Cicéron ?

L'affaire Léger.

M. Steeg a quitté à temps le ministère de l'Instruction publique : l'affaire Léger commençait à devenir très embarrassante. Comment M. Guist'hau va-t-il la résoudre ?

Quoi qu'en dise le *Temps*, les instituteurs ne revendiquent pas du tout le droit d'« engueuler le patron », mais simplement celui de n'être pas traités par lui comme des laquais malpropres.

Il ne faut pas oublier que l'origine de l'affaire,

(1). — Adresser toutes les communications à F. BOUR
DAIS, gérant du Bulletin, 13, rue de Vaugirard, VI^e arrt.

ce sont les propos injurieux tenus par le vice-recteur Six sur le compte d'un instituteur adjoint. Les faits sont très nettement établis ; et s'il est naturel, s'il est nécessaire que l'on exige des professeurs et des instituteurs une réserve et une correction toutes particulières, n'est-ce pas à leurs chefs de leur en donner l'exemple ?

On s'explique d'ailleurs sans peine que le vice-recteur Six y soit médiocrement disposé. Ce « chef » a commencé par être un anarchiste militant. En 1894, n'a-t-il pas été révoqué pour avoir pris part à des manifestations révolutionnaires ? C'est tout juste s'il n'a pas été poursuivi, au temps de Ravachol, pour ses furieuses déclamations contre la société. Depuis, il a évolué, comme l'autre, et il s'est « adapté » au vice-rectorat de Corse, mais on ne devrait pas avoir besoin, pour le rappeler à la pudeur, de lui remettre en mémoire les accidents de sa carrière et ceux de sa vie privée, qui ne sont pas davantage à son honneur.

Tous palmés.

A propos de la récente publication de la promotion violette :

C'est la première fois, depuis la création des palmés académiques, que la liste ne commence pas par un Aaron.

Il est vrai que, depuis le temps, tous les « Aaron » doivent être palmés.

La Question du Pourboire au Palais-Bourbon.

Comme pour les ouvrees, comme pour les garçons de café, la question du pourboire se pose pour nos députés.

Comment, dans quelles conditions, dans quelle mesure un élu peut-il ou doit-il accepter un pourboire d'un électeur ?

Tout récemment un député, ayant de sa dignité professionnelle une notion sans doute exagérée, n'a pas voulu prendre... ou plutôt a très mal pris une enveloppe déposée sur son bureau par une espèce de magistrat du Danube fort mal léché et ignorant les usages. Il faut dire, à la décharge du magistrat, qu'il arrivait de Tlemcen, et aussi qu'il était bien obligé de se débarrasser de son enveloppe chez le député, puisqu'une ordonnance lèpiniennne interdit, désormais, de jeter des papiers dans la rue.

Beaucoup de nos honorables jugent très-mal l'intransigeance de leur confrère.

— Ah ! Si cette enveloppe était tombée chez moi, ça aurait bien fait dans le tableau, juste au moment du terme... Si on ne peut plus accepter de pourboires, maintenant, c'est à donner sa démission... Ce n'est pas avec quinze malheureux billets de mille qu'on peut joindre les deux bouts à Paris !

D'autres établissent de subtiles distinctions :

1^{re}) En ce qui concerne un député qui est en même temps avocat, médecin ou financier, la question est tranchée d'avance. Le pourboire est compris dans les honoraires. La consultation d'un docteur qui vous fait obtenir en même temps les palmés académiques n'a pas de prix. Et il est tout naturel, si vous montez de grosses affaires, que vous réserviez un fauteuil dans quelques conseils d'administration au député financier qui vous a fait avoir une concession, un marché de fournitures ou une ordonnance de non lieu. Hâtons-nous de dire que le député en question ne touche pas de pourboires ; non, ce sont des jéttons de présence.

Cosmopolis.

2°) En ce qui concerne les députés qui ont seulement leur siège pour vivre, la question est plus délicate.

D'une façon générale, ils peuvent accepter le pourboire, à condition qu'il soit bien présenté, et surtout suffisant. Le chèque, démodé aujourd'hui, a rendu de grands services à l'âge d'or, au temps d'Arton et de Cornélius Herz. La pièce de cent sous sera impitoyablement refusée; le louis ne sera agréé que dans les moments difficiles et en rémunération de très légers services (entrées pour une séance de la Chambre, apostille pour une place de cantonnier, rubans du mérite agricole).

Spécialement en ce qui regarde les billets de banque, les grosses coupures sont très recommandées.

Les dons en nature, passant généralement par la cuisine, peuvent être ignorés et ne pas donner lieu à un protocole spécial. Cependant, le député se rendra populaire en faisant envoyer sa carte, par son secrétaire, à la dame qui lui a envoyé une poularde en reconnaissance d'un bureau de tabac (encore faudra-t-il que cette poularde soit truffée).

Les députés de l'extrême gauche, soucieux de l'égalité parfaite entre les élus du peuple, demandent qu'une tarification soit établie pour les pourboires.

Espérons qu'une disposition légale et précise mettra également fin à un abus qui fait de nombreuses victimes : nous voulons parler de la coutume suivant laquelle beaucoup d'assujettis paient le pourboire *d'avance*, avant d'avoir obtenu le service demandé... Il arrive que ces électeurs n'en aient pas pour leur argent.

M. Edmund Duncan, l'ineffable danseur qui, pour l'amour du Grec, se promène dans Paris vêtu de la plus athénienne et de la plus courte des tuniques, au mépris des pudiques sergents de ville et des rhumes de cerveau, faisait l'autre jour un cours sur la musique grecque, en l'Hôtel Biron.

Il était tel que ses colocataires ne veulent plus le voir, dans l'immeuble habité par lui avenue Floquet; c'est-à-dire que ses bras étaient nus, son décolletage généreux (par en haut et par en-bas), sans préjudice de sa chevelure ceinte d'un bandeau et que ne viennent pas butiner les abeilles de l'Hymette.

Avec un formidable accent anglais, Edmund Duncan, dans un langage panaché de français et de grec, charma pendant une heure et demie un auditoire composé de Russes et d'Allemands, assis à la turque sur un parquet où on a omis de poser des sièges.

Et ce fut réellement bien parisien.

Les Conservateurs imaginaires.

Depuis l'année 1908, le conservateur d'un Musée de la Ville de Paris, son adjoint et ses deux employés, vivaient dans une quiétude admirable, sans être dérangés par les visiteurs qui entrent dans les autres musées, ni par les Jocondes qui parviennent à en sortir.

Ils touchaient : les conservateurs, ensemble, 4.800 francs par an; les deux autres, respectivement, 2.184 et 2.016 francs.

On avait même prévu pour eux le bénéfice d'heures supplémentaires. Ci : 549 fr. 20.

Une seule chose avait été oubliée : le Musée.

Le Musée d'Hygiène, que ces conservateurs conservaient, n'existe pas.

On avait projeté de l'installer boulevard Sébastopol, dans l'ancien presbytère de Saint-Leu ; et la première chose qu'on avait exécutée avait été la nomination de fonctionnaires adéquats.

Or, il advint que les entrepreneurs prolongèrent de quatre ans leurs travaux d'aménagement. Pendant ce temps-là, les fonctionnaires émargeaient ; des fonctionnaires admirables, messieurs, dont personne n'avait à se plaindre, et dont le service était admirable.

A la fin, ça n'a pas semblé naturel : des employés qui ne font jamais de bêtises, dont on n'entend pas parler pendant quatre ans, il y a quelque chose là-dessous.

On fit une enquête. Et, le 1^{er} janvier dernier, les deux conservateurs et leurs deux employés apprirent, non sans surprise, qu'ils étaient déplacés.

On les envoyait gagner leur argent ailleurs, dans un endroit où il y a un musée !

Pour peu qu'une de ces quatre victimes ait un député dans sa manche, nous aurons une interpellation.

A quoi rêvent les Anciens Ministres...

Le « Financial News », journal financier sérieux, signalait à ses lecteurs, bien avant l'interpellation sur l'emprunt du Paraguay, la présence de M. Fernand Dubief, ancien ministre de l'Intérieur en France, dans les conseils d'administration de M. Rochette.

M. Fernand Dubief est, depuis le 26 avril dernier, administrateur de la Banque franco-espagnole, de même que son ancien collègue, l'ex-sénateur ministre Godin.

Ces messieurs sont à la solde d'un Rochette ; les intérêts des actionnaires de la Banque franco-espagnole et des « Phosphates de Gouaraïa » seront aussi bien représentés que l'ont été les intérêts de la France entière. Voilà qui doit donner confiance à l'épargne.

Quant à la France, si elle veut avoir confiance, il ne faut pas qu'elle regarde ce que font ses ministres après leur passage au pouvoir.

Ni avant....

Et pas davantage pendant....

A l'Officiel.

Parmi les sauveurs qui se sont distingués lors de la catastrophe de la *Liberté*, le *Journal Officiel* du 23 décembre cite :

« Siou (Jean), quartier-maître républicain de la *République*. »

Comment sait-on qu'il est républicain ? Et si Jean Siou était réactionnaire ou « autrechosiste », est-ce qu'on ne l'aurait pas récompensé de son courage ?

Les honnêtes gens ne cessent de s'indigner contre l'ignominieux système des fiches. Leur indignation sert à quelque chose. Désormais, les fiches cessent d'être secrètes et inviolables : on les avoue si bien qu'on les publie tranquillement à l'*Officiel*.

En lisant " le Temps "...

Le *Temps* a cru devoir, ces jours-ci, tracer une esquisse biographique de M. Delcassé. Elle commence ainsi :

On sait au milieu de quels orages passionnés M. Del-

cassé, qui est né à Pamiers, le 1^{er} mars 1852, fut appelé par M. Henri Brisson, en 1898, au ministère des affaires étrangères.

C'est évidemment au milieu d'un « orage passionné » que cette phrase a vu le jour.

Livres Nouveaux

Vingt portraits, par Louis Thomas. Albert Messein, éditeur. 1911.

Louis Thomas n'a pas réuni ces *Vingt portraits* pour le grand public. Il l'affirme. Et, de fait, son livre ne fut tiré qu'à 325 exemplaires — ce qui est un nombre discret — « Mes idées, déclare-t-il, n'intéressent personne, sauf deux ou trois amis. » Les droits de la critique se trouvent donc singulièrement restreints devant ce livre écrit pour être lu « en petit comité » — presque « en famille ». Au reste, l'auteur nous avertit qu'à son goût « il n'y a plus aujourd'hui en fait de critiques que des pions, des incapables, des pataugeurs, des fourbes ou des forcenés... », et c'est peut-être vrai. Mais cela m'embarrasse beaucoup pour parler de son recueil... Ma foi, s'il lit ces quelques lignes, je lui permets de me classer ensuite — en guise de conclusion — dans le groupe qu'il lui plaira...

Et puis, je n'ai pas de mal à dire de ces vingt articles. Ils sont très français, très vigoureux, spirituels, élogieux avec mesure, — sans flagornerie, sans dithyrambe à l'égard de qui que ce soit — mais non pas sans méchanceté... De la méchanceté qu'il ne faut pas blâmer, car elle est drôle, et frappe souvent juste... Remarquez bien que les gens dont Thomas trace le portrait lui sont en général très sympathiques, depuis Elémir Bourges jusqu'à Debussy, depuis F. de Curel jusqu'à Miss Renée Vivien, Claude Farrère et Nandor Sonnensfeld... Mais il se rattrape en les opposant à d'autres, qu'il ne ménage guère. Les frères Fischer, en particulier, et l'*humour* avec eux, se font dire leur fait brutalement... Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai : l'*humour* est une importa-

tion étrangère : et l'on trouve encore assez d'esprit en France, sans aller chercher la grosse farce anglo-saxonne ou *yunkee*... Pourquoi pas, en effet, la plaisanterie germanique ?

J'ai fort goûté les portraits de Debussy, de Pierre Louys, de Marcel Boulenger, d'Edmond Jaloux, de Rouveyre... Ils sont d'un dessin franc, et d'une exécution loyale, sincère.

Quant à M. Nandor Sonnensfeld, — qui termine la série, — je ne lui en veux pas de son origine hongroise — encore que Louis Thomas ait tort à mon sens de nous vouloir suggérer que tous les Français de talent sont nés partout, sauf en France. — Mais je ne partage pas son admiration pour les vers de ce jeune poète, « bien découplé, qui a de beaux yeux noirs ». Il y a vraiment bien des faiblesses dans les *Sentiments*. Et, sans doute, « il faudrait être sot pour blâmer un poète qui n'a que le tort d'être jeune... » ; sans doute, « il faut chercher à comprendre cet écrivain tel qu'il est, sans se soucier de ce qu'il pourrait être... » Mais Louis Thomas est-il bien sûr d'avoir toujours, à l'égard de ceux dont il a parlé — pratiqué cette excellente méthode?... Ce serait trop beau.

En vrai Français, Thomas a des haines et des indignations... Il ne les cache pas : il sait ce que c'est qu'une diatribe. Il a même encore le courage de hurler sur les bourgeois, « palloquets, petits ascôtés de brasserie... morticoles et cagots... »

Et cela vous rappelle les « Philistins », le gilet rouge de Théophile Gautier, Flaubert et sa « Correspondance »...
Jor.

Fromentin, par Georges Beaume. *Corot*, par Paul Cornu. Deux volumes illustrés à 2 fr. 50 (Louis Michaud, éditeur). — Je recommande cette collection et en particulier ces deux ouvrages : nous n'avons pas tant de livres sur l'histoire de l'art, nous n'avons pas tant de livres pour notre jeunesse qu'il nous faille oublier ceux que l'on nous donne et qui peuvent servir à tous, jeunes et vieux. Et d'ailleurs, quel plus noble exemple que la vie de ces deux hommes si honnêtes, si profondément dévoués à l'art ? Je voudrais que l'on donnât leurs biographies dans toutes les écoles, aux distributions de prix. — L. T.

BULLETIN

L'événement important de la dernière huitaine a été la chute du ministère. On sait les répercussions diverses sur le marché, suivant que le cabinet tombé avait ou non les sympathies du monde des affaires. Nous constaterons seulement que la chute du ministère présidé par M. Caillaux, — auteur, notamment, du dernier projet d'impôt sur le revenu — a été marquée immédiatement par une reprise à peu près générale, en particulier sur la *Rente 3 %*, qui, dès la séance qui l'a suivie, a regagné un quart de point. Il faut noter, toutefois, que, ce jour-là, les achats des Caisses dépassèrent quelque peu la moyenne des jours précédents.

Ce sont également des cours plus élevés qu'inscrivent les divers Fonds d'Etats étrangers, en particulier les *Fonds russes* sur le démenti d'un protectorat de la Russie sur la Mongolie.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, ce sont des dispositions plus soutenues encore qui prédominent. Sous les auspices de la *Banque de l'Union Parisienne* viennent d'être récemment introduites les actions de la *Compagnie générale des Prêts fonciers et industriels*, au capital de 25 millions, dont moitié versée. Cette entreprise a sa sphère d'action au Brésil et le crédit de celui-ci étant discuté l'introduction en question ne paraît pas très opportune. Il est prévu des émissions successives d'obligations, à concurrence de 75 millions. Quant à présent, les actions sont nominatives, libérées de 250 francs et, en l'absence de résultats encore, la société n'ayant guère plus de six mois d'existence, on s'explique mal la prime d'une quarantaine de francs et plus avec laquelle le titre est offert.

Les *Chemins de fer Français* se montrent assez soutenus. L'espoir d'un relèvement du dividende raffermi les *Chemins Espagnols*.

Parmi les valeurs de transports à Paris, le *Métropolitain* est ferme, mais ne paraît pas devoir aller plus loin pour l'instant. Le litige avec la Ville est terminé à la grande satisfaction des deux parties. Les *Omnibus* enregistrent, par continuation, de belles recettes grâce à la clémence de la température.

Les *valeurs d'électricité* ont été une nuance plus actives.

Les *valeurs cuprifères* ont porté, parfois, la trace des craintes que l'entrée en production de jeunes mines ne vienne aggraver les stocks.

Signalons un semblant d'animation et de moins médiocres tendances au groupe des *Mines Sud africaines*. La production d'or de 1911 a été de 8.237.723 onces, d'une valeur de £ 34.991.620, contre 7.532.322 onces, d'une valeur de £ 31.995.270 en 1910. Mais il est difficile de ranimer un marché depuis longtemps délaissé par le grand public.

Crédit Foncier de France.

Emissions d'obligations Communales de 2 millions 3 1/2 % de 250 francs. — On annonce une émission d'obligations communales du *Crédit Foncier*.

Cette émission comporte 2 millions d'obligations de 250 francs remboursables au pair dans un délai maximum de soixante-dix ans, productives d'un intérêt annuel de 1 fr. 36 et participant chaque année à de nombreux tirages de lots.

Du même type que les obligations 3 % émises en 1900 avec un succès dont le souvenir n'est pas encore effacé, elles s'en distinguent par un accroissement très important des avantages de lots.

Pendant la première période de vingt ans, il y aura tous les ans douze tirages avec gros lot de 100.000 fr. à chaque tirage. Le total des lots sera de 172.000 fr. à chaque tirage, soit pour l'année de 2 millions 64.000 fr. ; rappelons que pour l'emprunt 1909, déjà si avantageux, le montant annuel des lots n'est que 1.300.000 francs.

Pendant les cinquante dernières années, il y aura encore six tirages par an avec gros lot de 100.000 francs à chaque tirage.

Les nouvelles obligations sont émises à 248 fr. 30. C'est pour les souscripteurs la perspective d'une prime de 10 à 15 francs au lendemain ou quelque jours après l'émission. Il suffit, pour en avoir la certitude, de se rappeler ce qui s'est produit lors de l'émission des *Fonciers 1909*, qui, émises à 247 fr. 30 se négocient actuellement aux environs de 258 francs.

Fidèle à ses traditions, le *Crédit Foncier* rend accessible à l'épargne populaire l'opération qu'il annonce. Les souscripteurs pourront, en effet, espacer leurs versements. Le dernier délai de libération n'expire qu'en juillet 1915.

Chemin de fer des Alpes Bernoises.

On annonce la souscription, pour le 22 janvier courant, au prix de 187 fr. 50, de 46.000 obligations de 36 francs 1/2 %, de la Compagnie du chemin de fer des Alpes Bernoises (Berne Latschberg Simplon), jouissance du 15 janvier 1912.

Cette Société, fondée en 1906, est au capital de 60.000 francs et a déjà émis antérieurement 52 millions 800.000 francs d'obligations ; les titres sont inscrits à la Cote officielle au comptant de la Bourse de Paris et les cours, très bien tenus, sont voisins du pair.

L'émission actuelle a pour objet la construction de la ligne du raccourci Moutier-Lougéau, qui doit compléter le réseau de la Compagnie et de lier le Latschberg aux grandes voies ferrées internationales.

Cette émission est faite par le *Crédit Français*, la *Société Centrale des Banques de province*, le *Crédit Foncier d'Algérie* et de Tunisie et la *Banque Suisse* et Française et avec le concours de : *Banques importantes en province* et à l'étranger (Suisse, Alsace-Lorraine, Luxembourg et Italie).

Les intérêts de ces obligations (20 francs par an) sont payables par semestres, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, net de tout impôt actuel, le revenu du titre, au cours d'émission de 487 fr. 30, est donc très intéressant, sans tenir compte de la prime de remboursement.

Swedish Iron Mines and Furnaces L. N. B. Ltd

Le fer est un des métaux les plus abondamment répandus à la surface de la terre et constitue, du point de vue aussi essentiel à l'industrie que le charbon, et, de même, attendu qu'un jour viendra où l'énergie électrique sera demandée à l'électricité. Aussi, on comprend l'intérêt considérable que les nations s'attachent à la possession de gisements de fer. C'est ce qui explique les efforts faits par les Allemands pour mettre la main sur les riches mines de Suède.

Pour échapper à ce danger, la Suède nationale a, en quelque sorte ses mines et peut ainsi se dispenser des concessions qu'à bon escient.

Parmi les diverses sociétés qui ont porté sur le sol de ce pays, il en est une qui est particulièrement intéressante : c'est la Swedish Iron and Furnaces L. N. B. Ltd, société constituée au capital de 500.000 liv. st., ou 8.837.500 francs. Ce capital est divisé en 200.000 actions privilégiées, cumulatives ayant un droit de priorité sur le dividende et le capital et 100.000 actions ordinaires entièrement libérées. Après un dividende de 6 %, les actions privilégiées ont droit, lorsque les actions ordinaires auront touché, elle agissent 2 % au surplus des bénéfices qui seront répartis uniformément entre toutes les actions.

Les terrains que possède la Société comprennent 10 mines de fer avec 24 concessions ; celles-ci sont accordées moyennant une redevance annuelle de 2.000 couronnes ou 141 liv. st. payée au gouvernement suédois. Ces concessions sont situées à Lyberg dans le comté d'Örebro.

Société du Gaz de Paris

MM. les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, en vertu de l'article 47 des statuts, a décidé la mise en paiement, à partir du 20 janvier courant, d'un acompte de 3 francs (moins impôts) par action à valoir sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 1914. Par suite des diverses lois de finances, cet acompte sera payable à raison de 4 fr. 80 par action nominative, et de 4 fr. 321 par action au porteur, contre présentation du coupon numéro 7, aux guichets des établissements ci-dessous ou à leurs succursales et agences :

Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.



Dissolution, Constituante!

PAR

URBAIN GOHIER

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 5

1^{er} Février 1912

LE N° 25 CENTIMES 220, Fg St-Honoré (8^e) PAR AN : 10 FRANCS

Et maintenant,
quelle colonie
allons-nous
donner
à l'Italie ?

Dissolution, Constituante!

« Ou allons-nous ? » demandait l'*Œuvre*, il y a quelques mois. Un gros volume est sorti de l'enquête.

MM. Paul et Guy de Cassagnac ont ouvert, dans l'*Autorité*, une consultation sur ces points précis : « *Dissolution? Constituante? Réforme électorale? Revision constitutionnelle? Élection du chef de l'État au suffrage universel?* »

J'ai répondu (*Autorité*, 18 janvier 1912) :

Dissolution, Constituante : c'est tout le programme avec lequel nous avons repris, en 1908, Gustave Téry et moi, la publication régulière de l'*Œuvre*.

La dissolution s'impose avec plus d'urgence aujourd'hui.

Et la dissolution pour préparer l'élection d'une Constituante.

A condition, bien entendu, que le système électoral soit changé radicalement. Scrutin de liste régional, en groupant (suivant leur population) deux trois ou quatre départements; — *inéligibilité des individus qui ont siégé au Parlement* depuis que fonctionne le scrutin d'arrondissement; — limitation des dépenses électorales; — vérification des pouvoirs par un corps judiciaire.

Revision de la constitution sur ces bases : un Sénat de cent cinquante membres; une Chambre de trois cents membres, à court mandat, élus selon le système ci-dessus esquissé, non rééligibles : car le souci de la réélection est la cause la plus active de la corruption parlementaire.

Un conseil d'Etat fortement organisé, collaborateur technique et permanent du législateur éphémère. Suppression de six ministères. Organisation des provinces ou régions. Transfert aux assemblées communales et régionales d'une grande partie des attributions actuelles du pouvoir central.

Chacun de ces points comporterait une étude; mais le plan général est clair. On a, d'ailleurs, tant écrit et tant péroré là-dessus depuis quarante ans, qu'il est superflu de recommencer.

Sur la dernière question :

Le chef de l'Etat élu au suffrage universel est un dictateur.

Si je devais être ce chef-là, je demanderais un mandat de deux ans, une solide armée de Prétoriens arabes et sénégalais, une dictature *romaine*; je purgerais la France de toute la vermine qui la ronge; j'extirperais les nids à rats, les colonies microbiennes, je viderais les abcès, j'amputerai les végétations parasites. J'établirais la *propreté*, la *justice*, l'*ordre*, impitoyablement.

Et je consentirais d'avance au bannissement perpétuel de l'opérateur, après l'opération.

Mais, comme je ne serai pas élu par le suffrage universel, et que je n'accepte pas d'autre dictature que la mienne, je propose à la Constituante :

Suppression du « chef de l'Etat », tyran dangereux ou soliveau grotesque.

Le pouvoir exécutif est exercé par les six ou sept ministres d'Etat, qu'assistent des comités tirés des Chambres. Il est représenté par le président du conseil, ministre sans portefeuille, pendant une année au plus; ensuite, à tour de rôle, par chacun des autres ministres, dans un ordre réglé.

Il y a, dans cette courte note, une indication que j'ai soulignée parce qu'elle est d'une importance capitale : *inéligibilité à la Consti-*

tuante des individus qui ont siégé au Parlement depuis l'abolition du scrutin de liste.

Tout le personnel issu du scrutin d'arrondissement est pourri.

C'est lui qui a dégradé le caractère national, qui a propagé le parasitisme, qui a changé une nation de citoyens en une tourbe de mendiants. C'est contre lui que se fera tout ce qu'il importe de faire.

Les Q.-M. actuels sont des politiciens professionnels; ils vivent à part du pays; toute corruption vient d'eux; leur bassesse, leur vénalité dégoûtent et démoralisent le peuple entier. Solidaires, décidés à se défendre, ayant cyniquement rejeté toute foi politique, n'achetant leurs sièges qu'en vue de tripotages fructueux, également déloyaux et vils sur quelques bancs qu'ils siègent, ils forment bloc contre la France.

Il faut tout ignorer de la vie parisienne, il faut n'avoir même jamais mis les pieds au Palais-Bourbon pour croire encore qu'il y a une droite, une gauche, un centre, des réactionnaires, des socialistes, des radicaux, des opportunistes, des catholiques, des athées, des libre-échangistes, des protectionnistes, etc.

Non ! Il n'y a qu'une tourbe de farceurs, de faiseurs, de tripoteurs, liés ensemble par trente années de concussions et de prévarications communes, par des « cadavres » sans nombre, par la terreur du suffrage universel, par une camaraderie crapuleuse, contractée dans les mêmes cabarets, dans les mêmes bars, dans les mêmes cavernes de jeu ou de

débauche, à la table et à la caisse des mêmes *Artons* ou *Rochettes*.

Quand on a vu fraterniser le Baron Denys Cochin avec le camarade Aristide Briand, le marquis de Dion avec le camarade Gérault-Richard, les Vieux-Marcheurs de la droite avec les Flachon de la gauche, et les ventres obscènes de Reinach, de herr Jaurès, d'Aynard, de tous les poussahs, de tous les tartufes, de tous les jouisseurs, s'étaler sur les mêmes canapés de comtesses belges ou moldo-valaques pour des conciliabules érotico-politico-financiers, on est fixé sur les « Partis ».

Il n'y a plus de Partis politiques.

D'un côté, la France à sauver.

De l'autre, la racaille politicienne qui n'entend pas lâcher sa proie.

Il est évident qu'on n'obtiendra pas de ces gens-là une abdication patriotique. Il faudra les écarter de force. Une compagnie de gendarmes, un millier de bons citoyens y suffiraient.

Il est non moins évident que l'œuvre de la Constituante serait compromise, et la Constituante elle-même menacée d'infection, si quelques-uns de ces corrompus y pénétraient.

Le prince Victor Bonaparte, dans un récent manifeste, a promis de ne pas toucher aux situations acquises, de garder le personnel de la République tel qu'il le trouvera. Et pour ministres, bien entendu, tous les chevaux de retour du « Régime abject ». C'est-à-dire :

rien de changé ; un Bonaparte en plus. Merci bien !

Le premier geste à faire, sans lequel tout ce qu'on pourrait entreprendre sera frappé de stérilité, sans lequel il est absurde et vain d'entreprendre quoi que ce soit, — c'est l'élimination des coquins.

Plusieurs mesures énergiques s'imposeront d'abord à la Constituante, puis au gouvernement qu'elle établira.

Mais avant tout, avant l'élection de la Constituante, *inélégibilité de tout ce qui a trempé dans la politique depuis 1889.*

Les derniers Français qui pensent ne pensent qu'à cette révolution.

« Constituante ! Revision ! » demande M. Berthoulat dans la *Liberté*.

« Constituante ! Revision ! » demande Pierre Biétry dans la *Voix française*.

Le capitaine Pierre Félix, dans un volume qui a pour titre *La Concentration nationale*, espère revoir l'âge d'or des Antonins, en établissant ce qu'il appelle « l'hérédité intellectuelle », ce qu'Auguste Comte appelait « l'hérédité sociocratique ».

Le chef de l'Etat serait le meilleur homme de la nation ; il désignerait pour son successeur le meilleur homme après lui. Ainsi, pas d'hérédité à la manière royaliste ; pas d'élection populaire à la manière bonapartiste ; le pouvoir suprême à l'homme supérieur de chaque génération, reconnu et désigné par

l'homme supérieur de la génération précédente.

Or, il arrive que l'homme supérieur commet de terribles méprises; l'âge d'or des Antonins a fini quand Marc-Aurèle a désigné Commode.

Et qui choisira le premier de la série?

Est-ce la multitude, qui hait la grandeur, qui hait la pureté, qui hait la noblesse d'âme, qui n'obéit qu'à sa haine envieuse et à ses appétits?

Après le capitaine Pierre Félix, militaire, voici Madeleine Pelletier, doctoresse.

Madeleine Pelletier porte les cheveux courts, un feutre sans panache, des robes sans élégance; elle est, « homme de confiance » du parti socialiste dans les manifestations; elle inspire des plaisanteries aux écotiers d'Arthur Meyer de Turenne.

Elle publie un petit volume, *Philosophie Sociale*, d'une fermeté sobre et lucide. On y sent l'immense supériorité d'une femme qui pense, qui se mêle au peuple, qui connaît les livres et la vie, sur les bateleurs grandiloquents et bas.

Les classes disparaîtront-elles un jour? se demande le Dr M. Pelletier. Il faut l'espérer. Certes, le nivellement absolu tel que le demandent les anarchistes — où l'intelligence ne serait ni mieux payée ni mieux considérée que l'ignorance, où l'énergie n'aurait pas un sort plus enviable que la paresse, — aurait, s'il advenait un jour, les plus néfastes effets.

Devant la certitude de ne pas voir son mérite reconnu,

personne ne voudrait plus avoir de mérite; l'effort serait tué, et avec lui le progrès. Ce qui est désirable, c'est, avec un minimum de vie assuré aux vaincus, l'égalité de tous au point de départ de l'existence.

Seul un tel régime sera capable de réaliser la plus grande somme de progrès social par la victoire des meilleurs.

La victoire des meilleurs!

Le règne des meilleurs!

Le soldat philosophe et la philosophe socialiste se rencontrent dans le même vœu.

Et c'est le vœu de tous les citoyens qui en ont assez du règne de la canaille. C'est le vœu auquel j'aboutissais naguère dans *La Révolution vient-elle?*

La victoire et le règne des meilleurs s'appellent, d'un seul mot, l'aristocratie.

Tant qu'on n'y ajoute point l'injuste et absurde hérédité, c'est la forme de gouvernement que suggère la nature, que pratiquent les plus humbles sociétés ou colonies animales.

La victoire et le règne des meilleurs, c'est le contraire du système actuel. où le pouvoir, l'influence, la fortune, tous les privilèges, toutes les joies sont fatalement, inéluctablement la proie des plus tarés, des plus cyniques.

Donc, révolution ou dissolution, Constituante, subversion radicale du régime, par des hommes nouveaux, pour une vie nouvelle.

URBAIN GOHIER.

Conspuez le régime abject!

Il faut conserver et méditer cette véhémence philippique de Junius :

Conspuer, disqualifier, détruire les parlementaires et le parlementarisme est une œuvre pie. Je ne connais pas d'obligation civique qui soit plus impérieuse et plus pressante que celle-là : car elle est le principe de notre délivrance. Le parlementarisme est le foyer de tous les maux qui nous dévorent. On peut être royaliste, bonapartiste ou républicain pour des raisons plus ou moins acceptables qui, même lorsqu'elles sont erronées, ne déshonorent pas celui qui les professe. On ne peut pas être parlementaire impunément. Quiconque s'affilie au parlementarisme, soit comme électeur, soit comme élu, devient trafiquant ou complice du trafic universel et illimité qu'est le régime parlementaire à tous les degrés.

Qu'est-ce que le parlementarisme ? C'est la subordination de tous les pouvoirs au Parlement. Et qu'est-ce que le Parlement ? Une bande de politiciens qui se sont fait élire, en sacrifiant à une brigue populacière les intérêts permanents de la patrie et qui vivent uniquement de l'exploitation de leur mandat. Ils ne représentent, en leur ensemble, aucun des grands intérêts sociaux qui font l'activité et la stabilité des nations. Ils sont avocats, médecins, journalistes, fonctionnaires, professeurs et camelots de la Sociale, c'est-à-dire des parasites qui vivent de la substance de la nation et ne produisent rien. S'il s'y rencontre d'aventure un représentant de l'agriculture, du commerce, de l'industrie ou de telle autre catégorie respectée de l'activité nationale, il est dans l'opposition et ne participe à la

vie parlementaire qu'en subissant les brimades de la majorité. Or, la majorité n'est qu'un agrégat des éléments les plus âcres, les plus malfaisants et les plus dangereux de la méchanceté humaine.

Elle se compose, mi-partie de sectaires, mi-partie de turlupins qui ne servent ensemble que les lubies de leur secte ou les appétits de leur coterie. Ils tiennent en leurs mains rapaces tous les ressorts de la puissance publique, la justice, l'administration, le gouvernement. Ils commandent aux juges comme aux préfets, aux préfets comme aux ministres. Du haut en bas de l'Etat, il n'est pas une seule fonction qui ne soit à leur service. Pour le reste des citoyens, il n'y a plus ni droit, ni règle, ni liberté, ni justice. Ils ont restauré à leur usage le régime du bon plaisir, mais en l'aggravant de leur lourde et cynique incongruité. Comment s'étonner, après cela, que l'abus, le népotisme, la faveur, le trafic des influences, le pot-de-vin, la concussion, le désordre envahissent ce régime et poussent sur son domaine des végétations monstrueuses, comme les plantes parasites sur un sol abandonné ?

O vous tous qui souffrez de cette misère envahissante et désespérez parfois du salut de la patrie, n'égarez pas vos justes colères sur les ministres qui passent ! Ces gens-là ne sont que le monstrueux phénomène d'un état morbide qui vient de plus loin qu'eux. Ils sont des résultantes et ne sont pas des causes. Le mal, c'est l'engeance parlementaire qui les a mis au jour et réduits à mal faire pour assurer sa propre subsistance, parce que c'est son viatique à lui. Le parlementaire est le microbe pathogène du corps social. C'est lui seul qu'il faut accuser ; c'est lui qu'il faut détruire.

Fort bien, Junius, mais ce réquisitoire ne vise-t-il que le parlementarisme actuel ? Ou tout régime parlementaire, quel qu'il soit ? Sinon, comment concevez-vous la représentation nationale ? Si oui, que mettrez-vous à la place ?

Nous sommes à une heure où un Français comme celui qui signe Junius n'a pas le droit de s'en tenir à des négations.

Le Syndicat de la Presse et les Journalistes.

Jean Dupuy ne veut pas de l'amnistie.

Des littérateurs et des journalistes s'étonnent qu'il y ait encore des délits d'opinion, et ils demandent l'amnistie pour tous les publicistes que la République tient captifs dans ses geôles.

Au cours d'une des réunions dont Jacques Dhur, Louis Besse et François de Cracy ont pris l'initiative, un naïf demanda ce que faisait, en la circonstance, le syndicat de la presse. Ce fut un éclat de rire général.

Il faut, en effet, tout ignorer du journalisme pour imaginer encore que cette association peut avoir quelque chose de commun avec la presse française.

Demandez à M. Jean Dupuy, ministre des travaux publics et président du prétendu syndicat de la presse, ce qu'il pense de la liberté d'écrire ! N'a-t-il pas fait successivement partie des divers ministères qui ont, avec une si large libéralité, distribué les années de prison aux journalistes de toutes les opinions — qui n'étaient pas la leur ?

En ferait-on autant à un épicier ?

La fermeture des kiosques ordonnée par le préfet de la Seine a été un nouvel attentat à nos liber-

tés. Car ce n'est pas seulement les marchandes de journaux que le préfet punit en les privant de leur gagne-pain ; il lèse du même coup toutes les publications qu'elles vendent. Et le préjudice est surtout sensible aux journaux hebdomadaires qui paraissent le jeudi, comme l'*Œuvre*. (C'est évidemment par une simple coïncidence que les kiosques ont été fermés le vendredi et le samedi.)

S'il y avait un véritable syndicat de la presse, n'aurait-il pas énergiquement protesté contre cette impudente violation de nos libertés ? N'aurait-il pas défendu les marchandes de journaux, qui sont nos collaboratrices indispensables, contre l'arbitraire préfectoral ? Si l'étalage d'un épicier devenait excessif, M. Delanney oserait-il fermer l'épicerie pendant quarante-huit heures ? Et s'il l'osait, le syndicat de l'épicerie n'exigerait-il pas aussitôt une juste réparation ?

« Journaliste parlementaire »

Mais que fait donc notre soi-disant syndicat, pendant qu'on emprisonne les journalistes et qu'on boucle les kiosques ? Il délivre aux aigrefins des cartes pour la Chambre qui leur permettront de commettre plus aisément leurs escroqueries.

Le journaliste Gustave Téry, directeur d'un journal que tout le monde lit, n'a jamais pu accéder à la tribune de la presse ; en revanche, le sieur Colline, « publiciste parlementaire » (qui vient d'être coffré pour avoir extorqué six mille francs à une tenancière de lupanar compromise dans l'affaire Flachon) avait non seulement ses

grandes et petites entrées au Palais-Bourbon, mais on lui avait réservé un petit salon spécial où il cuisinait ses duper.

De quel droit le syndicat de la presse s'interpose-t-il entre le parlement et les journalistes ? Est-ce en sa qualité d'huissier que Jean Dupuy se charge de nous ouvrir ou de nous fermer la porte du Palais-Bourbon ?

**Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.**

Les Allemands chez nous.

Léon Daudet commence ainsi son vingtième article sur l'espionnage juif-allemand en France :

Je suis loin d'avoir épuisé mon sujet. Ce que j'ai encore à dire dépasse même ce que j'ai dit jusqu'ici. Cependant, aucun des personnages mis en cause et nommés par moi n'a élevé l'ombre d'une protestation. Cependant, aucun des journaux parisiens qui se disent nationalistes et patriotes n'a reproduit une seule de mes allégations, même alors que le silence des accusés en démontrait le bien-fondé.

M. Lucien Baumann, directeur des grands moulins allemands de Corbeil, n'a pas bronché. Je compte revenir prochainement sur son cas, avec des précisions nouvelles. L'agence d'espionnage Schimmpfeng, installée et fonctionnant en plein Paris, n'a pas bougé. Les marchands de charbon allemand pour forts de l'Est, Hansen et Neuerburg se sont tenus cois. La succursale de l'usine Electron, de Grieschen-Bitterfeld, ou *Société Industrielle des Produits chimiques* de la Motte-Breuil, préposée au gonflement de nos dirigeables français, s'est enfermée dans un impressionnant mutisme. Et je ne parle ni de M. Gaston Dreyfus et de ses remisiers allemands, ni de Berthold Frischauer, correspondant expulsé, puis réintégré par Clemenceau, ni des Himmelsbach chassés, grâce à nous, du Touring-Club. Tous ces messieurs imitent la tactique de l'autruche. Ils se cachent la tête en s'imaginant qu'ainsi on ne les verra pas. Vaine illusion, comme on en jugera par la suite.

Plus heureux que Léon Daudet, nous avons réussi à émouvoir une des maisons allemandes qui fournissent à l'armée française tantôt de la poudre, tantôt des conserves.

Un certain Springer, représentant et associé du Hambourgeois Rademacher, a le toupet de nous poursuivre parce que nous avons dit qu'il était aussi injurieux pour le commerce français que dangereux pour la défense nationale d'aller chercher au-delà du Rhin les fournisseurs de notre armée.

Ce Springer, qui, dans son assignation même, avoue sans pudeur son origine prussienne, espère-t-il vraiment nous imposer silence en nous demandant vingt-cinq mille francs de dommages intérêts ?

Les magistrats de la neuvième Chambre auront sans doute à cœur de lui prouver qu'il y a encore des juges en France. Nous lui montrerons, en outre, qu'il y a aussi des Français.

Le Camarade Aristide et le Camarade Hégésippe

Dégustez-moi ce cablogramme :

Saverdat, conseiller général, Pointe-à-Pitre.

Me joins à Légitimus et amis pour recommander vivement candidature mon ami Henry Béranger au Sénat pour succès politique républicaine démocratie sociale et triomphe union et apaisement. — Solidarité.

ARISTIDE BRIAND.

C'est en ces termes — et quels termes ! — qu'Aristide Briand signifiait, il y a quinze jours, aux électeurs de la Guadeloupe l'estime commune dans laquelle il confond Henry Béranger, le Sénat et Hégésippe Légitimus.

Cette invocation des grands principes, dans ce style à la fois télégraphique-et-petit nègre, est vraiment d'une extravagante bouffonnerie.

Mais la situation subséquente n'est pas moins burlesque. Car depuis lors, outre l'élection d'Henry Béranger, deux petits événements se sont produits :

1° La cour de cassation a décidé qu'Hégésippe Légitimus, condamné à deux ans de prison, devait être coffré incontinent ;

2° Son « ami », le camarade Aristide est devenu ministre de la justice et vice-président du conseil.

Vous représentez-vous bien cette antithèse paradoxale, qui nous permet de mesurer, dans un raccourci vaudevillesque, toute la moralité du système parlementaire ?

Aristide Briand, en qualité de garde des sceaux, va demain faire emprisonner ce Légitimus auquel il prodiguait hier les témoignages de tendresse républicaine et de solidarité démocratique. (*Prodiguait* est le mot, car un cablogramme pour la Guadeloupe coûte fort cher, et au prix où est le mot, Jaurès lui-même deviendrait laconique.)

Espérons que le camarade Aristide adoucira pour le camarade Hégésippe les rigueurs du régime pénitentiaire.

Henry Béranger, qui n'est pas un ingrat, ne manquera pas d'aller rendre visite au malheureux représentant du peuple noir, quand il sera pensionnaire à la Santé. Et je vous laisse imaginer l'effarement des geôliers, lorsque Légitimus, leur montrant le nouveau sénateur, leur dira familièrement avec son bon rire de nègre :

— Voyez-vous cet homme-là ? Eh bien ! c'est moi qui l'ai fait élire le mois dernier avec mon excellent ami, le ministre de la Justice...

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

La Mode Rastaquouère

Paris, le 25 janvier 1912.

Monsieur Gustave Téry,
à l'Œuvre.

Enfin, vous y venez ! La *Mode rastaquouère*, dites-vous. Ne faites-vous seulement que vous en apercevoir ? Ne sentez-vous pas que la fameuse Parisienne des journaux de modes n'est plus, depuis longtemps, qu'un mannequin docile entre les mains du couturier judéo-valaque ou judeo-galicien ?

Toute la couture parisienne, la grande comme la petite, est entre les mains de ces gens-là, arrivés depuis peu de Bucarest, de Lemberg ou de Czernewitz, villes que les « Parisiens avertis » des chroniques mondaines ignorent complètement, mais dont les fils se vengent maintenant à leur manière du dédain dans lequel nous tenons leur patrie.

N'avez-vous pas reconnu, dans toutes les créations « lancées » depuis plusieurs années par nos « grands » couturiers, des vêtements déjà vus quelque part ? Je suppose votre mémoire fidèle ; je suppose également que vous avez visité l'Algérie ; vous n'avez malheureusement pas vu la Pologne, la Galicie, la Bukowine et l'Ukraine : ce sont régions équinoxiales, aurait dit, notre bon maître Alcofribas.

Vous avez reconnu, dans les « œuvres d'art » de Poiret (voyez *l'Illustration*) les informes sacs dorés dont les Juives d'Alger couvrent leur graisse blanche ; vous eussiez également reconnu les vêtements de fête des Juifs polonais et ruthéniens. Ces prétendus artistes, qui créent (ils créent, du reste,

dans tous les arts, témoin Raoul Günzbourg, dont le nom et ce prénom jurent si étrangement), ne font que copier leurs propres défroques.

L'artiste français suivait une tradition ; tirait des conséquences : le Louis XV dérivait du Louis XIV, le Louis XVI du Louis XV, harmonieusement souvent, logiquement, toujours.

Depuis, plus rien. Le Juif est venu, il a « créé ». Je vous laisse juger.

Soyons juste cependant. Ce n'est pas nous qu'on trompe le plus. La plus importante, la seule importante partie de la clientèle de cette grande couture est étrangère. Ce sont les Américains du Nord et du Sud, ce sont les Russes, les Allemands, les Anglais qui se ruent, dès février et août, à l'achat des modèles lancés par les grandes maisons du quartier de l'Opéra. Paris, dans cette matière, jouit encore d'une vogue mondiale ; ce qui vient de Paris est beau par cela même, et les riches étrangères s'affluent sans examen de toutes les guenilles que leur apportent leurs courtiers retour de Paris.

Longtemps les Juifs ont tenu seulement ce rôle de courtiers. Mais, avec leur sens pratique immédiat, ils ont voulu tout pour eux, et maintenant ce sont leurs ouvrages qui sont les dernières nouveautés parisiennes.

Je me résume. Le vieux renom du bon goût français est une marchandise qui se vend encore fort bien. Les Juifs ont accaparé cette marchandise, et l'écoulent dans le monde entier.

Mais ne sentons-nous pas, nous autres Français, que c'est notre sang et notre chair qu'on falsifie et qu'on met à l'état ? N'aurons-nous pas honte, par notre silence, d'encourager ce honteux trafic ? Ne cracherons-nous pas notre mépris à la face de ceux de notre race qui donnent la main à cette trahison ? Ne jetterons-nous pas à bas ce gouvernement indigne qui laisse périr ou même détruit tout ce que le vrai goût français a produit de beau ou de gracieux, et encourage cet empoisonnement actuel ? C'en est fait de nous comme peuple, si

nous ne réagissons pas ; mais la maladie est si grave, que le remède doit être prompt. Dans cinquante ans, si cela continue, il n'y aura de Français à Paris que les bougnats, les chauffeurs d'autos, les larbins et quelques pauvres « gaignedeniers » misérables.

Un chef, un chef au grand cœur qui nous délivre ! Tel est le vœu d'un de vos fidèles lecteurs, que des raisons trop impérieuses obligent à ne pas se nommer.

R. A. N.

Pas Français?

Il va bien, le général Lebas, gouverneur de Lille !

Dans la *France militaire* du 16 janvier, il écrit tranquillement :

Ces dispositions importées des colonies, où l'organisation féodale constitue un progrès sur l'anarchie, ces mesures empruntées à l'armée coloniale, où lieutenants et sous-officiers, la plupart du temps, ne sont pas citoyens français, en un mot cette organisation essentiellement féodale, peut être bonne pour une armée de métier : elle est inacceptable dans notre armée nationale.

Les officiers de l'armée coloniale ne sont pas français ?

Sans doute, il faut voir ici une allusion aussi transparente que délicate à ces héros qui s'appelaient Moll et Fiegenschuh.

Dans ces quelques lignes, éclatent la haine et la peur qu'inspirent l'armée coloniale aux généraux de loges et d'antichambres.

Le "gouverneur de Lille" termine son article par cet aveu :

Elle aurait pour conséquence d'inciter le professionnel, officier ou sous-officier, au culte de l'individu de le préparer, en un mot, à acclamer le premier César venu, plus hardi que celui qui fit, il y a plus de vingt ans, courir un réel danger à la République.

Nous y voilà !

Puisse le César, d'où qu'il vienne, nous débarasser bientôt d'Aristide !

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Je répète : Humiliation nationale.

Dans le dernier numéro de l'*Œuvre*, je montrais à quel degré d'abaissement la France est ravalée par la saisie du *Carthage*, du *Manouba*, des passagers turcs.

Entre le moment où j'avais écrit cet article et le moment où l'*Œuvre* parut, il y eut un discours de M. Poincaré. Tout le Parlement applaudit. Quel discours !

Oui. Mais ce n'était qu'un discours. Depuis quarante ans, on nous gave de harangues pour nous confirmer que nous sommes le plus grand, le plus glorieux, le plus envié des peuples. Et nous nous en persuadons, — tandis que le monde entier nous bafoue et nous méprise.

Qu'avait dit M. Poincaré ?

Ceci : « Nous voulons vivre en bonne amitié avec l'Italie et régler cet incident de bonne grâce. Mais avant tout, il faut que les passagers turcs nous soient rendus. Ensuite, il faut que l'Italie s'engage à donner des instructions moins brutales à ses officiers. »

Or, l'Italie s'est amusée à garder les prisonniers turcs une semaine.

Elle a procédé elle-même à l'examen de leur identité, à la vérification de leur qualité, dédaignant avec affectation les assurances que la France donnait et renouvelait d'y procéder à

Tunis. Quand l'Italie a rendu les passagers turcs après avoir vérifié qu'ils appartenaient à la Croix-Rouge, elle a signifié *qu'elle ne les aurait pas rendus* dans le cas contraire.

Ils devaient être rendus dans tous les cas, sans examen, et sur-le-champ. M. Poincaré l'avait affirmé devant le monde.

C'était un beau mouvement... s'il avait été suivi d'effet!

Ce n'est qu'une gasconnade dont le monde entier se gausse, puisque l'Italie n'en a tenu aucun compte.

L'Italie n'a pas remis les prisonniers à un bateau français pour les transporter à Tunis, lieu de leur destination. Elle a contraint la France de les ramener à Marseille, et la France les a débarqués furtivement loin du port, pour éviter les manifestations. (Il était naturel d'accomplir en se cachant un geste honteux.)

Enfin pour bien souligner son insolence, à l'heure même où elle rendait les passagers du *Manouba*, l'Italie a saisi dans les eaux tunisiennes (c'est-à-dire dans les eaux françaises) un troisième bateau postal, le *Tavignano*, qu'elle a conduit à Tripoli, alors qu'il ne portait ni contrebande ni même un seul passager.

Il est difficile d'accumuler, d'un côté plus de provocations, de l'autre une plus forte dose de... résignation.

Nous pouvons, là-dessus, prononcer toutes les harangues que nous voudrons et nous répéter *entre nous*, sur la foi des journaux officieux, que l'univers nous admire. Au dehors, c'est à qui nous raillera le plus cruellement.

Le département d'Oran est peuplé d'Italiens; en Tunisie, les Italiens sont trois fois plus nom-

breux que les Français; aux Etats-Unis, l'immigration italienne est considérable; dans l'Amérique du Sud, surtout en Argentine, l'élément italien écrase les Français. Dans tous ces pays, dans tous les pays du monde, les Italiens répéteront et les indigènes blancs, noirs ou jaunes sauront: que « la France endure tout, que l'Italie ose tout contre la France, que l'Italie tient en maîtresse la Méditerranée, que l'Italie oblige la France à ramener chez elle les passagers à destination de Tunisie, que l'Italie capture les bateaux français non seulement au large, mais dans les eaux mêmes de la Tunisie, à la vue des bateaux de guerre français, sous le canon français, et que la France ne bronche pas. »

Vous pouvez, comme l'autruche, vous fourrer la tête derrière une pierre — ou sous votre oreiller — pour ne rien entendre et ne rien voir. Le monde entier voit, entend, et conclut.

Ministère « National ».

Le *Gil Blas* (25 janvier) relate les péripéties de la constitution du ministère Poincaré:

M. Bérard, le soir où fut constitué le cabinet, dinait chez M. Joseph Reinach, avec plusieurs hommes politiques, dont M. Goujon, député, gendre de M. Reinach, et collectionneur réputé de tableaux modernes.

Au dessert, on appelle le maître de la maison au téléphone,

C'était M. Poincaré qui le mettait au courant de ses démarches couronnée de succès.

Le premier ministre donne le nom des élus. Parmi ces noms, il indique M. Bérard, ajoutant: « Seulement, je ne sais comment le prévenir. Voilà deux heures que je

le fais chercher partout. Savez-vous, par hasard, où il est? » — « Oui, répondit en riant M. Reinach, il est dans ma sille à manger. »

M. Poincaré, au bout du fil téléphonique, tenait Joseph Reinach au courant de ses démarches. Cela rappelle Waldeck-Rousseau, debout devant Reinach assis, et prenant ses ordres, dans le tableau qui fit l'ornement de la dernière Exposition universelle.

La semaine dernière, les journaux nous montraient « le Président Fallières chassant avec Joseph Reinach ».

Cette semaine, M. Poincaré, président du Conseil, recrutant son ministère parmi les pique-assiettes de Joseph Reinach.

On n'a pas oublié que Rouvier, président du Conseil, ancien homme à tout faire de l'eseroc « suicidé » Reinach, envoyait les préfets au rapport avenue Van Dyck, chez Joseph Reinach.

Pendant que les Reinach (de Francfort) gouvernent l'Elysée et le ministère, Gruenbaum-Ballin (de Francfort) préside le Conseil de préfecture de la Seine, etc.

La France est aux Français, comme Madagascar est aux Malgaches. Mais pourvu qu'on débite le patriotisme en tartines dans les journaux, les patriotes sont heureux et fiers.

Les Rastas chez nous.

Au *Journal Officiel* du 27 janvier :

Ministère des affaires étrangères : au grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Cunradi, sujet autrichien, sous-directeur du *Crédit Lyonnais*, à Paris.

Dans tous les journaux du 28 janvier :

Tentative d'assassinat commise sur M. Conrad Zimmer, de Francfort-sur-le-Mein, directeur des établissements Adler (Société « française » de machines à écrire).

Donc :

Le Crédit Lyonnais, la plus grande banque de dépôts, l'un des principaux établissements financiers de France, prend pour sous-directeurs des sujets autrichiens ;

Une compagnie se disant française prend pour directeur un Allemand de Francfort.

Et les Français ?

Ils balayent les bureaux.

Leur logique.

Le Parlement a renversé le ministère Caillaux parce qu'il avait *conclu* le traité franco-allemand au sujet du Maroc et du Congo.

Le ministère Poincaré, si national, se donne pour première tâche de faire *ratifier* ce traité par le même Parlement.

Alors, ce n'était pas la peine de renverser Caillaux ! Le ministère Caillaux était bien mieux dans son rôle en faisant ratifier un traité qu'il avait conclu et qu'il jugeait bon.

Rappelez-vous l'histoire de Trochu : « *Le gouverneur de Paris ne capitulera pas !* »

Sur cette proclamation solennelle, le gouverneur de Paris démissionne et cède la place à Vinoy, qui signe la capitulation.

Rappelez-vous Jules Favre : « *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos fortresses !* »

Ensuite, le cabotin va pleurer à Ferrières,

devant Bismarck, et lui offre l'Alsace avec les deux tiers de la Lorraine.

Ce sont les larmes de Lebrun, ministre des colonies, abandonnant le Congo... mais gardant son portefeuille.

Flachonneries (suite).

L'intérêt constant et si efficace que le président Fallières a montré aux satyres — quand il a grâcié Soleilland et ses nombreux émules — devait assurer la diffusion de la morale selon Flachon.

Après l'instituteur Beucké, voici l'instituteur Autissier, des écoles primaires municipales de Paris.

L'instituteur Beucké pratiquait la traite des blanches et procurait des petites filles aux orgies de la Noblesse républicaine. Comme il avait été l'objet d'une première enquête, M. Bédorez, directeur de l'enseignement primaire, voulait le mettre à l'abri... *en le nommant directeur d'une école de la banlieue!*

L'instituteur Autissier, de Reuilly, se livrait aux plus ignobles débauches dans le local même de l'école. C'est aux petits garçons qu'il s'attaquait. J'ai eu sous les yeux les lettres, illustrées à la plume, que cet éducateur public écrivait à ses disciples pour les corrompre : on ne peut rien imaginer de plus immonde.

Le rastaquouère « Guillaume Appollinaire » les publiera sans doute dans les journaux bien français où il opère.

— Est-ce là la morale laïque? demandait l'*Œuvre* après le scandale Curie.

— Oui! répond l'instituteur officiel Beucké.

— Oui! répète l'instituteur officiel Autissier:

(A suivre).

M. Claretie et le baldaquin.

Après la *Joconde*, le Congo; après le Congo, le baldaquin du lit de Mlle Sorel. A quand les tours Notre-Dame?

On avait vu de nobles étrangers emporter le collier de perles ou les économies de la personne qui leur offrait imprudemment l'hospitalité; mais emporter le baldaquin, c'est neuf, original, imprévu.

Un baldaquin qui a vu tant de... têtes couronnées, M. Pierpont Morgan le paiera ce qu'on voudra.

M. Claretie en perd la raison. La Comédie ci-devant française avait déjà laissé échapper le p...ge du roi Manoel, ravi par une simple artiste de music-hall. Le baldaquin du lit de Mlle Sorel lui était dû : on le vole. Le vénérable Académicien qui tient la maison se trouve réduit, pour enrichir son musée, aux reliques de MM. Wolff, Ephraïm, Lévy et consorts; pourvu que le Grand Rabbin ne les réclame pas!

L'établissement Claretie ne retient même plus la clientèle des simples particuliers. MM. Rothschild et Dubonnet se fournissent chez Antoine, à l'Odéon.

URBAIN GOHIER.

En quoi Jules Lemaitre diffère d'une brute.

D'Alfred Capus (*Figaro*):

Dans certains milieux littéraires, on a, ces jours-ci, beaucoup reproché à M. Jules Lemaitre de ne pas admirer Chateaubriand « comme une brute », suivant un mot fameux et léger de l'époque romantique.

Devons-nous donc accorder que l'admiration n'est qu'une des formes de l'abrutissement, ainsi que l'exi-

gent de nous quelques jeunes penseurs ? C'est le contraire qui est la vérité. En littérature, l'admiration ne peut être qu'un sentiment nuancé et délicat qui s'exprime sans mots grossiers et sans fanatisme. Admirer un livre, un poème, ce n'est pas être séduit tout à coup comme par la beauté d'une femme ou la magnificence d'un paysage, et ne pouvoir y résister : c'est comparer et réfléchir, c'est juger, c'est faire appel à toutes les ressources de l'esprit pour comprendre. En matière d'art, admirer, c'est se convaincre, ou bien ce n'est qu'un exercice physique qui consiste à crier très fort.

A ces justes réflexions, il faut épingler, en épigraphe, un mot de Jules Lemaitre que nous croyons inédit :

« La critique, c'est l'art de jouir des livres. »

C'est une excellente définition de la meilleure critique.

Et c'est aussi une excellente définition de Jules Lemaitre lui-même...



Potins et Pantins.

Mendicité.

M. Rockefeller, milliardaire américain, offre 55.000 francs à la ville de Dôle pour acheter la maison de Pasteur.

M. Rockefeller n'a pas gagné ses milliards à faire du sentiment. C'est un homme pratique. Etant un homme pratique, s'il offre 55.000 francs à une ville qui lui est étrangère pour acheter la maison d'un homme éminent et qui a beaucoup fait pour l'humanité, c'est qu'il compte en retirer un bénéfice de publicité considérable.

En outre, 55.000 francs pour lui, c'est dix sous

pour nous. Quand nous donnons dix sous, on ne nous fait pas de réclame.

La ville de Dôle, en acceptant ces 55.000 francs, si elle les accepte d'un étranger, voudra-t-elle avouer qu'elle n'est pas assez riche pour payer sa propre gloire ?

L'idée de Rockefeller n'honore ni lui ni la ville de Dôle. Rockefeller n'a qu'à élever une statue à Pasteur en Amérique ; il y a de la place !

Sur les routes du Jura, il y a bien l'écriteau d'usage :

La mendicité est interdite dans le département.

Le Conseil municipal de Dôle devait donner l'exemple de l'obéissance à ces prescriptions.

Enervement.

On lit dans les journaux ce document curieux :

A la suite de coups et de lettres échangés entre MM. Paul Iribé et Marc de Toledo, à la demande de M. de Toledo des témoins ont été constitués.

Après avoir examiné les faits et pris connaissance des documents, les quatre témoins : MM. Alphonse Franck et A. de Palissaux, pour M. de Toledo, et MM. Nozière et Pierre Mortier, pour M. Paul Iribé, ont estimé d'un commun accord que cet incident motivé par l'enervement des dernières répétitions et n'entachant l'honneur d'aucun des deux adversaires, ne devait pas comporter de suite.

Fait en double à Paris, le 26 janvier 1912.

Pour M. de Toledo :

ALPHONSE FRANK,
A. DE PALISSAUX.

Pour M. Paul Iribé :

NOZIÈRE,
PIERRE MORTIER.

Franck, Palissaux, Nozière et Pierre Mortier seraient bien aimables de nous spécifier les cas dans lesquels ils ont vu une gifflée se décerner sans enervement.

Or, au Vaudeville, c'est une pluie de gifflées

qui a sévi. Si ceux qui se giflaient mutuellement n'avaient pas été énervés, alors là, il y aurait eu insulte grave! Il est vrai que s'ils n'avaient pas été énervés, ils ne se seraient pas giflés.

La gifle n'est plus un motif de duel. Se battre pour une gifle, c'était bon pour Lagardère; c'est coco, vieux théâtre. La gifle fait circuler le sang, voilà tout. On remercie son gifleur et on lui offre un bock. C'est nouveau théâtre.

Obscurantisme et progrès.

Deux brutes, à Saint-Donan, dans les Côtes du Nord, ont assommé un malheureux âne à coups de bâton.

Ils en voulaient à un vicaire du patelin, et ont déclaré que c'était lui qu'ils voulaient tuer.

Vouloir tuer un vicaire, cela dénote, j'en conviens, un effort vers le progrès souligné par une indéniable érudition.

Il n'est pas commode de se procurer le « dernier roi » pour lui prendre ses boyaux et en faire une corde pour étrangler « le dernier prêtre » selon les vœux d'un grand ancêtre.

Mais à l'aide d'une bonne trique, on peut toujours essayer d'exécuter une partie du programme.

Pourquoi, au surplus, tuer un âne quand on vise un vicaire?

Ils étaient hilarés, disions-nous? Ce n'est pas sûr! Ils étaient convaincus que le vicaire s'était changé en âne pour se dissimuler à eux.

Croyance aux sorciers, obscurantisme, superstition voisinent admirablement avec « l'esprit de progrès ».

Retrait par préférence.

Avant la Révolution, dans les provinces où il y avait des Juifs, certaines adjudications leur étaient permises; ils pouvaient aussi occuper certains emplois.

Mais quand ils avaient soumissionné, quand ils avaient obtenu l'emploi, il y avait un léger délai pendant lequel un Français avait le droit de prendre l'adjudication ou d'occuper l'emploi aux conditions acceptées par le Juif. *Retrait par préférence*, au profit du Français.

Aujourd'hui, le retrait par préférence existe encore, mais au profit du Juif, de l'étranger, dans tous les emplois, dans toutes les adjudications, et aussi dans l'industrie privée. Voyez pour les Hôtels.

On n'étudie pas assez l'histoire.

Sept millions.

En 1910, une mission allemande parcourait déjà le Congo, guidée par des officiers français.

Je ne crois pas qu'on ait dit alors à ces derniers qu'il s'agissait, pour cette mission, d'examiner quelle serait la partie du Congo que l'Allemagne aurait le plus de profit à posséder, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'un des officiers français que le ministère avait embarqués dans cette singulière caravane reconnaît aujourd'hui que ce qui a été livré à l'Allemagne constitue exactement ce qui avait paru le mieux plaire à la mission allemande.

La cession de cette partie du Congo a été payée, paraît-il, sept millions et l'Allemagne trouve le marché très avantageux.

Caillaux aussi.

Appel aux traités.

Les autorités de Vilna interdisent toute pièce de théâtre ayant un Juif pour auteur.

L'*Univers israélite* s'écrie : « Que font donc des traités sur la propriété littéraire et les représentations théâtrales, ces autorités municipales de Vilna ? Il est probable que les auteurs étrangers appartenant à la religion juive s'adresseront aux sociétés, etc... »

C'est bien simple, en effet ! Il ne faut pas que le théâtre de Vilna soit fermé aux Juifs, mais l'*Univers israélite* a trouvé tout simple que le maire de Bordeaux interdise naguère une pièce d'Urbain Gohier et de moi intitulée : *le Jeu de l'Amour et des Beaux-Arts*, qui avait été jouée sans scandale au Grand Guignol.

Le maire de Bordeaux est maître chez lui ; mais les autorités de Vilna ne sauraient l'être chez elles. Tout dépend sur qui tombe l'interdiction.

JEAN DRAULT.



Au Cinéma



Un « sale motif ».

Par mesure préfectorale et disciplinaire, onze kiosques de journaux, situés sur les grands boulevards, ont eu quarante-huit heures de consigne, avec un « sale motif », comme on dit au régiment.

Ce qui est tout à fait curieux, c'est que ce motif est longtemps resté mystérieux pour les intéressées elles-mêmes.

On a cru d'abord qu'il s'agissait d'un corollaire

de la Loi Lépine, interdisait de jeter des papiers sur la voie publique. Il est certain que si les Parisiens ne trouvaient plus l'occasion d'acheter les journaux, il leur serait difficile de les jeter par terre : « *Sublata causa, tollitur effectus*. »

Mais il restait encore assez de kiosques ouverts pour que la tentation fût fréquente et le délit facile.

D'excellents esprits ont alors prétendu qu'il s'agissait de rendre la circulation plus aisée sur les grands boulevards, en supprimant l'encombrement et l'empiètement des kiosques sur la voie publique.

Rien n'est plus faux.

La veille du jour où la mesure a été prise, nous avions pris celle du passage praticable pour les piétons, entre un kiosque ouvert et la terrasse du café situé à la même hauteur. Le lendemain, le kiosque étant fermé, nous avons de nouveau arpenté le trottoir en largeur. A un centimètre près, le canal était resté identique à lui-même.

Il est vrai que le grand café avait vivement profité de l'occasion pour ajouter une nouvelle rangée de tables à sa terrasse.

Il restait une hypothèse assez plausible : c'est que le Préfet de la Seine s'était ému d'une soudaine sollicitude pour la santé de ces pauvres femmes exposées à toutes les intempéries, immobiles par les froids les plus terribles dans des kiosques où on a négligé jusqu'à présent d'installer le chauffage central. (« C'est que nous n'avons pas de *gladiateurs*, nous, monsieur ! » nous disait une de ces braves femmes.)

Et le préfet, par souci hygiénique et humanitaire, avait accordé quarante-huit heures de repos à celles de ces dames qui se trouvaient le plus sérieusement enrhumées, en leur recommandant de se tenir bien au chaud.

Nous étions tout disposés à admettre cette hypothèse charitable, lorsqu'un article de notre

ami Jean Drault, dans la *Libre Parole*, est venu nous mettre sur une piste nouvelle.

D'après lui, c'est à l'*Œuvre* que revient la responsabilité de la mise à pied infligée aux onze marchandes de journaux. Et notre enquête nous a prouvé qu'il avait raison.

Le travail préliminaire s'est fait élégamment. On s'est placé au seul point de vue de l'esthétique. On a recommandé aux agents de signaler les kiosques dont les étalages offensaient l'esthétique. Et on a fait, chez les agents, l'éducation de l'esthétique.

— Vous comprenez, mes amis, leur a dit le fonctionnaire chargé de cette initiation, vous vous promenez sur les trottoirs des boulevards, et sitôt que vous voyez un kiosque dont la disposition extérieure choque le sens du beau, de l'harmonie, de l'art, du bon goût, qui est inné dans le cœur de tout sergent de ville, vous faites un rapport...

— Ah ! oui... Un kiosque, subséquemment, où c'est qu'on fait intérieurement la cuisine?... Un kiosque, pour lors, qu'on a orné extérieurement de paravents en planches contre les vents, et de toiles cirées contre les eaux pluviales ?

— Mais non ! Vous ne comprenez pas...

— Un kiosque, alors, qui fait des expositions de dessins attentatoires à la morale publique, et conséquemment, en général, de publicités licencieuses ;

— Pas du tout. Je ne vous demande pas de choses si difficiles. Il est très délicat de reconnaître si une image est licencieuse ; les plus vieux magistrats s'y trompent... Votre consigne est beaucoup plus simple. Il vous suffit de jeter un coup d'œil sur l'étalage du kiosque ; si vous y voyez beaucoup de rouge, votre sens de l'esthétique doit être immédiatement offusqué... Il y a sur les boulevards certains kiosques littéralement pavoisés de petites

brochures à couverture rouge ; c'est très vilain à voir... Encore si les couvertures étaient intégralement rouges, il n'y aurait que demi-mal. Mais, sur le rouge, il y du noir, ce qui est absolument inesthétique... et ces zébrures noires forment des assemblages de lettres de l'effet le plus désagréable... le plus pénible. M. Briand, dont le goût artistique est très sûr, m'a confié que, pour éviter ce spectacle, il a complètement abandonné le trottoir, et ne circule plus qu'en voiture.

Les braves agents ont compris. Et ils ont de suite foncé sur le rouge, comme des taureaux.

Je dis « taureaux », bien qu'il soit d'usage, lorsqu'il s'agit d'agents, de mettre le mot au féminin.



Vaches.

Mais oui, le postier Bordères a été légalement et justement condamné par le conseil de discipline.

Il a en effet commis une erreur impardonnable. C'est une erreur zoologique.

Bordères a prétendu que les parlementaires sont des « vaches ».

En sa qualité de postier ambulant, Bordères doit pourtant bien savoir ce que c'est qu'une vache. Il en a vu. Car, autrefois, les vaches regardaient passer les trains ; et ça n'a changé que sur l'Ouest-Etat, où les trains s'arrêtent à chaque instant pour regarder passer les vaches.

Bordères est donc inexcusable : il sait que les vaches sont de bonnes bêtes, pacifiques, silencieuses, inoffensives pour ceux qui n'aiment pas le lait, bienfaisantes pour les gens qui en boivent.

Par conséquent, il est étrangement paradoxal de vouloir prendre le Palais-Bourbon pour une vacherie modèle.

Même si Bordères n'avait jamais vu de vaches, il n'aurait eu qu'à ouvrir le « Larousse » où il eût trouvé deux lignes instructives :

Vaches à lait (au figuré) : personne dont on tire un profit abusif ou continu.

Cette définition n'a jamais pu s'appliquer à un député.

Les députés n'ont jamais eu qualité pour figurer parmi les ruminants (si ce n'est par leur appétit et la capacité de leur estomac).

Les députés appartiennent à l'espèce des rongeurs.



Critique d'art.

On lit dans les journaux :

Avant le Conseil des ministres, le Président de la République s'est rendu hier matin à l'atelier du sculpteur Antonin Carlès pour y voir un monument que, sous ce titre : « les Lauriers », le maître vient de terminer, et qui doit être érigé à Agen, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

L'œuvre représente une jeune femme debout, qui offre aux gloires du passé, du présent et de l'avenir les rameaux cueillis à un laurier symbolique, planté à côté d'elle, et dont la frondaison couronne un rocher entouré de la flore méridionale. Aux pieds de cette femme apparaît, à demi enfouie sous les fleurs, la lyre du poète Jasmin.

M. Armand Fallières aurait chaleureusement félicité l'auteur de ce monument « empreint d'une grâce élégante et noble » ; il aurait indiqué lui-même le point précis où il convient de l'ériger sur la pittoresque place d'Agen.

Moins indulgents que notre président, nous exprimerons ici notre désillusion. Nous attendions mieux du talent incontestable d'Antonin Carlès ; nous attendions une œuvre originale, de couleur autochtone et de saveur alliée.

Cette distributrice de lauriers, vêtue probablement à la mode de la famille Duncan, et tendant des couronnes à de vagues individualités sans mandats, nous l'avons déjà vue dans des sous-préfectures, dans des sous-préfectures septentrionales.

Quand on est d'Agen, on doit viser plus haut. Et voici le projet que nous espérons voir prendre corps sous le ciseau prestigieux du maître Antonin Carlès :

Beau comme un demi-dieu, couronné de pampres, offrant aux regards cette attitude à la fois majestueuse et abandonnée que les historio-graphes de Bacchus prêtent au bon Silène, l'indéfectible Armand chevauche un tonneau solide, approprié à sa taille.

Sur la face antérieure du tonneau, ces mots : *Au Loupillon, le « pays » reconnaissant.*

Sur la face postérieure (naturellement), cette fière devise : « Mon crû ! »

Armand tient, de sa droite, une corne d'abondance d'où l'on voit sortir à flots les pruneaux d'Agen, les aux de la Garonne, les palmes académiques et les bureaux de tabac.

Cette œuvre à la fois symbolique et historique eût été du plus heureux effet.

On remarquera par quel scrupule de délicatesse, dans ce projet, nous avons évité de faire figurer Lanes... C'est le compagnon d'ordinaire de Silène ; mais, comme nous le remplaçons par un tonneau, on ne pourra pas reprocher à Armand de caser partout sa famille.

MOWGLI.

Communiqués

Le nouveau régime de la Banque de France.

La loi du 29 décembre 1911, en approuvant les conventions des 14 et 28 novembre 1911 passées entre le Gouvernement et la Banque de France, a sanctionné les modifications apportées au régime de cet établissement comme conditions du maintien de son privilège d'émission jusqu'au 31 décembre 1920.

Les nouvelles dispositions adoptées intéressent non seulement l'Etat qui y trouve un accroissement de ses moyens de trésorerie et de nouvelles ressources fiscales, mais aussi la masse des commerçants, des industriels, des agriculteurs, qui profiteront désormais auprès de la Banque de nouvelles facilités pour leurs transactions journalières.

L'Etat, tout d'abord, a reçu, dès le lendemain de la promulgation de la loi, le montant d'une nouvelle avance gratuite de 20 millions, qui porte à 200 millions la somme mise à sa disposition sans intérêts par la Banque jusqu'à l'expiration de son privilège. Si élevée qu'elle soit, cette avance gratuite ne dépasse pas les limites dans lesquelles elle doit être contenue pour que le mécanisme de l'émission n'en soit pas faussé. Ces 200 millions, en effet, équivalent sensiblement à la moyenne, pour la période 1898-1910, du solde des fonds

laissés constamment en dépôt à la Banque par le Trésor; l'avance consentie transfère simplement la disponibilité permanente de ces fonds de la Banque au Trésor lui-même.

En outre, la Banque a versé au Trésor une somme de 5 millions à valoir sur le montant des billets des anciens types antérieurs à 1888, et qu'on ne rencontre plus qu'exceptionnellement dans la circulation.

Quant au public, les nouvelles conventions le font bénéficier d'avantages des plus appréciables. L'accès des guichets de la Banque et la présentation du papier à l'escompte et à l'encaissement lui sont facilités par la création de nouvelles places bancaires : dans le délai de deux ans, 10 bureaux auxiliaires vont être transformés en succursales, 12 nouveaux bureaux auxiliaires créés et 50 villes nouvelles dotées du service d'encaissement. Ces créations s'ajouteront à celles qui ont déjà été réalisées par la Banque depuis 1897, en dehors de ses obligations légales, et qui comprennent 2 succursales, 12 bureaux auxiliaires et 129 villes rattachées.

Cette extension du réseau bancaire aura également pour résultat de faciliter les mouvements de fonds entre les divers points du territoire, grâce à l'emploi des billets à ordre, des chèques et virements déplacés que la Banque délivre à tous ses guichets, et dont la plus grande partie est délivrée gratuitement; cette gratuité va encore être étendue à tous les virements échangés entre les titulaires de comptes courants résidant sur des places différentes. Notons aussi, et ce progrès n'est pas sans importance au moment où le chèque barré vient d'acquiescer chez nous une existence légale, que la Banque exonère désormais de toute commission l'encaissement, pour le compte de ses comptes courants, des chèques de cette nature tirés sur les adhérents à la Chambre de compensation de Paris ou sur leurs correspondants. Grâce à ces mesures, le développement si désirable de l'usage du chèque et de la compensation recevra certainement une impulsion qu'il ne tiendra qu'au public de mettre à profit.

Crédit Foncier Cubain.

On annonce, pour le 7 février prochain, l'émission de 50.000 obligations hypothécaires 5 % de 500 francs, créées par le *Crédit Foncier Cubain*, en vertu du privilège exclusif que lui confère la loi du 20 juillet 1910, constituant sa charte organique. La souscription publique sera ouverte à la date ci-dessus, et close le même jour, à la *Banque Continentale de Paris*, 45, rue de l'Arcade, à Paris; le prix d'émission est fixé à 490 francs par obligation, rapportant 25 francs par an, net de tous impôts actuels; ce prix sera payable, 100 francs en souscrivant et 390 à la répartition du 15 au 18 février 1912. On peut souscrire dès à présent par correspondance, adressée à la *Banque Continentale de Paris* ou à tous les Banquiers correspondants ou agents de change.

Vient de paraître :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie.
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ

par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS

par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION

par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ELYSÉE

ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES

par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?

par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES

par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES

par Urbain GOHIER

*Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr.; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.*

NOS BONS APOTRES

*Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc*

Comment les Juifs nous ruinent :

Le

TRUST

des

Pétroles

Notre GRAND CONCOURS :

Qu'est-ce
qu'il a fait ?

500.000 fr. de prix.

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N^o 9

29 Février 1912

LE N^o 25 CENTIMES

220, Fg St-Honoré (8^e)

PAR AN : 10 FRANCS

Demandez à l'ŒUVRE :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTERES DE L'ELYSEE
ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNEBRES
par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909: 20 fr.; année 1910: 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc

Le Théâtre Juif

BEL AMI

au Vaudeville

« Un vrai Juif! Et vous savez, les
Juifs, on ne les changera jamais.
Quelle race! »

Guy de Maupassant,
Bel Ami, ch. IV.

— Bonne soirée pour la maison, s'écria derrière moi une voix flûtée à la fin du septième tableau. C'était le critique Blum, qui appréciait en ces termes l'entreprise de son compatriote Weyll. Et le ton, le geste achevaient de donner tout son sens à l'arrêt rendu par le maître des requêtes; cela signifiait clairement: « Bonne affaire pour la maison Porel... »

On a souvent reproché aux esthètes en général et aux critiques littéraires en particulier leur dédain de critère. Voilà un reproche qu'on ne saurait adresser à la critique juive; elle dispose d'un criterium fixe et précis, que vous entendrez formuler dans tous les coins aux répétitions générales: « Est-ce que ça fera de l'argent? »

Il serait absurde et presque injuste de ne pas se placer au point de vue de la critique juive pour juger l'œuvre, ou, si vous préférez, l'opération dramatique de M. Weyll.

Voyons donc comment son « affaire » se présente.

On discerne sans trop de peine les divers éléments de succès qu'escomptait la « maison » Porel :

1° Elle devait bénéficier d'abord de la publicité toute faite que représentent le nom d'un auteur illustre et le titre d'une de ses œuvres les plus célèbres. On pouvait d'ailleurs prendre avec cette œuvre les mêmes libertés que les hyènes avec les cadavres. (Voir l'admirable dessin de Sem, nous présentant le Juif Weyll en hyène mouchetée, fouissant les tombes de Maupassant, de Dostoiewski, de Laclos et de Crébillon.)

2° « Bel ami » est un maquereau. Nanan, cela. Il suffira de l'accommoder à la sauce du jour, et à cet égard, le maître-queux du Vaudeville rendrait des points à Bordenave. Bel Ami! Ne le voyez-vous pas à la tête d'un « bataillon de Cythère »? Découpons le livre de Maupassant en huit tranches : les petites femmes pourront changer huit fois de robes. Et quelles robes! Ecoutez Porel, la veille de la première, faire la « retape » dans les gazettes mondaines (trente francs la ligne) :

« *Bel Ami*!... Quel thème à jolies toilettes féminines! Le type complet de la femme sous quatre formes charmantes et dans toutes les saisons aussi. Les grandes maisons parisiennes, Doucet, Paquin, Buzenet, elles sont occupées en ce moment à réaliser des merveilles pour les étoiles de ma pièce nouvelle... »

On était l'autre jour le môt ingénument terrible de Mounet-Sully : « Une pièce est un prétexte ». Au Vaudeville, c'est un prétexte à mannequins, un « thème à jolies toilettes »,

comme dit bonnement le tenancier de l'établissement. Doucet, Paquin, Buzenet! Avec ces trois noms sur l'affiche, et celui de Maupassant par surcroît, comment voulez-vous qu'une pièce ne réussisse point?

3° Mais s'il est agréable de voir de jolies femmes bien habillées, il est encore plus agréable de les voir dévêtues. Attendez, nous aurons ça aussi. Nous aurons un tableau avec un lit et un cabinet de toilette; nous aurons, pour nous rincer l'œil, les beaux bras et les mollets de Mlle Dorziat, qui va nous apparaître dans ce vêtement de transition qu'au théâtre on est convenu d'appeler une chemise. Nous la verrons coucher avec M. Duquesne. Ce sera très suggestif et suffisamment « cochon » pour exciter tous les bouches d'Israël.

L'affaire se présentait donc sous un jour très favorable. Par malheur, aux chandelles, il en fallut beaucoup rabattre. Ce n'est point que M. Weyll manque d'adresse; il en a trop. Ce n'est point que M. Porel ait négligé la mise en scène; les dessus et les dessous de ses petites femmes parurent également soignés. Mais, décidément, le luxe des robes et la dextérité de l'opérateur dramatique ne suffisent plus pour « avoir » le public, ce « gros public », qui a encore la grossière habitude d'aller au théâtre pour y voir une pièce de théâtre. Et *Bel Ami* n'est pas une pièce. M. Weyll eût-il tout le talent de M. Busnach, *Bel Ami* ne pouvait pas être une pièce.

Ce n'est pas que je croie à l'irréductible antinomie des deux genres, et qu'il faille poser en principe absolu qu'on ne saurait tirer une bonne

pièce du meilleur roman. Certains romans exposent et développent un sujet dramatique suivant les conventions et par les procédés même dont on use au théâtre. Inversement, il est toujours facile de « romancer » une pièce quelconque. Mais il saute aux yeux que la plupart des œuvres romanesques ne se prêtent pas à la transposition scénique. Sans qu'il soit besoin de dissertar sur la différence de l'analyse et de la synthèse, on comprend à première vue qu'il n'est pas possible, par exemple, de faire une pièce avec *Gil Blas*. On pourra nous montrer sur la scène une série d'images représentant les diverses aventures du héros de Lesage, et ce sera peut-être un spectacle très pittoresque : ce ne sera pas une œuvre dramatique, une, cohérente, organique. Et je ne sais si l'unité d'une pièce tient, comme l'enseignait la technique de notre vieux théâtre français, à la logique d'une situation qui nous découvre les caractères des personnages en les mettant aux prises ; ce dont je suis bien sûr, c'est qu'un compère ne fait pas plus l'unité d'une revue que le fil de la reliure ne fait l'unité d'un livre ; et c'est encore qu'une biographie n'est pas plus un drame que l'histoire romaine n'est un opéra-comique.

Or, évidemment, comme *Madame Bovary*, comme *l'Education sentimentale*, comme *Une Vie*, *Bel Ami* est de l'espèce biographique, et l'on n'en peut tirer que la mouture extraite par M. Weyll, c'est-à-dire une suite de tableaux, qu'aucune action ne relie.

Voulez-vous saisir plus précisément ce qui distingue d'une pièce de théâtre la composition de M. Weyll ? Prenez n'importe quelle pièce qui se tienné ; si c'est vraiment une pièce de théâtre, je vous défends d'imaginer sans rire que l'on puisse y ajouter un acte, voire une

scène ; au contraire, il nous serait tout loisible d'ajouter aux tableaux du *Bel Ami* de Weyll autant de tableaux qu'on voudrait. On nous ferait voir, par exemple, Georges Duroy attablé avec Forestier au Napolitain, — ou annonçant à son bureau du chemin de fer son entrée comme rédacteur à la *Vie Française*, — ou recevant Clotilde dans sa chambre des Batignolles, — ou encore Duroy allant présenter sa femme à ses vieux parents, les aubergistes de Cantelieu, — ce qui, entre parenthèses, n'aurait paru indispensable à l'intelligence du caractère de *Bel Ami*, tel que l'a conçu Maupassant.

Mais tels qu'on nous les offre, que valent les huit tableaux du Vaudeville ?

Maupassant a pris la peine de nous dépeindre minutieusement le physique de son héros, et l'on conviendra qu'étant donné le sujet ce physique a bien quelque importance :

Grand, bien fait, blond, d'un blond châtain vaguement roussi, avec une moustache retroussée qui semblait mousser sur sa lèvre, etc.

Plus loin :

Cette moustache crépue, frisée, jolie d'un blond teinté de roux, finissant en poils de chat d'une nuance plus pâle.

Et voici le beau sous-off, trapu, râblé, le « costaud » bien en chair et « un peu là » :

Il marchait ainsi qu'au temps où il portait l'uniforme des hussards, la poitrine bombée, les jambes un peu entr'ouvertes, comme s'il venait de descendre de cheval ; et il avançait brutalement dans

la rue pleine de monde, heurtant les épaules, poussant les gens...

Il bousculait les gens de l'épaule, et sifflait des airs joyeux.

Sans doute, nous ont dit les « arrangeurs » de *Bel Ami*, c'est peut-être ainsi qu'en France, il y a trente ans, on pouvait se représenter le « bel homme ». Mais aujourd'hui, avec une pareille académie, Georges Duroy n'aurait plus le moindre succès auprès des femmes. Le monsieur qu'elles préfèrent à l'heure qu'il est, c'est un long gigolo bien sec, glabre et blafard.

C'est ainsi que, tout d'abord, il ne parut pas suffisant de rogner les épaules de l'avantageux sous-off ; on prétendit lui couper aussi la moustache et en faire une « gûeule rasée » à la mode youpino-yankee. Car c'est la dernière invention du Juif : ne réussissant pas, décidément, à se donner l'air français, il espère au moins, en se coupant les poils, se faire passer pour Américain. Le rasoir doit réparer l'injure du sécateur.



Au dernier moment, on a bien voulu rendre une moustache à Bel Ami, mais ce n'est plus sa belle moustache blonde, ce n'est même pas la conquérante moustache en crosse de pistolet de notre garde des sceaux, du temps qu'il était anarchiste, non, c'est une petite moustache noire, effilée, une pauvre petite moustache de rien du tout. Regardez-le sur la scène : ce n'est pas pour rien que l'on a confié le rôle à Dax, comédien juif. C'est en effet un Bel Ami juif qu'on nous présente, c'est le bel éphebe d'Israël.

Il en résulte aussitôt une invraisemblance burlesque : les exigences du raccourci théâtral

ayant obligé M. Weyll à rapprocher et à précipiter les conquêtes de Bel Ami, cette accumulation de bonnes fortunes donne à sa séduction une apparence de jouet mécanique. Dès qu'une femme entre, elle n'a pas dit quatre mots que, pan ! elle se dépêche de tomber dans les bras du fatal Youpin. Dax lui-même a l'air étonné et un peu gêné de l'effet qu'il produit sur les femmes, et les spectateurs n'en sont pas moins surpris. Car, quoi qu'en disent les théoriciens naïvement tendancieux de l'esthétique israélite, ce n'est point sous ces espèces-là que les Françaises ont coutume de se représenter le « joli garçon » (1). Et c'est là peut-être qu'est la première erreur, ingénue ou calculée, de M. Weyll : c'est pour cela que l'omission de la visite aux vieux parents de Normandie est plus grave qu'une lacune, car elle change complètement l'optique de l'original. Si le Bel Ami de Mauissant est un arriviste ; cet arriviste n'arrive pas d'un Orient quelconque ; il est né natif de Cantaleu, au bord de la Seine, c'est le gars de la « pé » et de la « mé » Duroy. Voyez-le déjeunant dans l'auberge paternelle :

Georges riait, grisé par l'air natal, ressaisi par l'amour inné du pays, des lieux familiers dans l'enfance, par toutes les sensations, tous les souvenirs retrouvés, toutes les choses d'autrefois revues, des riens, une marque de couteau dans une porte, une chaise boiteuse rappelant un petit fait, des odeurs de sol, le grand souffle de résine et d'arbres venu de la forêt voisine, les senteurs du logis, du ruisseau, du fumier...

(1) Au fait, pourquoi, dans la pièce du Vaudeville, la cocotte des Folies-Bergère ne s'appelle-t-elle plus Rachel, comme dans le roman ? Est-ce parce qu'en 1912 les Juives, étant toutes « arrivées », ont cessé de faire le promenoir des music-halls ?

Ce n'est pas ce que nous avons de mieux chez nous, mais il n'y a pas à dire; il est bien de chez nous : c'est un maquereau de la côte normande; comme le camarade Aristide est un Bel-Ami de Saint-Nazaire. Le Bel Ami de Maupassant rappelle le paysan parvenu de Marivaux; son arrivisme est bien celui du paysan qui est parti à la conquête de la ville; et de paysan normand, matois et surnois. C'est du reste avec ces arrivistes-là, comme l'a si fortement noté Maupassant, que les grands Juifs comme Walter, le tout puissant directeur de journal (journal juif qui s'appelle naturellement la *Vie Française*) assurent leur empire; c'est avec les Duroy, facilement enjuivés et devenus leurs instruments qu'ils exploient, ruinent et tuent un grand peuple, — invisibles et partout présents.

L'origine de Georges Duroy, rustre dégrossi, la qualité provinciale et rurale de son ambition, le contraste savoureux du terroir et du boulevard donnent à l'œuvre de Maupassant son véritable caractère et, si j'ose dire, son *fumet*. Ce fumet-là, le nez juif ne l'a pas flairé ou n'a pas voulu le sentir.



On ne s'étonnera donc point que, dans cette adaptation au théâtre juif d'une œuvre française, le caractère du milieu ne soit pas plus respecté que celui du principal personnage.

Après avoir indiqués les coupures que M. Weyl a fait subir, pour l'enjuiver, au Bel Ami de Maupassant, il n'est que juste de reconnaître qu'il y a beaucoup ajouté. Il y a ajouté l'automobile, le téléphone, le phonographe, le stylographe, le cinématographe, etc. M. Weyl n'a guère oublié

que la télégraphie sans fil. Ainsi toutes les inventions de la science moderne deviennent, sous la plume de notre industriel israélite, autant de délicates et originales trouvailles.

Vous me direz peut-être que ces divers appareils, si utiles ou si nécessaires, qu'ils nous soient devenus, ne manquaient peut-être pas à l'œuvre de Maupassant et que vous n'auriez pas songé de vous-même à en remarquer l'absence. C'est possible, mais ils étaient indispensables à M. Weyl pour réaliser son dessein, qui était de « rajeunir » ou de « rafraîchir », — il n'a tout de même pas osé dire « renouveler » — l'un des chefs-d'œuvre du roman français.

Bel Ami date d'il y a trente ans. « Les mœurs et les modes de 1880, nous a dit M. Weyl, c'est bien rococo. Nous allons donc supposer que l'action se déroule en 1912 et, en conservant les mêmes personnages, peindre la presse d'aujourd'hui. »

Là dessus, tous les bons faiseurs d'Israël do se récrier sur l'habileté de cette transposition. A mon avis, elle n'est pas seulement impertinente; si le mot *art* a encore un sens, n'est-ce pas là le plus grossier des contre-sens artistiques?

Comment imaginer, en effet, qu'en trente ans, seuls ont changé les moyens de communication et les appareils de chauffage? N'est-il pas évident que tout se tient et que les mœurs de la presse ont évolué comme le reste? Situez *Bel Ami* en 1912: vous êtes sûr d'avance que le tableau et le cadre vont hurler.

Un petit exemple. Le reporter Saint-Potin est chargé d'aller interviewer un rajah et un général chinois de passage à Paris sur les menées de l'Angleterre en Extrême-Orient. Je lis dans Maupassant (chap. IV):

Saint-Potin se mit à rire.

— Vous êtes encore naïf, vous ! (*Il parle à Bel Ami.*) Alors, vous croyez comme ça que je vais aller demander à ce Chinois et à cet Indien ce qu'ils pensent de l'Angleterre ? Comme si je ne savais pas mieux qu'eux ce qu'ils doivent penser pour les lecteurs de la *Vie française*, etc.

Et Saint-Potin rédige de chic son interview.

Cela était possible et peut-être fréquent à l'époque de l'ancien *Gil Blas* ; mais qu'un reporter du *Journal* ou du *Matin* commette aujourd'hui l'imprudenc de se livrer à de pareilles fantaisies : je serais bien étonné s'il n'était pas remercié dans les vingt-quatre heures.

C'est que la presse n'est peut-être pas devenue plus honnête, — personne ne l'a jamais dit, et pour cause — ; ce n'est pas qu'elle soit plus véridique, — personne ne le prétend — ; mais il n'est pas contestable qu'elle a aujourd'hui la coquetterie de l'information exacte, et cela tient peut-être, tout bêtement, à ce fait que les moyens d'information se sont prodigieusement développés. Cette exactitude, cette préoccupation du document, du fait, du chiffre, de la photographie, de tous les détails précis ne l'empêchent nullement de mentir à bouche que veux-tu ; mais elle ne ment plus du tout de la même façon qu'en 1880. Et cette différence même vaut qu'on l'observe et qu'on l'explique ; la machination de cette grande imposture qu'est le « journal d'informations », ce contraste paradoxal entre le souci minutieux de la réalité et le mépris perpétuel de la vérité, quel admirable sujet pour le dramaturge qui saurait voir et qui aurait le courage de parler !

Bref, ce *Bel Ami* du Vaudeville n'est pas seulement un spectacle d'une morne platitude ; c'est un tripatouillage indécent. Hommage à Maupassant ? Quelle odieuse plaisanterie ! Nous gardons du livre des idées et des images harmonieuses et nettes ; la caricature de M. Weyll ne peut que les brouiller et les fausser. Singulière façon d'honorer la mémoire d'un maître !

Nous avons déjà une ligue pour la protection des paysages ; ne serait-il pas opportun d'en fonder une autre pour la protection de la littérature française contre les entreprises des Juifs ?

GUSTAVE TERY.

Notre Grand Concours International

Qu'est-ce qu'il a fait ?

❖ ❖ ❖

Voici notre premier échec, et nous ne saurions dire combien il nous afflige.

Jusqu'à ce jour, nos lecteurs, approuvant nos campagnes et secondant nos efforts, n'ont pas manqué une occasion de nous prêter le concours le plus actif et le plus généreux. Jamais ils ne sont restés sourds à nos appels ; et, la semaine dernière encore, ils nous ont

aidé, avec un admirable empressement, à répandre notre brochure de propagande *le Régime abject, l'Assommoir national*. S'il leur ardeur ne faiblit pas, nous aurons épuisé en moins d'un mois notre première édition de 200.000 exemplaires.

Nous voudrions pouvoir dire que notre souscription nationale en faveur du *Paria de la République* a obtenu le même succès ; mais, hélas ! nous avons trop pris l'habitude de dire la vérité pour ne pas confesser, avec une infinie tristesse, que nos lecteurs ne paraissent pas nous avoir entendus. Pour exprimer d'un mot, ou plutôt d'un chiffre, toute l'amertume de notre déception, il nous suffira d'avouer, pitoyablement, que notre « souscription nationale » n'a donné jusqu'à ce jour que la modique somme de *trente-cinq centimes, sept sous !*

Certes, depuis que nous avons dévoilé ici-même les Mystères de l'Elysée (1), nous savons mieux que personne combien les goûts de M. Fallières sont modestes et combien Mme Fallières a le sens de l'épargne. Nous ne croyons pas cependant — la vie est si chère ! — que le produit de notre souscription soit suffisant pour subvenir aux besoins de cette malheureuse famille, qui demain va se trouver sans ressources et sans abri.

Parce que les pires ennemis du régime font à M. Fallières la grossière injure de l'appeler « le Boeuf », ce n'est peut-être pas une raison

(1) *Les Mystères de l'Elysée : le Président, son Fils et Lanes*, par Gustave Téry et Robert de Jouvenel, cinquantième mille (15 CENTIMES franco).

pour le réduire à méditer tristement l'apologue biblique des vaches grasses et des vaches maigres. Sept sous, pour commencer un nouveau septenat, c'est de tout même un peu court...



C'est pourquoi nous croyons devoir insister. Nous avons réfléchi, pour essayer de nous consoler, que si les Français qui compatissent à l'infortune de M. Fallières ne sont pas en nombre plus considérable, c'est apparemment que son œuvre politique est encore très mal connue. Et à cette heure où tous nos compatriotes sont émus du plus ardent patriotisme, nous avons cru, nous aussi, remplir un devoir civique en nous efforçant de mettre en lumière tous les titres de gloire de notre cher Président, qui sont autant de titres à notre reconnaissance.

Ne reculant devant aucun sacrifice pour honorer comme il convient le premier magistrat de la République, nous avons résolu d'ouvrir un **grand concours international** avec **500.000 francs** de prix.

Le sujet ? Il s'agit tout bonnement de répondre comme il faut à cette simple question, qui volera demain sur toutes les lèvres :

« Qu'est-ce qu'il a fait ? »

Prononcez les noms de Thiers, de Jules Ferry, de Waldeck - Rousseau, d'Aristide Briand. Ces noms évoqueront aussitôt dans votre esprit le souvenir des œuvres auxquelles ces noms demeurent associés : libéra-

tion du territoire. — lois scolaires. — lois sur les associations. — loi de séparation...
Passez en revue les hommes politiques de second plan : à défaut d'une œuvre, d'une loi, bonne ou mauvaise, ils ont fait une action d'éclat, un geste heureux, un mot. Floquet a crié : « Vive la Pologne, monsieur ! » Mac Mahon a dit : « Que d'eau ! » Et Charles Dupuy : « La séance continue... »

Étant donné la place énorme que la personnalité de M. Fallières occupe dans l'histoire de la troisième république, on ne peut donc pas être embarrassé pour nous dire exactement quel rôle il y a joué. par quelles lois il a immortalisé son nom, quels services signalés cet éminent vieillard a rendus à notre pays.

Qu'est-ce qu'il a fait ?

L'auteur de la meilleure réponse gagnera un prix de

Deux Cent mille francs.

Trois autres prix de

Cent mille francs

chacun seront en outre décernés à ceux qui les auront mérités.

Ainsi, nous élèverons un monument impérissable à la gloire de M. Fallières, qui, dans le panthéon des grands hommes ira bientôt occuper la place d'honneur qui lui revient, entre Vitellus et Deluns-Montaud.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

La bonne sœur Candide.

Mme Jeanne Faurestie, qui se faisait appeler Sœur Candide et qui n'était pas plus nonne que moi, est condamnée à 18 mois de prison avec sursis et 1.000 fr. d'amende pour avoir escroqué un nombre considérable de millions.

A une époque où le gouvernement de la République (ministères Waldeck, Combes, Rouvier, Clemenceau, Briand) interdisait aux journaux où je collaborais quotidiennement d'imprimer ma signature, je résumais ainsi l'histoire de la fausse Candide (*Matin*, 24 mai 1910) :

Le docteur Léon Petit, secrétaire général de l'œuvre d'Ormesson, s'est tué. La sœur Candide est arrêtée. Le suicidé laisse un mot à sa femme où il écrit : « *J'aime mieux mourir que d'être mêlé aux horreurs que j'entrevois ; la sœur Candide sème autour d'elle la ruine et la mort.* » L'histoire, qui avait paru d'abord une farce énorme, tourne vite au drame.

Quand la sœur Candide, avec les quatre adeptes de l'ordre fantaisiste qu'elle avait fondé, débarqua dans la capitale, elle mena ses compagnes au premier hôtel voisin de la gare : un hôtel borgne. Elles y occupèrent une seule chambre. Au milieu de la nuit, clameurs, imprécations, batailles, galopades furieuses : « *Acré ! Vi là les mœurs !* » La police enfonce les portes, rafle les filles. Tout à coup les agents se trouvent devant cinq religieuses terrifiées, en prières au pied de leurs lits. Sœur Candide plane au-dessus des souillures ; elle veut

conquérir Paris; elle s'y efforce; et par une autre voie, elle arrive tout de même à Saint-Lazare.

Ce que Balzac, respectueux de l'Eglise, n'eût pas essayé d'écrire, ce qu'Eugène Sue esquissa dans le *Juif errant*, sœur Candide le réalise; avec les gros souliers, le parapluie ridicule et les nippes grasses de Rodin, elle possède son mystérieux pouvoir. Quel roman ne pâlit auprès de ses avatars?

Sœur Candide remue les millions; elle dispose de toutes les influences; le monde officiel et le monde opposant, les chefs du Bloc et les salons du noble Faubourg sont à ses ordres. Des uns elle obtient les autorisations de loteries, la croix d'honneur, une protection vigilante; des autres, elle reçoit l'argent par sacs, les billets de banque par liasses, un patronage respectueux et productif. Elle déploie une activité prodigieuse; elle dépasse en audace les « faiseurs » les plus aventureux; elle fonde sociétés sur sociétés, comblant avec les capitaux de chacune le déficit des précédentes; elle joue à la Bourse et spéculé sur les terrains; elle exploite des hôtels, des sanatoria, des cliniques chirurgicales. Elle emprunte sur gages, achète à terme pour revendre au comptant, tire des bijoutiers un crédit fabuleux et des joyaux en tas. Elle est la meilleure cliente des Monts-de-Piété de Paris et de Londres, et fait commerce de reconnaissances. Elle exerce tous les métiers, tient tous les articles: elle tire de sa poche sordide un collier de perles de 100.000 francs, et s'il ne fait pas votre affaire, elle vous propose une indulgence plénière ou la main d'une jeune fille avec tache. Elle est universelle; elle est unique.

Et tout ce génie d'intrigue, toute cette force de volonté, toute cette ardeur, elle les dépense pour arriver à fournir aux pauvres, aux malades 120.000 francs par an. Là git le mystère. On en riait hier: c'était un des mille romans invraisemblables et vrais de Paris. Maintenant qu'il y a déjà un cadavre, on recherchera plus loin.

Le lendemain, je racontais les dernières heures du docteur Petit, sa suprême entrevue avec la dame Faurestié, qu'il traite de *misérable*!

de voleuse! et qu'il jette, hors de chez lui sans qu'elle trouve un mot de justification:

Le voilà seul.

Le baron de Reinach aussi endura cette agonie, après avoir imploré la miséricorde de son pire ennemi. Le baron de Reinach aussi rêva de vengeance posthume et classa des petits papiers avant d'avaler le poison.

Le Dr Léon Petit n'oublie rien; il écrit à sa femme la lettre que nous avons publiée hier: « *Je suis un martyr; des horreurs que j'entrevois, je laisse la responsabilité à la sœur Candide, qui sème autour d'elle la ruine et la mort.* » Il écrit à M. Baillif, président du Touring Club: « *Je me tue pour prouver que je suis innocent!* » Il écrit à ses beaux parents: « *Vous que j'aime tant, vengez-moi! Les œuvres auxquelles j'avais donné toute mon intelligence m'ont pris jusqu'à ma vie.* » A la dame, qu'il avait invoquée aux derniers moments, il écrit en substance: « *Votre concours généreux aux œuvres de la sœur Candide m'avait fait espérer que vous me sauveriez de l'abîme; puisque vous vous y refusez, je vais mourir.* »

Mais avant de mourir, il met en ordre ses documents, ses justifications: « *Preuves des détournements. Preuves des vols de sœur Candide.* » Car il n'a pas donné seulement « toute son intelligence » et « jusqu'à sa vie » aux œuvres de la religieuse: il paraît y avoir jeté des capitaux importants; des contrats, des reçus, mille grimoires établissant la complexité des opérations que tentaient les deux associés.

Dans ses dernières heures, le docteur Petit a revu l'existence heureuse, large, honorée, qu'il menait avant de se mettre au service de sœur Candide. Il l'a nommée: « *Misérable! Voleuse!* » et il a crié: « *Vengez-moi!* » Il a vu ce que, par elle, il allait être: quoi donc? quoi donc de si atroce que le suicide valait mieux? Où l'avait-elle entraîné, pour que la dernière chute lui inspirât tant d'épouvante?

Les dernières lignes tracées par le moribond contiennent une énigme que ses dossiers vont éclaircir.

On n'a rien éclairci du tout.

Un cadavre, dix millions, vingt millions d'escroqueries : 1.000 fr. d'amende.

Tous les jours, au Palais, on condamne à de longs emprisonnements des malheureux qui ont volé cent sous, deux poules, un morceau de pain, pour donner à manger à leurs enfants.

Mais, derrière la « sœur Candide », il y a la famille Loubet et la famille Waldeck-Rousseau — qui tremblaient.

Des Juifs nous jugent.

A Versailles, un Juif nommé Worms préside le tribunal qui condamne à deux, trois, quatre mois de prison tous les « camelots du roi » qu'on lui amène, et qui condamnait naguère à deux ans de prison un manifestant des inventaires, M. de Vésins.

L'*Action Française* en est indignée.

Mais le Juif Worms est dans son rôle.

Pourquoi les Français, en France, acceptent-ils des juges étrangers ? Ils sont dans la position du Hova de Madagascar, du Marocain de Casablanca, de l'Annamite de Hué qui se laissent juger par des Français. Qu'on les fourre en prison, qu'on les pendu ou qu'on les empale, ils ont ce qu'ils méritent.

Le règne des lupanars.

L'instituteur officiel Beucké organisait la traite des blanches et fournissait des petites filles à la bande Flachon, où se sont recrutés depuis dix ans les ministères de la République.

L'instituteur officiel Autissier, dans l'école municipale, souillait effroyablement les petits garçons, et rédigeait à leur usage des épitres (illustrées à la plume) qui eussent épouvanté le citoyen de Sade.

L'instituteur officiel Déjours gérait paternellement une maison de passe.

Il ne faut donc pas s'étonner que la pièce de Bernard Shaw, *La Profession de Mme Warren*, écrite pour scandaliser les Anglais, ne scandalise personne en France.

Mme Warren tient un lupanar. *Bel Ami*, que le Juif Weyll (*dit* Nozière, ex-Guy Launay) met à la scène, est le prototype de nos principaux politiciens, financiers, diplomates, journalistes officieux. Arthur Meyer est sorti de l'office d'une prostituée, par les salons de diverses autres prostituées. Aristide Briand nous arrive du *Sport-Concert* et de la troupe à Manda. C'est dans le bouge de la fille Chevalier que le camarade Jaurès, professeur de philosophie et dégoûtant d'eau miraculeuse, allait racoler ses premiers souteneurs et fonder la Sociale-Lucilles.

Il faut avoir passé par le sécateur ou par le lupanar.

Autrement, rien à faire dans la République.

Souscriptions nationales.

Dans son volume, *l'Histoire de la Révolution dans les ports de guerre*, M. Oscar Havard note l'enthousiasme avec lequel toute la nation française apportait son argent, à la fin de la

guerre de l'Indépendance américaine, pour la réfection de la flotte :

La nation tout entière, enflammée du plus noble patriotisme, voulut créer, avec ses propres ressources, une flotte nouvelle. Le même élan de générosité dont s'était honorée la France, lors du ministère Choiseul, enflébra le pays.

États provinciaux, Villes, Fermiers généraux, Communautés d'arts et métiers, tous les groupes sociaux offrent au Roi des millions pour peupler nos rades de vaisseaux et de frégates. A Paris, un million et demi de livres, souscrites par les six Corps des marchands, le Collège de pharmacie, les corporations industrielles, rendent aux chantiers de Rochefort, de Toulon et de Brest l'activité que les arsenaux ont perdue.

Le clergé de France, réuni en assemblée générale, au mois d'octobre 1782, vote un don gratuit de quinze millions.

Aujourd'hui, la France regorge d'argent, et les désastres maritimes troublent l'esprit public. Cependant, pas plus après la catastrophe de la *Liberté* qu'après la catastrophe de l'*Jéna*, il n'a été question d'ouvrir une souscription pour remplacer les cuirassés détruits.

Pourquoi?

Parce que tout le monde sait bien que l'argent souscrit *serait volé en route*.

On n'a pas oublié les souscriptions pour les mineurs de Courrières, pour les inondés de Paris, pour les mineurs du Creusot (que volait le camarade Jaurès); on n'a pas oublié les scandales formidables de la loterie pour l'orphelinat des Chemins de fer, de la loterie pour les tuberculeux d'Ormesson. A l'Assistance publique, l'argent destiné aux pauvres est dévoré par la bureaucratie dans la proportion de 65 %. C'est assez que le budget soit au

pillage, sans que nous apportions encore aux pillards des contributions spontanées.

Le *Matin*, appuyé aussitôt par le *Journal*, le *Petit Parisien* et le *Petit Journal*, ouvre une souscription nationale pour la flotte aérienne. L'argent afflue. Qui contrôlera l'emploi? Sera-ce encore une proie pour les Juifs et les Q.-M. ?

Les petits boucs émissaires.

Le 22 février, à Châlons-sur-Marne, on a dégradé en grand appareil le caporal Deschamps, condamné à vingt ans de bagne pour avoir vendu une mitrailleuse aux Allemands.

La foule criait : « Mort aux traitres ! à mort ! à mort ! »

C'est d'un bon présage.

Afin d'amuser le peuple, on lui jette des victimes obscures : quelques coupables de vingt ans, qu'une fille de cabaret a perdus, et qui ont commis leur crime pour une poignée d'écus, dans une heure de folie.

Mais les grands traitres, les vrais traitres ?

Mais les Reinach, « maîtres de secrets d'Etat que le gouvernement cache au Parlement », et chefs avoués de toute entreprise de trahison contre la France ?

Mais les Jaurès, qui déchainent les grèves mortelles et les catastrophes effroyables dans les moments critiques, et qui touchent l'or allemand par centaines de mille francs à la fois pour trahir ?

Mais les autres ?

Impunis, insolents, triomphants.

Alors la parade d'exécution d'un caporal Deschamps est une grossière farce, un mensonge de plus.

Et le traître Legrand?

Le ministre des Affaires étrangères n'a pas encore fait connaître les mesures qu'il compte prendre contre le « diplomate » Legrand, l'étrange suppléant de l'ambassadeur de France à Rome.

L'ordre donné au commandant du *Manouba* de livrer les 29 passagers turcs aux pirates italiens a couvert le pavillon français de honte et de ridicule dans le monde entier.

Le commandant du *Manouba*, M. Coste, doit prendre à cœur le châtiment de M. Legrand : car si M. Legrand n'est pas châtié, on supposera qu'il n'était pas coupable, et que la responsabilité de l'action vile tombe réellement sur le marin.

Maintenant, il est encore possible que la forfaiture de M. Legrand lui procure une ambassade : on va bien nommer M. Homolle à la direction de l'Ecole d'Athènes, pour le récompenser du vol de la *Joconde*!

Le Journal de Genève.

A plusieurs reprises, j'ai dû signaler la besogne que fait à nos portes le *Journal de Genève*, et dénoncer les auxiliaires qu'il entretient chez nous. J'ai dit que cette feuille, jadis respectable, jadis honorée de collaborations françaises considérables, était devenue un foyer d'espionnage gallophobe en même temps qu'une agence d'affaires véreuses.

Naturellement, on s'est écrié que j'exagérerais ; naturellement, les rastaquouères à la solde du *Journal de Genève* m'ont insulté : on va voir dans

quelle pègre ces agents peuvent être recrutés.

L'administrateur délégué du *Journal de Genève*, le sieur Eugène Berlie, député, chef de la fanatique coterie protestante, vient d'être condamné en cour d'assises (Genève, 22 février 1912) à neuf ans de réclusion, comme escroc et faussaire. Il a volé près d'un million.

J'ai toujours raison. Jamais je n'ai porté une accusation dont le temps (quelquefois six mois, quelquefois six ans) n'ait fourni les preuves. C'est pourquoi je considère comme complices conscients des malfaiteurs les imbéciles qui prennent la défense des malfaiteurs contre moi.

Subventions théâtrales.

Les incidents de *Primerose* et les déclarations dignes du marchand de lorgnettes qu'est Jules-Abraham-Mardochée Claretie démontrent encore une fois que les subventions théâtrales doivent disparaître du budget.

Nos lecteurs connaissent le cas.

La Comédie ci-devant française donne quatre fois par semaine une pièce de MM. de Flers et Caillayet-Lippmann. Un critique fait observer que ce théâtre subventionné reçoit l'argent de l'Etat comme conservatoire de la littérature classique, pour jouer les bons auteurs de France, Corneille, Racine, Molière, Regnard, et non pas les pièces à la mode du boulevard.

Là-dessus les auteurs annoncent qu'ils étriperont, massacreront, extermineront conformément aux règles de l'honneur quiconque troublera leur commerce. Ils font une première exécution. Et M. Claretie explique dans les journaux qu'il administre son établissement

pour gagner de l'argent, non pour défendre des traditions littéraires, non pour entretenir la gloire des chefs-d'œuvre.

En fait, M. Claretie ment une fois de plus : car il joue n'importe quelle saleté, même au préjudice de sa caisse sociale, quand elle est signée d'un Juif (Ex. : *la Courtisane*).

En théorie, son système est inadmissible. Les Juifs et autres rastaquouères courent à la Comédie française pour lorgner les maîtresses de nos ministres, leurs toilettes absurdes et leur bijouterie scandaleuse, comme ils iraient voir l'ancien harem d'Abd-ul-Hamid, si les Jeunes Turcs en faisaient l'exhibition. Ce n'est pas en vue d'une entreprise de ce genre que le fisc arrache aux contribuables des sommes considérables.

Le seul argument qu'on puisse invoquer en faveur des subventions consiste dans la nécessité de maintenir à la scène, pour l'éducation de la jeunesse et du peuple, les œuvres que les entreprises libres ne feraient pas revivre spontanément.

Nous n'avons pas à prélever une dime sur notre travail pour que Jules-Mardochée Claretie et ses associés « fassent de l'argent ».

URBAIN GOHIER.

P.-S. — Dans mon précédent *Carnet*, on m'a fait railler « l'impitoyable charabia » de M. Henry Bataille. J'avais écrit : impayable.

C'est M. Bataille lui-même qui se montre sans pitié, quand « il nous sature d'un excès verbal que complique l'appassionato crispé parmi de trop riches décors et les atmosphères lancinantes du Bœdeker littéraire. » Oh ! la la ! ma tête !

**Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.**

ENCORE L'ASSOMMOIR NATIONAL

Toutes les arguties et toutes les malices de M. Joseph Denais ne prévaudront pas contre ce fait : il n'a pas voulu voter une loi qui tendait à limiter les débits de boisson.

C'était, dit-il, une loi « hypocrite et dangereuse ». Ce n'est pas dans son journal, quinze jours après la séance, mais bien à la Chambre qu'il en devait dénoncer l'hypocrisie et le danger. Et il lui était encore plus facile de proposer immédiatement une autre loi contre les débits de boisson, qui eût été conforme à ses sentiments, c'est-à-dire franche et bienfaisante. S'il ne l'a pas fait, nous ne pouvons, à notre grand regret, feindre d'en ignorer la raison toute simple : c'est que M. Joseph Denais, député des Batignolles, tient par dessus tout à ne pas se brouiller avec les bistros des Batignolles.

M. Joseph Denais m'oppose le nom de Maurice Barrès, qui a voté comme lui. J'ai la plus grande admiration pour Maurice Barrès, mais elle ne m'empêche pas — il le sait bien — de lui dire qu'il a commis exactement la même erreur.

« Erreur n'est pas compte, » dit Joseph Denais, en manière d'excuse; non, dans l'espèce, erreur est comptoir.

Ausurplus, le député des Batignolles aurait pu tout aussi bien invoquer le témoignage du député socialiste André Lefèvre. Car, sous ce régime, quand la question du zinc est posée, il n'y a plus ni conservateurs, ni radicaux, ni socialistes : il n'y a plus que des Quinze-Mille agenouillés devant la toute-puissance électorale de S. M. Bistrot, que figure si bien, à la tête de notre gouvernement bistocratique, Moussu Fallières, marchand de vins national.

Pour jeter le discrédit sur notre campagne, M. Lefèvre commence par nous traiter de « moralistes », ce qui est d'un polémiste fort habile. Car à l'heure présente, pour mettre son contradicteur en état d'infériorité immédiate, il suffit de l'accuser dès l'abord d'avoir des préoccupations d'ordre moral; si l'on réussit à l'en convaincre, il est perdu de réputation.

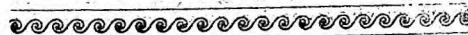
Je ne saurais me dissimuler que j'ai l'air, en effet, de plaider ici cette mauvaise cause « du bon sens et de la vertu », que raille si plaisamment M. Lefèvre, et je ne vois que trop combien ma position est désavantageuse. Mais, par bonheur, je ne vois pas moins clairement combien la conclusion de M. Lefèvre est vague et dilatoire. Ce n'est pas par des lois, veut bien nous expliquer notre excellent confrère, que l'on réduira l'alcoolisme. « Si on veut lutter contre l'alcoolisme, c'est à l'éducation, c'est à l'enseignement des enfants et des adultes qu'il faut recourir. »

Pas possible! Mais que fait donc alors l'école laïque?

Si la tempérance est une vertu qu'on apprend en classe, et si la question de l'alcoolisme n'est qu'une question pédagogique, ne voyez-vous point, monsieur le radical-socialiste, le terrible argument que vous fournissez à vos adversaires? N'auront-ils pas beau jeu pour vous rappeler, statistiques en main, que les progrès de l'alcoolisme, de la démence et de la criminalité correspondent justement avec les progrès de la laïcisation?

Pour ma part, je m'obstine à ne voir là qu'une coïncidence, mais avouez qu'elle est extrêmement fâcheuse — et qu'il vous faudra recourir à d'autres arguments pour nous rassurer.

GUSTAVE Téry.



Chevaliers et Hommes d'honneurs



En ce temps-là, M. Dupont s'étant mis fort en colère, dit à M. Durand :

— Monsieur, vous êtes un polisson?

A quoi M. Durand, qui avait de la répartie, répondit aussitôt :

— Monsieur, vous en êtes un autre!

Le soir même, M. Dupont et M. Durand s'embrassèrent de mettre en rapports quatre de leurs amis.

Ceux-ci n'ayant pas réussi à s'entendre sur la qualité d'officier, jugèrent indispensable de recourir à l'arbitrage d'un jury d'honneur.

Le jury se réunit le lendemain sous la présidence du baron de la Craquellette : il était composé de MM. Bo-

bino-Tamburini, le marquis de la Sabretache, le comte de Carte et Prunot d'Agen.

Mais, sur ces entrefaites, les témoins de M. Dupont ayant écrit aux témoins de M. Durand une lettre que ceux-ci jugèrent offensante, huit nouvelles paires de témoins furent immédiatement constituées.

Dans le même temps, une vive discussion s'éleva au sein du jury d'honneur. Ce nouveau litige mit aux prises alternativement et respectivement une douzaine d'arbitres et une cinquantaine de leurs amis.

Dès lors, il n'y avait plus aucune raison pour que ça finit ; et, en effet, ça vient à peine de commencer.

Mais, de grâce, n'allez pas vous imaginer que je cherche dans ce brouillamini une occasion de nous divertir. Il ne faut pas badiner avec l'honneur, et je ne me permettrai pas de sourire, quand il y a tant de flamberges en suspens.

Songez qu'à l'heure présente quatre-vingt-douze personnes sont intéressées dans l'affaire Dupont-Durand. Si j'avais l'imprudence de ne pas la prendre au tragique, elles seraient capables de me dépêcher incontinent deux cent quatre-vingt-quatre amis. Et comme il m'en faudrait un nombre égal, nous arriverions tout de suite au joli total de cinq cent soixante-huit témoins, sans compter les docteurs.

Non, vraiment, par ce temps de pluie, ça ferait un peu trop de monde dans mon escalier.

Le *Temps*, qui parfois dispute à l'*Officiel*, le record de la gaité, s'était avisé. L'autre dimanche, de nous conter une petite histoire assez réjouissante. On venait de décorer un M. Grégoire pour « services rendus à la fabrication du sucre ». Or, d'après le *Temps*, ce M. Grégoire n'avait jamais existé.

Là-dessus, tous les humoristes se sont fait et nous ont fait une pinte de bon sang. Ah ! cette croix d'honneur décernée à un sucrier imaginaire, quelle charmante occasion de casser du sucre !

Par malheur, le *Temps* du lundi publiait une lettre

de M. Grégoire lui-même, qui ne laissait aucun doute sur son existence.

C'est dommage ; mais évidemment, ce n'est que partie remise, car le cas du « chevalier fantôme » lie doit-il pas se produire un jour ou l'autre ? Etant donné que le nombre des décorations et des décorés augmente sans cesse, tandis que la population diminue, on pourrait calculer mathématiquement le moment précis où tout le monde en France sera décoré. Ce moment venu, supprimera-t-on la chancellerie de la Légion d'honneur comme un organe inutile ? Vous n'y songez pas. Il sera donc nécessaire, pour occuper un nombreux personnel et aussi pour ne pas laisser croire qu'il n'y a plus chez nous de mérite à honorer, de recourir au subterfuge de promotions fictives.

Ce jour n'est pas très éloigné, si l'on en juge par l'incident que voilà. On trouve encore des gens à décorer, mais il faut les chercher un peu.

L'AUTRE.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources :

COMMENT LES JUIFS NOUS RUINENT

Le Benzol

et le Trust des Pétroles

Samedi dernier, il y a eu à la Cour d'assises de la Seine, une séance vraiment sensationnelle et surtout fort instructive.

C'était encore le fameux benzol, ce nouveau combustible pour les moteurs à explosion dont on parle tant depuis quelques mois, qui était sur la sellette, en la personne de ses partisans les plus chauds, puisque c'étaient des membres du comité du Syndicat des cochers et chauffeurs de la Seine MM. Mazaud et Guinchard qui étaient les accusés. Ils étaient poursuivis pour diffamation à la requête de M. Desvaux, conseiller municipal radical du quartier d'Amérique, pour avoir écrit dans leur journal corporatif, *le Réveil des Cochers et Chauffeurs*, qu'il avait été payé par le Syndicat des Pétroliers pour faire surtaxer le benzol.

Qu'est-ce que l'affaire des benzols?

Il est bon, croyons-nous, de rappeler ici l'origine de cette affaire des benzols qui passionne tant, en ce moment, le monde de l'automobilisme.

Les essences de pétrole pour automobiles, comme l'huile de pétrole et toutes les essences minérales, paient à leur entrée dans Paris un droit de 0 fr. 20 par litre (exactement 19 fr. 30 l'hecto-

litre), tandis que le benzol ne payait jusqu'en juillet dernier que 0 fr. 40 par litre (exactement 40 fr. 20 l'hectolitre).

Ce fut M. André Lefèvre, chimiste de sa profession, ancien sous-secrétaire d'Etat qui, alors qu'il était rapporteur du budget municipal, avait fait porter par le Conseil les droits d'octroi sur les benzols à 48 fr. 50 l'hectolitre, parce que, disait-il dans son rapport, le benzol pouvant remplacer le pétrole dans tous ses emplois, la différence de taxation entre ces deux produits ouvrait la porte à la fraude. On pouvait, expliquait-il, sortir de Paris avec une automobile dont le réservoir était plein de benzol, user ce liquide en banlieue et rentrer à Paris avec un réservoir plein de pétrole. L'augmentation des droits sur les benzols pouvait seule empêcher cette fraude. En réalité, M. André Lefèvre voulait que le benzol cessât de concurrencer les essences de pétrole, avec autant d'avantages que le permettait la différence des droits d'octroi spéciaux à chaque produit.

Pourtant, il était bien certain que le supplément de taxe sur le benzol ne pouvait avoir la répercussion générale sur tous les contribuables qu'il doit être la caractéristique de tout impôt équitable. Il ne pouvait être une nouvelle taxe sur toutes les automobiles, mais seulement un prélèvement sur le salaire de travailleurs ayant déjà bien du mal à joindre les deux bouts, nous voulons parler des chauffeurs d'auto-taxis.

Les automobilistes particuliers n'ont pas en effet, adopté encore l'usage du benzol pour leurs voitures — quand on est riche, une raison d'économie n'est pas suffisante pour faire, paraît-il, changer ses habitudes — tandis que les conducteurs d'auto-taxis ont enfin reconnu qu'à tous les points de vue le benzol pouvait remplacer les plus fameuses essences américaines. Ce sont donc eux surtout qui devraient supporter les nouveaux droits d'octroi sur les benzols et l'automobilisme industriel. Aussi fut-ce une protestation générale de la part des conducteurs d'automobile, des sociétés exploitant

les autos-taxis et des chauffeurs qui fut portée devant le Conseil d'Etat.

Celui-ci annula la taxe de 18 fr. 50, la trouvant trop élevée pour un produit qui n'avait, avant d'être trusté, que cette valeur commerciale, mais, par une anomalie aussi inconcevable qu'illégale, il donna en même temps à entendre qu'il consentirait à accepter une majoration de 5 francs des droits déjà existants (10 fr. 20) soit un droit total de 13 fr. 20 par hectolitre.

La Chambre fut invitée par les députés de Paris, à s'opposer à l'exploitation des travailleurs parisiens de l'automobilisme par la Ville de Paris, pour le seul profit des raffineurs de pétrole. A l'instigation de M. André Lefèvre, elle refusa d'intervenir sous le prétexte que seul le Conseil municipal de Paris avait qualité pour administrer son budget. Ce n'était pourtant pas là la question, car ce que l'on demandait à la Chambre, c'était de s'opposer à la surtaxe des benzols en application de la loi de 1893, défendant d'une façon générale à toutes les municipalités de modifier les droits d'octroi sur les huiles minérales.

Le rôle de M. Desvaux dans l'affaire des benzols

Lorsque la question des benzols revint à l'Hôtel de Ville, c'était M. Desvaux qui avait succédé à M. André Lefèvre comme rapporteur du budget.

C'est donc en cette qualité qu'il avait été pris à partie par MM. Mazaud et Guinchard dans le *Réveil des Cochers et Chauffeurs*, dont ils sont les principaux rédacteurs.

Ceux-ci affirmaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il était non seulement évident, d'après ses agissements, que M. Desvaux avait été payé par le syndicat des pétroliers pour faire surimposer les benzols, mais qu'ils en possédaient une preuve matérielle indiscutable. C'était un instantané,

fait au moment où M. Desvaux était à la caisse de Deutsch, en train de toucher son salaire.

Evidemment, cette affirmation ne pouvait avoir aucune portée à cause de son exagération. Il est bien certain, en effet, que ce n'est pas de façon aussi ostensible que les « pots de vin » sont remis aux hommes publics. Il eut donc été sage de la part de M. Desvaux de se contenter comme satisfaction d'amour-propre des affiches qu'il avait fait coller dans son quartier et dont la violence n'était point non plus exclue, puisqu'à son tour, il accusait les membres du comité du Syndicat des cochers et chauffeurs de trahir leurs camarades.

Mais M. Desvaux, « pour laver son honneur d'homme public de toute souillure » tenait absolument, déclara son avocat, à ce que ses diffamateurs « fussent flétris ».

Quant à l'avocat général Matter, il voulait également que les deux journalistes fussent condamnés dès lors qu'ils ne pouvaient fournir le cliché annoncé. Il n'eut point cette satisfaction et M. Desvaux fut cruellement déçu dans ses espérances, car si, à la suite des débats, il n'y a eu de flétrissure pour personne, c'est encore lui qui reste le plus malmené, ayant été condamné aux frais du procès, tandis que ses adversaires étaient acquittés.

Pour arriver à ce résultat, ils n'ont eu qu'à justifier de leur bonne foi et prouver qu'en accusant M. Desvaux d'être à la solde des pétroliers, ils se faisaient l'écho de l'opinion publique.

C'est qu'en effet, si M. Desvaux n'a rien reçu des raffineurs de pétrole pour le rôle qu'il a joué au conseil municipal en vue d'obtenir une surtaxe des benzols, il n'en a pas moins agi, nous ôit fait connaître les débats, comme s'il avait été payé par eux pour défendre leurs intérêts à l'assemblée communale.

Pour se faire élire, M. Desvaux avait formellement promis à ses électeurs de ne jamais voter au conseil municipal aucun impôt nouveau.

Il commença par voter l'impôt de 18 fr. 50 sur les benzols.

Il s'en excuse toutefois en disant qu'il serait le premier à en demander l'abrogation, s'il était démontré que cet impôt retomberait sur les travailleurs.

La première grève d'autos-taxis ne fut que trop éloquentes à cet égard.

Alors, au lieu de tenir ses engagements, M. Desvaux dit aux chauffeurs d'autos-taxis : « Récupérez-vous de vos pertes de salaires sur vos patrons. Faites augmenter votre pourcentage sur vos recettes. Quant à moi, comme rapporteur du budget, je ne puis renoncer au supplément de recettes que doit donner la surtaxe sur les benzols. »

Et voilà comment, samedi dernier, nous avons appris quel a été le premier promoteur de la grève actuelle des taxis qui met directement et par répercussion plus de 15.000 travailleurs parisiens sur le pavé et fait perdre des sommes énormes, non seulement aux sociétés exploitantes, mais aussi à toute l'industrie automobile.

La Compagnie Générale des Omnibus ne paie pas la surtaxe des benzols.

Le premier témoin appelé fit un aveu qui sera une révélation pour beaucoup. C'est que la société qui consomme le plus de benzol dans Paris, la Compagnie Générale des Omnibus, ne paie pas l'augmentation des droits sur le benzol. Des remises compensatrices sur les droits de stationnement, a déclaré M. Quénez, Directeur de l'octroi, corrigent les effets désastreux que pourrait avoir sur ses bénéfices la surtaxe des benzols.

Il y eut au moment de cette déclaration à la Cour d'assises, un murmure d'indignation générale, car il est excessif qu'une société financière, déjà tant favorisée par la Ville de Paris, échappe à des charges fiscales que doivent payer toutes les autres entreprises industrielles et qui pèsent si durement sur les chauffeurs.

Etrange séance à l'Hôtel de Ville et scandaleux scrutin.

Puis, ce furent d'autres témoins qui, comme MM. Brunet et Marcel Habert, conseillers municipaux, vinrent raconter dans quelles conditions scandaleuses eut lieu le vote relatif à la surtaxe du benzol.

C'était le 12 juillet dernier. Il était une heure du matin, lorsque le vote commença. Tout le monde avait la conviction qu'à la suite de l'intervention énergique de M. Massard, le sympathique directeur de *La Patrie* qui est le conseiller du quartier de la Plaine-Monceau, on allait, comme il le demandait, suspendre ce droit de surtaxe qui devait, suivant la définition de M. Brunet, « affamer les travailleurs ».

Les bulletins bleus s'accumulaient dans la corbeille : visiblement, ils formaient une majorité hostile à l'augmentation des droits du benzol. Brusquement, grâce à un tour digne d'un prestidigitateur, nombre de chauffeurs d'automobiles, du haut de la tribune réservée au public, virent, ainsi qu'en témoignèrent MM. Arousseau et Dutheil, les bulletins bleus devenir blancs !

On oublia de lire les chiffres du scrutin rédigé par le secrétaire. On déclara simplement qu'il y avait une majorité pour l'application immédiate d'un droit de 15 fr. 50 à l'hectolitre sur les benzols. Il y avait, en ce moment, déposa Marcel Habert comme un véritable affolement dans l'assemblée communale. C'était une atmosphère spéciale. A voir l'attitude de certains conseillers pendant toute la soirée et leur empressement près de leurs collègues pour les amener à voter la surtaxe sur les benzols, on pouvait réellement, de bonne foi, croire que pour eux, les intérêts de la Ville n'étaient pas seuls en jeu. On se demandait s'il n'y avait pas de combinaisons, s'il n'y avait pas quelque intervention occulte du Syndicat des pétroliers.

Aussi, la surprise ne fut-elle pas très grande, lorsque, le lendemain, il fallut reconnaître que des

conseillers qui avaient voté contre l'augmentation des droits étaient portés comme ayant voté pour. Parmi ceux-là, il y avait entr'autres M. Massard, ce qui était quelque peu exagéré puisque c'est lui qui, depuis le premier jour, avait mené la campagne contre la surélévation des droits.

Malgré les protestations des conseillers municipaux dont le vote avait été interverti, tout comme à la Chambre, on prétendit ne pouvoir modifier le résultat d'un scrutin, quoique tripataillé et faussé, dès lors qu'il était inscrit au procès-verbal!

Et voilà comment, ce fut par une minorité de 33 voix contre 36 opposants que le benzol fut surtaxé au conseil municipal de Paris, uniquement au profit des raffineurs de pétrole.

(A suivre). LE PROLÉTAIRE CONSCIENT.

Livres nouveaux reçus à l'Œuvre :

- E. Toucas-Massillon : *Saturnin*. Librairie Messein.
Yoritomo-Tashi : *La timidité vaincue en douze leçons*, traduit du Japonais et commenté par Berthe Dangeune. Editions Nilsson.
Abel Hermant : *Les Renards*. Librairie L. Michaud.
Maurice Renard : *Le Pêril bleu*. Librairie L. Michaud.
Séverin-Mars : *Le Marchand de désespoir*. Librairie L. Michaud.
Henri Datin : *Le Bigame*. Librairie Messein.
Ernest Levallois : *L'Etat, c'est nous*. Librairie Universelle.
O. Fortis : *Quinze ans après*.
Henry L. : *La France provinciale*. Imprimerie A. Petter.
Victor Lisbert : *Une Cure thermale*. Librairie Bernard Grasset.
Charles Péguy : *Le Porche du Mystère de la deuxième vertu*. Editeur Emile Paul.
Paul-Yves Sébillot : *La Bretagne pittoresque et légendaire*. Editeur Daragon.
Henri Poincaré : *Les Sciences et les Humanités*. Librairie Fayard.

Communiqués

Tenabo Mining and Smelting Company.

La *Tenabo Mining and Smelting Company* continue à faire l'objet de demandes régulières et se retrouve à 12.25. D'une étude technique et financière consacrée à cette entreprise par l'un de nos principaux confrères, il ressort que le bénéfice net à attendre de l'exploitation du groupe *Little Gem* seul peut être évalué à 300.000 dollars par an, soit 40 % du capital social.

Port Argentine.

La récolte actuelle vient encore souligner la réelle prospérité de la République Argentine et donner un nouvel attrait à ses valeurs. Parmi celles-ci l'obligation *Port Argentine* de liv. st. 20 ou 305 francs, revenu net 25 fr. 25, constituant au cours actuel un placement de près de 5 1/2 % mérite de retenir l'attention.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. rappelle que de confortables « voitures automobiles » (coupés à 2 places ou omnibus à 6 places) assurent le service à domicile des voyageurs débarquant à la gare de Paris-Lyon, ou venant y prendre un train.

Adresser les commandes :

1^o Pour l'arrivée à Paris : par lettre à M. le chef de gare de Paris-Lyon ou par dépêche (Garlyo-Paris), en indiquant l'heure exacte d'arrivée du train, le type de la voiture demandée (coupé ou omnibus automobile), le nombre et le poids approximatif des bagages.

Les commandes remises à la gare initiale de départ ou à toute gare d'arrêt intermédiaire, sont transmises gratuitement par dépêche.

2^o Pour le départ de Paris : 3 heures au moins à l'avance au Bureau des omnibus à la gare de Paris-Lyon ou dans les Bureaux de ville en indiquant l'heure à laquelle la voiture (coupé ou omnibus automobile) devra se présenter au domicile ainsi que le nombre et le poids approximatif des bagages.

**Un Satyre
à l'Académie
Un baillon
à la victime !**

Le Trust des Pétroles
(Suite.)

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
N° 25 CENTIMES

9^e ANNÉE — N° 10
220, Fg St-Honoré (8^e)

7 Mars 1912
PAR AN : 10 FRANCS

L'ASSOMMOIR NATIONAL

HENRI ROCHEFORT
GUSTAVE HERVÉ
GASTON CALMETTE
URBAIN GOHIER
GUSTAVE TÉRY, etc.

Prix : 10 Centimes

Imp. spéciale de l'Europe, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris

Urbain GOHIER

Paris est pire que ne fut jamais la forêt de Bondy. On assassine en plein jour, sur les places les plus fréquentées, dans les rues les plus populeuses de la capitale; des bandits accomplissent rue Ordener, rue Méslay, place du Havre, des exploits que les brigands d'autrefois osaient à peine risquer sur les routes désertes. Le vol, l'escroquerie, la filouterie se pratiquent ouvertement, impunément.

Elle moucharde les journalistes indépendants, les politiciens anti-ministériels.

Jeudi 29 février, comme M. Hanotaux allait prendre la parole à l'Académie pour recevoir M. le baron Cochin, les agents de la sûreté ont empoigné dans la rue, jeté dans un fiacre malgré ses cris, et séquestré jusqu'au soir à la Préfecture de police un jeune femme que redoutait l'ancien ministre, l'ex-agent salarié d'Abd-ul-Hamid.

Cette jeune femme, quand elle était *une petite fille*, a été arrachée du foyer maternel par M. Hanotaux, qui en a fait sa maîtresse et qui l'a jetée ensuite dans la rue. L'histoire est d'autant plus édifiante que le satyre avait été accueilli

comme un protégé, comme un pique-assiettes, dans la maison qu'il allait déshonorer.

Tous les hommes du « Régime abject » ont naturellement de sales histoires. Je ne me lasse pas de répéter qu'ils ne feraient pas figure parmi les dirigeants de la République *s'ils n'avaient pas* de sales histoires. Depuis Gambetta jusqu'à Flachon, en passant par Baihaut, Waldeck-Rousseau, Wilson, herr Jaurès et le Félix Faure de l'impasse Ronsin, tout le personnel gouvernant de ces trente dernières années était obligé de tenir le pouvoir ou d'aller au bagne.

L'une des sales histoires de M. Hanotaux est pareille à l'une des sales histoires de M. Paul Deschanel. L'un et l'autre ont la même façon de se débarrasser des femmes quand ils ont satisfait leur luxure : la séquestration de Mlle Verlain, jeudi, rappelle exactement la séquestration de Mme de Lursy (première dame Lavedan), le jour où Ripolin épousa le gros sac : la mairie de Saint-Sulpice et l'église de Saint-Germain-des-Prés furent gardées alors par les forces policières qui, le reste du temps, veillaient sur la Présidence de la Chambre.

Il est à supposer, toutefois, que la femme séquestrée sur l'ordre de M. Hanotaux n'a pas été en butte aux traitements abominables que subit la femme séquestrée par M. Paul Deschanel.

Ensuite, les Deschanel et les Hanotaux vont distribuer des *Prix de Vertu* sous la coupole, ou prononcer des harangues patriotiques dans les réunions mondaines.

Sommes-nous à Paris ou à Constantinople ?

On enlève les femmes en pleine rue, parce que le préfet de police le veut. On les séquestre, parce que le préfet de police le commande. Et

cet employé du public ne rendra jamais de comptes ?

Quel étrange métier fait M. Lépine, au service de tous les saligauds de la Haute ?

A plusieurs reprises, nous l'avons vu terroriser des jeunes filles séduites pour assurer la tranquillité de leurs séducteurs, quand les séducteurs étaient puissants ou riches. Nous l'avons vu s'immiscer avec la plus scandaleuse effronterie dans l'affaire Curie-Langevin, pour protéger les adultères, *pour étrangler lâchement l'honnête Française, l'honnête mère de famille*. Le voilà qui met la police à la disposition de tous les pourris du Parlement, du Gouvernement, de l'Académie, de la Haute Finance, pour faire disparaître les victimes de leur lubricité.

On finira par se douter qu'il est de mèche avec les autres malfaiteurs. Quand on a fait le coup du Suez et le coup Rocheffe, quand on a exécuté l'enlèvement Lursy-Lavedan et l'enlèvement Verlain, il n'y a pas de raison pour qu'on ne soit pas de moitié dans les autres crimes.

Et l'affaire Barrême ? Et l'affaire Syveton ? Et l'affaire Steinheil ? Partout du sang, de la fange, de l'ordure. Et partout Lépine.

En résumé.

Tant que les maîtresses de nos maîtres sont en faveur dans le harem, le respectable Jules-Mardochée Claretie les exhibe au public.

Quand elles ont cessé de plaire, l'honnête Lépine les appréhende et les fourre aux Madelonnettes, à la Salpêtrière, à Saint-Lago — la Louisiane ayant été abandonnée depuis le temps de Manon Lescaut.

Montesquieu l'avait bien dit, que la vertu est le principal ressort des républiques !

Mais ni le Directoire, ni la Régence ni la Tour de Nesles n'ont vu ce qu'on voit aujourd'hui.

La théorie de la conquête juive.

De même que les lois suivent les mœurs, les théories se formulent quand les faits sont accomplis.

La France appartient aux Juifs. Quand un Reinach, un Porto-Riche, un Lévy, Cahen ou Meyer quelconque parle de la France et des choses françaises, il dit ou il écrit tranquillement, candidement : « *Notre pays, notre histoire, notre littérature, notre gloire, notre grandeur, notre rôle dans la civilisation, notre avenir.* » Le Juif Weyll, dit Nozière, disait l'autre jour à l'Odéon : « *Notre Pascal !!* »

Quelques Français ont alors l'impression de recevoir un soufflet ; mais l'immense majorité des Français ne ressentent rien du tout ; ils sont mûrs pour l'esclavage ou pour l'exil.

À la Bourse du Travail comme à la Bourse des spéculateurs, au Quartier latin comme dans la presse, à la Sorbonne comme au théâtre, les Juifs d'abord cauteleux et rampants se dressent avec menace ; ils répètent le mot des Juifs Taft et Séménoff à la réunion d'Asnières : « *Vous vous croyez chez vous en France ? Eh bien, nous vous en ferons sortir.* »

La situation de fait étant telle, voici la théorie qu'exposait le Juif Henri Hertz dans la *Démocratie sociale*, d'après un professeur de la Faculté de Zurich, M. Ernest Borel (qui n'est pas le Borel de l'affaire Curie) :

Que les peuples se succèdent, pourvu que l'effort continue !

À supposer un seul instant qu'au cours d'une nouvelle invasion de barbares, un autre peuple vienne un jour remplacer en France ceux qui sont aujourd'hui les Français, le vainqueur subirait l'influence de cette terre privilégiée, et faillirait à l'honneur s'il ne reprenait à son tour la tradition intellectuelle en perpétuant ce nom sacré : la France.

C'est toute la thèse juive en quelques mots.

« Les anciens Français sont une race inférieure ou dégénérée ; ils ne sont plus bons qu'aux tâches subalternes. Ils sont tellement bêtes qu'ils se laissent prendre tout l'argent, tout le pouvoir, tous les instruments de pouvoir et tout ce qui fait le prix de la vie sur leur propre sol. C'est un peuple fini.

« Nous, Juifs, nous arrivons en foule ; l'Alliance israélite importe nos frères par tribus entières. Nous nous substituons aux Français usés ; nous réduisons les masses en servitude ; nous supprimons les quelques individus encore vigoureux. Un peuple remplace en France un autre peuple. C'est ce nouveau peuple qui devient donc le vrai peuple français. Et la France continue. »

Electeurs français.

Un journal de Constantine me tombe sous la main ; j'y trouve un fragment de liste électorale ; les électeurs de la lettre Z : Zaouch, Zahra, Zammit, Zamor, Zitoun, Zemmour, Zerbola, Zerbib, Zesbib...

Des Zerbib, il y en a 134 à la file. Et leurs prénoms révèlent leur race : Kalfa (fils) de Simon, Kalfa de Judas, Kalfa d'Abraham, Mar-

doché d'Abraham, Monchi de Mardoché, Nessim de Mardoché, Rahmim d'Abraham, Salomon de Raphaël, Samuel d'Aaron, Jacob de Rahmim, Samuel de David, Samuel de Mardoché, Abraham de Benjamin, Salomon d'Isaac, Benjamin de Mardoché, Chloumou de Simon, Chloumou de Moïse, Abraham d'Isaac, Elie d'Isaac, Gabriel d'Isaac, Fredj d'Isaac, etc.

Voilà les milliers d'électeurs qui envoient au Parlement français des représentants comme Etienne et comme Crémieux-Thomson.

Etonnez-vous du métier qu'y font ces individus !

« Vive la France ! » dit Crémieux-Thomson chaque fois qu'un cuirassé saute. En effet, c'est une belle commande qui s'annonce pour son compère Lévy (de Commeny).

« Mondanités (!) parisiennes ».

Ouvrez les journaux de Paris, à la rubrique *Vie mondaine* ou, comme écrit Arthur Meyer, *Mondanités*. Chaque jour vous y lisez des « Communiqués » de ce genre (28.2.12) :

— Les obsèques de Mme Salmon (de Bar-le-Duc), née Estelle Bernheim, auront lieu aujourd'hui mercredi, à 2 h. ½. Réunion à la maison mortuaire, 26, rue Pigalle. De la part des familles Emile, Julien, Léon, Albert, Edmond et Léopold Bernheim, Ernest et Joseph Cahen, Frédéric Rosenwald, Henri Salmon, Emile Kahn, et Nathan Levy.

— Les obsèques de Mme veuve Samson Schweitzer auront lieu demain jeudi, à 2 heures.

— Les familles L. Wolf, J. Bernard, C. Bréger et Ed. Weil (d'Elbeuf) remercient leurs amis de la sympathie qu'ils leur ont témoignée, à l'occasion du deuil qui les a frappées.

— Les obsèques de Mme veuve Albert Lévy (née Mélanie Klotz), décédée en son domicile, à Saint-Mandé, auront lieu aujourd'hui 28 courant.

Dans la mort comme dans la vie, eux partout.

Les Italiens font marcher la France.

Les Italiens ont vraiment pris le bon moyen pour faire marcher la République française.

Ils ont capturé ses paquebots postaux, portant le pavillon national ; ils ont humilié ses officiers ; ils se sont amusés à manger la soupe de ses pêcheurs dans ses eaux territoriales ; ils ont tiré à boulets sur ses bateaux marchands ; ils ont bombardé Cheik Said, territoire français ; bombardé Hodeidah, établissement français ; bombardé Beyrouth, ville presque toute française.

Alors le gouvernement de la République ne sait quelle bassesse faire pour les amadouer.

Notre ministère des affaires étrangères se déclare prêt « à peser énergiquement sur le gouvernement turc pour obtenir la cessation des hostilités et l'abandon de la Tripolitaine à l'Italie. »

— Que les Italiens se jettent sur la Tunisie ou sur la Corse : et la République trouvera très naturel que l'Allemagne ou la Russie l'invite à retirer ses troupes, à capituler, à céder ses territoires pour ne pas compromettre la paix de l'Europe !

Les lâchetés que nos maîtres commettent aujourd'hui préparent les lâchetés de demain.

Drôles de catholiques.

Les catholiques honnêtes, sincères, attachés à leur foi se plaignent des progrès de l'impiété. Ils maudissent les athées, les libres-penseurs, les sceptiques.

Or, voici le *Gaulois* qui publie une lettre suppliante de l'abbé Meuley, aumônier des Invalides, à Meyer d'Antigny-Turenne. Ce prêtre catholique ne rougit pas d'implorer le « Juif immonde », issu de la prostitution, agent secret de tous les ministres anti-cléricaux.

Voici l'abbé Lemire en lutte scandaleuse avec son évêque. Ce prêtre catholique, pour palper les trente deniers qui valent aujourd'hui 15 000 francs, s'est fait le complice et le valet des Juifs, des Fr. Maç., des mangeurs de curés; il n'y a pitié que qu'on ne le voie faire à la Chambre pour obtenir une approbation de Reinach, de Jules Coutant ou de Bouffandeau.

Voici le baron Denys Cochin reçu de l'Académie. Le baron Denys Cochin, catholique militant, est l'intime ami d'Aristide Briand, rapporteur de la Séparation avec le Juif Gruenbaum (de Francfort). Quand on chassa l'archevêque de Paris de son archevêché, Aristide Briand le fit conduire chez Denys Cochin par une bande de mouchards déguisés en « fidèles ». Pendant que la police emportait d'assaut Sainte-Clotilde pour en dresser l'inventaire, le baron Cochin faisait des farces avec Aristide Briand, chef des « persécuteurs » qui lui racontait en argot les scènes érotiques de Saint-Nazaire et de Boulouris.

Le comte de Mun, catholique encore plus fameux que le baron Cochin, partage sa collaboration entre le journal du Juif Meyer et le journal du Juif Edmond Blanc. Son nom figure

sur les annuaires financiers avec le nom du Juif Lazare Weiller.

Le 25 février, sous la présidence de l'évêque de Châlons, grand congrès catholique, messe solennelle à la cathédrale, conférence du comte de Clermont-Tonnerre sur « la défense et l'action catholiques ». A Maisons-Laffitte, c'est dans la « petite maison » d'un Clermont-Tonnerre que le Juif Weyll, dit Nozière, met en dialogues et en pantomimes toute la littérature pornographique du XVIII^e siècle.

Comment l'Eglise peut-elle résister à de pareilles causes de ruine?

Je ne suis pas catholique, ni capable d'aucun sentiment religieux. Mais si je l'étais, je m'enfuirais avec horreur d'une communauté si équivoque.

Nous voyons du même oeil le prêtre qui se mêle aux milieux corrompus, l'officier qui se travestit en démagogue humanitaire, le socialiste qui se vautre dans la « corruption bourgeoise ». Et les honnêtes gens, de quelque côté qu'ils se tournent, sont envahis par le dégoût.

Comment ils gouvernent.

Le premier acte du grand ministère Poincaré a été, le 14 janvier, de s'installer derrière une table, au ministère de la Marine, et d'appeler des photographes.

Le lendemain, les journaux publiaient une vue de cet imposant Conseil. *All stars!* comme on dit dans les music-halls de New-York : rien que des vedettes. Les populations furent impressionnées.

Or, qu'est-ce qu'on fait, en Conseil des Ministres?

C'est M. Poincaré lui-même qui l'a dit dans la *Dépêche de Toulouse* :

Les ministres tiennent conseil trois fois par semaine. Pensez-vous qu'ils traitent dans ces entretiens officiels, de la politique générale et des intérêts publics? Détrompez-vous. Les grandes affaires les occuperont demain, mais ce matin, il y a tant de petites choses à régler! Un député, mécontent de la nomination d'un juge de paix, doit interpellier l'après-midi; il faut prévoir les incidents qui se produiront au cours des débats; il faut aviser aux ordres du jour qu'on pourra faire présenter. Un autre député réclame, pour un de ses cousins, une présidence de tribunal qu'un sénateur sollicite pour un de ses neveux. Grave conflit. A qui donner satisfaction? Le député est un ministériel intermittent; le sénateur, un ministériel fixe. On délibère et, comme il vaut mieux sourire à l'inconstance qu'à la fidélité, c'est le député qui l'emporte.

Dix heures sonnent à l'horloge de l'Elysée ou de la présidence du conseil. Dix heures et demie, onze heures. Comme le temps passe! Le ministre de l'intérieur a reçu quelques télégrammes dont il voudrait entretenir ses collègues : des grèves ont éclaté, accompagnées de troubles et de sabotages. Le ministre des finances a son portefeuille gros de réformes qui exigeraient une étude attentive et prolongée. Le ministre de la justice désire proposer une grande réforme de la magistrature. Le ministre des affaires étrangères est porteur de graves nouvelles qu'il a l'intention de communiquer au conseil. Qui sait? Il a même *peut-être* signé hier un *traité secret* dont il est prêt à indiquer le texte ou l'esprit. Mais l'heure presse. Que faire? Le ministre de l'intérieur est attendu par les journalistes venus aux renseignements. Il faut partir.

Du reste, le ministre des finances n'est-il pas, par ses fonctions mêmes, le plus compétent dans les questions financières? Le mieux est de le laisser travailler seul. Il faut partir. Le ministre de l'intérieur n'est-il pas res-

ponsable de l'ordre? Le mieux est de le laisser agir seul. Il faut partir. Le ministre des affaires étrangères ne sait-il pas aussi bien que personne, grâce au directeur des affaires politiques, grâce même au chef de cabinet, le parti qu'il doit prendre? Le mieux est de lui laisser carte blanche. S'il a signé un *traité secret*, il sera temps que ses collègues le connaissent *dans quelques années*. En attendant, il est midi. Tout le monde a faim. A la porte, les chevaux piaffent, les moteurs ronflent. Il faut partir. On parlera un autre jour de la politique générale. Un autre jour on parlera de la France. Voilà le spectacle lamentable que je décrivais déjà, dans une forme presque semblable, il y a quatorze ans. Rien n'a changé depuis.

Le miracle de saint Michel.

Au cours de ma campagne contre le cléricalisme romain, j'ai souvent raillé l'amiral de Cuverville, qui voulait consacrer la marine française à saint Michel.

Entre autres miracles obtenus par l'intercession de saint Michel, M. de Cuverville racontait celui-ci : « Quand il commandait l'escadre de la Méditerranée, un incendie se déclara dans les soutes de son vaisseau, en rade de Toulon; il paraissait inévitable que le cuirassé sautât et détruisit les bâtiments voisins; le puissant archange avait empêché la catastrophe! »

Ce que M. de Cuverville attribuait à la protection céleste était l'effet, simplement, de la bravoure humaine et de la discipline.

A cette époque-là encore, les officiers faisaient leur devoir; les matelots faisaient leur devoir; tous affrontaient la mort et, par là-même, y échappaient.

Aujourd'hui, quand les soutes d'un cuirassé

prennent feu, les officiers sont en bordée; les subalternes n'ont pas l'énergie de donner un ordre; les équipages se débandent.

J'ai blagué « la marine de saint Michel ».

On l'a remplacée par « la marine du sauve-
qui-peut ».

Je confesse qu'il faut regretter l'ancienne.



Tout indiqué.

Le citoyen Beucké, instituteur dans les écoles municipales de Paris, associé de la Nitchévo et pourvoyeur de la bande Flachon, vient d'être exclu de l'enseignement. Les hauts conseils de l'Université ont été jusqu'à décider que ce pauvre garçon ne pourrait pas ouvrir une école libre!

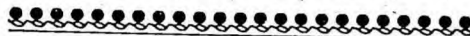
Il devra donc se consacrer au développement de la prostitution, surtout de la prostitution des mineures.

A moins qu'un ministre ne le prenne comme chef de cabinet. Ce serait déjà fait, s'il n'y avait une hésitation: M. Aristide Briand le réclame pour la Justice à titre d'ami personnel et de spécialiste; M. Steeg le réclame pour l'Instruction publique, à cause de sa carrière antérieure.

M. Fallières, protecteur de Soleillant, le prendra sans doute à l'Elysée pour trancher la difficulté.

URBAIN GOHIER.

Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.



Un émule de Legrand

L'infamie du « diplomate » Legrand, qui a déshonoré le pavillon français en ordonnant au commandant du *Manouba* de livrer les vingt-neuf passagers turcs à leurs ennemis, n'est pas un fait isolé.

L'établissement français d'Hodeidah, bombardé par les Italiens, a été le théâtre d'une pareille lâcheté, commise par le représentant officiel de la République.

Voici la lettre que les passagers de l'*Armand-Béhic*, débarquant à Marseille, ont adressée à M. Poincaré, ministre des affaires étrangères, président du Conseil:

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les incidents douloureux dont nous venons d'être les témoins.

Vous avez bien voulu envoyer à Hodeidah un de vos agents avec un navire français, l'*Armand-Béhic*, pour recueillir tous les nationaux qui se trouvaient enfermés dans Hodeidah, sous le blocus des Italiens. Ce navire a pu, le premier jour, faire profiter de la protection que vous avez bien voulu nous accorder, outre les Français, tous les ressortissants des pavillons étrangers, aucune restriction n'ayant été formulée par les Italiens. Comme le 18 février, second jour de l'arrivée du navire en rade d'Hodeidah, il restait encore à terre des protégés français, votre représentant, allant à terre pour les recueillir, reçut du commandant des forces italiennes la prohibition d'accepter des

sujets ottomans dans les chaloupes. Or, la veille, deux de ceux-ci, le docteur Méhemed Ibrahim bey et M. Refik Chefket bey, secrétaire interprète, tous deux employés à l'entreprise du chemin de fer français du Yémen, avait été dûment autorisés, vu leur état de santé précaire, à quitter le territoire ottoman et avaient été librement acceptés à bord des chaloupes et du bateau et cela sans avoir eu à dissimuler leur qualité d'Ottomans, que personne ne leur a demandée. Quand la chaloupe est revenue de Hodeïdah, ramenant les derniers protégés avec votre représentant, celui-ci a voulu livrer aux Italiens les deux sujets ottomans embarqués la veille, alors qu'aucune mesure prohibitive n'avait été prise contre eux.

Ces deux personnes ont invoqué qu'elles se trouvaient sur le territoire français, qu'elles y avaient été librement acceptées, sans aucune fraude de leur part et ont réclamé la protection du pavillon français.

Malgré la protestation indignée des nombreux Français qui se trouvaient là, devant les sujets de toutes les nations réunis à bord de ce paquebot, votre représentant a passé outre : il a fait saisir par la force les deux passagers turcs et a voulu les livrer au commandant italien. Le commandant du paquebot, se rendant aux raisons qui provoquaient notre douloureux étonnement, s'est refusé à prêter ses chaloupes pour livrer ces Ottomans aux Italiens et a seulement consenti à ce qu'ils fussent menés à terre.

Votre représentant, devant la réprobation unanime qui accueillait sa conduite, est alors allé chercher des instructions auprès du commandant des forces navales italiennes.

Celui-ci, animé des sentiments d'humanité et pénétré plus que votre représentant de la dignité du pavillon français outragé, a purement et simplement refusé de prendre ces deux Ottomans, considérant qu'ils étaient sous la protection de notre pavillon.

Nous avons l'honneur, Monsieur le ministre, de vous signaler cet incident pénible et de vous adres-

ser toutes nos protestations pour le fait que pareil incident ait pu se produire. Notre étonnement a été très douloureux de nous voir si pauvrement défendus en présence des sujets de toute nationalité qui pouvaient regarder la veille notre pavillon comme un gage de protection et s'apercevaient qu'ils s'étaient lourdement trompés. Il a fallu l'énergique protestation, formulée en notre nom à tous, pour éviter que cette tache fût faite à notre amour-propre et à notre honneur national.

Monsieur le ministre, nous vous laissons établir le parallèle qui s'est imposé à nous entre la conduite chevaleresque des officiers de la marine italienne et la manière dont notre pavillon a été représenté et nous avons l'honneur de vous transmettre à ce sujet, Monsieur le ministre, nos douloureuses protestations.

Est-ce assez de honte ?

Où le ministère des Affaires étrangères va-t-il recruter son personnel ?

Les journaux taisent les incidents de cette nature, pour que l'électeur français les ignore. Mais le monde entier les connaît et les commente.

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

COMMENT LES JUIFS NOUS RUINENT (1)

UN DANGER NATIONAL :

Le Trust des Pétroliers

Qu'est-ce donc que le trust des pétroliers ?

« Et bien excusables sont les accusés, » vient à sont tour confirmer le dernier témoin, M. Boulais, ingénieur-chimiste, car il est certain qu'ils étaient d'absolue bonne foi en affirmant que les conseillers municipaux qui ont voté la surtaxe des benzols avaient uniquement servi les intérêts des pétroliers.

C'est là, en effet, l'opinion non seulement de tous leurs camarades chauffeurs, mais aussi de tout le monde industriel : constructeurs d'automobiles, fabricants de produits chimiques et d'appareils pour l'éclairage par le benzol, dont les intérêts professionnels sont gravement lésés par la hausse formidable et l'accaparement des benzols, que la surtaxe des droits d'octroi a provoqués, et cela — les statistiques financières le prouvent — sans aucun profit pour le budget municipal.

« Oui, il fallait que les conseillers municipaux qui ont voté la surtaxe sur les benzols, dit encore M. Boulais, fussent des vendus ou des ignorants, ils ne peuvent sortir de ce dilemme.

» Ignorants.... du trust des pétroliers et des intérêts considérables que ces derniers avaient à paralyser la vente du benzol en France, comme ils y ont paralysé l'emploi de l'alcool carburé, sans quoi, les dits conseillers auraient prévu, comme tout le monde industriel, dont ils n'ont pas voulu écouter les délégués, les résultats commerciaux aussi déplorablement qu'inévitables que l'on peut constater aujourd'hui, c'est-à-dire, en fait, la disparition prochaine du benzol comme concurrent des essences de pétrole, et ils ne l'eussent point frappé d'un impôt prohibitif.

» Les chauffeurs d'autos, sont en effet obligés de payer aujourd'hui le benzol cinquante centimes le litre, alors qu'autrefois je le leur livrais à trente centimes dans Paris et, malgré ce prix élevé, ils ne peuvent en avoir comme ils le voudraient puisque les commerçants qui le leur vendent sont obligés de prendre aux raffineurs de pétrole 9 caisses d'essence de pétrole, pour en avoir 1 de benzol !

» Et voilà comment des mandataires du suffrage universel, inconscients ou ignorants des répercussions commerciales de leurs votes, peuvent provoquer la ruine de toute une industrie et jeter sur le pavé des milliers de travailleurs.

» Et c'est plus que de l'indignation que l'on éprouve contre eux, lorsque l'on sait que, comme en l'espèce, tant de misères, tant de souffrances, tant de ruines ont été provoquées au profit d'un seul homme ou du moins de la demi-douzaine de soi-disant raffineurs qui composent le syndicat franco-américain des pétroliers.

» Le grand public ne sait malheureusement pas assez que les Deutsch, les Fenaille, les Desmarais, et les Mallet ne sont que les agents du plus formidable trust qui soit au monde, le trust des pétroles connus sous le nom de la *Standard Oil Co* dont Rockefeller, le roi des pétroles, est le président. Pas un litre de pétrole, qu'il vienne d'Amérique, de Russie ou de Roumanie, ne peut entrer en France sans son consentement, autrement dit, sans passer par ses mains. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les auto-

(1) V. *l'Œuvre* du 29 février 1912.

mobilités parisiens soient obligés de payer soixante centimes le litre, la même essence de pétrole, la même Moto-Naphto, vendue de 16 à 18 centimes à Bruxelles ! Et que l'on ne vienne pas dire que la différence entre les prix belges et les nôtres provient des taxes dont sont frappés les pétroles dans notre pays. Celles-ci s'élèvent, en effet, au total à trente centimes, dix centimes par litre à la douane et vingt centimes à l'octroi de Paris, ce qui ne porte le prix normal des essences, en se basant sur les cours belges, qu'à 0 fr. 46 le litre et dans Paris. La différence entre ce prix et celui de 0 fr. 60 auxquels les pétroliers nous font payer leurs essences pour autos représente le bénéfice scandaleux, immoral, que réalisent les pétroliers sur les consommateurs français.

« On a calculé, a écrit M. Baudry de Saunier dans son livre : *Sa Majesté l'Alcool*, que le plus important d'entre les pétroliers français, M. Deutsch de la Meurthe, gagne dix mille francs de plus par jour, lorsque le prix des essences de pétrole est haussé seulement d'un centime par litre ! »

« On peut donc affirmer sans exagération que Deutsch de la Meurthe gagne, à lui seul, plus de cent mille francs par jour !..... »

» Et c'est au profit de ces accapareurs si après au gain, dont les fortunes colossales n'ont été faites que de la ruine de tous leurs concurrents commerciaux, que les conseillers municipaux n'ont pas hésité à jeter des milliers de travailleurs parisiens sur le pavé et à préparer toute une série de catastrophes industrielles. »

Lancé dans un sujet qu'il connaît fort bien, M. Boulais cita quelques chiffres techniques sur la fabrication des benzols, desquels il résulte que les prix actuels si élevés du benzol et sa rareté sur le marché ne sont nullement justifiés par des causes commerciales, mais seulement parce que toute la fabrication mondiale du benzol est actuellement entre les mains du trust du Syndicat des Pétroliers.

L'accaparement des pétroles et du benzol par un trust est pour la France une calamité publique.

Comme le jury et la Cour, nous avons été très vivement intéressés par les révélations de M. Boulais sur le trust des pétroles et nous l'avons interviewé à la sortie de l'audience.

— Vous rendriez, nous a-t-il déclaré, le plus signalé des services à toute la France si vous consentiez dans votre journal à rompre le silence intéressé qu'observe toute la presse sur le trust de la Standard Oil Co, car l'accaparement des pétroles en France constitue une véritable calamité publique.

Et M. Boulais nous promet quelques documents des plus suggestifs sur les agissements des pétroliers à l'heure actuelle et leur ingérence dans le commerce non seulement des automobiles, mais aussi de toutes les industries qui emploient des hydrocarbures.

Nous y reviendrons.

LE PROLETAIRE CONSCIENT.

PENSÉES

Nous devons considérer les Juifs non seulement comme une race distincte, mais comme un peuple étranger; ce serait une humiliation trop grande pour la nation française que d'être gouvernée par la race la plus basse du monde.

NAPOLÉON.

Pourquoi Dieu aurait-il créé le Juif, si ce n'était pas pour nous servir d'espion ?

BISMARCK.

La "Bistrocratie"

Le Rappel, qui nous donne souvent la preuve d'une rare indépendance, soutient avec énergie notre campagne contre le régime bistrocratique.

L'autre jour, il présentait ainsi à ses lecteurs notre nouvelle brochure de propagande, l'Assommoir National :

Dans l'*Œuvre*, notre excellent confrère Gustave Téry poursuit avec sa vaillance coutumière sa croisade contre l'alcoolisme.

Il répond comme il convient à M. Joseph Denais qui, dans l'unanime protestation de tous les honnêtes gens contre le vote honteux de la Chambre, ne voyait que « l'une des plus jolies mystifications auxquelles se soit jamais livrée, au Parlement, la coalition de certaine tartuferie judéo-protestante avec le jacobinisme le plus capiteux ».

Nous avons dit, ici même, ce que nous pensions de l'intervention de Jo-Balao-Reinach dans le débat sur la limitation des débits de boissons; mais suffira-t-il que le « Consul » des Folies-Bourbon vote quelque jour contre les projets de défense laïque pour que M. Denais s'y rallie et, comme le dit très judicieusement Gustave Téry, « les directeurs de la *Libre Parole* vont-ils cesser de s'intéresser aux petites sœurs des pauvres, parce que Joseph Reinach, depuis qu'il est candidat à l'Académie, s'est fort adroitement avisé de plaider leur cause? »

Rappelons, quant à nous, que l'*Œuvre*, de Gustave Téry, a publié sous ce titre : l'*Assommoir National*, une brochure que nous recommandons à tous nos amis et que nous voudrions pouvoir recommander à tous les

électeurs de MM. Denais, Georges Berry et autres défenseurs de la « bistrocratie ».

La propagande antialcoolique est d'autant plus nécessaire que des parlementaires, non contents de voter la liberté de l'empoisonnement, s'évertuent encore à faire accroire que c'est dans l'intérêt de la Démocratie.

Parmi ceux-là, nous sommes au regret de trouver M. André Lefèvre.

Ah, certes, le député d'Aix ne se donne pas pour « un défenseur de l'alcool », mais il considère que la sobriété est « affaire d'éducation ».

M. André Lefèvre nous fait songer à ce novateur qui avait imaginé de supprimer les parapets et les garde-fous, pour la raison qu'une bonne éducation doit prévenir les passants contre les imprudences.

Bon nombre de ses contemporains eussent probablement achevé de s'éduquer dans les précipices ou les fondrières.

Par bonheur, il n'y a pas, à la Chambre, que des éducateurs dans le genre de M. André Lefèvre. Le groupe anti-alcoolique vient de décider de reprendre son projet portant non seulement limitation des débits de boissons, mais encore prohibition de l'absinthe.

Nous publierons les noms des députés qui voteront pour l'abrutissement de la Nation.

C'est donc que nos efforts n'auront pas été inutiles. Si la loi est reprise, votée, appliquée, et si nous obtenons par surcroît la prohibition de l'absinthe, bravo!

Redoublons notre propagande, et répandons l'Assommoir National. C'est la meilleure manière d'inculquer aux Q.-M. le sens du bien public — ou de les assommer eux-mêmes.

La peur de l'Œuvre. est pour eux le commencement de la tempérance.

Projets d'avenir

(SAYNÈTE DE SALON)

PERSONNAGES :

M. ARMAND FALLIÈRES ; M. RAMONDou.
(La scène se passe à l'Elysée, de nos jours.)

M. FALLIÈRES (*songeur*).

Ramondou, à combien se monte la souscription, ce matin ?

RAMONDou.

Un lecteur de l'*Œuvre* : 25 centimes...

M. FALLIÈRES.

Et ensuite ?

RAMONDou.

C'est tout.

M. FALLIÈRES.

Les ingrats !... Je leur ai donné sept ans de ma vie, les sept plus belles années de ma vie, Ramondou. Pour eux, j'ai été le plus indéfectible des présidents, j'ai voyagé sur l'Ouest-Etat, j'ai voyagé jusque chez les Teurs ; j'ai inauguré des monuments, j'ai dîné avec Brisson, j'ai mangé une cuisine qui n'était pas à l'ail ni même à l'huile ; j'ai donné à la France un trésorier-payeur général, et à ce trésorier-payeur général j'ai donné ma propre fille ; j'ai signé mon nom des milliasses et des milliasses de fois (vous pouvez voir dans l'*Officiel* ; il y est encore, mon nom, la preuve que je ne mens pas) ; j'ai donné des vases de Sèvres à des orphéons et les palmes académiques à des danseuses belges... Tout ça pour 5 sous ! Comment veut-on que je vive avec 5 sous ? J'eusse

mieux fait de m'assujettir à la loi sur les retraites ouvrières.

RAMONDou.

Ne vous désolerez pas, M. le Président. Vous pourrez encore vous replacer ; on vous donnera des certificats, de bons certificats. Vous êtes vigoureux, plein de santé...

M. FALLIÈRES (*épanoui*).

C'est vrai, Ramondou. Savez-vous combien j'ai gagné depuis sept ans que je suis à l'Elysée ?

RAMONDou.

7 fois 1.200.000 = Ah ! Si j'avais sous la main un crayon et une ardoise, ou seulement mon neveu qui a eu de l'instruction au lycée de Saint-Flour...

M. FALLIÈRES.

Je ne vous en demande pas tant. Je vous demandais combien vous estimiez que j'ai gagné depuis 7 ans... Je vais vous le dire : 12 kil. 360... (*avec regret*) dame, c'est qu'on est nourri, ici.

RAMONDou.

Il y a d'autres métiers qui ne sont pas mauvais : ainsi, M. le Président, vous pourriez placer du vin dans les milieux parlementaires : « Armand Fallières, *placer en vins, ancien Président de la République* », ça ne ferait pas mal sur une carte...

M. FALLIÈRES (*perplexe*).

Euh ? Je me demande si... Y a-t-il déjà d'anciens Présidents de la République qui ont fait ce métier-là ?

RAMONDou (*affirmatif*).

Il y a Cincinnatus...

M. FALLIÈRES.

Cincinnatus ? C'est curieux... Je n'ai pas ce nom-là présent à la mémoire, parmi ma dynastie.

Je me souviens de Grévy, qui avait un gendre (comme moi) et qui élevait des canards. Je me souviens de Mac-Mahon, qui faisait des mots historiques... A propos, Ramondou, il faudra que vous m'expliquiez comment, en sept ans, je n'ai pas trouvé moyen de faire un seul mot historique ? C'est très curieux... Je me souviens encore de Loubet, de Félix Faure et de Louis XVI... Mais ce... comment disiez-vous ?

RAMONDOU.

Cincinnatus.

M. FALLIÈRES.

Il était du midi ?

RAMONDOU (*avec assurance*).

Non, il était Auvergnat... Il est mort.

M. FALLIÈRES (*attristé*).

Ah ?... C'est bien malheureux. On ne peut pas être et avoir été...

RAMONDOU.

C'est pourquoi, M. le Président, il faudrait trouver une autre situation...

M. FALLIÈRES (*illumine*).

Si je cherchais quelque chose à l'étranger ? J'ai entendu dire qu'en Chine, ils avaient besoin d'un Président de la République.

RAMONDOU.

J'ai aussi lu ça, dans les « offres d'emploi ». Seulement, en Chine, il y aurait beaucoup de chances pour que ça ne dure pas sept ans.

M. FALLIÈRES.

Je me contenterais, à la rigueur, d'un septennat de cinq ans.

RAMONDOU.

Oui, mais, dès la deuxième année, le président qui a cessé de plaire risque d'être découpé proprement en quatre morceaux et réparti entre quatre pro-

vinces différentes. Je ne doute pas, monsieur, qu'il n'y ait en vous l'étoffe de quatre présidents de poids ordinaire, mais ce mode de décentralisation n'est pas encore assez passé dans nos mœurs pour que vous puissiez vous y adapter avec agrément.

M. FALLIÈRES.

Cherchez un autre pays... Dans la géographie, il doit y avoir un autre pays qui demande un président.

RAMONDOU.

En Haïti, peut-être ?

M. FALLIÈRES.

Des nègres ? Des anthropophages ?

RAMONDOU.

Il est à craindre en effet que vous ne leur sembleriez trop appétissant.

M. FALLIÈRES.

Reste la Tunisie ; je connais déjà le pays...

RAMONDOU.

Président de la République en Tunisie ? Il n'y a pas moyen à cause de la constitution...

M. FALLIÈRES.

Mais non, mais non... Simplement directeur du Service Hygrométrique. Pour faire pleuvoir, Ramondou, pour faire pleuvoir...

Rideau.

MOWGLI.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

L'Affaire Verlain- Hanotaux

La séquestration violente de Mlle Verlain par le préfet Lépine, pour le compte du satyre Hanotaux, donne un singulier intérêt d'actualité à la « Nouvelle » suivante :

LES GRANDES EXISTENCES

« La fourberie et le mensonge sont les parties les plus nécessaires de l'art de gouverner les hommes. La diplomatie se fait honneur de ces longues machinations sourdes qui, à l'heure dite, éclatent et font sauter, comme un coup de mine, les contre-projets de l'adversaire... »

Un murmure flatteur circula dans les rangs de l'auditoire ; l'orateur, membre de l'Académie, lumière du Parlement, venait de recevoir du bey l'ordre du Sang ; il avait été fait pacha par le sultan, à l'occasion des massacres d'Arménie. Il toussa légèrement et reprit :

« De même la cruauté, Messieurs, soit qu'elle apparaisse d'une façon tragique dans la fièvre des batailles, soit qu'elle résulte de la haute et fière domination qu'un homme prend sur lui-même quand il étouffe, au nom d'une raison qui se croit supérieure, ses instincts miséricordieux, la cruauté a son côté noble, grand,

« nécessaire, et, faut-il le dire ? excusable... (1) »

Pif !... Paf !... Deux coups de feu claquèrent, Un peu de fumée s'éleva sous une ombrelle blanche ; et l'orateur, ayant jeté les yeux de ce côté, tomba en pâmoison.

Les personnages officiels furent troublés. Le soleil d'Afrique, les libations du banquet, la *Marseillaise* alternant avec la marche de *Faust* avaient mis quelque désordre dans leurs pensées ; l'incident passionnel les acheva. Comme les spahis, les goumiers et les cheiks venus du Sud avaient pris les détonations pour le signal de la fantasia, leurs chevaux éperonnés bousculèrent là foule bigarrée d'Italiens, de Maltais, de fonctionnaires.

La police se jeta sur l'auteur du criminel attentat, une petite femme blonde, qui brandissait encore un revolver minuscule chargé de cartouches à blanc, et qui répétait : « C'est un satyre ! C'est un lâche ! Il faut un scandale ! » On l'entraîna vers les geôles.

Après quelques palabres, le calme se rétablit. Mais l'honorable sénateur, l'éminent historien du Cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, ne pouvait plus se faire entendre ; l'émotion lui coupait la voix. Il était venu à Tunis avec une mission extraordinaire du gouvernement, pour inaugurer le Marché-aux-Dattes, et avec une mission plus discrète de la Banque franco-saharienne, pour acheter des terrains de spéculation.

(1) G. HANOTAUX, *Études historiques*.

Sur le même personnage, voir *Trois Fantoches* (Félix Faure, Méliné, Hanotaux), 1 broch., 70 pages, chez Chamuel, 1897 ; et *Le Sultan et les Grandes Puissances*, chez Alcan, 1899.

tion ; les coups de pistolet n'étaient pas dans son programme.

Tandis qu'il absorbait, sur un morceau de sucre, quelques gouttes de fleur d'oranger, le président de la chambre de commerce acheva la cérémonie. Deux heures plus tard, l'avis *Pelican* prenait la mer à destination de la métropole, ayant à bord la petite femme blonde.

La presse locale se précipita, pour avoir des détails, chez le secrétaire adjoint du sous-chef de cabinet du résident, qui montrait ordinairement de la bienveillance aux journalistes. Il savait des choses ; le premier attaché au secrétariat de la vice-chancellerie en savait d'autres ; et le trésorier du syndicat des chevaliers de première classe du Nicham-Iftikar savait le reste.

Une histoire de femme, naturellement. Qui l'eût cru ? Cet homme politique si terne, cet homme de lettres si plat, dont l'œil effaré miroirait derrière son binocle comme celui d'un pauvre oiseau de nuit, faisait des victimes en foule. On avait cité la belle Mme X... et la jolie comtesse de Z... On avait cru, sous la grande Présidence, qu'il épouserait la dauphine.

Il avait enlevé la petite V... qui venait de causer tout cet esclandre ; et dans quelles circonstances, ô Bérenger ! Admis comme un intime au foyer des parents, il avait séduit la petite fille en jupes courtes, aux cheveux flottants. Il l'avait emportée de la maison paternelle. Puis, la satiété venu, il l'avait poussée au théâtre, promettant — par prérogative sénatoriale — l'admission chez M. Claretie. Dans ces lieux galants, il comptait bien trouver un rival qui le débarrasserait du fardeau. Mais la jeune femme s'obstina dans la vertu. L'abandon brutal fut la suprême ressource.

— Que ne l'avait-il épousée ? La famille était riche, et de bon renom dans l'aristocratie industrielle.

— Epouser ! expliqua le secrétaire-adjoint du sous-chef de cabinet : il ne l'épousa pas pour la même raison qu'il n'épousa pas d'autres bons partis ; pour la raison très simple et très péremptoire... hein ? ça va vous étonner... très simple et très péremptoire qu'il était déjà marié.

Ce fut une stupeur. Marié, un homme aussi connu, aussi épié, aussi discuté, sans que personne à Paris s'en doutât ! Marié tout de même, et solidement. Le classique « collage » d'étudiant, régularisé sous la menace, et qu'aucun divorce ne peut dissoudre. La Sapho du sénateur, académicien, diplomate, était gargonnière, plus âgée de quinze ans que son pensionnaire ; mais elle en avait des enfants ; et elle avait ses secrets. Elle avait exécuté pour lui, quand il occupait des postes lointains, des commissions dangereuses ; elle avait opéré les spéculations fructueuses et les placements sûrs, quand on touchait les gros pot-de-vin et qu'on craignait les talons de chèques. Elle gardait un fameux dossier ; elle était à l'abri du lâchage. A moins de la tuer...

L'homme d'Etat pouvait donc détourner les petites filles, non pas les mener à l'autel. Il s'était rabattu sur l'étude de l'histoire, pour chercher des justifications aux crimes contemporains, et sur l'apostolat social ; il distribuait des prix de vertu au nom de l'Académie française, offrait au prolétariat de sages conseils et voulait absolument moraliser le peuple. Dans les salons officiels, on appréciait l'austérité de ses propos ; dans les salons aristocratiques, on estimait la hauteur de ses vues ; la banalité de son esprit en faisait un candidat possible pour

boucher n'importe quel trou dans n'importe quelle combinaison; des journaux à gros tirage rémunéraient la prétentieuse insignifiance de sa prose autant que l'apport de son influence.

Mais l'envers de son existence était vilain. La vieille et légitime épouse, qu'il ne pouvait avouer, lui tenait la bride serrée; la petite actrice répandait partout des confidences désagréables, ponctuées de temps en temps d'une arquebusade; et la mère de la petite actrice, qui ne pardonnait pas à sa fille de s'être laissée perdre, ne pardonnait pas non plus à l'homme qui l'avait perdue. Elle poursuivait le sénateur, dans tous ses déplacements officiels, de télégrammes injurieux, en langage clair; elle épiait ses démarches, éventait ses opérations financières, gâtait ses velléités amoureuses; elle surgissait devant lui, comme un diable d'une boîte, aux moments psychologiques. Dix fois, montant dans son coupé au sortir d'une escapade, il avait trouvé sur la banquette la vieille dame qui, tantôt le menaçait d'un poignard, tantôt lui imposait un sermon. Non, ce n'était pas folâtre. Un jour même, comme il allait prononcer des paroles d'adieu sur la tombe d'un préfet, il reçut deux gifles de son pseudo-beau-frère, et les garda...

— Bref, dit le reporter de *l'Emancipateur de Sfax*, notre hôte illustre a servi d'original au héros du *Foyer*.

— Comment! s'écria le rédacteur du *Kroumir libre*, je croyais que Mirbeau avait visé le comte de Villiers-Neauphle, déjà mis en scène par Gyp avec le gros banquier Tripoli.

— Ça prouve, conclut l'attaché de la vice-chancellerie, que le *Foyer* n'est pas une pièce à clef, ou bien qu'il y a plusieurs clefs — tout un trousseau.

(Extrait de *Un peu d'Idéal*, par Urbain Gohier; 4 vol. 3.30.)

Au Cinéma

Fromages et boîtes à musique.

Une canaillerie est à la veille de se commettre par trois collaborateurs qui sont Théodore Reinach, Dujardin-Beaumetz et Steeg.

Les deux premiers ont dans leur passé une tiaro et une Joconde qui ont fait un certain bruit. Le troisième est « Français » depuis trop peu de temps pour avoir commis autant de dégâts matériels que ses acolytes, mais il met les bouchées doubles.

Il s'agit d'étrangler la propriété artistique au profit de gros capitalistes qui exploitent cet insupportable et nazillard phonographe, la plaie de la société moderne, gueulard automatique qu'on ne peut fixer nulle part, puisqu'il sévit partout, chez le troquet et chez le buveur d'eau, au rez-de-chaussée et au cinquième, à l'auberge, au château, au presbytère, à la loge maçonnique, et même en pleine mer, sur les paquebots.

En 1793, la Convention décrétait le principe de la propriété littéraire, artistique, musicale.

En 1866, l'Empire la restreignait au profit des fromages nationaux.

Je m'explique!

Pour obtenir l'entrée franche, en Suisse, des fromages fabriqués dans le Jura, l'Empire autorisait les Suisses, inventeurs et monomanes de la boîte à musique à reproduire mécaniquement des airs de musique *du domaine privé*. Cette loi autorisait, en somme, la contrefaçon musicale. Du moins était-ce au profit du fromage d'une région. On n'aurait pas dépouillé, bien entendu, des propriétaires ou des négociants de leurs droits naturels au profit de ces mêmes fromages, mais des artistes, ça ne proteste pas!... Quand on ne peut pas perdre de l'argent ou abandonner des bénéfices, et ce, en gardant le sourire, on ne se met pas artiste!

Va pour les boîtes à musique !
Seulement, en 1877, Edison inventait le phonographe, la plus insupportable de ses créations, puis le téléphone qui rend tant de gens enragés.

Le phonographe s'écria :

— Mais je suis une boîte à musique ! J'ai pour moi la loi de 1866 ! Je m'intéresse, moi aussi, aux fromages du Jura ! J'ai le droit de piller les œuvres de tous les compositeurs !

Et comme il y allait sans modération, comme il pullulait, discréditant, massacrant, nazillant les œuvres volées et les scandant de hoquets et de borborygmes non prévus par l'auteur, les artistes protestèrent, hurlèrent, firent des procès, voulurent surtout deux choses : 1^o le droit de refuser la *phonographie* de leurs œuvres ; 2^o la perception sur chaque reproduction.

C'est cette prétention que Théodore Reinach, flanqué de Dujardin qui, après son départ, a repassé son escopette à Steeg, s'occupe de refréner.

Une commission « interministérielle » nommée par les trois compères a pour but de concilier tous les intérêts, c'est-à-dire, d'étrangler les compositeurs récalcitrants.

Sur le premier point, en effet, on leur accorde le droit de refuser leur autorisation, quitte à les phonographier tout vifs et d'office, s'ils la refusent.

Sur le second, on les paiera, oui, mais à un taux fixé par la commission « interministérielle », c'est-à-dire à un taux de famine.

Et au profit de quoi, de qui ?

En 1866, je l'ai dit, il s'agissait des fromages nationaux, industrie sacrée, et même sacrée industrie pour ceux qui ont le nerf olfactif délicat.

Aujourd'hui, il ne s'agit que de l'intérêt de gros capitalistes du phonographe,

Mais au fait, c'est bien plus important ! Nous sommes sous la troisième République qui ne s'intéresse plus qu'aux « ventres dorés ». Nous ne sommes plus sous la première qui décrétait intangible le principe de la propriété littéraire et artistique, ni sous le second Empire qui, en échange du quadrille de la *Belle Hélène*, ouvrait du moins la Suisse à l'invasion de nos *fromgis*...

Peints par eux-mêmes.

Il y a un type presque entièrement disparu de la nation juive. C'est le *Schlemiel*.

Léopold Kompert, juif allemand, traduit par Daniel Stauben, juif français (ça se voit au nom, d'ailleurs) a publié vers 1850 des récits juifs et des peintures de mœurs juives qui sont précieux à évoquer aujourd'hui.

Le *Schlemiel* était le lourdaud du ghetto, le maladroit, le déveinard, la poire, quoi ! Peut-être aussi n'était-ce qu'un faible et un timide, particularité qui, chez les non-Juifs excite la pitié, l'aide, l'appui, mais, chez les Juifs, devient impardonnable et digne de tous les châtiments et de tous les mépris.

« Un homme a-t-il des manières lourdes et gauches ? écrit Kompert traduit par Stauben, on dit de lui, dans le ghetto : c'est un *Schlemiel* ! Le *Schlemiel* laisse toujours tomber sa tartine de beurre sur le côté beurré, et si d'autres saisissent une occasion quelconque par la tête, c'est à peine si le *Schlemiel* l'attrape par l'orteil et encore la laisse-t-il échapper. »

Et il nous retrace l'histoire navrante d'un *Schlemiel* dans un ghetto d'Alsace.

Il s'appelait Amchel et avait une maison que convoitait son voisin Schlomé.

Ah ! Schlomé, lui, était un roublard ! Ce n'était pas un *Rosché-Israël* (un mauvais Juif) comme Amchel, car un *Schlemiel* est un mauvais Juif.

Kompert, avec complaisance, énumère les qualités de Schlomé. Ah ! c'était un vrai Juif, celui-là ! Parlez-moi d'un homme débrouillard :

« Les deux garçons, après leur bar-mitzvels, avaient été mis dans les affaires. Schlomé aussitôt se mit à tout avec intelligence, et, dans très peu de temps, il fut au courant de toutes les finesses et roueries exigées par son métier. Ainsi, il avait excellé bien vite à tenir et à montrer une pièce de vieille toile de manière à laisser croire qu'elle était neuve ; il savait encore admirablement comment il fallait exhiber un ruban de soie troué pour en dissimuler les défauts ; et enfin, comment il fallait faire l'article pour un vieil échantillon d'indienne,

de façon à le donner comme étant de la dernière mode. »

Amchel, lui, n'avait pas tous ces petits talents qui, jadis, conduisaient quelquefois en prison, mais aujourd'hui, dans un domaine plus vaste et sur d'autres terrains, mènent à la fortune et à la légion d'honneur. Ou du moins, il les exerçait maladroitement.

Aux foires et dans les marchés, son cri pour amorcer l'acheteur était funèbre et triste. Schlomé, par son bagout, attirait tout à lui. Il gagnait ce qu'il voulait. Amchel ne gagnait rien.

Il voulut épouser une fille riche, pour se refaire. Le jour où il alla demander sa main, qui trouva-t-il auprès du père, joyeux et déjà agréé ? Schlomé !

Il se contenta d'Esther, la fille du sacrificateur, de celui qui tue le bétail et les volailles selon la loi mosaïque, en leur coupant la trachée-artère, métier qui rapporte peu, paraît-il.

Ce fut la misère avec de nombreux enfants. Un jour, il rapporte une oie. On la fait cuire. Au moment de la découper, il aperçoit un petit clou dans le cou de la bête. Il envoie un de ses enfants porter le rti chez le rabbin pour savoir si l'oie n'est pas *trebé* (impure).

Le petit revient. Oui ! l'oie est *trebé* ! C'est complot ! C'est le couronnement d'une vie de guigne. Sa femme elle-même le traite de Schlemiel.

Et le malheureux se pend. Schlomé achète la maison convoitée et sur toute cette misère répand, avec tout le ghetto, cette seule oraison funèbre :

« C'était un Schlemiel ! »

Il n'y a plus de Schlemiel aujourd'hui. Téry prétend en connaître. Mais je me demande pourquoi il y en aurait encore ! Les *goym* ne suffisent donc pas à assouvir cette férocité sociale, cette cruauté envers les faibles, cet amour effréné du succès et de la fortune, que Kompert nous révèle chez ses coreligionnaires ?



Châteaux en Espagne

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans l'« Histoire Merveilleuse » que, sous le titre de *Châteaux en Espagne*, votre spirituel collaborateur Jop conta dans l'*Œuvre* du 15 février, quelques erreurs se sont glissées, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir rectifier avec votre habitude d'impartialité.

Pierre Laporte, négociant français établi à Cuba, vers 1807, ne fut pas un « pirate », mais bien un bon patriote, qui n'hésita pas, lorsque survint la guerre contre l'Angleterre, à équiper de ses deniers personnels deux navires dont les capitaines reçurent leurs lettres de marque de notre gouvernement. Ces navires capturèrent une frégate anglaise, et non espagnole, et la prise fut reconnue bonne par le tribunal français de Saint-Domingue.

La rupture survenant entre la France et l'Espagne, le capturé profita des circonstances pour obtenir du capitaine général espagnol chargé d'exécuter la sentence française, qu'il voulût bien se charger de ses intérêts.

Celui-ci, feignant d'accueillir l'accusation de « piraterie » commença par confisquer les biens de Laporte, adjugeant une indemnité de 78.000 *pesos fuertes* au plaignant (100.000 fr.) et déclarant, comme le dit très justement votre collaborateur, garder le reste « à la disposition des administrateurs des représailles ».

Il s'agissait alors de deux millions minimum.

Depuis, malgré le traité de paix de 1814 entre la France et l'Espagne, déclarant « que tous les biens et revenus des dépossédés leur seraient restitués dans l'état où ils étaient au moment de la confiscation », toutes les démarches tentées par les héritiers Laporte sont restées vaines.

Pourtant, le capitaine général de Cuba a fait savoir qu'il tenait à la disposition du gouvernement français les sommes appartenant à Laporte, qui furent encaissées alors par le gouvernement espagnol.

Les héritiers, tous ou presque dans la misère (l'un après l'autre ils meurent à l'hôpital), seraient heureux de savoir enfin, aujourd'hui, où est leur argent.

Le Quai d'Orsay reste sourd à leurs prières... et il semble que la France ait d'autre souci que de s'intéresser à ses nationaux.

UN HÉRITIÉR LAPORTE.

BULLETIN

La liquidation de fin de mois s'est passée dans le plus grand calme ; les taux des reports se sont établis, ainsi que l'on était d'accord pour le prévoir depuis plusieurs jours déjà autour de 3 1/2 % au Parquet et de 5 1/2 % en Banque.

Parmi les fonds d'Etat, la *Rente Française* continue à se montrer lourde ; l'*Italien* a repris, sur l'espoir d'une prochaine médiation des puissances.

Par contre, les Etablissements de crédit ont été, dans l'ensemble, moins bien disposés,

Quant au marché des valeurs cuprifères, il n'est pas aussi brillant qu'il devrait l'être, si l'on ne considérerait que la bonne tenue du métal à New-York.

Communiqués.

Mexican Eagle Oil Cy Ltd.

Les actions de préférence 8 % et les actions ordinaires de la *Mexican Eagle Oil Cy* seront introduites prochainement sur le marché des valeurs en banque au comptant et à terme par les soins de MM. Bénard et Jarislowsky. Les coupons des actions sont payables : à Londres, aux caisses de la London City and Midland Bank ; à Mexico et à Paris, aux caisses de MM. Bénard et Jarislowsky, sous seule déduction de l'impôt de 4 % sur le revenu. Les actions de préférence 8 % semblent particulièrement intéressantes, car le dividende de 8 % qu'elles touchent actuellement peut être susceptible d'augmentation, les actions de préférence participant, en effet, avec les actions ordinaires, au surplus des bénéfices, après que les deux séries d'actions ont reçu un dividende de 8 %.

Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff.

C'est à partir du 4 mars que se négocieront à la cote du Syndicat des banquiers les actions et parts bénéficiaires de la Société des Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff.

Cette Société, constituée en juin 1911, avec le concours de puissantes Sociétés de crédit françaises et russes, au capital de 8 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 francs, a repris l'actif de l'ancienne Société des chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaïeff dont toutes les immobilisations ayant

nécessité une dépense de 50 millions de francs environ ont été apportées à la Société nouvelle contre des parts bénéficiaires sans désignation de valeur et viennent par conséquent s'inscrire pour mémoire dans ses écritures. Le capital de la Société, qui sera prochainement porté de 8 à 12 millions de francs, a été intégralement souscrit en espèces et reste donc à sa disposition comme fonds de roulement.

Les conditions exceptionnelles dans lesquelles la Société a été organisée vont lui permettre de profiter plus que toute autre des modifications profondes survenues depuis quelque temps dans la situation industrielle en Russie qui est aujourd'hui en pleine voie de relèvement.

Les actions et parts bénéficiaires des Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff se signalent donc tout particulièrement à l'attention des capitalistes, tant en raison de leur réelle valeur intrinsèque que de leurs avantageuses perspectives de rémunération. Etant cotées à Paris et à Bruxelles, elles présentent, en outre, l'attrait de jouir d'un large marché international.

Compagnie forestière Sangha-Oubangui.

Lundi 4 mars seront introduites au marché officiel au comptant les actions de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui que tout le monde connaît déjà. Société anonyme française au capital de 12 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 100 francs, elle a été constituée avec l'autorisation de l'Etat et fonctionne sous son contrôle, qui s'exerce par l'intermédiaire d'un commissaire du gouvernement. De création récente, elle n'est cependant pas une affaire nouvelle, puisqu'elle résulte, en fait, de la fusion de onze sociétés concessionnaires au Congo, dont la plupart étaient déjà réunies en un consortium auquel elle ne fait que succéder. Les sociétés qu'elle a absorbées lui ont fait apport de leurs concessions, s'étendant sur un immense domaine de 17 millions d'hectares, situé dans le bassin du Moyen-Congo et de l'Oubangui et qu'elle exploite surtout en vue du caoutchouc. Durant son premier exercice social de 14 mois, clos le 28 février 1914, sa production s'est élevée à 553 tonnes et les bénéfices nets ont atteint 3.833.880 francs. Après affectation d'une somme de 1178.514 francs aux amortissements, à la réserve et à un fonds d'aménagement, et de 326.471 francs à un fonds de prévoyance, la société a pu répartir un dividende de 15 francs à ses actionnaires et donner à l'Etat une participation de 267.659 fr. 55.

Demandez à L'ŒUVRE

LES

TÊTES

DE

Briand	Lafferre
Brisson	Lépine
Caillaux	Meyer
Chaumié	Pelletan
Chautemps	Picquart
Chéron	Piou
Clemenceau	Ribot
Combes	Rothschild
Dubost	Ruau
Fallières	Viviani
Jaurès	

PAR

GUSTAVE TÈRY & URBAIN GOHIER

La Collection des DIX brochures à **25** centimes
est envoyée franco à domicile pour **2** francs

*Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.*

Comment on devient BANDIT

***Lettres d'un apache
à Gustave Téry***

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

N° 25 CENTIMES

9^e ANNÉE — N° 15

220, Fg St-Honoré (8^e)

Téléphone 589.55

11 Avril 1912

PAR AN : 10 FRANCS

Demandez à L'ŒUVRE

LES

TÊTES

DE

Briand	Lafferre
Brisson	Lépine
Caillaux	Meyer
Chaumié	Pelletan
Chautemps	Picquart
Chéron	Piou
Clemenceau	Ribot
Combes	Rothschild
Dubost	Ruau
Fallières	Viviani
Jaurès	

PAR

GUSTAVE TERY & URBAIN GOHIER

La Collection des DIX brochures à 25 centimes
est envoyée franco à domicile pour 2 francs

Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.



COMMENT ON DEVIENT UN BANDIT

Les gamins sanglants



Tels étaient quelques-uns des facteurs du grand drame que nous allons maintenant exposer, drame encore secret et cependant visible, latent et pourtant formidable, et qui pourrait s'intituler : *L'irruption de la génération nouvelle.*

LÉON DAUDET : *Ceux qui montent.*

J'ai publié, la semaine dernière, une première lettre d'un « soldat-apache », qu'il m'a paru intéressant de comparer à la lettre écrite par le soldat Tisseau, quelques jours avant son exécution. En voici d'autres, qui ne sont ni moins instructives, ni moins émouvantes.

Bien entendu, nous ne nous attarderons pas à nous demander si le soldat Tisseau a été aussi l'élève des congréganistes, — si la laïque a fini de corrompre un mauvais sujet renvoyé de l'école des frères, — combien de temps il a passé ici et là — et dans quelle mesure il faut incriminer l'une ou l'autre discipline. Ce problème de dosimétrie ne me paraît avoir qu'un

intérêt très secondaire auprès des documents d'une sinistre clarté, que nous apporte chaque jour la chronique du crime.

Et puis, je le répète : je ne me soucie pas plus de fournir des arguments à la *Croix* qu'à la *Lanterne*. Je regarde les faits, j'en cherche les causes, et je m'applique à dire ce que je vois, en vrai « libre penseur ». Que mes réflexions offusquent ou chagrinent M. Combes, que les feuilles cléricales les citent et les commentent avec plus ou moins de complaisance et de bonne foi, peu me chaut. Jamais une considération de parti ne m'a empêché de dire ce que je crois être la vérité, et il y a d'ailleurs assez belle lurette que j'ai l'inestimable avantage de n'être plus enrôlé dans aucun parti.

C'est donc d'un esprit libre, et sans me soucier le moins du monde d'être ou non confondu avec les réactionnaires ou leurs alliés, que j'entends poursuivre notre enquête sur la crise morale de ce temps; et puisqu'on nous rebat les oreilles de la « défense laïque », je commencerai par dire, sans fard, que nier l'évidence est une façon bien maladroite et bien périlleuse de défendre l'école laïque.

Peut-on nier d'une façon générale les progrès de la criminalité? Regardez donc les statistiques! Ce ne sont pas les prêtres ni les moines qui les inventent; c'est le ministère de la justice qui les établit, c'est le *Journal Officiel* qui les publie. Nul n'ignore que depuis trente ans, le nombre des condamnations de mineurs suit une progression effroyable, et, si je ne me trompe, le grand avocat d'assises Henri-Robert a fait sur ce sujet une conférence désolante. Est-ce aussi pour faire plaisir à la *Croix*?

Regardez, dans les journaux à images, les têtes de ces bandits qui terrorisent la France : ce sont presque tous des gamins! Je vous disais la semaine dernière : « Dans les lettres de mon jeune apache, transparait à chaque phrase cet « ignoble idéal » dont parle Steeg et qui semble commun à tous les chenapans de la même génération. Car il s'agit bien d'une génération, et c'est pour cela qu'un exemple de ce genre nous paraît avoir un si vil intérêt social. Soudy a tout juste vingt ans. C'était l'âge de Graby, lorsqu'il tua une vieille femme dans un train en lui écrasant la tête à coups de talon, c'était l'âge de son complice; c'était l'âge de Nolot et de Tisseau, les deux soldats guillotinés au Mans, et Garnier n'est pas beaucoup plus vieux... »

Cette semaine, il faut ajouter : Garnier a vingt-deux ans; René Vallet a vingt-deux ans; Raymond-la-Science a vingt-deux ans; Carouy a vingt-huit ans; Jourdan, dit Imbart, dit Rostini n'a pas encore vingt-cinq ans; et Louis Mécabridge, qui, pour se faire la main, essaie d'étrangler une vieille rentière, a tout juste seize ans.

S'il ne vous suffit pas de voir leurs têtes, écoutez leurs propos. Écoutez cet extraordinaire interrogatoire de Soudy, l'éphèbe à la carabine, exposant au juge d'instruction ahuri ses idées sur la propriété, lui citant Proudhon et lui opposant les plus captieux arguments « sociologiques »; écoutez Carouy, qui explique posément au chef de la Sûreté quelle différence il y a entre le fatalisme et le déterminisme. Est-ce à l'école des frères ignorantins qu'ils ont appris toutes ces belles choses?

Voyez comment les journaux nous présentent

Raymond-la-Science (et quelle douloureuse ironie tient dans ce seul sobriquet!) :

L'enquête a pu cependant établir que Callemain était un être fort curieux. On l'avait surnommé « la Science » dans les milieux anarchistes, en raison de sa loquacité sur les bienfaits scientifiques ; il yaticinait sur tout, ayant mis le nez dans d'innombrables livres de physique, de chimie, de mathématiques, voire même de médecine.

— La science affranchira la société esclavé ! s'écriait-il avec enthousiasme. Obéissez à ses lois et vous deviendrez forts.

Ainsi parlait-il, dans les causeries ardentes échangées entre compagnons, dans l'ancien phalanstère anarchiste de Romainville, où il fréquentait depuis trois ans.

Allez lire les belles inscriptions de cette villa de Romainville, où les bandits s'offraient un avant-goût de la cité future : « Sois ton meilleur ami ; qu'importe le moyen, s'il s'agit de vivre ? » — « Ce que tu es, sois-le pleinement, pas à demi ! » — « Vivre d'abord, et quand même ! » Est-ce bien là les principes que les congréganistes inculquent à leurs disciples ? Trouve-t-on de pareils *graffiti* sur les murs des couvents ou des monastères ? « Vivre d'abord, et quand même ! » Serait-ce d'aventure la devise de la Trappe ?

Non, c'est entendu, gardons-nous de vouloir « trop prouver ». Ce que prouve l'expérience quotidienne n'est que trop suffisant. hélas ! et il n'y a pas besoin d'enlaidir cette hideuse réalité. M. Bouglé, professeur à la Sorbonne, nous demande dans la *Dépêche de Toulouse* :

Se trouverait-il dix personnes, même parmi vos lecteurs habituels, pour croire qu'en fait les maîtres du jeune chenapan qu'était Tisseau se

sont amusés à dissoudre systématiquement, dans son esprit, tout sentiment de respect envers ses parents ? Bien plus, qu'ils ont poussé la rage de détruire jusqu'à l'avertir, malicieusement, que s'il pouvait cambrioler le tiroir maternel, après tout, ce serait pain béni ?

Mais non, Bouglé, personne ne le croit, personne ne le dit. Prêter des sottises à ses contradicteurs pour les réfuter plus aisément, c'est un procédé de discussion indigne d'un logicien comme toi. Capus remet avec humour les choses au point :

Jamais un instituteur ne conseillera à un de ses élèves de s'emparer d'une automobile après en avoir égorgé les voyageurs, non plus que d'assassiner un garçon de recettes. Il se bornera à lui dire, en lui indiquant l'automobile : « Voilà la machine dont se servent les riches pour écraser le pauvre peuple », et en lui montrant le garçon de recettes : « L'argent que porte cet homme est le produit de vols innombrables commis au détriment des prolétaires. »

Certes, je ne prétends pas que ces théories aient une force de persuasion suffisante pour déterminer au meurtre un être qui a de bons instincts. On peut affirmer, cependant, qu'elles ne sont pas de nature à arrêter sur la voie du crime un individu qui en a de mauvais. Elles lui donneront même une sorte d'excuse sociale et elles seront capables sinon d'engendrer le forfait, du moins d'en rendre l'exécution plus décidée et plus cynique. De là peut-être le ton péremptoire et comme livresque de tant de criminels contemporains.

Oui, c'est cela même, Bouglé ; la plupart de ces criminels sont des raisonneurs, d'intrépides « rationalistes ». Et je ne dis pas non plus, nul ne dit que l'on ne puisse ou que l'on ne doive faire un autre usage de la raison ; mais il est constant qu'ils excellent à parer de sophismes leurs vols et leurs assassinats ; et conviens qu'il

n'est pas du tout indifférent de savoir où ils ont appris à raisonner de la sorte.

Oh ! nous en avons souvent rencontré de ces raisonneurs-là ; dans toutes les classes de philosophie, il y a un petit bourgeois anarchiste, qui, pour se donner des airs supérieurs ou simplement pour égayer ses camarades, se plaît à développer avec plus ou moins de verve les paradoxes les plus cyniques. A l'ordinaire, cela reste superficiel et théorique, parce que le petit bourgeois est contenu par son milieu, ses habitudes familiales, les préjugés de son éducation, le souci de sa carrière. Mais rappelle-toi, Bouglé, les années qui ont suivi la crise dreyfusiste, quand, nos classes finies, nous allions avec une si naïve et si belle ardeur coopérer dans les « universités populaires » à « l'éducation de la démocratie » ; toutes les fois qu'à la fin d'une conférence, tu faisais, suivant l'usage, appel à la contradiction, ne voyais-tu pas toujours au fond de la salle un, deux, trois anarchistes se lever pour te donner la réplique ? Ils ergotaient, ils ratiocinaient à l'infini, comme Souly, comme Carouy, comme Raymond-la-Science. Eux aussi, ils avaient lu Proudhon, et Spencer, et Karl Marx, et presque toujours ce qu'ils en avaient retenu ne composait dans leur intellect qu'un burlesque et lamentable pot-pourri, je te l'accorde ; mais n'est-ce pas cette pourriture-là qui nous empoisonne, Bouglé ?



Et puis, il faut bien le reconnaître encore : tout ce qu'ils disaient n'était pas absurde. Ou, du moins, *au point de vue où nous étions placés*, il ne nous était pas facile de leur répondre ; et, le plus souvent, en effet, nous ne leur répondions

guère que par de belles phrases ou par de bonnes paroles. Autant essayer d'arrêter avec des fleurs de rhétorique une ruée de tigres affamés.

Ces jeunes gens farouches — ah ! ils ne plaisantaient point, ceux-là ! — ne faisaient, en effet, que déduire avec une audace ingénue les conséquences extrêmes des principes que nous avions posés ; ils n'avaient pas peur d'aller jusqu'au bout de nos idées, et tout ce que nous pouvions leur reprocher, en somme, c'était la rudesse de leur franchise, leur manque de mesure, leur excès de logique ou leur précipitation. Ils allaient trop loin, ils allaient trop vite ; mais sincèrement, nous étions bien obligés d'en tomber d'accord : leurs réquisitoires contre la république bourgeoise — car ça finissait toujours ainsi — avaient quelque chose de fondé. Et je voudrais bien savoir, ô docteur de Sorbonne, toi qui détiens avec Herriot le plus clair de la doctrine radicale-socialiste, ce qu'aujourd'hui même tu pourrais trouver à redire aux âpres réflexions que voici :

Dans l'organisation sociale actuelle l'enfant est la valeur sociale la plus méprisée, celle dont l'Etat se soucie le moins. On rappelle à tout coin de boulevard qu'il ne faut pas maltraiter les chevaux ; et on laisse croître l'enfant du peuple en pleine souillure. Au nom de la propriété, le vautour impitoyable, le chasse, lamentable épave, du taudis où, pareil à une bête fauve, le petit être se terrait. L'enfant se développe au sein d'un bouillon de culture de crime, de rapine et de débauche. De tous côtés, du haut au bas de l'échelle sociale, l'exemple du crime et de la félonie lui est offert. De quel droit plus tard, la société lui demandera-t-elle compte de ses actes, après l'avoir abandonné à toutes les sollicitations mauvaises ? Elle ne lui a offert pendant les vingt ans de sa formation physique et morale que de mauvais exemples : la

platitude devant la réussite quels qu'en soient les éléments, l'excuse de tous les vols pourvu qu'ils soient adroitement perpétrés, l'exemple de toutes les violences sous le prétexte de colonisation. Quoi d'étonnant après que la Société récolte des exemplaires de bandits semblables à ceux de Chantilly !

« Si quelqu'un vient vous dire que l'on s'élève autrement que par le travail et l'économie, chassez-le, c'est un imposteur » écrivait Franklin, le grand savant bourgeois et américain. Et l'on s'est empressé de mettre cette belle maxime en exergue sur la couverture des livrets de caisse d'épargne. Mais elle est fausse, lamentablement fausse, la maxime ! Regardez donc : pour s'élever, le travail ? l'économie ? allons donc ! Vous nous la baillez belle. L'expérience est là. Les faits sont indéniables et patents.

Pour être trésorier-payeur général d'une des plus fructueuses recettes de France ne suffit-il pas d'être gendre du président ?

Pour être deux fois ministre, président du Conseil et sauveur imploré d'un parti en faillite ne suffit-il pas d'avoir renié tout ce qu'on écrivait naguère, d'être le maître de la grève générale que l'on avait organisée jusqu'à l'âge de quarante ans ?

Alors on devient digne de diriger les destinées du pays. Les hommes de tous les partis admirent votre adresse et célèbrent votre gloire. Vous menez, renégat brillant et adulé, le vaisseau de l'Etat et le faites évoluer lentement sur les mares stagnantes, au milieu de la boue des compromissions financières et du sang des répressions ouvrières. Le travail ? L'économie ? Allons donc, le reniement cynique de toute une vie de propagande, voilà le mode certain et avéré de réussite.

Quoi d'étonnant qu'avec de tels exemples une société constate de tels méfaits.

Ce n'est pas un apache, ce n'est pas un anarchiste qui a écrit cela, Bouglé : c'est un autre maître de notre enseignement supérieur, M. A. Turpain, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers. C'est un brave homme, et c'est un homme brave : pour écrire cela de Briand, mi-

nistre de la justice, quand on est professeur en exercice, il faut un courage dont ne sont pas capables les laquais universitaires que nous connaissons. Et sans doute, je ferais injure à M. Turpain, si je pensais découvrir dans cette page rien qui ressemble à un essai d'apologie des bandits ; mais il est certain que le jour où ils passeront en cour d'assises, leur avocat ne saurait pas le premier mot de sa plaidoirie s'il ne cherchait dans une pareille diatribe le meilleur de sa défense. Et s'il y a quelque chose de juste dans cette page du savant professeur, serons-nous, dans l'affolement de l'universelle terreur, incapables de discerner qu'à l'origine, en ces âmes obscures ou mal éclairées, ce « quelque chose de juste » a paru justifier les abominables forfaits qui nous épouvantent ? N'étaient-ils pas colorés d'un prétexte de représailles ou de revendications ? Ces bandits intellectuels ne se représentaient-ils pas leurs crimes, au fond d'eux-mêmes, comme un légitime effort pour corriger les injustices du sort ou réparer les iniquités sociales ? Et qui donc leur a enseigné que l'homme, affranchi par la science, ne pouvait plus se résigner à les subir ? Sont-ils seuls coupables, s'ils n'ont vu dans notre morale laïque qu'un évangile de révolte et de jouissance immédiate ?



Nous avons beau jeu pour dire maintenant qu'ils ne vont chercher après coup dans les livres de nos « penseurs » qu'une excuse à leurs crimes. Qu'en savons-nous ? Et sommes-nous si sûrs que ce ne sont pas ces livres-là qui les ont inspirés ? Ils les ont mal lus ? Est-ce bien sûr encore ?

Oh ! certes, je ne plaide pas en leur faveur les circonstances atténuantes. Pour les raisons

qu'il vient de nous dire, le professeur Turpain avoue que « juré, il hésiterait à voter le châtiment suprême » ; pour ma part, la seule considération de la défense sociale suffirait pour me faire prononcer la sentence de mort. Il est nécessaire que l'on supprime ces bandits comme on abat les chiens enragés ; mais après le verdict, je comprendrais fort bien que l'un de ces jeunes hommes se levât pour nous dire :

— Traitez-nous comme des chiens enragés, soit, mais les chiens enragés sont innocents du mal qu'ils font.... Sommes-nous seuls responsables de nos crimes ? Vous avez le pouvoir de nous faire couper la tête ; mais êtes-vous parfaitement certains d'avoir le droit de nous condamner, sans vous condamner en même temps vous-mêmes ? Regardez-nous, reconnaissez-nous : nous sommes un effet, dont vous êtes une cause... Sans doute, nous ne prétendons point qu'en venant à nous et en nous ouvrant tous ces livres, vous avez voulu délibérément faire de nous des assassins, ni même des anarchistes. Vous ne vouliez que nous émanciper et partager avec nous « les fruits de l'arbre de la science »... Voyez le résultat et mesurez votre erreur. En croyant nous libérer des superstitions et des préjugés, vous n'avez travaillé jusqu'à ce jour qu'à une œuvre destructive : vous nous avez enlevé, avec le catéchisme, un frein que rien n'a remplacé....



Et ce n'est pas une raison, certainement, pour revenir au catéchisme et montrer au peuple le chemin de l'Eglise ; mais ce n'est pas une raison non plus pour refuser de voir où peuvent mener les autres chemins....

Considérez avec attention le spécimen que voici : Relisez, dans le dernier numéro de l'*Œuvre*, les premières confidences de mon « soldat-apache ». Elles n'ont pas été imaginées ou sollicitées pour les besoins de la controverse. Cette lettre est du 7 janvier, et je n'aurais pas songé à la publier, si les récents événements ne lui avaient donné non pas seulement un « intérêt d'actualité », mais un poignant intérêt psychologique et moral. On devine sans doute ce que j'ai pu répondre à cette lettre, et quelles questions j'ai posées au jeune homme qui me l'écrivait. Le 17 janvier, je recevais la seconde lettre qu'on va lire. Elle me parut encore plus curieuse et plus troublante. Je me proposais d'aller voir cet enfant dans le fort de la frontière où il fait son service ; nous nous serions promenés ensemble, entretenus à loisir ; j'aurais essayé de comprendre ce petit monstre innocent et — passez-moi ce mot prétentieux — de lui ausculter l'âme. J'aurais essayé aussi — car est-il besoin de dire que je ne cherchais pas là seulement une amusette de dilettante ? — j'aurais essayé de le remettre dans la bonne route. Malheureusement, mon travail ne me l'a pas permis tout de suite. J'eus peut-être le tort de laisser sans réponse de nouvelles lettres du jeune homme, comptant aller le surprendre, et, depuis six semaines, j'étais sans nouvelles de lui, quand les bandits automobilistes commencèrent leurs sinistres randonnées. Presque en même temps, j'appris que mon petit soldat avait déserté !

Pendant quelques jours, j'ai pu me demander s'il n'était pas de la bande, et je me le demandais encore la semaine passée en écrivant mon article. A l'heure qu'il est, je suis rassuré. Mais bien entendu, je garde pour moi cette certitude. Mon correspondant s'est adressé à moi en toute con-

fiance comme à un confesseur; je lui dois le secret, et, si je retiens de son histoire tout ce qui peut éclairer l'opinion et la conscience publiques, je ne donnerai à personne aucune indication qui puisse le trahir. Professeur de philosophie révoqué pour incontinence morale, il est naturel que je consacre mes loisirs à l'étude d'une question de philosophie sociale aussi passionnante que celle-ci; mais je ne me sens aucune aptitude pour le métier de policier.

GUSTAVE TÉRY.



17 janvier 1912

Cher Monsieur,

A midi, au moment de partir en marche, j'ai reçu votre lettre qui m'a bien fait plaisir. Je vois que vous vous intéressez à mes idées, et je vais satisfaire vos désirs.

Vous dire toutes les péripéties de ma vie aventureuse serait un roman trop long à raconter; néanmoins, en quelques mots, je vais tâcher de vous expliquer l'homme sur lequel vous avez daigné jeter un regard intéressé.

Sachez d'abord, cher monsieur, que je m'appelle Pierre X..., je suis né en décembre 1890, 9, rue... (près de la porte Saint-Martin).

Je n'ai jamais connu mon père et j'ai toujours vécu seul avec ma mère, qui est une pauvre femme infirme et qui habite actuellement rue...

J'ai eu mon certificat d'étude à onze ans et demi, à l'école de la rue Saint-Denis, 221.

A douze ans, j'étais en première classe, cours supérieur. J'ai toujours été le premier en rédaction et en français.

Ma mère, pauvre, ne pouvait me faire continuer mes études. Je fis trois ans d'apprentissage dans la layeterie et la gainerie. Ce n'était pourtant pas ma vocation: vous le comprendrez par la suite, cher monsieur.

Là, à quinze ans, je fis la connaissance d'amis d'école qui étaient des apaches de profession (1). Ce fut alors le commencement de ma vie de filou. Tous ces amis admiraient mon savoir et mon adresse. Je fus bientôt l'étoile de tous ces escarpes. Ma renommée s'accrut, du faubourg Montmartre aux Halles et au Sébasto.

En mai 1907, je fus acquitté par le tribunal correctionnel de Versailles et en août 1907 j'eus un non lieu du parquet de Paris. Seulement, en sortant du Palais de Justice, je m'évadaï des mains des policiers, parce qu'on voulait me remettre chez M. Rollet.

Ce fut alors que je devins célèbre parmi les apaches. Un beau jour, je me liai avec d'habiles filous au narcotique, et je devins leur élève. Ma vie était toute tracée: je devins rat d'hôtel, et appris à manier le chloroforme.

Entre temps, je fus complice de plusieurs tentatives de chantage. En un mot, j'étais de la Grande Ecole, et dans notre entourage on disait de moi:

— Ce gaillard-là, à vingt ans, en fera un drôle!

En m'envoyant dans une maison de correction, le président du tribunal me dit:

— Vous êtes perversi jusqu'à la moelle des os.

Enfin, vous devez juger vous-même de ce que je pouvais être à cet âge-là, et je n'insiste pas davantage sur ces points. Sous l'apparence d'un petit jeune homme bien élevé, je me faufilais partout, et j'imaginai des combinaisons si habilement que les hommes qui s'en débrouillaient ensuite n'ont jamais été inquiétés par la police. Car croyez-le bien, et là-dessus, j'en sais long pour ma part: toute vicieuse et malicieuse qu'elle est, elle trouve toujours des adversaires capables de la dépister.

Pendant un an, j'ai roulé sur l'or. La nuit, je faisais la bombe aux Halles ou dans les tavernes de Montmartre. Et puisqu'il faut tout vous dire, je recevais aussi de l'argent d'une femme très intelli-

(1) C'est moi qui souligne. — G. T.

gente qui faisait ses tournées avec des michés sérieux.

[Suivent quelques tableaux de mœurs, qu'il me paraît préférable de vous laisser deviner.]

Bref, cher monsieur, j'ai fait des combinaisons de toutes sortes; j'ai volé, j'ai été filou, mais jamais je n'ai versé le sang; car aujourd'hui, avec le progrès, cela est inutile.

... Et maintenant, j'ai le choix entre deux routes. L'une, c'est la vie de filou, mais du grand filou qui la connaît et qui réussit toujours. L'autre serait la vie d'un grand policier, car je connais toutes les ruses, tous les trucs des escarpes. Jusqu'à présent, je n'ai pu suivre que la première de ces routes; quant à l'autre, je n'ai pas de protection pour y arriver. Alors, que voulez-vous?

En continuant mon récit, cher monsieur, je vous dirai quelle part j'ai prise à l'attaque du train. Mon ami voulait employer à cet effet des hommes qui ne regardaient pas à faire couler le raisiné. Je n'approuvais pas, car je voulais faire cette affaire à deux. On ne m'écouta pas, et la chose arriva comme je l'avais prédit. Je fus complice, c'est vrai; je touchai quelques milliers de francs. Après le vol et le meurtre, tous furent arrêtés sauf moi et mon compagnon X. Nous filons à Londres, mais trois mois après, il ne me restait plus que 200 francs. C'est alors que je fus appréhendé au Pavillon Bleu, au parc Saint-Cloud; j'avais un flacon de chloroforme, un revolver hammerless blindé et une bague poison. Je tâchai de faire disparaître ces objets compromettants, mais une partie fut saisie. Après six mois de détention, on me rendit mon argent, et je fus inculpé de port d'armes et objets prohibés: ce fut la colonie pénitentiaire. Trois mois après, je m'évadai, mais je fus rattrapé au bout de quarante-huit heures, et comme je vous l'ai dit, cela me valut quarante-cinq jours de cachot.

Ensuite, on m'envoya dans une maison correc-

tionnelle, à X... Là, le directeur et mon instituteur-chef dirent à tous mes surveillants et gardiens:

— Ayez l'œil sur cet homme, car il est capable de monter des complots comme pas un.

Malgré cela, j'eus le premier poste de confiance; je fus infirmier. L'instituteur-chef, qui est le sous-gouverneur de la détention, me promit la liberté provisoire au bout de dix-huit mois, si je me conduisais bien; mais pensez-vous! la révolte arriva, je fus puni de trois mois de cellule, et ensuite, je devins un pilier de désordre.

Malgré mon indiscipline, j'eus toujours les premiers postes. Quand je n'étais pas puni, les chefs vantaient mon intelligence supérieure; mais jamais je ne me soumis à leur autorité.

Voilà mon histoire en peu de mots, cher monsieur. Je vous suis infiniment reconnaissant de l'intérêt que vous me témoignez. J'ai beaucoup lu et étudié quand j'étais en prison...

Aujourd'hui, je suis soldat. J'ai reçu hier une lettre dans laquelle des anciens amis me proposent de désertir et de filer en Amérique. Croyez-moi, cher monsieur, la tentation ne manque pas, car au régiment la vie est triste pour moi. Je ne peux compter sur personne, si ce n'est sur ma mère.

Eh bien! peut-être, si je déserte, ma vie de jeunesse recommencera là-bas, car réfléchissez bien: qu'est-ce que je peux compter? Il me faut faire mon service sans un sou; ensuite, à ma libération, où pourrai-je trouver du travail? Mes antécédents ne me fermeront-ils pas toutes les portes?

Je finis, car neuf heures vont sonner. Bien que je ne vous connaisse que par vos articles et par votre lettre, je suis prêt à vous rendre tous les services que vous voudrez. Vous pouvez compter sur moi dans n'importe quelle situation. Je vous envoie mes plus sincères salutations.

Cher Directeur,

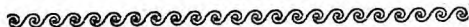
Je vous envoie cette carte comme gage de reconnaissance, et veuillez bien recevoir mes salutations les plus empressées.



Autre carte.

Veuillez agréer les félicitations de plusieurs de mes amis au sujet de vos réflexions sur les exécutions capitales. Oui, l'instigateur du crime, c'est l'alcool. Mais que les chefs, les gros, nous montrent l'exemple, car eux, les riches, ne s'en privent pas.

(A suivre).



Dans les *Hommes du Jour*, Victor Méric que je me suis permis d'appeler « l'antisémite malgré lui », me traite à son tour de « royaliste qui s'ignore ». Et il me pose des questions auxquelles je veux répondre attentivement. Je n'en ai pas le loisir cette semaine ; mais je ne veux pas attendre la semaine prochaine pour assurer Méric qu'il se trompe absolument lorsqu'il écrit :

Vraiment, Téry, vous en avez de bonnes. Vous m'accablez de fleurs dont le parfum n'y peut qu'être agréable, mais vous avez soin d'y glisser quelques gouttes de poison subtil. C'est ainsi que vous paraissez insinuer — peut-être n'y avez-vous pas songé suffisamment — que je puis m'arrêter ou me laisser arrêter au beau milieu d'une campagne, par moi entreprise et sous ma seule responsabilité.

Non, Méric, je n'ai pas eu de ces intentions empoisonnées. Vous m'avez mal lu, ou j'ai mal écrit. Je vous tiens pour un très honnête confrère, et s'il en était autrement, je n'aurais pas engagé avec vous cette amicale conversation.

G. T.



Brest et les Allemands

PAR

URBAIN GOHIER

La campagne que j'ai menée jadis dans le *Soleil*, dans l'*Aurore*, dans le *Petit Bleu*, et que j'ai reprise dans le *Journal* pour obtenir l'utilisation de cette position navale admirable : **Brest** — évoque un souvenir lointain.

Il y a bien des années, le vieux prince Chlodowig de Hohenlohe se trouvait avec sa famille dans les environs de Brest pour y recueillir la succession de son beau-frère, qui avait été attaché militaire de l'ambassade russe à Paris et qui laissait des propriétés en Bretagne.

Un jour, un domestique ramassa, près de la gare de Kerluon, une lettre de ce Hohenlohe adressée à M. Albrecht Ballin, qui est le chef des grandes entreprises maritimes allemandes. (N'oublions pas que le Juif fraiikfortois qui préside le conseil de préfecture de la Seine s'appelle *Grünenbaum-Ballin*). Chlodowig de Hohenlohe s'exasiait sur Brest « cette rare merveille, disait-il, dont la France ne sait tirer aucun parti, et d'où nous (Allemands) commanderons un jour l'Atlan-

tique nord, quand nos splendides auxiliaires, les grands Juifs allemands et les missionnaires de Karl Marx, déjà à l'œuvre de l'autre côté des détroits, nous auront débarrassés de l'Angleterre.»

La lettre fut portée à l'amiral préfet maritime, qui refusa avec terreur d'en prendre possession. Elle parvint à lord Dufferin, fut placée sous les yeux de la reine Victoria, et passa dans les archives du Foreign Office, où M. Arnold Forster en eut connaissance quand il fut sous-secrétaire à la marine.

Le programme indiqué par Hohenzollern est en voie d'exécution.

Les grands Juifs allemands comme Sir Ernest Cassel (de Frankfort), sont maîtres de l'Angleterre. Les nihilistes juifs comme ceux d'Houndsditch attaquent la société britannique dans les bas-fonds. Les Juifs qui propagent les doctrines collectivistes organisent les grèves comme celle qui vient de bouleverser la vie anglaise et qui cause d'incalculables désastres.

En même temps, les Allemands occupent la France. Avec les Juifs pour fournisseurs, les Reinach, Grumbach, Merzbach, Schrameck, Gruenbaum, Dreyfus, Ullmo, Levy, Meyer, Kohn et Kahn dans les postes directeurs de la République, ils inondent de leurs hommes tout notre territoire. Ils étaient 103.000 à Paris au dernier recensement; maintenant, davantage. La Normandie, la Bretagne, les Alpes-Maritimes sont submergées par l'élément germanique aussi bien que la frontière de l'est.

Dans l'*Action Française*, Léon Daudet a

publié là-dessus, depuis un an, des renseignements et des documents d'une signification terrible. Ce sera la honte de la presse républicaine d'avoir fait le silence au profit de la manœuvre allemande, parce que les révélations salutaires venaient d'un royaliste.

En ce qui concerne Brest, les Allemands *ne pourraient pas* renoncer à leurs projets. Ils sont directement intéressés à l'œuvre que je préconise depuis vingt ans, et ils se chargeront de l'exécuter si nous n'en sommes pas capables.

M. Lionel Radiguet, qui fut un des promoteurs de Brest-Transatlantique, signale très justement que le commerce mondial tend à délaisser l'entrepôt britannique pour aborder directement le continent. Faute de Brest, le trafic incline vers les ports méditerranéens, Gênes, Naples, Trieste, pour atteindre l'Europe centrale.

Mais Brest a été marqué par la nature pour être la tête de ligne du réseau ferré continental et de la navigation transatlantique. Il faut que cette destinée se réalise.

L'énorme agglomération germanique n'admettra pas indéfiniment que son trafic ne suive pas la voie la plus commode, la plus logique, la plus économique, parce que les Français se déclarent incapables d'approprier la rade de Brest, d'établir les rails nécessaires en Bretagne, et d'installer aux abords de Paris la grande gare de jonction où doivent aboutir tous les chemins de fer d'Europe.

Si nous ne faisons pas ce que nous devrions avoir fait depuis vingt ans, les Allemands viendront le faire — de gré ou de force.

Peut-être les arrangements sont-ils déjà conclus ; les grands hommes d'affaires de Hambourg et de Bâle tiennent une combinaison prête ; on soupçonne que le Congo n'est pas le seul cadeau que la République a fait aux Allemands : pour avoir l'honneur de coloniser le Maroc, elle permettrait aux Allemands de coloniser la France.

Ils ont étudié des plans. Ils savent où ils placeront, dans la rade de Brest, les wharfs et les appontements pour utiliser les fonds naturels, sans travaux coûteux, sans quais de pierre, juste avec les rails qu'il faut pour rejoindre ceux de l'Orléans et de l'Ouest-Etat. L'ingénieur Gelpké a lancé le projet de « Bâle port de mer », fondé sur l'utilisation commerciale de Brest : le canal de Nantes à Brest deviendrait le canal de Brest à Bâle, par la Loire, la Saône, le Doubs et la Birse...

Accepterions-nous ceste humiliation : que l'étranger prenne la haute main sur nos affaires et — par notre défaillance — oblige la France à remplir son destin ?

URBAIN GOHIER.

P.-S. — Mon dernier article sur cette question me vaut la lettre suivante, qui indique un des motifs du criminel abandon de Brest.

La Bretagne est mal vue du « Régime abject ». Il y a des républicains nombreux en Bretagne ; les *bleus* y sont aussi forts que les *blancs* ; mais ces républicains laissent voir une sorte d'idéalisme qui déplaît aux Homais et aux Flachons de la République officielle.

D'autre part, Le Havre a toujours été puissant dans les conseils gouvernementaux ; Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat, puis Président de la République, et les Siegfried, et les Juifs qui imposent un proconsul hébreu au département de la Seine-Inférieure, se sont opposés à ce que l'intérêt national prévalût contre un petit intérêt local.

Le scrutin d'arrondissement n'est pas seulement le scrutin de la corruption et de l'imbécillité ; il est surtout le scrutin de l'impuissance et de la ruine.

Monsieur,

Les membres du Comité de direction du *Parti Nationaliste Breton* vous prient d'agréer l'expression de la gratitude qu'ils vous doivent pour l'article que vous avez consacré à *Brest-transatlantique* dans *Le Journal* du 28 mars.

Hélas ! Monsieur, votre voix, après tant d'autres, se sera élevée en pure perte, nous le craignons bien. Depuis dix ans, notre pays tout entier, particulièrement par l'organe de l'*Union Régionaliste Bretonne* que dirige le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes, n'a cessé de réclamer très haut l'exécution d'un projet dont vous avez fort justement fait ressortir les avantages les plus évidents.

Malgré les démarches de nos représentants bretons, malgré la logique impérieuse, malgré les résultats certains, malgré son admirable rade et sa situation exceptionnelle, Brest ne deviendra point tête de ligne dans la navigation transatlantique, parce que ce port est irrévocablement condamné dans l'esprit des politiciens français.

Ah ! si le port de Brest eût été en Gascogne, de quelles faveurs insignes n'eût-il point depuis longtemps bénéficié ! Mais Brest est en Bretagne, dans un pays qui, après quatre siècles de... (disons d'union à la France) conserve encore ses traditions, ses coutumes et jusqu'à

sa langue! Avantager la Bretagne? Vous n'y pensez pas! Lui faire l'aumône quand la sardine déserte ses côtes; passé encore! Mais lui réserver une source merveilleuse de prospérité, lui donner les moyens de développer sa vitalité, faire de Brest la rivale du Havre, de Bordeaux et de Marseille, — voyons, Monsieur, êtes-vous bien Français pour préconiser un tel projet?

La sagacité de nos maîtres est infaillible; nous le savions et vous n'en doutiez pas. Il était à démontrer le parfait esprit d'équité dont ils inspirent leurs actes.

Voilà qui est fait et vous pouvez, Monsieur, puisque l'occasion s'en présente, dévoiler à vos compatriotes la façon dont l'opinion bretonne apprécie l'attitude du gouvernement français à l'égard de notre pays.

Nous prendrons soin, de notre côté, de faire reproduire la présente lettre par toute la presse bretonne.

Pour le Comité de rédaction
du "Parti Nationaliste Breton",

Les Secrétaires délégués :

JEAN BEAUMEL.

RONAN DE KERMÉNÉ.

CAMILLE LE MERCIER D'ERM.

Abonnez-vous à L'ŒUVRE!

Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE!

Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, les cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.



Ali-Baba

PAR

MOWGLI

— Eh bien, baron, avez-vous distribué des revolvers à vos garçons de recette et à vos caissiers?

— Je ne fais jamais de dépenses inutiles, me répondit le baron Isaac de l'Echelle-Jacob...

— Mais les bandits...?

— Ça n'existe pas.

— Pourtant, si, un beau jour, une équipe de malfaiteurs solidement armés, pénétrait dans votre maison de banque...

Le baron Isaac se mit à rire, longuement, confortablement; quand il rencontra des occasions de s'amuser sans que ça lui coûtât rien, il sait en profiter.

Puis, lorsqu'il eut ri tout son saoul, il s'expliqua :

— C'est déjà arrivé une fois. J'ai eu la visite de ces messieurs à ma caisse... L'affaire a été excellente pour moi; ils m'ont laissé une belle petite commission.

Je sais que le baron ne plaisante jamais; et je le regardai avec admiration.

— Ça s'est passé un peu avant l'Exposition de 89, reprit le grand financier. A cette époque-là, je n'avais pas encore la rosette rouge à la boutonnière, ni les ministres dans ma poche. Pourtant, j'avais déjà des idées. Je venais de lancer, avec un

certain succès, une émission d'actions privilégiées de la « *Société de Plantations des Iguanes du Danube* » au capital d'un million et demi. On fait ce qu'on peut.

— Plantations des... Iguanes ?

— Oui, attendez un peu; vous comprendrez. Les *iguanes*, du moins d'après les explications données par mes prospectus, étaient des légumes prolifiques et nourrissants, dont la culture nouvelle devait révolutionner le monde agricole et détrôner, si j'ose dire, la pomme de terre. Isaac (je n'étais pas encore baron) était donc en train de déboulonner Parmentier; et, sans plus ample informé, on m'envoya du ministère les palmes du Mérite agricole.

— Et l'émission réussit ?

— D'une façon très satisfaisante; les ecclésiastiques et les gens de maison virent là, suivant l'usage, un placement de père de famille, et me confièrent leurs petites économies... Or, peu de jours après la souscription, un journal politique du soir, se mêlant évidemment de ce qui ne le regarde pas (comme presque tous les journaux, soit dit sans vous offenser) publia des révélations sensationnelles...

— Sur votre compte ?

— Non, sur le compte des « *iguanes* ». Il apprit à ses lecteurs que les *iguanes* ne sont pas des légumes, mais de gros lézards qui ne se mangent pas, et qui d'ailleurs poussent rarement sur les bords du Danube.

— Vous aviez confondu les « *iguanes* » avec les « *ignames* »...

Le baron prit un air excédé.

— Mais, mon ami, qu'est-ce que ça fait ?...

Quel rapport l'agriculture peut-elle bien avoir avec la finance ?

— Toujours est-il que vos souscripteurs durent concevoir quelque inquiétude ?

— Il s'en trouva même qui eurent l'aplomb de venir réclamer leur argent... (Leur argent était pourtant bien en sûreté. Je l'avais placé à la caisse d'épargne... à la caisse d'épargne de Francfort-sur-le-Mein, en prévision des mauvais jours; et la preuve qu'il était en sûreté, c'est qu'il y est encore)... Certes, à l'heure actuelle, pour me débarrasser des solliciteurs importuns et des souscripteurs grincheux, j'obtiendrais du gouvernement, sur un seul geste, une division d'infanterie et quelques canons en manière de service d'ordre. Mais, alors, comme je vous l'ai dit, je débutais. On me donna seulement deux sergents de ville pour protéger ma modeste maison de banque contre les actionnaires des « *Iguanes du Danube* ».

— Mais je ne vois pas encore poindre les bandits, dans votre histoire...

(J'avais été sur le point de dire : les « autres bandits ».)

— Nous y arrivons... Les sergents de ville avaient pour consigne de ne laisser entrer à la banque aucune personne ayant une figure d'actionnaire. Un beau jour, vers 10 heures (vous voyez que mes brigands sont de l'école de Bonnot, Garnier et Carouy) trois individus se présentèrent à la porte. Le premier dit aux agents : « Ces messieurs sont avec moi... » Les agents laissèrent passer; ils dirent plus tard, pour leur excuse, que les personnages en question étaient porteurs de physionomies intelligentes, et ne paraissaient pas être des actionnaires... Les trois complices montèrent donc dans mes bureaux et mirent des revolvers sous le nez de mes deux employés, qui, terrifiés, allèrent

se barricader dans les water-closets (on eut toutes les peines du monde à les extraire de là, 48 heures après cet événement)... Puis, les brigands, avec une prodigieuse dépense de force et d'adresse, parvinrent à faire sauter la porte de mon coffre-fort... Pendant ce petit travail, j'étais entré dans la pièce, et je les regardais faire avec intérêt. Lorsque, enfin, mon coffre fut ouvert, je dis tout haut, sur un ton de commisération : « C'est un travail qui est bien mal payé!... »

— Il n'y avait rien, dedans ?

— Il y avait les restes du déjeuner de mon caissier. Je dois rendre cette justice à mes visiteurs qu'ils n'y touchèrent même pas ; pourtant l'exercice qu'ils avaient pris avait dû leur donner de l'appétit... Au son de ma voix ils se retournèrent, et, aigris par le malheur, s'en prirent à moi de leur déconvenue.

— Ils vous brutalisèrent ?

— Pas précisément... Mais leurs procédés ne furent pas ceux de personnes bien élevées. Celui d'entre eux qui paraissait le chef me regarda en face, croisa ses bras sur sa poitrine, hocha trois fois la tête d'un air indigné et finit par s'écrier : « Alors ! Vous n'êtes pas honteux de votre conduite ? Il n'y a pas huit jours que vous avez touché 1.500.000 francs et il ne reste déjà plus un sou dans votre caisse!... Comme ça, c'est tout ce que vous offrez aux personnes qui se dérangent pour venir vous voir?... Vous avez mangé tout cet argent-là avec des femmes, misérable!... Vous mériteriez que nous appelions la police. Voulez-vous parier que je fais signe aux agents qui sont là en bas, et qu'on vous emballe pour abus de confiance ? »

— Il y avait un peu de ça.

— Heureusement, je n'ai pas perdu mon sang-froid. J'ai invité les brigands à s'asseoir, je leur ai

offert des cigares, je leur ai expliqué que les 1.500.000 francs n'étaient pas dilapidés, et qu'au contraire ils étaient employés dans une affaire magnifique, l'affaire des « Iguanes du Danube »... De sorte que, de fil en aiguille...

Confondu d'admiration, je contemplais le baron Isaac et des horizons s'ouvraient devant moi... Je commençais à comprendre.

— Je parie, baron, que vous leur avez collé des actions des « Plantations d'Iguanes du Danube » ?

— Vous avez gagné votre pari... Ces braves gens avaient quelques fonds disponibles, ayant cambriolé une bijouterie trois jours auparavant. Ils m'ont pris, à 40 % au-dessus du pair, une centaine de titres qui m'avaient tout juste coûté le prix du papier et de l'impression. Et nous nous sommes quittés, enchantés les uns des autres.

— Mais, un peu plus tard, ils ont dû vous en vouloir ?

— De quoi?... Ils ont reconnu que j'étais le plus fort... Non, nous sommes restés en excellentes relations. Et, tout récemment encore, ils ont découvert, pour mon compte, de riches gisements aurifères... du côté des rives de la Guyane. Je prépare l'émission. Voulez-vous que je vous réserve cinquante titres ?

MOWGLI.

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

**Nouvelle contribution
à la biographie du " Juif Immonde "**

Jules Lemaître vient d'écrire à Arthur Meyer :

Paris, 7 avril 1912.

Monsieur,

Je pensais que votre livre, très médiocre en lui-même, et d'ailleurs plein d'erreurs de fait, serait vite oublié et qu'on n'en parlerait plus au bout de huit jours. Je n'avais pas prévu votre roubardise, vos trucs de marchand de lorgnettes, les façons que vous avez de stimuler les libraires. Je n'avais pas prévu que vous useriez, jusqu'à l'extrême impudeur, de toutes les ressources dont dispose un directeur de journal, ni que vous obtiendriez, de personnages considérables, des témoignages, écrits et développés, d'une admiration évidemment spontanée; témoignages dont vous échelonnez savamment la publication.

Cette farce indécente a assez duré. Je sais que je vous fais, en ce moment même, de la réclame, et que vous allez encore vivre là-dessus. Vous me répondrez avec courtoisie, en protestant que vous m'aviez traité avec égards; vous en appellerez à l'Académie, à l'Institut, à tous vos illustres correspondants. Mais il faut pourtant que quelqu'un vous dise la vérité. Ce livre, écrit par vous sur une femme dont vous vous dites l'ami, ce livre qui eût fait horreur à celle qui en est l'héroïne, est une action méprisante, et vous êtes un malheureux.

JULES LEMAÎTRE.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Juifs de prostitution.

Dans ses *Mémoires d'un Voyeur*, ArThurenne-Meyer ne peut se retenir de donner l'adresse de sa patronne : « Blanche d'Antigny, 96, avenue Friedland. »

La drôlesse est morte depuis longtemps; mais le proxénète qui fait les délices du monde réactionnaire en même temps que de la police républicaine avait contracté l'habitude de glisser la carte de la « maison » dans la main des passants : il continue !

C'est le maquerelage posthume.

Le *Figaro* (3 avril) publie une lettre de M. Déroulède au même « Juif immonde », pleine d'effusions, de poignées de main, d'affection, d'embrassades.

Le *Figaro* est le même journal qui imprima et réimprima le télégramme flétrissant du duc d'Orléans au sujet de Meyer. (1)

M. Déroulède est l'ancien lieutenant du général Boulanger. Et Meyer était, dans le parti boulangiste, l'espion et l'agent provocateur du ministre Constans. Il émargeait régulièrement son salaire de mouchard à la Sûreté.

Quelques jeunes gens candides, ignorant l'histoire contemporaine, me reprochaient dernièrement une appréciation sur M. Déroulède. Je

(1) Publié par *l'Œuvre* (Voir la collection).

leur conseille de lire, dans le *Figaro* enjuivé des Reinach et de la Dresdner Bank, sa lettre à Meyer !

Wilson-Jaurès.

M. L.-L. Dreyfus, chef de la banque de ce nom et de la plus grande entreprise d'accaparement des grains en Europe, principal commanditaire de l'*Humanité*, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

C'est en croix, rosettes, crachats de la Légion d'honneur que l'agent du Kaiser a remboursé la plupart des commandites qu'il a reçues de la finance judéo-prussienne pour créer sa feuille.

Le Juif Lévy-Brühl, intermédiaire des Rothschild (V. la *Guerre Sociale*) a été fait antérieurement officier de la Légion d'honneur pour son courtage.

M. L.-L. Dreyfus a payé sa promotion 100.000 francs au camarade Jaurès, comme Edmond Blanc avait payé sa croix 100.000 francs à Wilson. Il serait amusant de réimprimer le discours virulent que le Jaurès, alors, prononça contre Edmond Blanc et Wilson.

Et le Juif X... a payé 50.000 francs à l'*Humanité* (pour une campagne contre les fonds russes) sa rosette d'officier. La *Guerre Sociale* n'en a pas trouvé trace dans la comptabilité de l'*Humanité*, soit parce que les comptes de la bande sont à double fond, soit parce que le camarade Jaurès avait essayé de voler ses propres complices.

Marale : le Parti Socialiste unifié est le parti de la corruption ; la stupidité de ses ouailles ne peut se comparer qu'à l'infamie de son chef.

Sauve qui peut !

M. Delcassé vient de nommer au commandement du cuirassé *Démocratie* le capitaine de vaisseau Marie Jaurès, qui a fait sauter le cuirassé *Liberté* au mois de septembre dernier.

« Qu'importent les victimes ! » disait herr Jaurès en déclanchant la grève des cheminots, pour exécuter un coup de Bourse sur les valeurs des Chemins de fer et pour paralyser la mobilisation française au moment des difficultés avec l'Allemagne.

« Qu'importent les victimes ! » disait le commandant Marie Jaurès en signant son rapport menteur sur l'état des poudres de la *Liberté* et en se sauvant dans le Tarn, à la veille de la catastrophe.

La *Démocratie* aura le sort de la *Liberté*.

Dans l'*Œuvre* des 28 septembre et 5 octobre 1911, j'ai donné les états de service du commandant Jaurès. (1) J'ai montré comment chacun de ses galons, arraché au ministre par un chantage parlementaire, avait été fêté par un désastre.

Echouage du *Galilée* sur la côte d'Afrique, assassinat des matelots Sanquer et Quillou sur le même croiseur, cinq ou six tentatives de destruction de la *Gloire*, perte répétée des ancres et des torpilles, canonade du cuirassé amiral *Marseillaise*, sabotage du wharf à La Martinique, destruction de la *Liberté*, immobilisation d'une division entière, embouteillage de l'escadre pour paralyser notre force navale à l'heure des seconds incidents franco-allemands ;

(1) Rappelons qu'après la catastrophe de la *Liberté*, le numéro de l'*Œuvre* parut sous ce titre : « Et maintenant quelle escadre va commander le commandant Jaurès ? »

tentative d'abordage du cuirassé *République* en pleine revue de Toulon !... Et j'en passe.

Le commandant Jaurès est vraisemblablement, comme son frère, à la solde de l'Allemagne.

Il est certainement le dernier des incapables.

Et certainement le dernier des lâches : sa conduite sur le sous-marin *Français*, et dans l'arsenal de Toulon au moment de l'explosion de l'*Éna*, l'ont appris à toute la marine.

Voilà les chefs qu'on donne à nos équipages. M. Delcassé, comme Thomson, comme Pelletan, est le misérable esclave du tripotage parlementaire.

Pour obtenir le silence et la complicité de la bande socialiste dans les concussions de la Marine, on galonne des pieds à la tête un misérable officier, comme on a nommé bibliothécaire du ministère le secrétaire de la rédaction de l'*Humanité* collectiviste, révolutionnaire, anti-patriote.

Dans une marine commandée par des Ullmos et des Jaurès, comme dans une armée commandée par des Valabrègue et des Dreyfus, on entendra partout, au jour du péril, le cri de 1870 : « Sauve qui peut ! Nous sommes trahis ! ».

La Pègre rastaquouère.

Le *Bulletin criminel*, publié chaque semaine par la Direction de la Sécurité générale, donne la liste et le signalement des individus qui ont été l'objet de mandats d'arrêt dans le courant de la semaine précédente.

Prenons — au hasard — le n° 234, en date du 18 mars. Les individus recherchés sont au nombre de 113.

59 d'entre eux sont nés en France et portent un nom d'apparence française; 16 autres sont d'origine inconnue. Sur ces 75 délinquants, il y a sûrement plusieurs étrangers.

Viennent ensuite 14 individus nés en France, mais que leur nom trahit : Bregliano, Curt, Raphaelle Buovolo, Etcheverry, Larrinaga, Usmer Mutte, Oheix, Serradel, Saez, Schmitt, Van den Eynde, Valanconi, Olive Sedorne, Elvire Sedorne.

Enfin, 24 individus nés à l'étranger, de parents étrangers : Luigi Leguti (Italie), Pescuti (Italie), Bernard Lazare Timkine (Russie), Arguelles (Espagne), Barone (Italie), de Zoltinsky (Russie), Fritsch (Allemagne), Gavila (Espagne), Graell (Espagne), Griotto (Italie), Herzog (Allemagne), Lazari (Italie), Lemoigne (Jersey), Sibóna (Italie), Nordman (Allemagne), Stephano Pinna (Italie), Schultz (Allemagne), Starmans (Hollande), Succì (Italie), Isaac Mendeleev Sonmorgebsky (Russie), Tahar ben Ali (Arabie), Van Hope, Verhoye et Wuert (Belgique).

Donc, en défalquant des 113 les 16 dont l'origine demeure inconnue, on trouve 59 Français ou présumés tels contre 38 étrangers.

C'est-à-dire que, dans notre statistique criminelle, les étrangers fournissent 4 malfaiteurs sur 10.

Ils représentent 5 % de la population totale, et 40 % de la population délinquante.

La criminalité est huit fois plus forte parmi les intrus que parmi les Français.

Et la République accueille, la Fr. Maç. et l'Alliance israélite appellent sur notre sol l'écume de l'Europe.

C. q. f. d.

Encore Gambetta.

Je rappelais la semaine dernière ce que les gourmandines du métèque Gênois ont coûté à la candide Mme Adam.

Il ne faudrait pas oublier ce qu'elles nous ont coûté à nous-mêmes.

La dernière maîtresse de Gambetta a reçu de la République une pension (*services exceptionnels*) de 12.000 francs, moitié sur les Fonds secrets de l'Intérieur, moitié sur les Fonds secrets des Affaires étrangères.

Il faut entendre, chaque année, les ministres déclarer à la tribune qu'ils ne peuvent pas gouverner sans fonds secrets : la sûreté de l'Etat ! les grands intérêts de la Patrie ! sous le contrôle suprême du Président de la République !...

En réalité : payer leurs dettes, soudoyer des bandits pour assassiner leurs adversaires, entretenir leurs maîtresses et les maîtresses de leurs prédécesseurs.

Cette racaille ose parler de l'Ancien Régime !

Le Tramway obligatoire.

En Tunisie, les Arabes n'aiment pas les Italiens, qui ont trop fusillé, pendu, violé, pillé les Arabes de Tripoli.

Un conducteur italien des tramways ayant écrasé un enfant arabe avec une férocité révoltante, les Arabes ont boycotté ce moyen de transport. Les actions de la Compagnie ont baissé d'une dizaine de francs.

Qu'a fait le Résident général, représentant la République française ?

Il a empoigné à leurs domiciles huit Arabes

notables, et les a condamnés à la déportation « pour complot contre la sûreté de l'Etat ».

Est-ce le Résident général lui-même, ou M. Fallières, ou l'équipe des Q. M. tunisiens, que lèse la baisse des actions de tramways ?

Qu'est-ce que vous dites du procédé ? Rien. Vous faites bien. Avant deux ans, vous le verrez fonctionner à Paris ; le Q. M. des Omnibus, Etienne, obtiendra la clientèle forcée du public.

Quant aux Arabes de Tunis, ils aiment de plus en plus la France et la République.

Une Caisse en danger.

M. Lépine étant général de la Garde républicaine, la caisse du mess a disparu.

M. Lépine étant préfet de police, la caisse de l'Amicale de la préfecture a disparu.

M. Lépine étant administrateur de Suez, deux millions de titres ont disparu de la caisse.

Maintenant, dès que le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences « morales » a cent sous dans son tiroir, il les dépose à la Banque d'Angleterre.

C'est prudent.

Sauvagerie.

Mme la duchesse d'Uzès ne se contente plus d'étriper, avec l'aide de cent valets et de cent chiens, d'innocents animaux pour sa jouissance personnelle ; il faut qu'elle convie à ce spectacle les badauds de Paris : elle affiche sur nos murs que, tel jour, elle fera la curée d'un cerf à la fête foraine de Bonnelles. Même, elle y invite spécialement les enfants des écoles.

Une fois, dans le bois de Bonnelles, j'ai vu l'une des plus navrantes choses dont je garde le souvenir : une pauvre biche qui ne pouvait fuir devant un roquet, parce qu'elle n'avait que trois pattes ; la quatrième pendait, au bout d'un lambeau de peau, brisée sans doute par la carabine de la noble dame.

Mme la duchesse d'Uzès est enfin sortie de la Société Protectrice des Animaux, où son inscription faisait scandale. Mais son exemple suffit à perpétuer dans nos rues la plus ignoble cruauté.

Quand nous admonestons un de ces bourreaux d'animaux, qui découvrent aux étrangers notre réelle civilisation, la brute nous répond :

« Je torture mon cheval parce que sa douleur me rapporte de quoi manger, surtout de quoi boire. Commencez donc par convertir vos aristos, vos gens de la Haute, qui passent leur vie à massacrer des pigeons, des faisans ou à supplicier des cerfs sans nécessité, par plaisir, *par sadisme*. Vous ne pouvez pas demander à un charretier d'être moins féroce que la duchesse d'Uzès, hein ? »

URBAIN GOHIER.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion en automobile dans les Alpes (Saint-Rémy, les Baux, Montmajour.)

La Compagnie des Chemins de fer P. L. M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du Moyen-Age.

Cette excursion qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant : Avignon (départ de la gare à 8 h. matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

Depuis quelques jours, le marché financier a retrouvé à défaut d'une très grande animation des transactions, une allure beaucoup plus satisfaisante. On reste sous l'impression d'un beau succès obtenu par l'émission des obligations de chemin de fer français, qui a montré que l'argent ne manque pas chez nous, en dépit des quantités considérables qui ont été drainées et sont encore journellement drainées pour le plus grand profit d'affaires étrangères, qui ne sont malheureusement pas toutes, à beaucoup près, de premier ordre, ni de tout repos.

Cependant, la faiblesse du Fonds national a persisté. Les ventes du portefeuille que l'on avait attribuées à l'émission à laquelle il vient d'être fait allusion continuent et pèsent d'autant plus lourdement sur ce marché qu'il est, pour l'instant, assez délaissé. Ceci s'explique, d'ailleurs, quand l'on considère que le report à la dernière liquidation a été de 35 centimes, c'est-à-dire sensiblement supérieur, si l'on tient compte des courtages et impôts, à la fraction du coupon acquise et qui n'est mensuellement que de 0 fr. 25.

Toutefois l'on augure mieux de la tournure prise par les négociations avec l'Espagne, bien que rien de très précis, ni surtout de définitif, n'ait encore été dit-on fait au moment où nous écrivons. La signature de la reconnaissance du protectorat de la France par le Sultan du Maroc n'a paru avoir aucun effet sur la Bourse, où l'on se rend parfaitement compte qu'il n'y a là qu'une simple formalité et que de grosses difficultés subsistent de ce côté.

Les grèves anglaises touchent à leur fin ; elles seront peut être complètement terminées quand ces lignes viendront sous les yeux de nos lecteurs ; mais au moment où beaucoup de journaux financiers ont annoncé la reprise du travail, on en était encore qu'à un referendum, qui n'avait donné alors que des résultats aussi peu concluants que possible, dans le sens souhaité aussi bien en Angleterre que partout ailleurs.

On ne sait rien de précis, non plus, en ce qui touche la guerre italo-turque. Mais cette campagne coûte journellement 900 000 fr. à l'Italie et 200 000 fr. à la Turquie ; elle ne peut, par conséquent s'éterniser sans ruiner les finances des deux pays qui dès à présent, ne sont pas sans donner quelques appréhensions dont la cote des Fonds directement intéressés porte dès à présent la trace.

Nous notons les conditions particulièrement favorables dans lesquelles se présente le marché cuprifère. C'est le groupe qui, pour l'instant, a bénéficié de la plus remarquable activité.

URBAIN GOHIER

GUSTAVE TERY

Ceux-ci et ceux-là

BONNOT & LANES

GARNIER ET PAUL VALLÉ

***VIVENT
LEUR VIE***

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 18

2 Mai 1912

LE N° 25 CENTIMES

220, Fg St-Honoré (8^e)

PAR AN : 10 FRANCS

Téléphone 589.55

Demandez à l'ŒUVRE !

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ

par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS

par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION

par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTERES DE L'ELYSEE

ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES

par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?

par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES

par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNEBRES

par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr. ; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc



LA RÉPONSE DES BANDITS :

**Pas mal,
et vous ?**



Nous ne savions pas tout cela, quand nous avons commencé à lire ensemble les confidences de mon apâche. Mais comme tous les événements de ces derniers jours confirment nos commentaires !

Nous avions déjà « Raymond-la-Science », ce jeune malandrin très « averti » et très disert, dont le seul sobriquet insultait à la « nouvelle idole » ; nous avons maintenant le clan des « scientifiques », ces compagnons groupés autour de MM. Paraf-Javal et Alfred Fromentin, qui, si je ne me trompe, au temps de l'Affaire, comptaient parmi nos plus notoires « intellectuels ».

Et sans doute, bien que je n'aie jamais fréquenté les « milieux libertaires », je me rends parfaitement compte qu'il faut distinguer entre ces anarchistes. Je devine qu'on ne doit pas confondre avec la génération de gamins sanglants dont nous étudions la psychologie, les théoriciens ou les rêveurs, qui

se trompent avec une entière et généreuse bonne foi. Il serait injuste et vilain de désigner ces hommes à la vindicte publique. Nous avons seulement le droit de leur dire : « Est-ce cela que vous aviez voulu ? Est-ce par là que doit commencer la réalisation de votre idéal ? Et si vos illusions où vos méprises ont pu contribuer à faire ces effroyables dévoyés, n'est-il pas loyal d'en convenir et de mesurer avec nous (qui avouons la même faute) votre part de responsabilité dans cette criminelle aberration ? »



A cette question, si grave et si haute, il ne suffit pas de répondre dédaigneusement, comme le fait le professeur Bouglé dans la *Dépêche* :

« Foi laïque », « Esprit scientifique », « Idéal républicain », beaucoup de gens s'empressent aujourd'hui de proclamer leur banqueroute, — parce qu'une demi-douzaine de bandits cyniques tient tête à la police. A ces bons apôtres pessimistes répondons en fixant les traits des deux nobles caractères qui viennent de disparaître.

Les deux nobles caractères, c'est Gabriel Monod, le professeur huguenot, morne et terne, sachem de la tribu genevoise, qui a conquis l'Université de France (quand donc aurons-nous le loisir de conter l'histoire de cette conquête ?); et l'autre « noble caractère », c'est Brisson, l'intègre et l'austère, parangon de vertu de la Troisième, celui dont on disait le jour de sa mort : « Ah ! le grand

honnête homme ! Figurez-vous qu'il n'a pas touché au Panama... »

Non, Bouglé, ce n'est pas sérieux : quand on te demande ce qu'est la morale laïque, tu nous montres la tête de Brisson... Est-ce pour te payer la nôtre ?

Et qui donc te parle de la faillite de la science ? Nous savons ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut, — et aussi ce qu'elle ne peut pas ; — nous n'ignorons pas qu'hier une découverte du savant catholique Branly sauva la vie à 600 personnes ; nous n'ignorons pas non plus tout ce que doivent au savant catholique Pasteur l'humanité en général et le Juif Metchnikoff en particulier. Mais quant à identifier la science avec la « foi laïque », non, ça peut prendre encore chez les francs-maçons d'Agen ou de Toulouse, mais si tu t'avisais de servir cette grosse baliverne à tes étudiants de Sorbonne, sois sûr qu'ils te rifaient au nez, Bouglé, et ce serait pain bénit, si j'ose me permettre cette expression d'un cléricalisme manifeste.

Mais pourquoi feindre de ne pas comprendre une question si claire ? On te demande, on nous demande : « Vous avez arraché des âmes les croyances religieuses comme une mauvaise herbe ; quoi que vous pensiez et que vous disiez de la foi, vous ne pouvez contester qu'elle était naguère encore la plus puissante des forces morales : c'était tout ensemble un moteur et un frein. Comme parlent les philosophes, c'était un *impératif*. Par quoi

l'avez-vous remplacé? Où est votre morale? Où sont vos principes? La science nous devait tenir lieu de la foi. Quelle science? Celle de Raymond? Ou celle des *scientifiques* du Nid Rouge? »

Quand on est professeur en Sorbonne, Bouglé, on ne répond pas à cela comme pourrait le faire un candidat radical par un couplet quelconque sur la « défense laïque ». Ce n'est pas une question électorale, c'est une question humaine, c'est une grande question philosophique, ô philosophe! que nous avons à résoudre; il faut la voir telle qu'elle est et l'aborder de front, honnêtement, courageusement. Nous reconnaitrons à ce signe cette « probité scientifique » que tu célébrais l'autre jour chez notre ancien maître Monod et dont nous devons l'exemple à nos lecteurs comme à nos élèves.

Mais au nom de cette même « probité scientifique », n'exigerons-nous pas la publication intégrale du testament de Bonnot? On a fait l'autopsie du bandit, on nous a décrit ses blessures; mais si l'on a jugé à propos de nous dire ce qu'il avait dans le corps, n'était-il pas beaucoup plus intéressant de nous dire ce qu'il avait dans la cervelle?

Les anarchistes ne manqueront pas de l'écrire, et c'est la vérité: la pensée du bandit *a fait encore plus peur que son brownie*. Le testament de Bonnot n'était pas seulement une vague déclamation contre la société et

l'ordre bourgeois; ce devait être, contre les profiteurs du régime, un réquisitoire précis, ironique, terrible, un sinistre « *Pas mal et vous?* » qui les eût éclaboussés de honte et de sang.

Peut-être, contenait-il mieux encore, un de ces aveux naïfs, plus effrayants que toutes les accusations, que tous les cris de haine, et dont les juges demeurent accablés. Rappelez-vous l'imprudente question du président des assises au citoyen Bousquet, le militant syndicaliste, poursuivi pour « excitation au pillage et apologie de crimes »:

— Où donc avez-vous pris ces idées-là?

Et Bousquet de répondre avec une parfaite innocence:

— J'étais un ignorant; ce que je sais, ce que je pense, je l'ai appris dans les petits livres qu'on met à l'école, entre les mains de ma petite fille...

N'est-ce pas là aussi que Bonnot aurait pu apprendre l'art de « vivre sa vie », puisqu'il revendiquait ce droit avec une si farouche énergie, au moment même où, traqué par la police et déjà blessé, il n'avait plus d'autre espoir que de différer d'une heure ou deux sa mort imminente?

« Vivre sa vie »? Mais il n'avait qu'à ouvrir le manuel Aulard-Bayet à la première page pour y trouver mieux qu'une apparence de justification:

La morale nous apprend quelles sont les choses qu'il faut faire et quelles sont les choses qu'il ne faut pas faire; elle nous apprend quelles sont les

bonnes actions et quelles sont les mauvaises actions.

Les bonnes actions sont celles qui nous sont utiles, c'est-à-dire celles qui nous rendront vraiment heureux.

Les mauvaises actions sont celles qui nous sont nuisibles, c'est-à-dire celles qui nous rendront malheureux.

Et je n'entends point, certes, accuser MM. Aulard et Bayet d'avoir voulu faire ici, implicitement, l'apologie de tous les crimes, pas plus que je ne vois dans la laïque une école normale de banditisme ; mais donnez-moi ces prémisses d'« eudémonisme rationnel », et je me charge d'en déduire les attentats de la rue Ordener et de la rue du Hâvre, de Montgeron et de Chantilly, tous les exploits de la bande ; nous suivrons l'évolution de ces idées simples dans ces cervelles frustes ; nous verrons comment l'arbre de la science du bien et du mal, ainsi cultivé, devait fatalement porter ces fruits rouges...



Au surplus, si peu qu'on nous ait laissé voir du testament de Bonnot, il est impossible que nos lecteurs n'y aient pas reconnu les mêmes idées qu'exposait notre apache, dans les lettres que l'*Œuvre* a publiées depuis un mois. Et pouvons-nous le dire à cette place, sans qu'on se méprenne sur notre pensée ? Comme notre apache, Bonnot lui-même, Bonnot le voleur, l'assassin, le chef de bande, n'avait peut-être pas originairement une « mauvaise nature ».

Il paraît au moins que ce forcené eut deux ou trois fois des velléités nobles. A sa maîtresse prisonnière, il trouvait le moyen de faire tenir de l'argent, ce qui sans doute serait peu de chose, s'il n'eût couru le risque d'être dénoncé et livré par quelqu'un des intermédiaires. A Ivry, le même Bonnot épargne Mme Wynem, qui ne peut lui procurer un drap de lit pour fuir. Fût-ce clémence ou crainte d'attirer les policiers sur ses traces par un nouveau coup de feu ? Ce qui est incontestable, c'est que, dans le hangar de Choisy, ayant déjà plusieurs balles dans le corps, sous la fusillade, entre deux explosions de dynamite, il achève son testament au crayon, et sa dernière pensée est pour proclamer l'innocence de ceux que l'on croit ses complices. Cette caution du bandit vaut ce qu'elle vaut (pour ma part, si j'étais juré, j'en tiendrais le plus grand compte), mais il est certain que le geste ne manque pas d'allure. Voilà de l'authenticité « altruisme ».

Voulez-vous mieux ? Gauzy, le soldeur d'Ivry, a donné l'hospitalité à Bonnot. S'il va le dire au commissariat voisin, il touche cent mille francs ; si Bonnot est découvert chez lui, il risque sa tête. Entre le sac et la guillotine, que fait Gauzy ? Il choisit la guillotine. Compulsez Plutarque et Valère-Maxime, l'histoire de l'Ecosse et celle des Arabes, et citez-moi dans l'antiquité ou dans les temps modernes un plus beau trait de dévouement à son hôte.

Mais qu'est ceci plus précisément ? Reconnaissez vos disciples, maître Bourgeois : ces compagnons pratiquent avec une admirable

rigueur votre morale de la solidarité. — Mais c'est de la solidarité dans le crime ! — Allons donc ! C'est la solidarité dans la recherche du bonheur, simplement, et vous n'avez pas le droit, vous, d'y voir autre chose. Bonnot et Garnier vont piller la banque de Chantilly du même pas que Lanes et Fallières se dirigent présentement vers la Banque de France. S'ils n'y vont pas dans la même automobile, ils sont bien tous les quatre poussés par le même mobile ; ils « vivent leur vie », en se réclamant des mêmes principes, ils se ruent à la même curée, avec le même appétit, le même égoïsme, le même cynisme, et la seule différence qu'il y ait entre eux, c'est que les forbans de l'Elysée sont plus voraces que les bandits du grand chemin. Ah ! pourquoi Garnier, qui est si joli garçon, n'a-t-il pas eu l'idée de demander tout bonnement la main de Mlle Fallières ? Il n'aurait pas eu besoin de brownings et de carabines pour prendre d'assaut la Trésorerie de Versailles !

Car c'est toujours là qu'il en faut revenir. Les Bonnot, les Garnier, les Valet n'auraient aucune excuse, s'ils ne pouvaient dire effrontément à ceux qui les poursuivent : « Nous faisons comme vous ! » Et il n'est, hélas ! que trop facile aux rédacteurs de la *Bataille syndicaliste* de leur trouver des circonstances atténuantes dans la décomposition de ce régime purulent :

Cette société est condamnée qui n'admet dans ses rangs que des soumis faméliques ou des arrivistes jouisseurs... Pressés de vivre, ils (Bonnot et

Garnier) ont fait table rase des morales et des respects, y compris celui de la vie humaine. L'immoralité d'un Briand contribua à détruire en eux la notion du juste. La vie de cet homme-là a été corruptrice au premier chef. Ses imitateurs sont légion dans la foule du bas arrivisme et les bas-fonds du crime. Mais tandis qu'il employa la voie tortueuse de la trahison, ses émules de la bande tragique choisirent une pente plus directe : ils obéirent à leurs instincts de violence... Certes, un Bonnot est un monstre, mais il n'est qu'un résultat. Il est le fruit forcé, le fruit empoisonné d'une société vénéneuse.

La voilà bien, la contagion de l'exemple !



Cette semaine, en sortant de la neuvième Chambre où les juges de Steeg et de Briand venaient de me condamner à 3.500 francs d'amende pour avoir écrit un article comme celui-ci, je suis entré à la onzième Chambre pour comparer — et juger à mon tour.

Il y avait là, sur le banc des accusés, une pauvre femme qui pleurait. Elle expliquait en sanglotant qu'ayant eu un jour une querelle avec son mari, elle avait songé au divorce et était allée demander une consultation à un avoué. Le premier clerc la reçut si bien, qu'il lui promit de l'épouser après son divorce et en fit sa maîtresse en attendant.

La liaison dura seize mois. Elle se termina par... une espérance de maternité qui ne se réalisa point. Accident ? Avortement ? C'est le mot que prononce l'accusée, et elle nomme le chirurgien qui est intervenu, à la requête

de son amant et sur la recommandation du professeur Debove, doyen de la Faculté de Médecine. Tout à l'heure, dans une admirable plaidoirie, M^e de Moro-Giafferri lira des lettres qui semblent bien l'établir. Ce qui est certain, c'est que le ministère public ne bronche pas et ne semble même pas s'apercevoir qu'aux termes de la loi, c'est un crime qu'on lui révèle. Ce qui est également certain, c'est qu'à la sortie de l'hôpital, la pauvre femme fut abandonnée par le galant « principal ». Acculée à la misère avec sa fillette, elle va l'implorer dans son étude. Il la fait partir pour Nice, avec une « passe » et un abonnement au Casino, où elle trouvera sans doute des consolateurs. En même temps, il l'envoie chez une entremetteuse, qui, au besoin, se chargera de l'« occuper ». Elle revient, indignée. Il la roue de coups : elle reste au lit sept semaines. Mais les scènes de violences ont eu des témoins : les coups et les blessures ont été constatés par des médecins. La jeune femme porte plainte : l'instruction est close par un non-lieu, « aux torts réciproques » !

La malheureuse, qui a perdu sa place chez un grand couturier, supplie son amant de faciliter son départ pour Londres, où elle espère trouver du travail et refaire sa vie. Elle reçoit du galant une nouvelle volée, et cette fois, comme elle parle de se tuer, elle est poursuivie pour « menaces de mort ». Son amant la fait coffrer à Saint-Lazare, avec les filles. Il est là, cet individu ; il témoigne, il avoue. Ah ! la sale tête, sournoise et bestiale !

Je demande :

— Quelle est donc cette affaire dont les journaux ont si peu parlé ?

— C'est l'affaire Vallé-Bayard.

J'ai mal compris, et je répète, étonné :

— Chevalier Bayard ?

— Non, il n'y a pas de chevalier là-dedans.

— C'est bien ce qu'il me semble ; mais comment s'appelle donc le monsieur ?

— Vallé.

— Ah ! le complice de Bonnot ?

— Non, le fils du ministre de la Justice.

Mais chut ! voici les juges qui reviennent. Est-il besoin d'ajouter que la victime est condamnée à six mois de prison ?

Ça va peut-être me coûter encore trois mille cinq cents francs, mais il faut que je le crie :

Ceux-ci n'ont pas le droit de juger **ceux-là** !

GUSTAVE TÈRY.



Voici de quelle encre l'homme d'affaires de M. Vallé, ex-garde des sceaux, écrivait à une femme, qui, pendant seize mois, avait pu se considérer comme la fiancée de son fils :

17 décembre 1909.

Madame,

... Vous me dites que vous désirez me voir avant votre départ pour régler les conditions de la rupture, puisque je m'en suis chargé. Je vous l'ai déclaré : Vous avez reçu 500 fr. de M. V. vous en avez reçu 500 de moi-même ; total : 1.000 francs. C'est le maximum de ce que veut faire le père. Le fils m'a remis 100 francs ; je les tiens à votre disposition. Vous n'avez qu'à passer

au bureau où j'ai donné des ordres en mon absence. Un point, c'est tout.

Quant à votre voyage à Nice, etc., vous en prenez à votre aise. Je n'ai pas l'habitude de reprocher quoi que ce soit, mais voici deux wagons-lits de perdus. On m'a rendu le billet du P.-L.-M. Il est à votre disposition, ainsi que les 100 francs.

Ne trouvez-vous pas que Bonnot écrit mieux ?

« *Total : mille francs : c'est le maximum de ce que veut faire le père.* » Le « père », c'est M. Vallé, garde des sceaux du cabinet Combes.

Ah ! elles ne sont pas larges, nos Excellences républicaines, quand ce n'est pas la Princesse qui régale !

La véritable invasion.

La nomination de M. Crozier, ancien ambassadeur de France, comme administrateur de la Société générale était déjà bien étonnant. Mais, s'il faut en croire *La Liberté*, voici qu'un des membres du conseil d'administration de la Laenderbank, M. le baron de Biedermann, donne sa démission pour céder sa place à M. Crozier, qui l'occupera en qualité de représentant de la Société générale.

Qu'est-ce à dire ? Toutes les sociétés financières françaises vont-elles tomber les unes après les autres sous la coupe des états étrangers par des combinaisons de ce genre ? Et la Société générale va-t-elle partager le sort et le servage du Crédit mobilier ?

Car M. Crozier à la Laenderbank, cela ne veut pas dire, hélas ! les Français en Allemagne, mais encore et toujours : les Allemands chez nous.

Comment les élus socialistes trompent leurs ouailles

Prosper Ferrère, député socialiste unifié, s'indigne (dans le *Petit Var*) de mon audace : j'ai osé dire la vérité sur le commandant Marie Jaurès ! sur le frère du pape socialiste ! « Pour quoi donc, au lieu de commettre ce sacrilège, n'ai-je pas dénoncé des officiers réactionnaires ? »

— Mais, mon cher confrère, parce que le népotisme actuellement sévit au profit des officiers francs-maçons, des officiers politiciens, des officiers bien apparentés dans la Sociale-Lucullus, avec plus d'effronterie qu'il ne sévisait jadis aux profits des officiers cléricaux.

D'ailleurs, y a-t-il des officiers cléricaux, des officiers francs-maçons, des officiers socialistes ? Je ne le crois guère. Il n'y a que des officiers *qui veulent de l'avancement*, qui ne peuvent le gagner sur un champ de bataille, et qui tâchent de le décrocher dans les antichambres de politiciens, dans les Sacristies quand l'Eglise est la plus forte, dans les loges maç. et dans les rédactions de journaux rouges quand l'influence passe à gauche.

Prosper Ferrère dit que j'accuse le commandant Jaurès « de tous les crimes possibles et imaginables » pour faire plaisir « aux bourgeois ».

Il voudrait faire passer pour une famille pro-

létarienne la dynastie Jaurès, dynastie amirale, dynastie châtelaine, gorgée d'or par les banques Juives, par les Dreyfus, par les Rothschild, par l'ambassade d'Allemagne, par les boursiers du *Berliner Tageblatt*, sans compter le produit des grands chantages et des tournées Nini Buffet!

Les ouvriers de l'arsenal de Toulon sont-ils vraiment si bornés?

Je n'ai pas accusé le commandant Jaurès, pas plus que le Q.-M. Jaurès, « de tous les crimes possibles et imaginables ». J'ai énoncé, sans relâche et sans déviation, des faits précis, des chiffres, des dates, des noms.

Quand j'énumère les catastrophes préparées par le commandant Jaurès, je désigne les bateaux, les lieux, les victimes, les témoins. Quand j'énumère les actes de concussion ou de trahison, les vols, les faux, les mensonges du Q.-M. Jaurès, je cite les textes, les références, les sommes, les complices, les circonstances.

Voyons, camarade Ferrero, pourquoi vos clients ou vous-même, leur avocat d'office, ne contestez-vous jamais une de mes articulations?

Parce que vous ne le pouvez pas. Parce que je n'avance jamais rien qui ne porte sa preuve avec soi.

Il y a des cours d'assises pour les diffamateurs de Q.-M. et de fonctionnaires. Elle me « saleraient » avec joie, si on leur en offrait l'occasion. Qu'est-ce qui vous retient?

Ce qui vous retient, c'est la certitude que vous avez de mon acquittement et de votre déshonneur, puisque les preuves sont là, et les preuves de bien d'autres méfaits...

Mais Prosper Ferrero se console en pensant que, des crimes et des infamies des deux Jaurès, le prolétariat ne saura jamais rien : les journaux

socialistes, les plus menteurs de toute la presse, escamotent ce que leurs ouailles doivent ignorer, et l'*Œuvre* se vend 0.25 centimes!

« Heureusement ! » écrit le bon député socialiste.

« Heureusement, le peuple ne lit pas l'*Œuvre* qui coûte 0.25 centimes ! »

Voilà donc toute la politique des élus socialistes : taire la vérité ; cacher au peuple ce qu'il importe de savoir ; entretenir sa foi dans les traîtres et les corrompus qu'il rejetterait avec dégoût s'il les voyait tels qu'ils sont.

Oui, camarade Ferrero, l'*Œuvre* coûte 0.25, parce qu'elle vit de ses ressources. Et l'*Humanité*, journal officiel de votre parti, sans recettes commerciales, ne coûte que 0.05 centimes parce que votre chef Jaurès est entretenu par les banques Rothschild et Dreyfus, par les subsides de l'Allemagne, par les râfles financières qu'il opère à Paris et à Berlin, par les affaires Rochette-Lépine et les coups de Bourse « à la grève des chemins de fer », par les chantages du type *Brasseries parisiennes*, *Gaz* ou *Galleries Lafayette*.

Oui, camarade Ferrero, votre collègue herr Jaurès est le plus taré des Q.-M., le plus vénal et le plus cynique : vous le savez. Son frère est le plus lâche et le plus indigne officier de la flotte : vous le savez.

Mais vous croyez avoir un intérêt de parti à... farder la vérité ; vous croyez que le Socialisme est en meilleure posture, parce qu'un forban lui amène des ressources inavouables et lui prête le concours de sa grosse caisse. Alors vous jetez un voile sur l'ignominie. Vous opposez à l'accusation précise de vagues dénégations. Vous vous rassurez en pensant que le Populo réserve tout son argent pour l'absinthe

et n'achètera jamais les journaux qui lui révéleraient la vérité.

« Heureusement ! Heureusement, les ouvriers ne sauront jamais tout ça ! »

Eh bien, mon cher confrère, si les ouvriers ne le savent jamais, s'ils restent les dupes et les victimes d'une bande de coquins à cause de votre silence complice, il n'y a pas de quoi vous vanter.

Et si, malgré la complicité de votre silence, les ouvriers apprennent jamais ce que vous auriez dû être le premier à leur dire, vous serez englobé dans la débâcle des coquins.

URBAIN GOHIER.

Nos procès

3.000 fr. de dommages à Mlle Stichel.



La IX^e Chambre correctionnelle, en son audience du 24 avril, a condamné l'*Œuvre* à 300 francs d'amendes et à 3.000 francs de dommages-intérêts envers Mlle Stichel, ex-maitresse de ballet à l'Opéra.

Dans le numéro de l'*Œuvre* du 1^{er} juin 1911, s'adressant à son camarade Steeg, promu ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Gustave Téry lui dévoilait les mystères de l'Opéra : *Les Dessous d'un Tulu*.

M. le commandant Blanc, ancien capitaine

de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, avait écrit au directeur de l'Académie nationale de musique pour appuyer la candidature de son amie, Mlle Stichel, à la succession du maître de ballet. Il avait protesté contre « une calomnie » qui tendait à faire passer Mlle Stichel pour « bégueule ».

« Rien n'est plus faux ! expliquait le brave officier supérieur. Mlle Stichel est si éloignée de prêcher la vertu à ses compagnes qu'elle ne cesse de leur recommander les liaisons fructueuses ; et les riches entreteneurs de danseuses font les bons commanditaires de théâtres ! »

Cet argument parut décisif : Mlle Stichel fut nommée maitresse de ballet.

Par une lettre ouverte, dont nos lecteurs ont peut-être gardé le souvenir, Gustave Téry, ancien collègue de M. Steeg dans les lycées de la République, lui demandait, avec une respectueuse familiarité, si les théories de M. le commandant Blanc, appliquées par sa protégée, seraient officiellement consacrées.

Ce fut Mlle Stichel qui répondit.

Elle répondit par une assignation en correctionnelle. Non pas qu'elle se prétendit outragée : elle a fait venir à la barre le commandant Blanc, qui a très explicitement et très énergiquement soutenu la thèse développée avec un parfait cynisme dans les lettres publiées par l'*Œuvre* (et dont le signataire a reconnu l'absolue authenticité).

Mais Mlle Stichel, congédiée par la direction de l'Opéra, accusait l'*Œuvre* et Téry de sa mésaventure.

Le grief était injuste. Est-il besoin de prouver, est-il même besoin de dire que nous n'avons pas voix délibérative dans les conseils du ministère ou de l'Opéra ? Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et les directeurs de l'Opéra l'ont déclaré. Le représentant du Ministère public, à l'audience, et les juges ne paraissaient pas applaudir aux considérations... morales du commandant Blanc.

Cependant, le tribunal a « salé » l'*Oeuvre*.

Il a traité l'*Oeuvre* et Téry, pour avoir plaidé la cause de la décence publique et de la probité administrative, comme on traite les calomnieux.

Pourquoi ?

Parce que l'*Oeuvre* est un organe d'opposition, un des derniers asiles de l'indépendance et du courage civique. Sous l'Empire, les républicains accueillaient avec des cris d'indignation les condamnations que des magistrats trop dociles infligeaient aux opposants. Mais sous la République, tous les abus de l'Empire sont dépassés. Quand on ne jette pas les écrivains dans les geôles, on tâche de ruiner leurs journaux.

C'est le ministre Steeg qui a dicté le jugement rendu au profit de la danseuse. Et cette coalition des austères calvinistes avec les ballerines « pas bégueules » est toute naturelle dans la République de Flachon.

L'ŒUVRE.

Les dessous d'un Tutu.

Il nous reste encore 1000 exemplaires du numéro de l'Œuvre, les Dessous d'un Tutu, qui nous a valu cette imbécile et lâche condamnation. Nous ne croyons pas devoir dissimuler que, pour faire face aux frais de notre procès, il nous serait utile de les vendre. Nos lecteurs nous les paieront ce qu'ils voudront.

Pour leur permettre d'apprécier l'équité du jugement qui nous frappe, rappelons que nous avons écrit le 21 septembre 1911 :

Dans un des plus amusants numéros de *L'Œuvre* Gustave Téry a raconté naguère comment on devenait maîtresse de ballet sous la Troisième République, et quel genre de titres il fallait invoquer pour forcer les portes de notre Académie nationale de musique.

Est-il besoin de dire que nous ne connaissons pas Mlle Stichel, que nous ne l'avons jamais vue, et que nous n'avons pas eu le moins du monde l'intention de lui chercher une querelle personnelle ? Il ne s'agissait, pour nous, que de verser à notre dossier du fonctionnarisme un document curieux et suggestif. L'article de Gustave Téry n'était destiné qu'à montrer par un nouvel exemple, tout comme notre *Bottin du favoritisme*, quels chemins il convient de prendre pour « arriver » sous le présent régime.

C'est bien ainsi, sans doute, que l'a compris Mlle Stichel, car, pour donner plus d'éclat à cette

leçon de choses administratives et chorégraphiques, elle intente un procès à l'Œuvre.

Félicitons de son attitude l'ancienne maîtresse de ballet de l'Opéra : tant de ministres, de sous-ministres, de Q.M., de favoris et de favorites, dont nous racontons ici chaque semaine les méfaits ou les exploits, n'ont jamais eu le courage d'en faire autant.

Mais que Mlle Stichel ne se désole pas outre mesure : sous ce régime, les danseurs peuvent prétendre à tout, et, en cherchant bien, on n'aura pas trop de peine à lui trouver quelque part une bonne place de calculateur...

Dilemme :

Si l'article de Gustave Téry a causé le renvoi de Mlle Stichel de l'Opéra, c'est qu'il était nécessaire et juste.

Si l'article n'a pas causé ce renvoi, de quel préjudice matériel la maîtresse de ballet a-t-elle obtenu réparation ?

Nous continuons à faire le service gratuit de L'ŒUVRE aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Bataille de Choisy-le-Roi (23 avr. 1912).

C'est une date qui restera dans nos Fastes.

Quatre cents soldats d'élite et policiers armés jusqu'aux dents, appuyés par plusieurs milliers de volontaires, après cinq heures de combat, ont tué Bonnot. On n'a même pas attendu le régiment d'artillerie qui allait venir de Vincennes ni les mitrailleuses qui allaient venir de Versailles (*Matin*, 29 avr., p. 2, col 4). Les chapitres de l'épopée donnent le frisson : « *Le Siège — La Garde prend ses positions — Un conseil de guerre — Assaut de courages — La fusillade — A la dynamite ! — Une brèche — Ah ! les braves gens !* »

La presse a célébré lyriquement ce sursaut de l'énergie nationale. Elle a publié la photographie du chien à qui l'armée assiégeante, par surcroît, a brûlé intrépidement la cervelle. Et le gouvernement annonce qu'il distribuera aux vainqueurs autant de croix de la Légion d'honneur qu'en reçut la Grande Armée, il y a cent ans, après la bataille de la Moscowa.

Les statisticiens calculent que, s'il a fallu quatre cents guerriers pour tuer un homme, il nous faudra quinze cents millions de héros pour reprendre l'Alsace sur l'armée allemande.

Les anarchistes se glorifieront de ce que l'apât de 100.000 fr. n'a pas suscité dans leurs rangs un seul délateur. Et ils vénéreront comme

un martyr ce stupide bandit, meurtrier de pauvres travailleurs, mais qui combattait encore avec un bras cassé, cinq balles dans la poitrine et dans la tête.

Je me contenterai d'une observation :

Les policiers qui ont arrêté Carrouy sans coup férir, selon les méthodes et les habitudes de leur profession, n'ont bénéficié d'aucune réclame, d'aucune récompense. Mais les quatre cents soldats ou agents, les officiers, les fonctionnaires, les magistrats et les quatre mille badauds qui ont pris part à l'expédition de Choisy-le-Roy entrent tout vivants dans la gloire.

Désormais, la police voudra travailler toujours dans le genre théâtral. Ça coûtera cher.

Mourir : quelle affaire !

Le drame du *Titanic* occupe l'imagination des hommes.

Quinze cents personnes sont mortes d'un seul coup !...

Or, 1500 personnes de moins, sur 1.550 millions d'hommes qui peuplent la terre c'est une différence d'un millionième ; — 1.500 morts de plus en 1912, sur une mortalité de trois millions dans les Etats-Unis et l'Angleterre, c'est 0,0005 dix millièmes d'augmentation.

La moindre épidémie de grippe ou recrudescence de typhoïde à New-York ou à Londres fait beaucoup plus de victimes, sans qu'il en soit question dans les gazettes, sans commissions d'enquêtes, reportages sensationnels, quêtes, souscriptions ni fêtes funèbres.

Mais le *Titanic* était un paquebot pour milliards res. Les passagers payaient jusqu'à

22.000 francs leur traversée de cinq jours pour avoir le droit d'écraser sur leur route, sans même éprouver une secousse, les petits navires de pêcheurs. Peut-être en avaient-ils broyé quelques-uns dans la nuit, avant d'être broyés par l'iceberg.

Et les foules demeurent effarées devant l'insolence de cet iceberg, qui a tué des riches.

Mais oui, les milliardaires peuvent mourir. Et nous mourrons tous. Et la terreur bouffonne que nous en avons, paralyse toute notre vie. Ah ! tout ce que nous oserions, si nous n'avions pas peur de mourir !...

Contradictions socialistes.

Dans l'*Humanité*, dissertant sur l'aventure marocaine, Allard écrit :

Pour les Marocains, nous sommes l'ennemi. Leur sultan, à leurs yeux, n'est qu'un traître qui les a vendus à l'ennemi, à la France. Nous avons guillotiné Louis XVI pour des faits analogues. Pourquoi les Marocains n'auraient-ils pas le droit d'en faire autant ?

Pourquoi affectons-nous de voir un acte bas, vil, répréhensible dans le mouvement si légitime qui les dresse contre nous ?...

Nous sommes, paraît-il, plus aptes, à mettre en valeur un sol dont ils ne savent pas tirer parti. C'est là le grand argument qui justifie le coup de force exécuté contre le Maroc !

Très bien.

Mais les Allemands aussi envahissent la France, affirmant qu'ils sont plus aptes que les Français dégénérés à mettre en valeur notre sol.

Et les Hébreux, par ruse, par violence, par maquerelage, par corruption, asservissent notre peuple, en soutenant qu'ils sont très supérieurs

aux Français, bien plus capables que les Français de gouverner la France.

Pourquoi le Parti socialiste approuve-t-il ce que font en France les Allemands et les Hébreux, puisqu'il blâme ce que font les Français au Maroc ?

Pourquoi le Parti socialiste trouve-t-il odieuse la théorie des « races supérieures » quand elle s'applique aux Marocains, et la préconise-t-il contre les Français au profit des Allemands et des Hébreux ?

Pourquoi Allard ?

Parce que les pontifes du Parti socialiste et leur journal sont entretenus par l'Allemagne et par la haute banque juive.

Comment des contradictions si grossières n'ouvrent-elles pas les yeux au Prolétariat ? Il est donc bien incapable de raisonner ?

Le camarade Ferrero s'en réjouit : « Heureusement, le peuple ne lit pas l'*Œuvre* ! »

Les Juifs à Fez

Dès que les Marocains eurent décidé d'entrer en lutte contre les conquérants, ils envahirent le quartier juif de Fez.

Les dépêches ont annoncé que plusieurs milliers de Juifs avaient cherché asile dans le palais du sultan, et que le ministre de France — toute affaire cessante, toute autre préoccupation écartée — avait déployé un zèle admirable pour secourir ces Hébreux.

Quelles que soient les catastrophes qui accablent un peuple, son instinct lui révèle que les Juifs sont à l'origine.

Les Marocains, mitraillés par les troupes françaises, se jettent sur les Juifs de Fez comme les Français se jetteront sur les Juifs de Paris

quand les troupes allemandes franchiront la frontière.

Il y a des comptes qu'on ne peut régler qu'aux heures de crise. En attendant, il faut les tenir à jour, avec le calcul des intérêts composés.

Parmi les victimes des événements de Fez, du côté français, les journaux énumèrent nos tirailleurs algériens : c'est-à-dire des Arabes qui sont au service de l'Européen pour opprimer leurs frères arabes.

Leur sort est un avertissement pour les Cruppi-Crémieux, les Renout-Picard, les Besnard-Brisach, les Goujon-Reinach, les Baudin-Ochs et tous les autres politiciens français qui se sont fait circoncire pour livrer leur pays à l'Hébreu.

Les rastas chez nous.

Le 23 avril, en cour d'assises de la Seine, condamnation d'une mère proxénète et d'un satyre à qui elle livrait sa fillette âgée de neuf ans.

La mère s'appelle Neuschwander ; le client s'appelle Van Oberbaeck.

Le 25 avril, en cour d'assises de l'Eure, condamnation du sieur Max Korn, Bavarois de nation, saltimbanque de profession, marié, père de famille, quinquagénaire, qui a séduit une petite Française de quinze ans, puis l'a tuée à coups de revolver.

Cinq ans de travaux forcés seulement. Le procureur, qui s'était permis de requérir la peine capitale contre l'Allemand, satyre assassin, est conspué par les journaux.

« Les Françaises »

Nous aurons un aéroplane qui s'appellera *Les Françaises*.

Le comité de souscription, présidé par Madame Nussbaum, comprend Mmes Klotz, David, Brisach-Besnard, etc.

« Un peuple en remplace un autre. » Géographiquement, ça s'appelle encore la France.

Une Autorité sociologique.

Le *Matin* du 23 avril a publié une consultation de M. Aristide Briand sur la question sociale.

Il n'y a pas longtemps, le camarade voulait résoudre la question sociale par la grève générale, l'emploi des « sabres, piques, pistolets », et l'extermination des « galonnés ».

Maintenant, il se contente d'offrir aux prolétaires des « actions de travail », qui seraient collectivement la propriété des ouvriers d'une usine.

Le choix entre les deux systèmes appartient aux ouvriers. Mais on demande de divers côtés pourquoi les journaux consultent là-dessus M. Aristide Briand, de qui les études juridiques et les méditations sociologiques furent aussi sommaires que le reste de sa culture.

Pourquoi ?

Mais au même titre que la grande presse interroge les demoiselles de théâtre, de music-hall et de canapé sur tous les problèmes philosophiques, artistiques ou diplomatiques.

Dès qu'une hétaire a montré son derrière sur les planches, la presse lui attribue le don de rendre des oracles.

Or, le camarade garde des seaux a fait voir

en plein air, et en pleine action, bien autre chose.

Sa compétence est donc aussi certaine, aussi étendue que celle de nos Blanche d'Antigny et de nos Eva-la-Tomate les plus autorisées.

Justement, le *Matin* du 24 avril publie la réclamation d'une lectrice qui rencontre trop souvent des satyres et des exhibitionnistes dans les petites allées du parc de Saint-Cloud.

Le garde auquel la promeneuse s'est plainte d'abord lui a répondu : « Ne craignez rien ; ils ne sont pas méchants ; ils veulent seulement devenir gardes des seaux de la République, déjeuner avec le marquis de Ségur, dîner avec la comtesse Greffuhle, chasser avec la princesse Murat. Ils font le nécessaire ! »

Le « Figaro » et le gouvernement.

Lorsque M. Aristide Briand, ministre de la Justice, nanti de ce portefeuille pour étouffer l'affaire Flachon qui l'intéressait personnellement, eut fait mettre en liberté son compère de Boulouris, les camelots du roi organisèrent une protestation bruyante. Ils promènèrent sur le boulevard des pancartes où l'amateur de premières communicantes était qualifié comme il convient.

Naturellement, la police du préfet Lépine tomba sur ces jeunes gens avec fureur. Le préfet Lépine (Sciences *morales*) défend le satyre Flachon avec la même énergie que le satyre Hanotaux et que les Juives dévergondées. C'est une manière de faire sa cour au Président Fallières, protecteur de Soleilland.

Le *Figaro* du 22 avril rendait compte de l'incident en ces termes :

Une manifestation. — Une cinquantaine de Camelots du Roi ont parcouru hier, en auto-taxi, les grands boulevards, en poussant des cris injurieux pour le gouvernement.

Quand on traite Flachon de dégoûtant personnage, le *Figaro* des Reinach et de la Dresdner Bank trouve qu'on outrage le gouvernement.

C'est très juste, puisque Flachon se vantait à bon droit de fournir à la République la plupart de ses ministres. Mais que le *Figaro* en convenne, on ne s'y attendait pas !

URBAIN GOHIER.

N.-B. — Je signale que :

— La campagne pour l'occupation effective de Cheik Said est menée énergiquement dans l'*Economiste colonial* par M. Lucien Vacherot ;

— Les documents très précis sur la question de Brest ont été accumulés par M. Maurice Caradec dans une brochure qui a pour titre *Brest-Transit* (Librairie des Sciences politiques).

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

Les Allemands chez nous.

o

Cette rubrique est toujours ouverte, comme notre frontière, hélas !

Nous avons expliqué naguère comment les Allemands voulaient bien se charger de fabriquer nos poudres de guerre, de manière à faire sauter nos cuirassés, toutes les fois qu'on pourrait avoir envie de s'en servir.

Nous avons nommé aussi les fabricants de produits alimentaires d'Outre-Rhin, les Knorr et les Springer-Rademacher, qui sont au même titre fournisseurs de l'armée française. Cela nous a valu l'honneur d'être poursuivis par la société Springer-Rademacher de Hambourg, non pas devant les juges de Berlin, mais bien à Paris. Nous ne serons pas en peine d'expliquer aux magistrats de la neuvième Chambre comment les Allemands peuvent se déguiser en commerçants français, pour écouler dans nos casernes les restes des soldats du Kaiser.

Si nous n'en avions pas des preuves surabondantes, il nous suffirait de citer l'exemple de la maison Knorr, d'Heilbronn, qui, elle, a eu la prudence de ne pas nous intenter de procès. Elle a préféré se faire confectionner discrètement, et à peu de frais, une bonne petite enseigne française.

Ca s'est passé le 5 février 1912, dans l'étude de M^e Houot, notaire, à Nancy. Nous avons sous les yeux les statuts d'une « Société anonyme », dont voici les trois premiers articles :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront l'être ultérieure-

ment une Société anonyme qui sera régie par la loi et par les présents statuts.

ARTICLE DEUX.

La société a pour objet :

La fabrication et le commerce des produits alimentaires de tous genres, en France et dans les Colonies Françaises.

ARTICLE TROIS.

La Société prend la dénomination de : « Produits Alimentaires KNORR, Société anonyme Française ».

Comment s'appellent « les propriétaires des actions ci-après créées » ?

Ils s'appellent :

1^o et 2^o C. H. Knorr et G. Pielenz, « directeurs de la Société Knorr, société anonyme dont le siège est à Heilbronn (Wurtemberg) ». — C'est en ces termes que leurs qualités sont mentionnées sur l'acte notarié.

3^o C. Knorr, fils, directeur commercial de la même société d'Heilbronn.

4^o Christian Eberhardt, directeur commercial de la même société d'Heilbronn.

5^o E. Kinkelin, chef comptable de la même société d'Heilbronn.

6^o Hugo Zapf, industriel à Hall.

Pour constituer ce genre de sociétés anonymes, la loi française exige sept membres. Nous n'en voyons que six dans ces statuts, mais il est plus que probable que Guillaume est le septième ; l'empereur d'Allemagne a un intérêt trop direct dans la combinaison pour ne pas en être.

« Mettez deux Allemands dans une île déserte, disait Henri Heine, ils formeront immédiatement une Société. » Mettez-en sept sur le territoire français, et nos sept Allemands formeront une « société française ». Bien entendu, si notre code autorise la dite société à se qualifier d'« anonyme », c'est évidemment pour dispenser ceux qui la forment de nous dire leur nom et d'avouer leur origine.

Grâce à cet excellent subterfuge, il n'est même plus besoin de recourir aux hommes de paille ou aux artifices de naturalisation, et la Société anonyme (Knorr) française (d'Heilbronn) au capital de 12.000 francs (pourquoi ne pas compter en marks?) peut maintenant se permettre de nous poursuivre pour établir devant la neuvième chambre qu'elle est aussi française que la Société Springer-Itademacher de Hambourg.

Avec quelques pfennigs de plus, n'arriverait-on pas à prouver que c'est l'Œuvre qui est une entreprise allemande?

Par Rekkaz accéléré...



Message adressé par Saïd-Ben-Makkash, chef du Parti National Marocain, au Grand Sultan des Français, en son Elysée.



Grand Chef, tu nous as envoyé des tas de gens que nous n'avions pas invités. Que la volonté d'Allah soit faite!

Grand Chef, tu as décidé ce qu'il fallait faire et ce qu'il ne fallait pas faire au Maroc; tu as palabré avec les Anglais, avec les Allemands, avec les Espagnols, avec les Péruviens; les Marocains seuls ont été dispensés de donner leur avis... Inshallah! c'était écrit...

Grand Chef, il est venu chez nous des fonctionnaires français; ils ne sont pas gênants; ils sont

plus bêtes que méchants; d'ailleurs c'est toi qui les paie; ou plutôt ce sont tes sujets... Que la Bénédiction du Prophète, grand Chef, soit avec l'homme qui partage la couche de ta fille!

Ça pouvait encore marcher, grand Chef. Nous n'aurions jamais eu l'idée d'abîmer tes soldats et tes fonctionnaires.

Seulement, avec les Français, les Juifs sont venus. Les Juifs suivent toujours les Français comme les chacals suivent la caravane... comme une maladie suit son cours: l'explorateur, c'est l'accident primitif; le soldat et le fonctionnaire, ce sont les accidents secondaires; le Juif, c'est l'accident tertiaire, dont on meurt.

Et il y a eu tout un quartier juif à Fez.

Alors, ça ne pouvait plus marcher, par Allah!

Grand Chef, il y a une fable marocaine que tu ne connais certainement pas.

Ça s'appelle : *Le Singe et le Chacal*.

Le singe et le chacal sont au pied d'un dattier chargé de fruits; le chacal persuade le singe qu'il y aurait une tâche glorieuse et profitable à accomplir en grimpant dans l'arbre et en faisant dégringoler les dattes. Le singe n'hésite pas, et se livre au sommet du palmier à des grimaces héroïques; cependant qu'en bas le chacal mange tranquillement les dattes que l'autre a fait tomber.

(Tu ne saisis pas très bien, parce qu'en France vous n'avez ni chacals, ni dattiers; mais si tu remplaces le chacal par un chat et les dattes par des marrons qui rôtissent dans le feu, tu saisisas peut-être l'apologue).

La fable n'est pas finie. Il y a une morale. La morale, c'est le propriétaire du dattier qui arrive avec une matraque et qui flanque une volée au

singe, et quelquefois au chacal (quand le chacal reste là pour l'attendre).

Tu comprends maintenant, grand chef, pourquoi le Juif et le Français ont trinqué conjointement et solidairement, quand le Marocain a pris sa matraque...

Il y avait un quartier juif à Fez; les Juifs étaient humbles, pouilleux et misérables, comme ils sont toujours lorsqu'ils s'installent quelque part. Ils faisaient semblant de vendre des lunettes qui n'avaient plus de verres, des pipes qui n'avaient plus de tuyaux, des casseroles qui n'avaient plus de fond, des tas de saletés, des laissés-pour-compte des bazars d'Odessa et du Marché-aux-puces de Saint-Ouen.

Ils faisaient semblant... En réalité, ils faisaient quelque chose de plus intéressant: ils attendaient.

Ils attendaient quelque chose qui serait arrivé. C'était écrit. Les Marocains savent bien comment ça s'est passé en Algérie. L'Algérie n'est pas loin du Maroc; il n'y a que le Sahara à traverser, et on y est tout de suite.

Au bout de cinq ans, toutes les maisons de Fez auraient été aux Juifs.

Au bout de dix ans, toutes les terres du pays marocain auraient été aux Juifs; et aussi les récoltes semées par les Marocains; et aussi les chameaux nomades qui auraient commis l'imprudence de passer vers le Maroc; et aussi les chemins de fer construits au Maroc par les ingénieurs français, anglais ou allemands.

Au bout de quinze ans, nous aurions eu à Fez une Comédie-marocaine avec un directeur juif, des pièces juives, des critiques juifs, des acteurs et des costumiers juifs...

Nous avons pensé que le Maroc était tout de

même un pays trop neuf pour faire l'affaire d'un peuple si vieux.

C'est pourquoi, je te le répète, nous avons pris la matraque et le balai.

Le quartier Juif de Fez a été sérieusement désinfecté; les mesures antiseptiques et prophylactiques n'ont rien laissé à désirer.

Les Circoncis ont déménagé avec célérité et discrétion; ils ont une grande habitude des déménagements, depuis les exodes des patriarches aux trop nombreuses familles, depuis le passage de la mer Rouge.

Ils ont été se plaindre au gouvernement marocain en se réclamant du gouvernement français, qui a comme seul but, comme seule raison d'être, l'amélioration des affaires des Circoncis.

Et le Sultan du Maroc a eu une idée bien drôle.

Il a logé les familles israélites dans sa ménagerie au milieu de ses lions, de ses tigres et de ses serpents.

J'ai entendu dire qu'il y a quelques siècles, un grand chef avait ainsi livré des chrétiens aux bêtes fauves, par milliers; et que les bêtes fauves avaient mangé les chrétiens.

Mais les bêtes fauves de Moulay-Hafid n'ont eu aucune envie de manger les Juifs; par l'aspect ou par l'odeur des circoncis, les lions et les tigres ont été profondément dégoûtés. Les hyènes elles-mêmes, qui ne sont pas difficiles d'ordinaire, ont eu l'appétit radicalement coupé.

Ces pauvres animaux ne sont pas du tout rassurés à l'idée d'entrer en relations avec des Juifs; leur instinct les avertit qu'ils n'ont rien à y gagner et tout à y perdre.

Peut-être comprennent-ils ce que les Israélites disent entre eux :

— Quelles belles peaux ! Quand la ménagerie du sultan sera *aus-i* à nous, quelles superbes descentes de lits nous expédierons en Europe !

Ainsi, la peau des bêtes tente les Juifs, tandis que la peau des Juifs ne tente pas plus les bêtes que celle de Tartuffe ne tentait Elmire...

Sois miséricordieux, grand Sultan des Français !

Envoie au Maroc; si tu veux, la tribu dévastatrice des Chaumié, qui ne laisse plus l'herbe croître là où elle a passé. Aggrave-la de la tribu conquérante des Chautemps... Envoie même ton gendre, dont les espoirs sont vastes et l'appétit dévorant.

Mais reprends-nous les Juifs, qui nous gênent prodigieusement et qui ne te gêneront pas... Deux mille Juifs de plus ou de moins en France, comment veux-tu qu'on s'en aperçoive ?

Pour copie conforme :
MOWGLI.

Livres Nouveaux

Dieudonat, roman.

Dieudonat, par Edmond Haraucourt, est un roman, et même un roman d'aventures, où le burlesque se mêle au drame, et d'un esprit ultra-moderne dans un cadre de vieilles légendes. C'est l'histoire tragico-comique d'un malheureux prince trop bien doué. Dieudonat a tout pour lui : jeune, beau, ardent à vivre, riche de forces et libre de préjugés, excellent homme d'ailleurs et fort intelligent, il possède en surplus un don terrible : tous ses vœux se réalisent irrévocablement. Ainsi armé et lancé dans la vie, il fait son tour du monde, irrésistible en amour, mais combien déçu par ailleurs ! Et l'imprévu des déboires qui le guettent est d'une fantaisie si alerte, sa déception philosophique s'y revêt d'une indulgence si charmante, le récit est d'une variété si vivante, d'une verve si gaie et si française, qu'on reste tout étonné de conclure à une tristesse, en fin de compte, après n'avoir trouvé dans le détail qu'un sourire perpétuel.

Un volume in-18. — Prix 3 fr. 50. — Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

BULLETIN

C'est la vive reprise de la Rente Française qui a caractérisé le marché la semaine dernière.

Il y a évidemment, dans ce brusque relèvement, quelque chose de spéculatif. On avait beaucoup trop baissé peut-être, mais la reprise a été aussi trop vive, pour être sans doute très durable; elle a été provoquée par le rétablissement du calme à Fez et par la déclaration de la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, qu'elle n'était pas d'avis, d'accord avec le ministre des Finances, que l'on imposât la Rente Française, tout au moins celle émise jusqu'ici.

Mais le principal facteur de reprise a été les rachats précipités des vendeurs de ferme et de primes qui, débordés et voyant la reprise persister et s'accroître, ont pris peur, ont racheté précipitamment. D'autre part, il s'est certainement produit des interventions puissantes.

Les valeurs de cuivre et de pétrole ont été parmi les plus soutenues et même les plus brillantes.

Communiqués

Crédit Foncier du Brésil.

On annonce la prochaine émission par la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris et la Société Centrale des Banques de Province de 75.000 actions nouvelles de 500 francs Crédit Foncier du Brésil, dont la création a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 1912.

Ces actions, comme celles qui existent actuellement, sont libérées de 250 francs; elles seront émises avec une prime de 65 francs. Nous rappelons que le cours de l'action ancienne à la Cote officielle de Paris est d'environ 605 francs, c'est-à-dire qu'il accuse une prime de 105 francs sur le nominal du titre.

L'augmentation de capital se rattache à une politique d'extension de l'activité sociale qui a été ratifiée par la dernière assemblée générale extraordinaire. Celle-ci a décidé que le champ d'action de la Société, jusqu'ici limité au Brésil, pourra désormais s'étendre aux autres Etats de l'Amérique du Sud. C'est la République Argentine qui est l'objet principal de l'élargissement des bases des opérations; la rapidité de son développement, la stabilité de sa situation monétaire, la diversité de ses productions, offrent, en effet, une sécurité de premier ordre et de nombreuses sources de bénéfices aux établissements de crédit foncier.

Banque de commerce russo-française.

Relativement à l'émission de 20.000 actions de la Banque de commerce russo-française, effectuée sous les aus-

pices du Crédit Français, il n'est pas inutile de signaler la rapide prospérité des banques russes, surtout depuis l'année 1.03, qui a marqué le véritable début de l'essor économique de la Russie. La population de l'Empire est aujourd'hui de 170 millions d'habitants (35 % d'accroissement en 15 ans); la propriété rurale individuelle commence à se développer, la vie industrielle et commerciale du pays se manifeste avec une intensité considérable, les usines de production de matières ouvrées sont devenues insuffisantes, de nouvelles lignes de chemins de fer sont en construction et à l'étude par suite, l'activité des banques s'en est accrue dans des proportions telles qu'en moins de cinq ans elles ont augmenté leur capital de 206 millions de roubles et élevé leur dette envers l'étranger dans une proportion analogue.

De nouveaux instituts bancaires sont ainsi devenus nécessaires, et le moment a paru particulièrement opportun au Crédit Français et aux groupes dont il s'est entouré pour la création de la Banque de commerce russo-française.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant : en Russie, à la Banque Internationale de commerce de Saint-Petersbourg; en France, au Crédit Français et à la maison Louis Dreyfus et Cie. à Paris; à la Banque Adam et Cie, à Boulogne-sur-Mer et Paris; au Crédit Nantais, à Nantes, et chez tous les banquiers et correspondants. Les versements doivent avoir lieu le 25 mai.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

Excursion en automobile dans les Alpes.

(Saint-Rémy, Les Baux, Montmajour.)

La Compagnie des chemins de P.-L.-M., a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du moyen-âge.

Cette excursion, qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant :

Avignon (départ de la gare à 8 heures du matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillan, Avignon (retour à 6 h. 30 du soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

Le Gérant : GARDANNE

mp. spéciale de l'Euve, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

Demandez à L'ŒUVRE

LES

TÊTES

DE

Briand	Lafferre
Brisson	Lépine
Caillaux	Meyer
Chaumié	Pelletan
Chautemps	Picquart
Chéron	Piou
Clemenceau	Ribot
Combes	Rothschild
Dubost	Ruau
Fallières	Viviani
Jaurès	

PAR

GUSTAVE TERY & URBAIN GOHIER

La Collection des DIX brochures à **25** centimes
est envoyée franco à domicile pour **2** francs

*Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.*

ENTRE DEUX TERREURS :

Les Bandits et les Policiers

LE

LÉPINAT

PAR

URBAIN GOHIER

***A régime abject
Police abjecte***

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 21

23 Mai 1912

Le N° 25 CENTIMES

220, Fg St-Honoré (8^e)

PAR AN : 10 FRANCS

Téléphone 589.55

Éditions de l'ŒUVRE :

LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

Garder une Patrie
Refaire un Peuple

Un volume de 350 pages. PRIX 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

NOS BONS APÔTRES

Comédie en trois actes

DE

GUSTAVE TERY

avec une Préface de Jules Lemaitre

PRIX : 1 franc (envoi franco)

COMMENT FINIRA le RÉGIME ABJECT? OÙ ALLONS-NOUS?

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE
avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TERY

Un volume de 500 pages. — PRIX : 3 fr. 50 (Envoi franco)

LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

LE GOTH A DE L'ARRIVISME

avec une préface-boniment de T. STEEG

(Ministre de l'Intérieur)

PRIX : 1 fr. 25



LE LÉPINAT

La dictature de Vidocq



« Vous sentez-vous gouvernés ? » demandait insolemment le préfet de police Lépine aux électeurs sénatoriaux de la Loire, qui lui ont donné sept voix.

Les ministres, sous la terreur des dossiers de chantage, ont encaissé sans broncher le soufflet que leur appliquait leur employé.

Maintenant, c'est lui qui gouverne : par le revolver, la dynamite, les mitrailleuses. Il mobilise les troupes de la garnison de Paris sans demander l'autorisation ni du ministre, ni du gouverneur. Il fait sauter les maisons. Il réquisitionne et il emploie l'artillerie, dans les rues des villes. Il exécute sommairement, sans jugement, ni interrogatoire, ni constatation d'identité les individus recherchés par la justice. Il exécutera demain, de la même façon, qui bon lui semblera, comme il se vante

d'arrêter qui bon lui semble. Il est le Juge Lynch, de sa propre autorité.



Tout ce que j'ai dit au lendemain de la « bataille de Choisy-le-Roi », je l'avais dit presque seul, avec l'*Action Française* et avec le *Rappel*, l'unique journal du Bloc qui ait le courage — ou la liberté — de parler comme il convient de Lépine et de Reinach.

Après la « bataille de Nogent-sur-Marne » (14-15 mai), c'en est trop : toute la presse exprime son écœurement. Même l'*Humanité*, dont on connaît les liens étroits avec son propriétaire Lépine, démarque (16 mai) mon article sur les *exécutions préalables*.

On arrêtaient les malfaiteurs avant le règne du préfet Lépine; on les a toujours arrêtés, aussi nombreux, aussi résolus qu'ils fussent; on les avait toujours arrêtés sans fracas, au moyen des agents chargés de ce service.

L'affaire de Choisy-le-Roi fut un cabotinage écœurant.

L'affaire de Nogent-sur-Marne a été encore plus grotesque et plus dégradante.

Pour tuer deux bandits, on a mis en ligne un bataillon de zouaves, l'élite de la police parisienne, des renforts de garde républicaine, des chiens, des pompiers, des officiers de dragons, toute la police et la gendarmerie des communes voisines. On a tiré deux mille coups de fusil; on a usé de la dynamite, de la cheddite, de projecteurs électriques, de mitrailleuses. On a « combattu » *neuf heures*

durant, avec cinq cents guerriers contre deux escarpes. Vainement la police essaye d'atténuer ce que des milliers de personnes ont vu, ce que tous les journaux ont enregistré heure par heure.

Les péripéties et les abus *criminels* ont été les mêmes qu'à Choisy-le-Roi. Les hommes qui devaient être pris vivants ont été achevés de sang-froid, comme Bonnot, parce que le préfet Lépine craignait de les laisser répondre au magistrat.

Non dans une intention de dénigrement, mais avec éloges, des journaux comme la *Liberté* et le *Gaulois* ont pu raconter que des chiens féroces avaient été lancés en avant-garde sur Garnier criblé de balles, et lui avaient arraché une partie du visage. Ensuite, les zouaves et les policiers l'ont massacré. Quant à Valet (?), il a été livré mourant à la foule, qui l'a traîné cinquante mètres en lui crevant le crâne et la poitrine à coups de souliers.

Je mets un point d'interrogation après le nom de Valet, parce que son identité n'est pas même établie. On a inhumé les cadavres précipitamment. Le père de Valet n'a pas vu son fils; il prétend que son fils est déserteur à l'étranger, et que le compagnon de Garnier avait très bien pu voler son état-civil. Comment la justice remplira-t-elle sa mission? Le préfet Lépine a fait tuer *un inconnu* — comme il me fera tuer — comme il **vous** fera tuer, s'il le juge à propos. Voilà tout.

Est-ce là ce qu'on appelle la Justice? Ce qu'on appelle Ordre social? Non. C'est l'Anarchie.



« La foule acclamait le préfet Lépine ». Qu'est-ce que c'était que cette foule ?

Lisez le *Journal* et le *Matin* :

La foule, maintenant plus compacte — car la nouvelle de l'assaut imminent s'est répandue dans Paris — foule composée des éléments les plus hétéroclites : cercleux en habit, filles aux cheveux ornés des rubans rouges chers aux pierreuse, femmes aux toilettes et aux chapeaux extravagants, hommes de lettres connus couloyant des apaches au visage patibulaire et des actrices en vogue, gens du monde et du trottoir, public familier des exécutions capitales, tous avec des cris de mort, des cris lugubres, auxquels répond dans la basse-cour d'un pavillon voisin un coq qui annonce l'aube prochaine, cette foule demande qu'on lui livre le moribond. Et devant la horde menaçante, le bandit, que les gardiens et les soldats ont pu hisser avec mille misères dans une voiture, râle... On entend des applaudissements... (*Matin*).

Pantelantes, piétinées, frappées, les deux loques humaines furent trainées, hissées dans les automobiles qui les emportèrent vers Paris, à la Morgue, où déjà Bonnot et Dubois avaient été apportés dix-huit jours auparavant.

Bien des gens garderont de cette nuit tragique un souvenir très vif, car ils étaient nombreux ceux qui étaient venus de Paris pour voir « le siège ».

Un public très mêlé et qui rappelait vaguement celui des exécutions capitales. Des hommes en habit, des femmes élégantes et d'autres en cheveux accompagnées de cavaliers aux allures un peu inquiétantes.

Toute cette foule était venue en auto, en fiacre. Il y a des chauffeurs et des cochers qui ont fait de folles recettes. A côté de ceux qui demandaient la forte somme aux bourgeois cossus, des cochers, debout sur leurs sièges, sur le boulevard, à Montmartre, au quartier Latin criaient : « Cent sous pour la fusillade de Nogent ! »

Et les voitures étaient prises d'assaut.

A Nogent, jamais les jours où les Parisiens envahis-

sent ce coin de verdure on n'avait vu pareille foule assoiffée et affamée.

Les provisions solides manquèrent ; la boisson aussi. Le pain et le saucisson faisaient prime. Un cafetier, plus avisé, téléphona pour se faire apporter des fûts de bière par un camion automobile.

Et pendant ce temps, la fusillade continuait. De braves gens se faisaient trouser la peau ; il y avait des taches rouges un peu partout, mais lorsque ce fut fini, on vit des dames très bien vêtues et d'autres moins élégantes qui allaient tremper leurs mouchoirs dans le sang, dans celui de Garnier ou de Vallét, bien entendu, pendant que leurs compagnons s'emparaient de morceaux de bois, de débris quelconques. (*Journal*.)

Cette tourbe immonde de détraqués, d'apaches, de ruffians et de catins, cette écume de Babylone et de Byzance, voilà donc la clientèle du préfet de police !

Pour cette Hyène aux mille têtes, il organise la curée chaude des *accusés*, comme la duchesse d'Uzès organise et annonce par affiches la curée des cerfs et des biches à Bonnelles.

Les ministres réunis ont délibéré sur ces infamies, et sur l'effet qu'elles devaient produire dans le public des honnêtes gens.

Ils ont décidé de prendre quelques mesures pour l'avenir.

Mais ils ne toucheront pas au préfet Lépine.

Cet homme est le complice de tous les crimes et de toutes les ignominies du dernier quart de siècle. Il a ordonné ou surveillé l'as-

sassinat de Labori, l'assassinat de Syveton, le double assassinat de l'impasse Ronsin. Il a supprimé ou terrorisé les femmes gênantes, les maîtresses plaquées et les petites filles violées de tous les Hanotaux, les Deschanel et les Flachons de la République. Il s'est conduit comme un butor dans l'affaire des inventaires, comme un traître dans l'affaire d'*Après moi*, comme un lâche dans l'affaire Langevin-Curie et dans l'affaire Verlain. Il a fait le coup Rochette avec Clemenceau. Dès qu'il met le pied dans une maison, la caisse disparaît : au Suez, à la préfecture même. Il entasse une fortune énorme...

Mais comment voudriez-vous que le chef suprême de la Justice élevât la voix en présence du policier, quand ce garde des Sceaux s'appelle Aristide Briand ?

J'ai toujours soutenu qu'il ne faut tolérer au gouvernement que des hommes intacts.

La mode est au contraire de n'y porter que des hommes tarés, sous prétexte qu'ils sont plus malins.

Voilà le résultat.

Jamais, dans toute l'histoire, on n'a vu pareille situation : le gouvernement, les salons, les académies, la presse, la haute finance, le prétendu grand monde comme la pègre, aux genoux du chef de police !

Ah ! les tenants du Régime abject font semblant de redouter une restauration impérialiste ! Même la *Guerre sociale* embauche le Juif de Boulange Naquet, l'ex-acolyte de Césarion, pour combattre le péril césarien !

Mais ils l'ont, l'empereur, — et l'empereur qu'il leur faut.

Ce n'est pas César !

Ce n'est pas Badinguet !

Ce n'est pas Soulouque !

C'est Vidocq : un maître de leur espèce à leur mesure.

URBAIN GOHIER.



DEUX BATAILLES



(De notre correspondant de guerre)



Bataille de Choisy-le-Roi (28 avril 1912). —

Quatre cents soldats et policiers, au bout de cinq heures de combat, après avoir tiré mille coups de fusil, sont parvenus à tuer Bonnot. (Il convient, en effet, de remarquer que Dubois, l'unique homme à la tête duquel se trouvait Bonnot, avait été tué avant la bataille).

Aussitôt la presse pousse des clameurs d'enthousiasme : on demande des croix, des pensions, des bureaux de tabac, des grades et des retraites ; on ouvre trois ou quatre souscriptions nationales. Et le *Matin* s'écrie : « Ah ! les braves gens ! »



Bataille de Nogent-sur-Marne (14 mai 1912). —

Huit cents soldats et policiers, après neuf heures de combat et deux milles balles tirées, parviennent à s'emparer des cadavres de Garnier et de Vallet. (Si, dans

cette deuxième bataille, les forces employées furent doubles et si le combat dura deux fois plus longtemps, il faut tenir compte aussi de ce que les forces assiégées étaient deux fois plus nombreuses, puisque Garnier et Vallet n'étaient pas moins de deux. Le rapport entre les deux armées combattantes demeure donc identique).

Sur ce, l'enthousiasme se refroidit. Les journaux les plus gouvernementaux trouvent que l'opération a été conduite maladroitement. Arthur Meyer lui-même se demande si l'on n'a pas « manqué de mesure » et le *Matin* fait encadrer ironiquement les communiqués de la Préfecture.

Les neuf blessés de cette bataille héroïque n'auront pas de décorations. Le lieutenant qui avait placé trois bombes devant le garage de Bonnot avait reçu un souvenir offert par la *Liberté*. Le lieutenant, qui a placé cinq bombes devant la villa de Garnier, n'aura rien du tout.

Pourquoi, je vous le demande, cette inégalité de traitement ?

Les dangers courus par les assaillants étaient pour tant, cette fois, bien plus grands qu'à Choisy-le-Roi. Songez donc que sur neuf blessés, huit au moins ont été blessés par la troupe. Cette situation des assaillants, pris entre deux feux, n'était-elle pas véritablement tragique ?

De plus, la police ne disposait que de moyens de fortune, absolument insuffisants. Sans doute, on avait bien le projecteur puissant des pompiers, mais il ne fonctionna pas ; sans doute, tous les services du laboratoire municipal étaient là, mais leurs bombes les plus redoutables semblaient de simples pétards ; sans doute, M. Lépine était armé d'un revolver remarquable, mais il le perdit (c'est, du moins, ce qu'on a laissé croire,

pudiquement, pour ne pas avouer qu'on le lui avait volé) ; sans doute, les soldats tirèrent deux mille coups de fusil, mais pas un ne porta, et Garnier, dégoûté, en fut réduit à se faire sauter la cervelle lui-même.

En vérité, en vérité, la bataille de Nogent-sur-Marne fut infiniment plus dangereuse et plus épique que celle de Choisy-le-Roi. Et nous demandons des croix, et des pensions, et des bureaux de tabacs, et des grades, et des retraites, pour les vainqueurs de la seconde bataille autant que pour ceux de la première.

D'autant que Napoléon lui-même fut vaincu, en 1814, à Nogent-sur-Seine. La victoire remportée, en 1912, par M. Lépine à Nogent-sur-Marne, n'apparaît-elle pas vraiment comme une réparation du Destin ?

Cette fois, le mot de « bataille » n'a rien d'excessif. Vous l'auriez reconnu si vous aviez assisté, au jour levant, à ce pittoresque et sinistre retour de Nogent, si vous aviez pu voir défiler la foule confondue des agents dépennés, des dandys poussiéreux, des zouaves saouls, des femmes décolletées et hurlantes, des apaches et des filles, si vous aviez pu voir fraterniser la haute et la basse pègre des matins d'exécution, si vous aviez regardé passer, pendant plus d'une heure, cette débâcle de luxe, de vice, de force brutale et d'ivresse sanglante. N'était-ce pas là le spectacle hideux des lendemains de bataille ? Et tout cela ne serait-il pas trop écœurant, s'il ne nous restait la consolation de penser que c'est en somme la contre-partie et, pour ainsi dire, le prix de la gloire ?

PHILINTE.



Assez !

Du *Rappel* :

Chaque jour, pour ainsi dire chaque heure, apporte contre la détestable organisation de la Préfecture de police, un argument plus péremptoire, une preuve plus accablante. C'est l'unanimité dans la Presse, et dans l'opinion publique.

La Préfecture de police, qui n'a su ni connaître l'organisation de l'association de malfaiteurs, ni prévenir les crimes, ni arrêter les criminels, a employé de tels moyens de justice sommaire qu'un sentiment de réprobation et de dégoût se manifeste de toutes parts.

On lira plus loin les faits scandaleux ou ridicules révélés par nos confrères. Ce n'est plus seulement l'exécution sommaire et le retour à la loi du Lynch sous l'œil hébété du Préfet de police, c'est l'enfouissement sommaire et la disparition clandestine des cadavres.

On disait que Préfecture de police et Parquet étaient en désaccord perpétuel.

Comme ils retombent vite d'accord dès qu'il s'agit de violer les garanties légales et de supprimer les règles essentielles de la justice répressive !

Rarement criminels furent plus haïssables que les bandits de la bande Bonnot-Garnier.

Pourtant, la Préfecture de police, par ses gaffes, par ses exagérations, par sa mise en scène, par sa sauvagerie, on arrive à les rendre presque pitoyables à l'opinion publique.

Parmi toutes les critiques que suggèrent l'*Anarchie policière*, l'impéritie sénile funeste du Préfet de police, l'une domine toutes les autres :

« On n'a pas voulu avoir les bandits vivants. »

On pouvait — on a pu à maintes reprises — s'emparer de Bonnot, de Garnier, de Valet comme

de Carouy et des autres. Pourquoi n'a-t-on pas voulu le faire ?

Craignait-on, à l'audience des assises, les révélations d'anciens agents provocateurs ?

Et pourquoi, aujourd'hui, faire disparaître illégalement les cadavres ?

La plainte de Valet père est singulièrement troublante.

Quel est cet amoncellement de fautes et d'illégalités qui dénotent la plus redoutable anarchie dans l'Etat ?

Dès qu'un délinquant, comme le cycliste Daragon, esquissera une protestation, sera-t-il condamné à mort et exécuté sommairement par un agent de police ?

D'un excès d'incurie tomberons-nous dans un excès de répression ?

Le Préfet de police se vengera-t-il sur les citoyens paisibles de son impuissance à saisir les malfaiteurs ?

Le Gouvernement laissera-t-il faire ?

Le Conseil municipal laissera-t-il faire ?

Le Parlement laissera-t-il faire ?

Personne n'écouterait-il la voix de la raison et de la légalité ?

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

Mon Carnet

PAR

Urban GOHIER

Le « Scarabée » d'Elsa Jérusalem.

Après *La Profession de Mme Warren*, voici logiquement *Le Scarabée sacré*, de Mlle Elsa Jérusalem.

Le marquis de Sade ayant donné *La Philosophie dans le boudoir*, Mlle Elsa Jérusalem nous donne *La Philosophie dans le b...* C'est là que se déroulent les quatre cents pages du roman. Déjà Dostoïevsky et Tolstoï nous avaient vanté les belles âmes qui fleurissent dans la plus basse prostitution, et Jean Lorrain avait décrit *La maison Philibert*. Mais Mlle Jérusalem — son nom me ravit! — tire de la même étude tout une philosophie.

Comment une femme-auteur a-t-elle pénétré dans cet enfer, que tant d'hommes ignorent? C'est un mystère; mais elle n'ignore rien du fonctionnement de l'institution, rien de la vie et de l'abjection des victimes.

La tenancière du lupanar, la Goldscheider, est « une Juive sentimentale, adorant les cœurs brisés et le chant du rossignol »; elle ne connaît pas la pitié : « Ma race, dit-elle, a été trompée trop souvent; nous travaillons au comptant; tout pour nous, rien pour les autres. » Dans le monde, elle appelle Alma-Lucie sa fille Myriam, et la fait baptiser dans la religion Evangélique...

Son confident et associé, professeur Horner, expose ainsi la thèse de l'ouvrage :

Aucun être humain ne réalise son existence. Chacun de nous continue l'existence d'une matière qui lui est étrangère et qui lutte pour l'immortalité. Tu peux débiter dans la vie comme une impératrice et mourir dans la peau d'une p... Ce sont ces heures-là, ces heures rapides vécues par la fille, qui peut-être aideront la matière à vaincre. Le tout est d'apercevoir le but. Mais qui donc a achevé quelque chose? Qui donc a accompli son œuvre?...

Tu as vécu des millions d'années antérieures, tu vas vivre des millions d'années, et tu ne vis que quelques secondes l'anéantissement de ta conscience. Tu n'es que la parcelle d'une idée que le hasard a posée sur un tas de fumier...

Le scarabée des fumiers possède le savoir-vivre. Il se réjouit d'être éclatant et doré. Il ne se demande pas s'il pue au nez des autres. Les savants l'appellent *Scarabæus Koprophagus*... c'est un joli hanneton vert et or. Il est plein de grâce. Mais si tu le prends dans ta main, il secrète un liquide jaunâtre dont l'odeur est immonde.

Le Scarabée dit : « Je suis là, bonnes gens, parce que vous avez fait un tas de fumier, parce que vous entassez l'ordure et la pourriture. Moi, j'en profite. Je deviens gros et gras. Sans vos tas de fumier, mon genre de beauté n'existerait pas... »

Le reconnaissez-vous, ce Scarabée, « qui devient gros et gras sur nos tas de fumier »? »

Elsa Jérusalem ne le nomme pas.

Je le nomme : Israël.

Vous verrez que le *Scarabée sacré* passera pour un chef-d'œuvre. « L'amour spéculatif de l'humanité » que professe la Goldscheider, son « sentiment de la justice », en avons-nous eu les oreilles rebattues depuis dix ans!

C'est le thème des Juives politiciennes, théâtres, Juives de bienfaisance, ou Juives de

laboratoire, qui s'imposent à la crédulité bête, de nos bonnes Françaises; le thème des Juives qui trônent dans les salons officiels de la République, avec des robes voyantes, des voix criardes et des parfums violents — parce qu'elles ont acheté pour mari quelque Q.-M. de brasserie, et qu'elles en ont fait un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat.

Herr professor Horner-Jaurès, la Goldscheider, le policier Sucher, la Maison Rouge, les marchands de femmes, le personnel et la clientèle ignoble du lupanar : c'est tout le fumier de la République abjecte, où le *Scarabæus Koprophagus* est roi.

Les Rastas chez nous.

A la X^e Chambre (15 mai), cinq ans de prison au Roumain Singer, qui volait les bagages dans les gares. Les contribuables français paieront pour qu'il soit confortablement nourri.

A la XI^e Chambre (*id.*), deux ans de prison au Hongrois Alexander, pour avoir esroqué 6.000 francs à trois grands magasins.

Le dernier rasta s'intitulait « M. le baron de Bernicey »; moyennant quoi il pouvait faire sans payer douze cent cinquante mille francs de dépense par an à Paris. Les commerçants qu'il a détroussés ne feraient pas crédit de cent francs pour trois mois à un honnête Français.

M. Pollack de Pernegg a écrasé sous son automobile un vieux Français. La X^e Chambre accorde simplement 1.500 francs de rente viagère à la veuve, et 1.000 francs aux enfants jusqu'à leur majorité.

Cheik Saïd et Périm.

Par la possession de Périm, les Anglais sont maîtres de fermer la mer Rouge et l'accès de l'Extrême-Orient, malgré la neutralisation du Canal de Suez.

Et par un traité secret, qu'a signé le Félix Faure de l'impasse Ronsin, la République promet d'abandonner Cheik Saïd, qui annulerait Périm.

Or, l'île même de Périm devrait appartenir à la France. Le gouvernement de Napoléon III avait envoyé un bâtiment de guerre pour y planter le drapeau tricolore. Le commandant de ce navire s'arrêta à Aden, alla dîner chez le gouverneur anglais et, sous l'influence du champagne, dévoila sa mission. Le gouverneur anglais amusa ce malheureux quelque temps : quand les Français arrivèrent devant Périm, le pavillon britannique y flottait.

« Puisque vous vouliez prendre Périm, dirent les Anglais, c'est que l'ilot n'était à personne; puisqu'il n'était à personne, nous l'avons pris. » Ils l'ont gardé.

L'officier français stupide et traître était probablement un Jaurès : car la tribu en a fourni plusieurs du même type à la marine.

Un peu de logique!

J'ai noté l'autre jour, précieusement, la solution de la question juive que suggérait Joseph Reinach lui-même.

L'Alliance israélite, le Consistoire israélite, la Congrégation juive, la moitié de la population juive de France sont en état permanent de complot contre la sûreté de l'Etat.

Par simple application des *lois existantes*, des *justes lois*, tout gouvernement national qui se formera pour sauver le pays expédiera très juridiquement sur les bords du Maroni ou dans le sein d'Abraham quelques milliers de ces redoutables parasites.

A cette proposition si correcte, quelqu'un se récrie.

Pourquoi donc ?

Nous avons supprimé sans phrases des Africains et des Asiatiques par dizaines de mille pour leur prendre leur pays. En ce moment même nous massacrons et nous nous apprêtons à massacrer par dizaines de mille les Marocains pour leur prendre le Maroc.

Il m'est absolument impossible de comprendre pourquoi nous hésiterions à supprimer quelques milliers de Juifs pour leur reprendre la France.

Pourquoi trouvez-vous les tueries légitimes, honorables, glorieuses dans le premier cas, et feignez-vous l'horreur dans le second ?

Une telle hypocrisie me révolte.

S'il y a crime, c'est dans le premier cas.

S'il y a mérite et gloire, c'est dans le second cas.

Vous êtes coupables en volant la patrie d'un autre peuple. Et vous êtes également coupables en ne défendant pas votre patrie contre l'intrus.

Il m'est impossible encore de comprendre comment tant d'officiers sollicitent l'honneur d'aller tuer des Asiatiques en Asie ou des Africains en Afrique, et tremblent à l'idée de lever un doigt contre les Asiatiques qui s'emparent de la France.

Vous admettez donc que les Juifs ont le même droit à conquérir la France que nous avons à conquérir l'Annam et le Maroc ?

Vous admettez donc que les Juifs sont une race supérieure aux Français, dans la même mesure que les Français sont une race supérieure aux Annamites et aux Marocains ?

Dites-le. Allons ! dites-le. Si vous ne voulez pas le dire, comment justifiez-vous votre contradiction ?

Un coup sur la rente.

Une ligne tombée à la composition, dans mon dernier *Carnet*, changeait le sens d'un paragraphe qu'il faut rétablir ainsi :

Ceux qui ont « prévu » le dépôt du projet Aimond et l'adhésion du gouvernement ont joué à la hausse sur la rente avec autant de certitude et de profit que le trio Clemenceau-Briand-Lépine a joué à la baisse sur les valeurs Rochette, et que la bande Jaurès a joué à la baisse sur les valeurs de chemins de fer avant de déclancher (*malgré les ouvriers*) la grève des cheminots.

URBAIN GOHIER.

Abonnez-vous à L'ŒUVRE !

Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE !

Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, les cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.

Fermons nos portes !

C'est une simple statistique. Elle est extraite du *Bulletin hebdomadaire de Police criminelle*, publié par le ministère de l'Intérieur (n° du 13 mai 1912).

Nombre des individus ayant été l'objet de mandats d'arrêt : 94.

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Français ou présumés tels.	58
Individus dont l'origine est inconnue. . .	5
Etrangers	21
Individus nés en France, mais qui sont certainement étrangers d'origine, soit que leur filiation l'établisse, soit que leur nom exotique les trahisse.	10
Total.	94

Voici maintenant les noms des étrangers :

Fiore (Italie) ;
Lotti (Italie) ;
Schweyer (Allemagne) ;
Aslau Esteban (Turquie) ;
Barbero Giovanni (Italie) ;
Bighi (Italie) ;
Chessa Giovanni (Italie) ;
Corthesy (Suisse) ;
Escudero Melchior (Espagne) ;
Golisciani (Italie) ;
Herning (Allemagne) ;

Klauss (Allemagne) ;
Koutonigies (Grèce) ;
Lucci (Sardaigne) ;
Merli (Italie) ;
Milletto (Italie) ;
Pescedda (Italie) ;
Santi (Italie) ;
Venturati (Italie) ;
Viale (Italie) ;
X..., sujet italien.

Et voici les individus « nés en France », mais qui sont d'origine étrangère avec ou sans naturalisation :

Albertini ;
Allano ;
De Baedermacker ;
Deschampheleere ;
Guisseppi ;
Hermann ;
Karl X.
Karl A. N.
Lubcke, dit Veil.
Sauer.

Si donc, du chiffre total de 94, nous défalquons les 5 individus d'origine inconnue, nous sommes en présence de 89 criminels ou délinquants dont 31 étrangers contre 58 Français ou *présumés tels*.

C'est-à-dire que la proportion des exotiques dans la criminalité en France atteint presque 35 %.

Faites le même pourcentage pour les glorieux bandits dont M. Lépine vient de transmettre le nom à la postérité. Combien sont-ils de Gode-rewski et de Raymond-la-Science, d'Italiens, de Belges et de Juifs ?

Quand donc fermera-t-on notre frontière à ces indésirables-métèques par une bonne loi sur la naturalisation ?

Voilà quatre ans que l'*Œuvre* le demande à tous les échos. Mais aucun Q. M. ne répond.



Albert Monniot écrit sur le même sujet :

On vient de publier la statistique des naturalisations pour l'année 1911. Elle accuse le chiffre global de 13.840 individus, auxquels il convient d'en ajouter 6.991 nationalisés sur déclarations.

Soit près de 21.000 étrangers naturalisés en un an.

On peut croire que la nationalité juive est largement représentée dans cette intrusion.

L'*Univers israélite* nous apprenait hier que ses coreligionnaires, très prolifiques, se multipliaient par six à la génération suivante.

Je renonce à faire le calcul de ce que sera la France dans 50 ans, à raison de 2.000 Juifs de plus par mois, en supposant six enfants à chacun d'eux et en tenant compte de la décroissance de la population française.

Mais, à vrai dire, il ne s'agit pas ici d'antisémitisme, et les Juifs installés chez nous, les Juifs nantis et repus seraient certainement avec nous pour demander au gouvernement, s'il y en avait un en France, de prendre des mesures prophylactiques contre cette invasion de parasites. — car le Juif gras, le Juif « arrivé » ne craint rien tant que d'être confondu avec le Juif famélique, débarqué de la veille, qui sent encore son ghetto de Francfort ou de Varsovie. Ce trait a été justement et cruellement observé par l'auteur du *Baptême*, M. Weil-Nozière, qui, quand il parle des Juifs, n'a besoin de pasticher personne.

Quand verrons-nous paraître, dans le *Temps* ou dans le *Figaro*, l'article de Joseph Reinach sur les dangers d'une naturalisation trop facile et trop prompte ?



Valet et Vallé.

— Pourquoi ce M. Valet père tient-il si fort à ne pas nous laisser ignorer qu'il a pour fils un pareil chenapan ?

— Il est certain que lorsqu'on a eu le malheur d'engendrer une si monstrueuse progéniture, on fait mieux de ne pas s'en vanter. Mais c'est justement ce que pense le papa, et il a pris toutes ses précautions pour qu'aucun journal ne parlât de lui.

— Aucun journal ? C'est de l'ironie ?

— Pas du tout. Il y a bien l'*Œuvre*, qui n'a pas manqué cette occasion, comme c'est son devoir, de s'exposer à une ruineuse amende. Mais à part l'*Œuvre*, pas une seule gazette n'a prononcé le nom du père.

— Que lisez-vous donc ? Les journaux du matin, du soir et du midi sont remplis de ses protestations, de ses lettres, de ses démarches. Hier encore, il est allé au parquet pour réclamer au procureur de la République le cadavre de son fils.

— Le cadavre ? Mlle Bayard l'aurait-elle donc tué ?

— Que vient faire ici Mlle Bayard ?

— Ah ! j'y suis ! Nous ne pensons ni au même père, ni au même fils... Vous parlez sans doute du bandit Valet, qui fut tué à Nogent, et de son père qui n'a pu voir son cadavre avant l'inhumation ?

— Evidemment.

— Moi je parlais du fils Vallé, qui a fait coffrer sa maîtresse pour se marier plus commodément, et de son père, le sénateur Vallé, ancien garde des sceaux, qui a mis à sa disposition les juges et les gendarmes de la République.

— Il y a Valet et Vallé !

— On peut aisément s'y tromper.

L'Affaire du Maroc



LES HISTORIENS

Une demi-douzaine de volumes ont paru, dans l'espace d'un mois, sur l'affaire marocaine. Quelques-uns des auteurs plaident leur cause personnelle; ils ont un intérêt considérable à montrer les événements sous une certaine lumière.

Dans sa *Chronique de l'An 1911*, M. Mermeix vise à l'impartialité. Il suit pas à pas les négociations officielles, et il dévoile les négociations secrètes.

Le public ne réfléchira jamais assez à l'importance qu'ont prise les négociations secrètes, comme la police secrète, et les Fonds secrets, et les traités secrets, dans notre prétendue République. Le gouvernement de Louis XV était un gouvernement d'opinion publique et de contrôle public, en comparaison du présent régime.

L'affaire du Maroc, l'affaire du Congo, les dangers de conflagration européenne, il faut en chercher les origines dans les tripotages et les chantages des faiseurs, financiers, courtiers, dans les spéculations des compagnies coloniales (*Forestière, N'Goko Sangha*, etc.).

Vous ne connaissez pas même les noms de M. Fondère, de M. Semler, de MM. Heurotte, Mestayer, Tardieu : cependant les faits et gestes de ces personnages, leurs gabegies et leurs pots-de-vin occupent autant de place, dans une relation fidèle des événements, que les démarches des ambassadeurs et les discussions des Parlements; c'est dans leurs déjeuners à l'hôtel Bristol autant que dans le conseil des ministres que s'agitent nos destinées.

Le livre de M. Mermeix, et tous les livres qui traitent d'un incident de politique extérieure, ignorent les incidents de politique intérieure qui se sont produits à la même époque. De même, dans les cours d'histoire, on enseigne l'histoire de France, l'histoire d'Allemagne, l'histoire d'Angleterre, comme on enseignerait l'histoire de trois planètes séparées par des millions de lieues.

Il y a pourtant un lien continu entre les événements du dedans et ceux du dehors.

Beaucoup de républicains, notamment M. Henri Rochefort, ont toujours cru que l'affaire Troppmann avait été organisée par la police du second Empire pour détourner l'attention publique du péril extérieur, en 1870. Au mois de juillet 1911, M. J. Cambon disait à Berlin au correspondant du *Temps* : « Je souhaite qu'il y ait une affaire Steinheil ou une affaire Syveton, quelque énorme fait-divers qui détourne l'attention publique... » *Le mois suivant* (août 1911) commençaient les exploits de la bande Bonnot-Garnier. Pendant six mois, la police de la République et les grands journaux officiels ont affolé la France

avec cette histoire de Rocambole ou de Zigomar — pour qu'il ne fût plus question de l'Allemagne ni du Congo.

Et la manœuvre a parfaitement réussi.

Les difficultés avec l'Allemagne ont commencé le 20 juillet 1911, à l'occasion d'un article publié dans l'*Echo de Paris*. M. de Kiderlen eut le même jour, avec notre ambassadeur, un entretien violent, presque menaçant; il se refusait à continuer des négociations dont le secret n'était pas mieux respecté.

Or, l'*Echo de Paris* est le journal du Juif Edmond Blanc, de Monte-Carlo; l'article était signé du Juif Marcel Hutin (Hirsch); il lui avait été dicté par le ministre de Selves, créature de feu Cornelius Herz... Rappelez-vous les Juifs du *Temps*, mettant l'armée allemande sur les traces de Mac-Mahon, en août 1870. Rappelez-vous la tribu Crémieux renseignant l'état-major allemand sur les projets de la Délégation de Tours, avant même que Chanzy, Faïdherbe et Bourbaki en eussent connaissance !

Toutes les catastrophes sont machinées par des Juifs.

Enfin, dans les deux périodes de tension, l'attitude du peuple français fut très crâne. Pour la première fois depuis quarante ans, nous fîmes bonne contenance devant la menace allemande. L'ambassadeur disait au ministre de Guillaume : « Nous irons aussi loin que vous voudrez; nous tiendrons le coup. »

Malheureusement, nous n'aurions pas pu le tenir.

La première fois, une mobilisation de l'ar-

mée de terre eût été paralysée par la grève des cheminots.

La seconde fois, notre principale force navale se trouvait embouteillée dans la rade de Toulon et amputée d'une division entière par l'explosion de la *Liberté*.

La grève des cheminots avait été déclanchée malgré les ouvriers — (voir la brochure du cheminot Grandvallet) — par le citoyen Jaurès et ses complices de l'*Humanité*, agents de l'Allemagne. Et le désastre de Toulon avait été préparé par l'autre Jaurès, agent de l'Allemagne.

J'en suis bien fâché pour les Jésuites rouges qui font semblant de rire — des Jésuites rouges qui rient jaune ! — quand je fais ces déductions. Mais elles s'imposent. Elles s'imposent à quiconque retient les raisons et les preuves apportées ici vingt fois.

La *Chronique* de M. Mermeix et les autres chroniques du même genre sont incomplètes, puisqu'elles nous exposent certains épisodes, omettant ceux qui expliquent le dénouement.

URBAIN GOHIER.

Simple comparaison

(Suite)

« LA GUERRE SOCIALE » enverra à tout Abonné qui lui expédiera une liste d'Abonnés possibles, une belle lithographie inédite de Auglay, signée par l'Auteur.

L'Œuvre n'envoie pas de lithographie.

Sic vos, non vobis...

On voudrait bien savoir ce que *l'Action*, le *Radical* ou la *Lanterne* pourraient répondre à ce simple billet de la *Libre Parole* :

J'exprime un souhait : c'est que l'on édite un tract qui détiendrait le record de la brièveté. Il ne comporterait que la réponse de Clemenceau à l'amî qui, le visitant à la maison de santé de la rue Bizet, se scandalisait de le voir entouré de cornettes.

— Vous, soigné par des religieuses ?

— Je m'en f... ! Je tiens à être bien soigné.

Vous entendez ! M. Clemenceau veut être bien soigné comme avaient voulu l'être Waldeck-Rousseau, le fils Combes, tous les fameux laïcistes ; et c'est pourquoi ils vont chez les religieuses ou les appellent à leur chevet.

Il y a pourtant dans Paris, pour ceux qui ont la bourse bien garnie, d'admirables maisons de santé, dirigées par des laïques, et où les soins sont excellents. Sans doute ! Mais ces messieurs ne se contentent pas du bien, ils veulent le mieux, ils veulent le parfait ; et le parfait, c'est la Petite-Sœur garde-malade dont l'humble cornette enferme dans ses plis toutes les délicatesses de la charité chrétienne.

— Et nous ? demandent ces travailleurs, les pauvres gens des faubourgs, nous n'avons donc pas droit à être bien soignés ? Ce qui est bon pour M. Clemenceau ne l'est donc pas pour les enfants du peuple ?

— Pardon, bonnes gens, vous perdez le sentiment des distances. Simples citoyens, électeurs et contribuables, vous n'allez point vous comparer aux Waldeck-Rousseau, aux Clemenceau, aux Combes, les hauts démocrates, les puissants seigneurs du régime. L'hôpital laïcisé est bien assez bon pour vous. Et si vous faites les mauvaises têtes, on chassera les Petites-Sœurs, qui sont toujours sous le coup de l'expulsion.

L'essentiel, n'est-ce pas, c'est qu'il en reste assez pour soigner les bourgeois radicaux.

Moralité : retournons le mot célèbre, et ne disons plus : « Il faut de la religion pour le peuple, » mais bien : « Il faut des infirmières laïques pour les prolétaires. » Et de petites sœurs des pauvres pour les riches.

La Question Juive

PAR UN

Capitaine dreyfusard

A Urbain GOHIER

Le but ne sanctifie pas toujours les moyens (*François Coppée*).

Si l'on savait, on prendrait la ligne droite (*Comtesse de Luynes*)

(Propos rapportés dans son dernier livre, par M. Arthur Meyer qui aurait peut-être bien fait d'en faire toujours lui-même son profit, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.)

Dans *l'Encre* du 25 avril, vous me demandez ce que je pense de l'interview de M. Bernstein, parue dans le *Havre-Eclair*.

Je pense que M. Bernstein a très bien pu trouver « le fort bien tenu et les officiers intelligents », sans que ces derniers ne se soient nullement « efforcés de lui donner d'eux une bonne impression ».

De ce que les Juifs de mon régiment ne me considèrent peut-être pas comme un imbécile — ce que j'ignore totalement, du reste — s'ensuit-il que je cherche à leur plaire ?

Je remplis ma tâche tranquillement, sans plus me soucier d'eux que des autres.

Cela posé, j'ajoute tout de suite qu'à mon sens, M. Bernstein a manqué de tact, si les paroles qu'on lui prête sont authentiques. Tout au plus pourrait-on admettre un pareil langage de la part

d'une personnalité revêtue d'une grande autorité ou d'une très haute situation officielle, et encore...

Ce n'est pas le cas, et il est incontestable qu'il y a dans les propos rapportés, pour tout Français et, doublement, pour tout officier, quelque chose de choquant.

Il est non moins incontestable qu'en s'exprimant de la sorte, M. Bernstein — qui *peut-être* ne pensait pas ce qu'il disait — a cru bien faire, et même nous faire plaisir, à nous officiers, à nous, Français.

Tranchons le mot.

Malgré la Révolution, les lois et les décrets, nous sommes réellement en présence de deux mentalités différentes, de deux sensibilités qui ne se pénétrèrent point, qui se comprennent à peine.

Tous les Français « sentent » ce qu'il y a de choquant dans les paroles de M. Bernstein, sans qu'il soit besoin de les décomposer en une analyse un peu longue — et qui serait d'ailleurs facile à faire — mais je crois bien que M. Bernstein et la plupart des Juifs ne le sentent pas.

Telle est la vérité.

Il y a douze ans, au moment où les Juifs étaient vraiment persécutés et alors que, dans ma modeste sphère, je prenais énergiquement leur défense au point de me faire mettre en quarantaine par mes camarades, je pensais différemment.

Je ne voyais aucune différence entre eux et nous, parce que j'étais complètement ignorant de la vie et que j'étais grisé de romantisme littéraire et politique.

Il en est tout autrement aujourd'hui.

Quelle conclusion en tirer ?

C'est qu'il y a vraiment, à l'heure où nous sommes, et en France plus que partout ailleurs, une question juive, et que cette question juive il faudra la résoudre rapidement, dans la reconstitution nationale qui s'impose.

Sur quelle base ?

Pas sur celle de [l'extermination, assurément, mais au contraire dans un véritable esprit de fraternité, de justice, et de logique.

Cette base devra être celle de la division du travail ou du principe scientifique de la différenciation.

Pour ne pas entrer ici dans des détails qui nous mèneraient trop loin, nous poserons ce seul principe : d'une façon générale, les Juifs ayant des aptitudes particulières reconnues de tous, devront être, de préférence, utilisés dans ces aptitudes.

Mais comme ils manquent, d'autre part, de la sensibilité vraiment française et, par suite, du sens patriotique français dans toute son ampleur et ses nécessités primordiales, il y aura lieu, sans y mettre de haine ni même de brusquerie, de ne pas les admettre aux places ou emplois dans lesquels leur esprit essentiellement cosmopolite, serait, pour le moment, très dangereux au point de vue de la sécurité et de la grandeur françaises.

Voulessent-ils vraiment servir la France comme elle a besoin d'être servie, et sincèrement, comme ils le disent — ou n'importe quel autre pays, d'ailleurs — ils ne le pourraient point, parce qu'ils ne sentent pas en Français, mais en Juifs.

On ne saurait donc leur en vouloir, et c'est pourquoi je ne serai jamais antisémite, mais nous devons nous mettre en garde et les mettre en garde eux-mêmes contre leur bonne volonté que nous apprécions hautement, mais qu'ils sont incapables, si sincères se croient-ils parfois, d'appliquer suivant nos besoins nationaux.

Les idées que j'exprime là, par lente évolution, d'abord, puis dans une lucidité subite et brusque, me sont apparues nettement et se confirment avec une vigueur croissante, depuis que le coup d'Agadir a éclairé d'un jour nouveau et tragique l'horizon international se chargeant de plus en plus d'éclairs et de nuages lourds. La France est en danger de mort et elle est à jamais finie si elle ne réagit point — non par

de simples bruits de fanfares ou des déclamations — mais par des actes, dans un délai très bref, deux ou trois ans au plus.

J'ajoute que la civilisation supérieure, rêvée et espérée par tous les hommes généreux et vraiment fraternels, est aussi menacée que la France.

Etre ou ne pas être.

La France ne sera plus, la civilisation ne sera point, si l'hégémonie prussienne s'implante sur l'Europe.

Tout est là à l'heure présente, et cela résume tout, pour l'intérieur comme pour l'extérieur.

Les Juifs, d'une façon générale, sont-ils capables de comprendre le péril dont je viens de parler, comme nous le comprenons, *comme nous le sentons*, nous Français, comme il faut que nous le comprenions sous peine de disparaître?

J'aurais repoussé cette question par le dédain, il y a douze ans, j'aurais encore hésité à la trancher il y a un an, il y a seulement quelques mois; je n'hésite plus à répondre *non!* depuis la crise d'Agadir.

Peut-être ne voudraient-ils d'aucune hégémonie, parce qu'il n'y a aucune raison, après tout, pour qu'ils soient les ennemis de la France, bien au contraire, mais iraient-ils, *comme nous, jusqu'à sacrifier leurs biens et leur vie*, tout, sauf l'espoir, pendant des années et des siècles, s'il le fallait, pour que ce pays vive grand et puissant, au premier rang, ainsi qu'il en a le droit, *bien mieux encore, le devoir?*

Evidemment non.

Qu'est-ce que ça peut leur faire à eux, une hégémonie prussienne, s'il est vraiment écrit dans le livre du Destin que nous devons en tâter? Ce ne serait assurément pas sur eux qu'il faudrait compter pour la combattre, le cas échéant, et la détruire. Et sans doute s'efforceraient-ils de nous prouver qu'il est fou à nous, avec nos 40 millions d'habitants, nos villages tranquilles et « ronronnant

comme des chats au coin de l'âtre », de vouloir nous opposer aux 65 millions d'Allemands croissant sans cesse et débordant de vitalité industrielle et commerciale.

Nous n'avons donc qu'à nous soumettre. C'est d'ailleurs parce que nous ne nous soumettons point que nous forçons les Allemands à augmenter sans cesse leurs armements, et l'Europe à leur suite.

Par conséquent, c'est nous les coupables, c'est sur la France, en définitive, que doit retomber la responsabilité des armements.

C'est clair!

Les écrivains qui tiennent ce langage ne sont pas Juifs.

Non, mais par leurs rêves, ils se prêtent essentiellement à la politique cosmopolite juive *pour laquelle les nationalités n'existent point.*

Et il y a des « tas de Français » qui ont les mêmes pensées, pensées que je connais d'autant mieux, *que je les avais moi-même jusqu'à ces derniers temps et que je les ai eues complètement au moment de la crise dreyfusarde.*

Il y a quelques années, j'aurais signé *sans réserves* ce qu'écrivent ces publicistes.

C'est vous dire que je me garderais bien de le prendre de haut avec eux — ni d'ailleurs avec personne — ou de leur jeter la pierre. Je me contente simplement d'exprimer ma nouvelle manière de voir, *née de l'observation de la vie nationale et internationale et des derniers événements extérieurs*, et de les inviter à la réflexion.

Le Juif, je le répète, sauf peut-être quelques exceptions, est essentiellement cosmopolite — je ne dis pas « insociable » suivant l'expression de Bernard Lazare rapportée par Drumont — comme la Finance dont il est l'agent le plus actif et, sans doute, le plus compétent.]

Et que la Finance soit destinée à jouer de plus en plus un grand rôle, et qu'elle doive être, à l'avenir, un élément considérable du progrès humain, disons mieux, *la base du progrès humain dans l'ordre matériel*, c'est, pour moi, évident.

A une condition, toutefois : c'est que de gré ou de force, elle soit subordonnée aux Forces Morales, parmi lesquelles le Patriotisme, dans chaque nation, doit être classé au premier rang. Si elle prétendait s'y soustraire et les négliger — *et c'est ce qu'elle fait visiblement à l'époque où nous sommes* — elle mènerait le monde à une décomposition que nous commençons à entrevoir et dont nous pouvons à peine soupçonner les effroyables ravages et les horreurs inédites. Cela finirait inévitablement dans une nouvelle Barbarie où la Finance, pas plus que le reste, ne trouverait son compte.



Il convient ici de se rappeler le mystère gisant au fond de toutes les grandes religions, vérité en quelque sorte ésotérique, que les masses comprendront de plus en plus, et qu'en l'espèce, nous résumerons ainsi : « Toute science mène à Mammon, si elle n'est point purifiée par le souffle religieux — disons le souffle moral — car la science humaine, de sa nature, est satanique. » Et c'est justement parce que le souffle religieux ou moral s'est considérablement atténué depuis la Révolution, que le progrès des sciences et des inventions, nous mène, en effet, de plus en plus, au règne de l'Argent ou à Mammon.

Or l'esprit juif, c'est le règne de l'Argent.

Ce serait un règne horrible, il serait avilissant s'il triomphait, surtout chez nous, dont l'esprit est essentiellement chevaleresque.

Mais d'ailleurs, nous ne le supporterions pas, il y aurait réaction : elle commence !

L'esprit juif ne pourra être un agent de progrès que s'il ne domine point et s'il est, au contraire, limité à son rôle d'auxiliaire et de subordonné.

Ainsi employé, il pourra être précieux.

Il est donc illogique et immoral de se déclarer autisémite, et il ne saurait pas plus être question de persécuter les Juifs que n'importe qui.

Mais on ne saurait leur permettre la domination

vers laquelle ils tendent visiblement. Aussi bien ne serait-ce pas pour les persécuter qu'il conviendrait de limiter leur rôle et leur action, mais simplement pour être justes ou équitables envers les Français, en tant que citoyens dans leur propre pays et aussi en tant qu'hommes. Il n'est pas juste, en effet, que les Juifs, sur toutes les avenues et à tous les nœuds importants, dans la Finance, dans la Politique, dans les Administrations, dans le Commerce et jusque dans la Littérature, tiennent une place hors de toute proportion avec leur nombre et, si manifestement, avec leurs mérites, et prennent ainsi le bien des autres. Reprendre notre place est donc de toute justice.



Dans le même ordre d'idées — et sans qu'il y ait de parallèle à faire, d'ailleurs — Victor Méric écrivait dernièrement qu'il n'admettait point l'envahissement des administrations ou des ministères par les Méridionaux. C'est exactement mon avis, et depuis longtemps.

Les Juifs tiennent déjà tout ou à peu près et personne ne passe, ne fût-il même pas leur ennemi, s'il ne leur rend hommage, *s'il ne se courbe, s'ils ne voient pas en lui un instrument possible.*

Or, si nous voulons bien nous incliner avec déférence, avec plaisir même autant que par devoir devant toutes les supériorités, nous ne voulons nous courber devant rien ni personne, devant l'Argent encore moins que devant toute autre chose.

On ne saurait soupçonner Gohier et Téry, après leur attitude dans l'affaire Dreyfus, d'en vouloir aux Juifs de parti-pris. Pour ma part, c'est surtout aux articles et à la documentation de Gohier que je dois d'être de plus en plus éclairé sur la question juive, à l'heure où nous sommes, comme je lui dois d'avoir été éclairé sur l'affaire Dreyfus, concurrentement alors avec Clemenceau, Jaurès, de Pres-

sensé, Gustave Hervé, Ferdinand Buisson, Marcel Sembat et beaucoup d'autres.

Je ne regrette qu'une chose : c'est que Clemenceau, Jaurès, de Pressensé, Hervé, Buisson et Sembat, ne se rencontrent pas encore avec Gohier pour signaler le péril juif, comme ils ont autrefois signalé le péril opposé.

La vérité avant tout, et la justice.

Ce fut mon principe, il l'est autant que jamais, il le sera toujours.

Il n'y a absolument aucune raison que je change, parce que la vérité a changé de camp, car il me faudrait alors servir la cause du mensonge, *ne fût-ce que par mon silence.*

Or, j'ai un autre principe : je parle toujours haut et clair lorsque la situation est telle que je crois avoir le devoir de parler, sans me soucier de savoir où cela me conduira, car je suis sûr que si au point de vue *humain et matériel*, je pouvais peut-être et même sûrement en souffrir, au point de vue *spirituel*, j'atteindrai forcément mon but, qui est uniquement et simplement : servir la Vérité et la Justice, comme nous disions, comme ces messieurs sus-nommés disent encore, mais ce n'est plus qu'une phrase et un rite de culte mort.

Et d'ailleurs, l'avenir, quoi qu'on en pense encore généralement, est à la vie au grand jour, et le temps approche où toute politique de petites intrigues, de combinaisons compliquées, de calculs enchevêtrés, sera dissipée par le grand souffle du large.

Ce jour-là, les honnêtes gens *dans toute l'acception du mot* — Gohier en tête — auront leur revanche, et ils seront d'autant plus magnanimes alors qu'ils sont aujourd'hui fougueux.

Mais ils seront justes et fermes.

CAPITAINE HEUREUX.



Livres Nouveaux

L'Indépendance, dans son numéro du 15 mars, va publier la suite de l'article de M. Georges Sorel : **Quelques prétentions juives**, et des lettres de Charles Demange à sa mère et à M. Maurice Barrès. On y verra également les reproductions de deux tableaux et d'un coffret par M. Armand Point.

Lélie, fumeuse d'opium, roman, par Willy. Albin Michel, éditeur.

Un livre fort moral, par ma foi, que cette histoire de gens immoraux, bonnement et bravement moral, selon la formule : les méchants seront punis et la délicate Lélie épousera le sympathique aviateur. *L'Abbé Constantin*, quoi ! pour grandes personnes.

Je concède qu'il y a — complaisamment étudiés, — des personnages pas très propres. M. Lorbin, dit de Lizières, « un vilain Monsieur ». Il a sa place tout indiquée — parmi la faune parisiano-mondaine — dans la section ichtyologique. L'administrateur — colonial Agénor-Antoine Rapallia — qui « tenance » quelque infâme fumerie d'opium — mériterait pour bien des raisons, qu'on le « willypendit » haut et court. Lélie elle-même est une vierge inquiétante : seul, M. Marcel Prévost lui saurait assigner une fraction exacte ; mais elle a plus de curiosité que de vice : pourriture à fleur de peau ; le fond est bon. Elle échappera donc à la grisurie de l'opium et aux tentatives de l'infâme Lorbin de Lizières et elle convolera (c'est le cas de le dire) avec Le Hallier, l'homme au monoplane :

« Il faut que j'enlève mes 60 kilos au-dessus de 2.100 mètres.

« — 60 kilos ! quel dommage, s'écria Lélie, que j'en pèse seulement 59 !... »

« — Non ? Vous feriez cela ?... »

« — ...Ah ! de tout mon cœur, et de mes 59 kilos ! »

« — Mais... mais vous savez qu'il y a un réel danger ? »

« — J'y compte bien ! »

Comme on le voit, c'est tout à fait moderne : « la scène se passe de nos jours. » Elle se passe dans une atmosphère chargée d'opium, de coq-à-l'âne et de calembours ; chargée d'esprit, parfois inoffensif et badin, souvent mordant et caustique : de l'esprit au « Picrate », comme « la môme ».

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)

(adresse)

déclare m'abonner pour un an ⁽¹⁾, pour six mois ⁽¹⁾ à **L'ŒUVRE** à dater du

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs** ⁽¹⁾, **six francs** ⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs** ⁽¹⁾, **six francs** ⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 20, F^{ts} St-Honoré, Paris (8^e)

Brochures à dix centimes.

LA TRIBU CHAUMIÉ,

par GUSTAVE TÉRY (*Epuisé*)

LA TRIBU CHAUTEMPS,

par ROBERT de JOUVENEL (*Epuisé*)

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION

par Gustave TÉRY et Robert de JOUVENEL (10^e mille)

LE RÉGIME ABIECT : L'ASSOMMOIR NATIONAL,

par HENRI ROCHEFORT, URBAIN GOHIER,
GUSTAVE TÉRY, etc. (200^e mille)

o o o

Brochures à quinze centimes.

LES MYSTÈRES DE L'ELYSÉE

OU

**LE PRESIDENT,
SON FILS
ET LANES**

PAR

GUSTAVE TÉRY & ROBERT de JOUVENEL

(50^e mille)

o

**COMMENT NOUS DÉBARRASSER
DES JUIFS ?**

PAR

URBAIN GOHIER



Editions de l'ŒUVRE :

PARAITRA TRÈS PROCHAINEMENT :

Peau-de-Balle

PAR

GEORGES DE LA FOUCHARDIERE

Roman fantaisiste

Illustré par EDOUARD COUSYN



Prix : 0 fr. 95



**Comment on empoisonne
nos soldats**

**La
tuberculose
à la
caserne**

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N° 22

30 Mai 1912

P. E. N° 25 CENTIMES

220, Fg St-Honoré (8^e)

PAR AN : 10 FRANCS

Téléphone 589.55

Editions de l'ŒUVRE :

PARAITRA TRÈS PROCHAINEMENT :

Peau-de-Balle

PAR

GEORGES DE LA FOUCHARDIERE

Roman fantaisiste

Illustré par EDOUARD COUSYN



Prix : 0 fr. 95

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

La Trahison partout.

Le sénateur Charles Humbert (*Journal*, 26 mai) signale que les instruments de chirurgie destinés au service médical de l'armée française sont « de la camelote allemande ».

Les fournisseurs de l'administration militaire se font payer des outils d'acier de la meilleure qualité, tels qu'en produisent nos fabricants, et ils livrent de la ferraille inutilisable, qu'ils se procurent à Cologne.

Naturellement, les vérificateurs et contrôleurs ont l'œil bouché par une quantité raisonnable de marks et de thalers.

C'est pour subvenir à cette « réorganisation de la défense nationale » que nous avons donné cinquante milliards depuis 1872, et que le budget de la guerre s'élève à plus de 920 millions cette année, à 960 millions l'an prochain.

Quand on a mis en essai, à Châlons je crois, la tenue réséda, les sabres des officiers portaient la marque *Solingen*.

Le sénateur Charles Humbert a démontré dix fois que les soldats de l'armée française manquent de pain.

Vingt procès ont établi que les soldats français mangent de la viande pourrie, par les soins des Juifs Lévy, Salmon, Caïn, Hanen, Wertheimer, etc.

Tous les soldats vous diront que leurs bayonnettes ou leurs sabres se tordent comme du fer blanc, à l'escrime sur le mannequin.

L'autre jour, dans l'horrible bataille de Nogent, les projecteurs militaires ne fonctionnaient pas et les explosifs ne voulaient pas faire explosion.

A Madagascar, en Chine, au Maroc, les médicaments ont toujours manqué; les soldats crevaient et crèvent en ce moment comme des mouches. Quand il y a des médicaments, ils sont d'aussi mauvaise qualité que les munitions, que les cartouches de l'infanterie, que les fourrages de la cavalerie, que les obus et les canons de la marine.

Rappelez-vous la sinistre histoire des voitures Lefèvre, sur la route de Tananarive.

Rappelez-vous le document, publié ici même, où l'on voit les Reinach et Cornelius Herz se disputer un *pot-de-vin* de trois millions sur le contrat des Lits militaires.

Rappelez-vous le Creusot dotant la fille d'un ministre de la marine, et ce ministre couvrant de galons Marie Jaurès, bombardant bibliothécaire le secrétaire de l'*Humanité*, pour acheter le silence de la bande socialiste.

J'ai été poursuivi un certain nombre de fois en cour d'assises pour avoir démontré que « l'armée est l'école du vol ». On m'accusait d'outrager « les braves petits soldats », parce que je dénonçais les voleurs de l'administration, les voleurs du haut commandement, les voleurs politiques, les fournisseurs criminels, qui ramassent des millions sur la misère et sur les cadavres de nos enfants.

Nous sommes trahis partout.

En cas de guerre, nous serions vendus et livrés plus atrocement que nous ne l'avons été

en 1870, parce que les Juifs et les agents des Allemands sont partout.

L'intangible Lépine.

Le 20 mai, une conférence de trois heures a réuni le garde des sceaux, le procureur général, le procureur de la République, le ministre de l'intérieur, le préfet de police et le directeur de la sûreté générale.

On pouvait croire que le préfet Lépine, le tripoteur du Suez, l'homme du coup Rochette, l'auteur de cent scandales énormes, le violateur de toutes les lois et de toutes les garanties constitutionnelles, sortirait de là pour passer au Dépôt avec les menottes.

Pas du tout. Il a causé tranquillement avec les ministres du « fonctionnement de la police judiciaire ».

Et il a dit : « Je suis très attaqué. Si l'on me touche, je nomme l'assassin de Barrême, l'assassin de Labori, l'assassin de Syveton, les assassins de l'impasse Ronsin. »

Les ministres ont baissé le nez. Tout le régime était en jeu. Il y aurait eu quelques places vides au prochain dîner de la Présidence...

Et Lépine continue; Vidocq reste dictateur.

L'école des Satyres.

L'instituteur Autissier, qui dépravait et souillait les petits garçons dans les écoles municipales de Paris, a obtenu des juges de la 9^e chambre (20 mai) des *circonstances atténuantes*. Il a été condamné à six mois de prison, tandis qu'on

envoyait pour cinq ans au bain le séducteur d'une bonne de mastroquet.

Pour les magistrats de la République, Aristide Briand étant garde des sceaux, la qualité d'instituteur public, officiel, est une circonstance atténuante aux crimes les plus immondes.

Toute la morale du régime est là.

L'instituteur Autissier (dont les correspondances et les dessins sadiques ont circulé dans toutes les rédactions de journaux), l'instituteur Beucké, associé de la Nitchevo dans le commerce des « premières communiantes », Flachon, membre des principales commissions scolaires, le garde des Sceaux Briand, condamné à la prison pour outrages aux mœurs, voilà les éducateurs naturels de la jeunesse, dans cette République de lupanars.

Une doctrine, deux écoles.

— « *J'ai voulu vivre ma vie,* » écrit le citoyen Bonnot.

— « *Il me faut la vie large; je ne suis pas un ascète,* » écrit le citoyen Jaurès.

Sans merci, Bonnot tue tout ce qui lui fait obstacle.

Et le citoyen Jaurès déclare : « *Qu'importent les victimes !* »

— N'y a-t-il pas une ressemblance frappante, entre l'attaque du garçon de recette rue Ordener — et les attaques furieuses du citoyen Jaurès sur le coffre-fort des Brasseries parisiennes, de l'*Equitable*, du financier Chamon, du Crédit foncier, du Creusot, des *Galeries Lafayette* ?

N'y a-t-il pas une analogie exacte entre l'attaque de la succursale de banque à Chantilly, et l'attaque à la caisse des Rothschild et des

Dreyfus dans la séance du 20 décembre 1910 alors que le maître-chanteur en chef de l'*Humanité* clamait : « *Messieurs les Grands Juifs, vous m'avez arrosé d'or depuis treize ans; cependant je suis à sec. Si vous ne doublez pas les subsides, je mange le morceau; je lâche sur vous le Populo que j'ai jusqu'ici retenu à force de mensonges. La bourse ou la vie !* »

Ce sont de pauvres gens que l'anarchiste Bonnot a massacrés dans toutes les rencontres.

Ce sont de pauvres gens que le socialiste Jaurès a détroussés, quand il volait la souscription du Creusot, quand il condamnait au suicide ou à la prostitution ses ouvrières des *Cent mille Paletots* (0 fr. 75 à 1 fr. de salaire pour douze à quatorze heures de travail).

Ce sont de pauvres gens que le socialiste Jaurès affame en spéculant sur les blés avec son commanditaire L.-L. Dreyfus.

Le Fromentin de la bande Jaurès s'appelle Guillaume II, empereur d'Allemagne.

Mais Bonnot était brave. Il combattait l'arme au poing.

Et le Jaurès est lâche. Il n'assassine pas lui-même. Il soudoie des ruffians. Sa richesse infâme, il la ramasse dans les pots-de-vin, les chantages, les trafics d'influences, les ventes de décorations et de places, et dans les coups de Bourse comme celui qu'il exécuta sur les valeurs de chemins de fer, à la grève des chemins.

L'anarchiste Bonnot n'était pas bien avec Lépine.

Le socialiste Jaurès et le policier Lépine sont deux « poteaux ». Le policier Lépine logeait l'*Humanité* dans un de ses immeubles, au loyer de 18.000 fr... dont je voudrais bien voir les quittances ! Et c'est le locataire Jaurès qui se char-

gca de blanchir son propriétaire Lépine dans la commission d'étouffement Rochette...

Si jamais le Proletariat inconscient devient capable de comprendre la vérité, le siège du château de Bessoulet ou de la villa de Passy sera la seconde édition de la bataille de Choisy-le-Roi. Les camarades socialistes se mettront à quatre mille pour échapper l'immonde scélérat. On entendra le hurlement de la foule : « A mort ! à mort ! »

Et l'on n'éprouvera pas même un mouvement de cette *pitié grossière* que le forban de l'*Humanité* se vante de ne point ressentir en lisant le récit des Septembrisades.

Les rastas chez nous.

Aux élections municipales, on a vu que les rédacteurs et candidats socialistes de l'*Humanité* faisaient leur campagne publiquement, par affiches, en patois *yedish* et en langue hébraïque.

A l'Association générale des étudiants, où le bureau est élu par une majorité de rastaquouères, la campagne électorale se fait *en langue roumaine*. Les circulaires sont imprimées en roumain.

Les Français, qui se laissent malmener, insulter, braver chez eux de toutes les façons par la vermine expulsée des autres pays, sont la risée du monde. Notre Paris n'est plus une ville française ; c'est une Babel où tout le monde se croit maître sauf nous-mêmes.

La République abjecte est le règne de l'étranger.

Juives et Françaises.

Jeudi dernier, aux *Annales*, nouvelle conférence de Mme Crémieux-Cruppi sur l'étudiante.

Nos lecteurs connaissent cette tribu des Crémieux, dont le général Thoumas a dénoncé les hauts faits de trahison pendant la guerre fatale. Les Crémieux, ayant acheté quelques gendres dans les mares stagnantes, se trouvent parmi les princes de la République juive.

C'est un spectacle plutôt pénible que celui de deux à trois cents Françaises, appartenant aux classes cultivées, réunies pour écouter avec déférence les leçons de la Juive. On croit voir les petites Annamites ou les petites Malgaches timidement assemblées autour d'une Européenne. C'est la revanche de nos « sujets ». Nous sommes la race inférieure, dans notre propre pays conquis par les Hébreux.

Les Juifs contre les lettres françaises.

Le ciment le plus solide du bloc français, c'est la littérature française. De là l'effort acharné des Juifs et de leurs complices pour ensevelir dans l'oubli les œuvres de nos grands écrivains.

Dans l'*Indépendance*, étudiant « quelques préentions juives », Georges Sorel rapporte ceci :

Lucien Herr, bibliothécaire de l'Ecole normale, est le conseiller très écouté de Lavisse et de Jaurès ; c'est une sorte d'Eminence grise de notre démocratie ; il fut l'un des fondateurs de l'*Humanité*, dans laquelle il écrivit des notes de haute philosophie politique, aussi dépourvus de style que de bon sens. On lui dut cette déclaration mémorable, faite il y a environ dix ans : « J'espère qu'à présent on va foutre tout ça en l'air. On commence à nous emm... avec Corneille et Racine ».

Son ami Charles Andler, professeur à la Sorbonne et grand maître en *civilisation socialiste*, a dit, de Pas-

cal, au moment où paraissaient des articles idiots dans la *Revue de Paris*, sur les prétendus faux de Pascal : « Cette fois-ci, nous le tenons, nous aurons sa peau ! »

Le mot du Youpin commanditaire de l'*Humanité* est à rapprocher de l'article de Joseph Reinach attribuant à Corneille, dans le *Matin* (journal français), les tragédies de Racine.

A rapprocher aussi de la profession de foi du Juif Weyll, dit Nozière, dit Guy Laubay, déclarant dans l'*Intransigeant* que « le *Cid* le fait toujours bailler ».

Le Collège de France, la Sorbonne, et les places les plus avantageuses de l'enseignement secondaire sont plus que des colonies rastaquouères, des foyers de dénigrement contre le génie français et de propagande anti-française.

L'affaire Curie a projeté un rayon de lumière sur ce monde-là. Quel nettoyage, au jour de la libération française !

La Synagogue contre l'Eglise.

Le Juif « bien parisien » joue le scepticisme ; il feint, sur le boulevard, de mépriser sa religion native, dont tous les rites sont sévèrement observés à son foyer. Cependant, il est acharné contre l'Eglise catholique.

Au cours de l'article déjà cité, Georges Sorel explique ainsi ce phénomène :

Il faut tout d'abord tenir compte du fait que dans le monde démagogique, il y a quantité de Juifs, attirés par les facilités qu'ils y trouvent pour s'y faire une situation sans grande dépense d'intelligence ; comme les plèbes européennes sont fort anticléricales, ces aventuriers juifs, dont l'audace est sans bornes, s'attachent à dépasser en fureur les plus violents adversaires du christianisme, afin de soumettre, par les moyens les plus simples, les foules à leur domination ; les grands Juifs encouragent ces agitateurs dans l'assurance qu'aux

heures difficiles ceux de leurs nationaux que l'auticléricalisme a poussés aux premiers rangs de la démocratie, conduiront les masses misérables au secours de la ploutocratie juive. Dans ces moments dangereux, tout Israël trouve politique de montrer qu'il est bien solidaire de ses spadassins, en hurlant avec eux contre l'Eglise.

Depuis un demi-siècle la chance a tellement favorisé les entreprises juives que beaucoup des nouveaux enrichis ont quelque peu perdu la tête ; dévorés du désir d'afficher, en face de la médiocrité bourgeoise, les privilèges de la fortune, ils regardaient l'enseignement de la règle chrétienne des mœurs comme un attentat dirigé contre le droit à la lubricité que leur donnait leur argent ; ceux qui osaient révéler cyniquement au public leurs sentiments profonds, étaient rares, mais presque tous encourageaient la littérature obscène. Lorsque les passions anticléricales se sont déchainées dans le pays, ces parvenus juifs ont réclamé la suppression des instituts monastiques, qui, ayant porté très haut la gloire de la chasteté, leur semblaient constituer une protestation permanente contre leur manière de vivre.

Fez et Paris.

L'ordre règne à Fez. Les Français ont repris le dessus ; un conseil de guerre aussitôt réuni a condamné à mort les principaux Marocains qui avaient trahi la cause française et tenté de défendre le Maroc contre le conquérant. On en a fusillé une soixantaine d'un tas.

Voilà une belle leçon de patriotisme.

Je demande quand se réuniront les conseils de guerre et les cours martiales que nous attendons toujours, pour juger et pour condamner :

— Les Hébreux qui tiennent la France sous leur domination, et qui sont en état permanent de complot contre son existence ;

— Les Français traitres et lâches qui se font les complices du conquérant contre la patrie.

Répondez-moi, de grâce, bonnes gens qui vous piquez de logique!

La police sur les dents.

L'élection de Ripolin-Deschanel; que Léon Daudet appelle si drôlement Poldéchanelle, va donner un surcroît d'occupation au Préfet de police et à son personnel.

Il faudra distraire un certain nombre d'agents des effectifs qu'on emploie à la surveillance de Mlle Verlain et de sa famille, pour garder le Palais-Bourbon : car on redoute une attaque de Mme de Lurey, première dame Lavedan, ou de l'Enfant abandonné.

L'Académie française compte réellement parmi ses membres un nombre exagéré de satyres.

Deux honnêtes romans.

Du bon poète berrichon Hugues Lapaire, *Jean-Teigneux*, une histoire touchante, simple et saine de la vie aux champs; de Mme Louise Compain, *La Vie tragique de Geneviève*, une histoire de l'ouvrière aux prises avec la cruauté des villes : deux livres d'honnêtes gens, qui parleront au cœur des honnêtes gens.

URBAIN GOHIER.

Gustave Téry, souffrant, n'a pu nous donner d'article cette semaine. Il prie nos lecteurs de bien vouloir l'excuser.

L'Œuvre publiera dans son prochain numéro la suite de son étude sur la crise de l'éducation morale :

La Sorbonne et les Bandits.



LA TUBERCULOSE A LA CASERNE

La Viande du Soldat



Tout récemment, à l'École militaire, un des Vétérinaires les plus éminents de la garnison de Paris faisait aux officiers de réserve une conférence sur ce sujet qui, en France, intéresse tout le monde : la Viande du Soldat.

Et voici en quels termes effrayants il a posé la question :

Messieurs, vous avez sous les yeux la viande qui vient d'être livrée au N¹⁰me Rég^t. Sous l'Empire, il était d'usage constant que les bouchers livrent, non seulement les morceaux, mais encore les organes de la bête, car s'il est possible de se rendre compte de la qualité d'une viande, au point de vue culinaire, avec les morceaux, il est impossible de pouvoir dire si elle est saine et propre à l'alimentation, lorsque les organes manquent.

Or, les règlements qui sont des chefs-

d'œuvre de bureaucratie, mais qui ne sont jamais appliqués (je vous dirai tout à l'heure pourquoi) stipulent expressément que la viande destinée à l'alimentation des troupes doit toujours être de première qualité. *Elle ne l'est jamais et ne peut pas l'être.*

Il y a quelques années, alors que j'exerçais dans une garnison frontière, j'avais voulu appliquer les règlements à la lettre; je refusais impitoyablement tout ce qui me paraissait suspect, et qui l'était certainement. Immédiatement, je fus aux prises avec tous les syndicats de produits alimentaires — car tous sont solidaires et pour cause. Bien mieux j'eus la stupéfaction de voir se tourner contre moi les grands chefs de l'armée, qui me firent entrevoir avec effroi tout ce qu'avait de dangereux pour moi d'abord, pour eux ensuite, une hostilité quelconque aux bouchers, charcutiers, etc.

Je m'insurgeai, et à la suite de démarches faites auprès du ministre de la guerre, on me nomma... à Paris ! C'est-à-dire qu'on débarassa ainsi ces honnêtes commerçants d'un gêneur, tout en essayant d'acheter son silence par un avancement très recherché.

Or, nous sommes ici à l'Ecole militaire, autrement dit dans la caserne modèle de l'armée française. Nous ne sommes plus sous l'Empire, mais sous la III^e République et au xx^e siècle...

Contrairement à tous les règlements, *jamais la viande n'est livrée avec les organes...* Voyez cette palette : elle représente 3 kgs de pseudo viande. En réalité il n'y en a pas pour 2 hommes,

car ce n'est qu'un amas de nerfs et de peau. Voyez ce morceau de pseudo-bœuf. Proviend-il d'un animal sain ou contaminé ? Une analyse sommaire ne nous permet pas de le dire, mais, d'un simple coup d'œil, je puis vous affirmer que ce bœuf est... de la vache ! Et il en est ainsi chaque jour. La viande livrée aux troupes n'est pas même de la troisième qualité ; elle est innommable et si les 3/4 de l'armée résistent à une alimentation de ce genre, c'est que nos soldats sont solides et qu'un Dieu protecteur... est complice de leurs empoisonneurs.

Vous me direz sans doute : « Mais pourquoi ne dites-vous rien ? » Hélas, Messieurs, tout a été dit et redit sur cette question. » Les cartons des ministres de la Guerre, de l'Agriculture et de... la Justice, regorgent de plaintes de tous les médecins militaires de France et des colonies, et à chaque cri d'alarme on répond par l'inévitable : Chut ! pas d'histoires !!

Dès qu'un des leurs est inquiété, le syndicat des bouchers se rend au ministère et met en demeure le ministre lui-même d'avoir non seulement à relaxer le syndiqué compromis, mais encore à blâmer le zélé imbécile qui se permet de faire son devoir.

D'ailleurs, Messieurs, cet état de choses résulte du mode d'approvisionnement lui-même. On opère par adjudication, par voie d'enchères ou de soumission ! La viande de première qualité ne peut valoir moins de 1 fr. ou 1 fr. 10 le kg, et c'est un minimum rarement possible. Consultez vos cahiers d'ordinaire et vous verrez que vos bouchers respectifs ont soumissionné à des prix de 60, voire

50 centimes le kilogramme ! Pouvez-vous admettre que dans des conditions semblables, un juge puisse consciencieusement condamner le boucher qui pour ne pas se ruiner en donne pour 10 sous à son client ?

Il n'y a qu'une seule conclusion à tirer de ces faits : exiger que la viande soit livrée avec les *organes attachés* (car il m'est arrivé souvent de constater les fraudes naïves, qui consistent à livrer une viande tuberculeuse avec les organes sains d'un autre animal ayant été débité pour la consommation civile) et à en payer le prix. Hors de là, pas de salut !

Il y a quarante ou cinquante ans, alors que la viande était uniquement consommée sous forme de bœuf bouilli, c'est-à-dire après avoir subi une cuisson par ébullition ultra-prolongée, le danger était moindre — je ne dis pas nul — ; mais aujourd'hui que le soldat est nourri d'après le mode familial, c'est-à-dire avec des viandes rôties ou très sommairement cuites à point, les bacilles ou germes tuberculeux résistent et empoisonnent l'organisme des soldats les moins robustes. On cherche bien loin les causes de la dégénérescence de notre race, on suspecte les eaux, les huîtres, les fruits certainement très sujets à caution, et sciemment, coupablement, honteusement, pour enrichir des industriels rapaces et ne pas s'aliéner des milliers d'électeurs ou d'agents électoraux on laisse semer les germes de la tuberculose dans la jeunesse française qui passe deux ans à la caserne.

Quoi qu'il puisse m'en coûter, messieurs, je me devais à moi-même de vous dire cette triste vérité !



La démence du Jury



La liste des verdicts extravagants rendus par le jury, non seulement à Paris, mais dans toutes les cours d'assises, s'allonge tous les jours.

On avait vu des verdicts odieux, comme ceux qui avaient, à quelques heures d'intervalle, acquitté une infanticide de vingt-trois ans très consciente, parce qu'elle était fille de ferme, et condamné une infanticide de dix-sept ans, victime d'un viol, parce qu'elle était fille de bourgeois.

On avait vu des verdicts idiots, comme ceux qui ont déclaré que Mme Steinhil n'était pas fille de sa mère, qu'il n'y avait pas eu d'assassinat impasse Ronsin, et que M. Waché de Roo avait assassiné sa mère sans commettre un parricide.

La dernière série dépasse tout.

Dans le même temps qu'ils hurlent à la mort contre les apaches, qu'ils lynchent dans la rue les bandits et aussi les braves gens pris pour des bandits, — les jurés acquittent tous les meurtriers que leur livre la justice.

Au début de la session (1-15 mai), acquittement de trois jeunes éscarpes qui ont essayé d'estourbir une femme de cinquante ans pour la voler.

Conséquence : Dès le lendemain, trois jeunes escarpes attaquent une vieille femme à Courbevoie et la dévalisent. Quelques jours après, acquittement de la femme Marguerite Pascal, qui a tué son mari à Paris, rechargé son revolver, pris le train pour Savigny, et tué sa tante. Double assassinat longuement prémédité. Mais la meurtrière « a mal à l'estomac » ; elle est « très impressionnable » ; elle a agi « sans conscience, poussée par une puissance surhumaine ».

Le 8 mai, à Versailles, acquittement de Bouttier, qui a mené sa femme dans un bois et, sous les yeux de leur enfant âgé de cinq ans, lui a crevé le ventre à coups de souliers ferrés (elle était enceinte de six mois) ; ensuite il l'a jetée dans une mare. Le jury de Seine-et-Oise est réputé par sa férocité quand il s'agit des attentats contre la propriété, mais il professe hautement le droit d'assassinat des maris sur leurs femmes.

Conséquence : dès le lendemain, 9 mai, à Angoulême, un sieur Arnaud, divorcé, assomme son ex-femme à coups de bâton, puis lui écrase la tête à coups de talon ; il venait évidemment de lire le compte-rendu du procès de Versailles.

Par contre, le jury de la Seine condamne à cinq ans de travaux pour « détournement de mineure », un lithographe qui a séduit la fille et servante d'un mastroquet.

Pour un nombre indéterminé de viols commis sur des enfants de douze ans, des « pre-

mières communiantes », Victor Flachon a fait quatre mois de prison. L'autre pour un égarement excusable, fera cinq ans de bagne.

Et le jury de Maine-et-Loire condamne à vingt ans de forcés, qui s'aggravent mécaniquement de la transportation perpétuelle, une femme coupable de bigamie. Si elle avait massacré quatre maris, le jury l'acquitterait avec attendrissement ; elle en a épousé deux par bêtise : vingt ans de bagne, une peine pire que la mort.

Voilà le bilan de quelques jours.

Et c'est ainsi d'un bout de l'année à l'autre.

Les jurés sont comme les députés : pris séparément, ils peuvent être d'une intelligence et d'une probité moyennes ; réunis au nombre d'une douzaine, ils deviennent stupides, capables des sottises les plus grotesques et des méfaits les plus atroces.

Ils sont d'ailleurs triés sur le volet dans une certaine couche de la population : dans les tribus Normais-Prudhomme et Bouvard-Pécuchet.

En diverses qualités, j'ai vu travailler le jury bien des fois : les magistrats, même asservis au pouvoir, sont *bien moins dangereux* pour les honnêtes gens et pour la Société que les jurés.

C'est encore une expérience que la démocratie avait besoin de faire, et qui est concluante.

URBAIN GOHIER.



Eloquence parlementaire



M. Eugène Etienne, premier vice-président de la chambre des députés, a prononcé de M. Henri Brisson une bien belle oraison funèbre. En voici la première phrase :

« En entrant dans cette salle, vos yeux assurément se portent d'eux-mêmes vers ce fauteuil, comme pour y chercher encore la fière et vénérable figure... »

Hélas ! M. Etienne, ce ne sont pas des figures que l'on cherche sur les fauteuils !

Pour ce qui est du reste de ce mémorable discours, nous nous contenterons de citer quelques formules où l'originalité de la pensée ne le cède qu'à l'imprévu des qualificatifs :

Malgré le poids des ans... l'âme était maîtresse du corps qu'elle animait... le noble vieillard... vaincu par le mal au poste de devoir et d'honneur... poignante nouvelle... en France comme au-delà de nos frontières... la sympathie générale... avant que la vie reprenne son cours... nos fidèles souvenirs... frappé par la mort... titres à notre confiance, droits à notre respect.

Ses actes, comme ses paroles... les mobiles auxquels il a obéi, les sentiments qui l'ont déterminé, les projets qu'il a conçus... à son banc et à notre tête.

L'esprit et le cœur... sa jeunesse ardente et grave... sa maturité agissante et sévère... sa vieillesse apaisée et confiante... les plus proches comme les plus lointaines années... ce don précieux... grand convaincu... culte de l'idéal... goût de l'action... volontés longues et persévérantes... rang tenu... influence exercée... empreinte laissée...

Volonté, devoir, conscience... impératifs catégoriques...

règles bienfaisantes... discipline nécessaire... attaché aux idées généreuses de droit et de devoir... liberté de l'esprit, foi dans le progrès, devoir de solidarité... humanité de travail et de souffrance... âme sévère, mais tempérée d'indulgence... celles de toutes sa vie.

Démocratie organisée... organe essentiel... hors de quoi il n'y a que chimère et péril... le libre jeu de son fonctionnement... la nation se gouvernant elle-même... ses prérogatives et ses devoirs... confiance en ses destinées... Réserves et restrictions... ironies et amertumes... la plus légère contrariété.

En s'avancant dans la vie... grande figure... forte et honorée... l'œuvre quotidienne... se retremper dans la pure source des principes... le fondement et l'orgueil de l'idée républicaine.

Fermeté des convictions... témoignage de confiance... vos prédécesseurs et vous-mêmes... remplis noblement cette haute charge... illustres prédécesseurs... dominer l'assemblée... haute et fière stature... sa fermeté et son impartialité... respect de la liberté de la parole et de la tribune... droits de la minorité... l'homme et le citoyen... vie honorable et honorée... mémoire respectée... fidélité au drapeau... harmonie entre l'intelligence et le caractère... il n'a pas agi autrement qu'il n'a pensé, par reflet... marchant avec courage dans les voies où il s'était engagé... l'heure de la justice... ses actes et ses paroles... affectueux et tendre... délicat et dévoué... bon Français... je salue respectueusement la mémoire... garder pieusement le souvenir.

Mais voici que quatre jours plus tard, M. Paul Deschanel, président nouveau et membre de l'académie française osait aborder courageusement le même sujet.

— Hélas, penserez-vous, que lui restait-il à dire ? Où allait-il trouver quelque une de ces expressions fortes qui sont la gloire de l'éloquence parlementaire et que M. Etienne cependant n'aurait point utilisée déjà ?...

Vous méconnaissiez M. Paul Deschanel. Il ne

s'est point embarrassé de si peu. Lisez plutôt son discours :

Homme illustre... expérience consommée... éminent ami... émouvant éloge... voué à la noble cause... Haute et fière conscience, sûre d'elle-même comme de son devoir... l'honneur, dans la pleine acception du mot... ardeur passionnée, sans une heure de lassitude... fervent patriote... la France comme la République... il les confondait dans un même amour.

Intime entretien... souvenirs de jeunesse... femme supérieure... communs souvenirs... gravité émue... questions qui nous rapprochent et celles qui nous divisent... respectueuse franchise... raisons profondes... anciennes divergences... grande famille républicaine.

Après ces quelques mots par lesquels il témoignait que ses collègues n'auraient effectivement point eu de raisons de lui préférer M. Etienne, M. Paul Deschanel en vint à l'expression de ce que nous n'hésiterons pas à appeler ses idées personnelles :

Rénover un système fiscal meilleur...

Agrandir le champ de l'école nationale, de l'école laïque, respectueuse de la liberté des consciences...

Une politique sociale, généreuse et hardie, comme le génie même de notre race... étancher la soif de justice... une place toujours croissante dans nos préoccupations... le plus haut développement de la personne humaine... la République du travail... le travail fraternel.

La République a plus fait pour le peuple en trente ans que n'avaient fait les autres régimes en plusieurs siècles... des hommes dont l'éloquence et le caractère sont l'honneur de la France... illustres devanciers... conviction intime... dépouiller l'homme de parti pour devenir l'homme de l'Assemblée entière... noble magistrature... atteinte mortelle... injustement décrié... immuablement attaché... nous ne voyons en dehors qu'aventure et péril(1)

(1) M. Etienne avait dit « hors de quoi, il n'y a que chimère et péril », Admirez comme ces deux « éminents orateurs » ont su, même dans l'expression de pensées si voisines, renouveler l'expression et rajeunir la langue.

forte discipline... dignité des débats... bon renom de la France... qu'une seule âme et qu'un seul cœur... brillé sous le ciel... plus de lumière et de beauté.

Un publiciste bien informé affirmait, après le discours de M. Etienne, que celui-ci l'avait fait écrire par un cheval d'omnibus. Mais, après le discours de M. Deschanel, il s'empessa de faire amende honorable et il n'hésitait même pas à définir ainsi ce dernier morceau :

Un discours à faire nommer Etienne de l'académie française.

PHILINTE.

La Persécutée persécutrice

Annuellement, si vous vous en souvenez, une liste paraissait dans les journaux comme aux plus beaux temps de l'Afrique; elle commençait par Anatole France et se terminait par Pet-de-Loup, directeur d'institution à Fouilly-les-Chaussettes, en passant par Reveillaud, pasteur de l'église réformée.

Cette liste française, flanquée d'une liste anglaise et d'une liste américaine, pleine de noms des lyncheurs de nègres les plus réputés, partait pour la Russie. Reinach et ses frères étaient sur les trois listes.

En Russie, ces trois listes étaient présentées à

quelque ministre du tzar qui les envoyait vraisemblablement là où l'on met le sonnet d'Oronte.

Ces listes étaient une protestation contre les traitements cruels que le gouvernement russe infligeait aux Finlandais, huguenots vertueux et dont le seul tort était d'aspirer à une certaine autonomie.

Était-ce vrai? Je n'en sais rien, et je vous avouerai que je m'en fiche. Il y a assez à faire en France avant de se préoccuper du sort des Finlandais. Si une colonie française, si une province annexée comme le comté de Nice voulaient une certaine autonomie, leurs propres députés seraient les premiers à demander des fusillades, et Reinach ne ferait pas plus de listes que s'il s'agissait du sort de l'Irlande persécutée par l'Angleterre. Seulement, ici, il s'agissait d'embêter la Russie qui secoue volontiers les puces à Israël.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis quatre ans, les intellectuels sensibles ont semblé soudain se désintéresser du sort de la Finlande.

Avait-elle renoncé à son autonomie? L'avait-elle obtenue? Je n'en sais rien, et je m'en fiche encore.

Mais ce qui m'a intéressé vraiment, c'est d'apprendre que la Finlande venait d'être déclassée par l'*Univers israélite*.

On l'a biffée du tableau des nations persécutées et on l'a inscrite dans le tableau des nations persécutrices. Notification, je présume, a dû en être faite aux signataires ordinaires des listes de protestation qui finiraient par ne plus s'y reconnaître et pourraient bien gaffer, approuver, par exemple, le meurtre rituel, ou flétrir l'abatage des animaux selon le rite juif.

Les Finlandais, qui vitupéraient les Russes et les

comparaient, en leur langage biblique, à l'impur Amalécite, ont soudain lâché les Russes et se sont mis à taper sur leurs propres Juifs avec un enthousiasme subit. Et ils ont usé de la modeste autonomie que les Russes leur ont laissée, — autonomie que les Juifs voulaient plus grande encore, — pour remettre en vigueur de vieilles lois dont la nomenclature vaut vraiment la peine d'être citée :

« 1) L'entrée du territoire finlandais est interdite aux juifs. Les juifs de passage, désirant s'arrêter dans le pays, doivent demander l'autorisation du gouverneur local; cependant, il leur est défendu de s'y établir (Dispositions suédoises de 1806, Lois des 17-30 juin 1862, 11-27 juin 1888).

2) Compris dans la catégorie des non-chrétiens, les israélites ne sont point éligibles à la Diète (loi du 3-15 avril 1869).

3) Les juifs ne peuvent prospecter en Laponie pour découvrir de l'or, ni exploiter ce dernier à leur profit. (Lois des 27 mars 1872, 12 mai 1875, 30 octobre 1878).

4) Les juifs ne peuvent posséder des biens immeubles en Finlande (Lois des 16 février 1891, 28 octobre 1903).

5) Compris dans la catégorie des non-chrétiens, les juifs ne sont pas admis à ester en justice (Code de procédure).

6) La publication des bans de mariage, relativement aux juifs, est interdite, sauf dans le cas où l'un des conjoints appartient à une confession chrétienne. (Loi du 6 décembre 1869.)

7) Il est interdit aux enfants des juifs, contractant mariage, de demeurer dans le pays. (Prescription de la Chancellerie du Sénat 29 mars 1889.)

8) Il est interdit aux juives, contractant mariage avec des juifs, de demeurer dans le pays, même si leurs maris en ont le droit. (Prescription de la Chancellerie du Sénat 29 mars 1889.)

9) Il est interdit aux enfants des juifs admis à vivre en Finlande, en vertu de la loi de 1888, ainsi qu'aux enfants des réservistes et retraités de l'armée russe, résidant en Finlande en vertu de la Disposition impé-

riale du 19 juin 1886, de revenir et résider en Finlande, après avoir accompli leur service militaire dans l'Empire. (Prescription de la Chancellerie du Sénat 29 mars 1889, Règlement édicté par le Sénat en 1889, 1^{er} juin 1897 décision de la diète.)

10) Compris dans la catégorie des non-chrétiens, les juifs n'ont pas le droit d'entrer au service de l'Etat (Déclaration royale du 24 janvier 1781.)

11) Compris dans la catégorie des non-chrétiens, les juifs n'ont pas le droit de fonder des écoles publiques (Déclaration royale du 24 janvier 1781.)

12) Compris dans la catégorie des non-chrétiens, les juifs n'ont pas le droit de propager leur religion (Disposition royale du 24 janvier 1781.)

13) Il n'est pas permis aux juifs d'avoir leurs synagogues et d'entretenir leurs rabbins (Déclaration royale du 24 janvier 1781. Prescription de la Chancellerie du Sénat 29 mars 1889).

14) Les juifs convaincus de parjure sont soumis, en dehors des pénalités prévues, à l'expulsion immédiate.

15) Les juifs sont privés du droit de fabriquer, échanger et vendre des objets d'or ou d'argent, quels qu'ils soient (Déclaration du Collège royal de Commerce, 6 mai 1790).

16) La loi punit, comme un acte de cruauté, le procédé, prescrit par la loi mosaïque, pour tuer les animaux (2. février 1909, Abrogation de la Disposition impériale du 31 juillet 1903). »

Aussi les mêmes listes vont-elles prochainement recommencer à circuler, mais comme protestation contre la Finlande, cette fois, avec France en tête, Pet-de-Loup en queue, et Reveilaud au milieu (il y a quelquefois aussi un chanoine Ignace, afin que toutes les religions soient représentées).

C'est égal ! Qu'est-ce qu'ils prennent !

Et qu'ont-ils donc fait ?

Bah !... La dixième partie, peut-être, de ce qu'ils ont fait en France... Seulement, le Finlandais me paraît avoir un sale caractère.

JEAN DRAULT.

Propos d'amis

23 Mai 1912.

Une lettre :

Toujours intéressante et crâne, votre *Œuvre* ! Mais permettez-moi quelques réflexions au sujet de votre capitaine dreyfusard.

Notre jeune camarade, enfin revenu de son romantisme, commence à entrevoir la réalité, grâce à la fouguese et salutaire révolte de Gohier. Il se refuse pour tant à se dire antisémite et jure qu'il ne le sera jamais, parce qu'il s'imagine qu'être antisémite c'est vouloir massacrer les juifs, alors que c'est simplement vouloir les mettre hors d'état de nuire, en les remettant à leur place — d'étranger — et même en les utilisant.

Le capitaine dreyfusard reconnaît aujourd'hui qu'il y a une question juive, que l'esprit juif, c'est le régime de l'argent. Un peu plus de réflexion pourrait lui faire reconnaître que la démocratie, c'est la ploutocratie, et par conséquent le régime juif, ou, si vous aimez mieux, le règne des Juifs.

Enfin le voilà sur le chemin de la vérité et c'est au coup d'Agadir qu'il doit d'avoir vu clair.

S'est-il rendu compte que c'est au prix d'un grand dommage subi par la France que ce résultat a été obtenu, mais que son erreur, à lui dreyfusard, comme à beaucoup d'autres dans son cas, a contribué à infliger ce dommage à la France ?

Ceux qui, comme Maurras, ont prévu et annoncé la logique inexorable de ce coup funeste avaient donc raison et méritaient d'être écoutés.

Notre camarade, maintenant qu'il voit clair, se déclare heureux. Tant mieux ! Mais ce qui importe, c'est que la France soit heureuse, et pour la rendre telle, il faut discerner ceux qui ont raison et les suivre. Faudra-t-il pour achever le retour à la vérité de ce Français un nouveau coup d'Agadir, qui condamnera la France à une déchéance irrémédiable ? Ce sera payer cher la satisfaction pour votre correspondant de voir clair. C'est avant que la France ne succombe qu'il faut raisonner juste. Le capitaine hélas ! me paraît encore dominé par la métaphysique.

— Dans son vigoureux pamphlet sur Lépine, Gohier nous dit :

« J'ai toujours soutenu qu'il ne faut tolérer au gouvernement que des hommes intacts. »

Sans doute ! mais qui décide ? le suffrage universel en démocratie. Tant que les électeurs seront chargés du choix, ils répondront : « Nous voulons Barrabas ! »
Croyez, etc... M...

« Ennemis » ?

Nous lisons avec plaisir mais avec surprise dans les *Hommes du Jour* :

Il nous plaît d'honorer surtout nos ennemis. Ils sont d'ailleurs plus près de nous souvent, par la chaleur de leurs convictions même et par la belle ardeur qu'ils mettent à les défendre, que beaucoup de nos prétendus amis. C'est pourquoi nous lisons toujours, avec un très vif intérêt, et cependant non sans dépit, les chroniques hardies de Gustave Téry et le *Carnet* violent d'Urbain Gohier dans *L'Œuvre*. Cette fois-ci encore, cette page *L'Impitoyable Cinéma* est courageuse...

Et les *Hommes du Jour* reproduisent la belle page de Gohier, que nos lecteurs n'ont certainement pas oubliée.

Nous sommes très sensibles à ces procédés courtois, auxquels nous reconnaissons des confrères français ; mais pourquoi, même sous cette forme gracieuse, nous traitent-ils d'« ennemis » ?

Ont-ils donc été dupes des calomnies que s'appliquent à répandre, chaque semaine, depuis l'apparition de *L'Œuvre*, de pauvres feuilles publiées uniquement pour nous combattre et pour essayer de discréditer notre effort ?

Nous n'avons jamais cru nécessaire d'y répondre un seul mot, estimant qu'il suffisait, pour montrer qui nous sommes, de dire tout net et tout droit ce que nous pensons, sans nous attarder à des protestations et à des polémiques personnelles. Nous pensons avoir donné ici la mesure de notre indépendance, et les rédacteurs des *Hommes du Jour*, qui sont d'autres indépendants, peuvent rencontrer chez nous des contradicteurs : ils n'y trouveront pas « d'ennemis ».

Nous avons, d'ailleurs, le plaisir de constater que nous sommes très souvent d'accord, et sur des points essentiels.

A d'Autres points de vue...



1° On nous écrit de Tarascon...

(Récit symbolique et méridional)

Les vaillants habitants de Tarascon viennent de remporter une grande victoire. L'élément civil s'est montré, dans les plus périlleuses circonstances, à la hauteur de l'élément militaire. Tous se sont comportés en dignes descendants de l'illustre Tartarin, tueur de lions, et des grands ancêtres qui firent campagne contre la Tarasque.

Depuis le mois de janvier dernier, un fauve redoutable, échappé d'une ménagerie marseillaise, semait dans le pays la désolation et l'épouvante. Il se promenait sur les grand'routes, mordant à même les personnes quand il avait faim, déjeunant au besoin d'un gendarme dont il ne laissait que les bottes, dinant d'un garde-champêtre dont il ne laissait que les arêtes, c'est-à-dire le sabre et le fourreau.

La presse tarasconnaise, par la plus courageuse des campagnes, préconisa avec clairvoyance et énergie une solution ingénieuse : la sécurité renaîtrait dans la région sitôt qu'on se serait débarrassé du monstre. « Sus au tigre ! » tel était le mot d'ordre qui dictait son devoir à chaque citoyen.

Dès lors, les Tarasconnais, qui s'étaient bornés à de savants travaux de défensive, dirigés du fond

de leurs caves, montèrent jusque dans leurs greniers pour organiser l'affût au tigre. Des meurtrières pratiquées dans la toiture laissaient passer les canons des fusils fournis par le dernier des Costecalde.

Et dès qu'une bête à quatre pattes passait dans la rue ou sur la route : « Pan ! Pan ! sur le monstre ». Il en résulta un prodigieux massacre de veaux innocents et de jeunes chiens étourdis. Le caniche de M^{me} Bézuquet mère fut ainsi fauché, à la fleur de l'âge, par le plomb d'un héros inconnu, mais probablement très myope.



Cependant, les pouvoirs publics ne restaient pas inactifs. M. le Procureur Escartefiguedécernait tous les matins un mandat d'amener contre le tigre ; tous les soirs, la maréchaussée, éclairée par les avis d'une police subtile et précédée d'un bruit de bottes, de bottes, de bottes, s'en allait cerner le repaire du monstre. Elle y découvrait invariablement des commis-voyageurs en huiles et vins, très occupés à faire une manille, ou bien un comité électoral en train de remonter le grand ressort du prochain candidat municipal.

La maréchaussée s'excusait, et faisait annoncer le lendemain par la presse tarasconnaise qu'elle suivait une nouvelle piste et qu'elle tenait le bon tuyau.

Au bout de quatre mois, tout de même, la maréchaussée se trouva nez-à-nez avec le fauve.



Le tigre s'était installé dans la bastide d'un nommé Marius, en pleine banlieue de Tarascon.

Marius avait tout de suite jugé qu'il n'était pas assez nombreux pour entamer une conversation avec cet invité. Et il s'était dit : « Allons vite chercher les gendarmes ! »

Les gendarmes parèrent au plus urgent en télégraphiant au préfet qu'ils étaient seulement dix-sept. Le préfet envoya un régiment d'infanterie qui entama provisoirement un feu des plus nourris contre la bastide de Marius.

Cependant, les journaux tarasconnais tiraient d'heure en heure des éditions sensationnelles. Ce n'était plus un tigre qu'il y avait dans la bastide de Marius, mais dix tigres, vingt tigres... D'autre part, toute la population du département, dans un admirable élan d'héroïsme, s'était mobilisée contre le monstre et campait sur les collines autour de Tarascon. Tous les hommes en état de porter les armes étaient munis de vieux fusils bruyants et inoffensifs, comme l'âme même du Midi, ou bien de fourches infiniment plus dangereuses... car ils gesticulaient beaucoup et piquaient ainsi dans le tas, entre les côtes des gesticulateurs circumvoisins.

On vit, au bout de 48 heures, arriver deux régiments d'artillerie..., puis le génie, qui creusa des tranchées énormes et construisit des machines de guerre impressionnantes, renouvelées de Vauban.

Pendant six jours et six nuits, le canon tonna sur les hauteurs de Tarascon.

Le septième jour, le préfet dit aux généraux autour de lui rangés :

— Faisons donc sauter la bicoque... Peut-être bien qu'il n'est pas mort...

En effet, sur le toit de la maison, aux rayons du soleil couchant, on pouvait distinguer la silhouette du tigre royal. Il était peut-être encore odieux... Mais il était le seul, aux environs, qui ne fût pas ridicule.



La maison sauta... *Fen du Brut!*... Et toutes les vitres de Tarascon en sautèrent d'émotion ; et tous les Tarasconnais en sautèrent de joie.

Les héros du siège bondirent dans la bicoque fumante. Le tigre, réellement, était réduit à l'état

de descente de lit, et encore, une descente de lit d'occasion; il y avait trop de trous dedans.

Vaillamment, le préfet lui brûla la cervelle; quelques notables invités firent dans cette peau un certain nombre de trous supplémentaires. Et, enfin, l'âne vint donner son coup de pied; la foule anonyme trépigna sur le vaincu.

Tout le monde reçut la Légion d'honneur, excepté ceux qui préférèrent le Mérite agricole.

La chose ne s'est peut-être pas passée à Tarascon. Des gens prétendent qu'elle a eu lieu un peu au nord de cette ville.

Et la pièce a eu un tel succès qu'on en a donné une deuxième représentation, trois semaines plus tard.

Ces gens du Nord exagèrent toujours.

2° Le Bastion Saint-Gervais

(Communication présentée en l'an 2.740 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur une légende populaire qui courut en France au XVII^e et peut-être au XX^e siècle).

... A ces époques de mentalité déconcertante et de moralité interchangeable (à changement de vitesse et de direction), on se demande si réellement les héros d'une aussi incroyable aventure ont été admirés ou bien exécrés par leurs contemporains.

Les textes sont en complet désaccord sur la portée psychologique et sur la conclusion morale de l'histoire. Tout en racontant les faits à peu près de la même façon, ils nous en présentent les héros, tantôt comme des demi-dieux adorés des hommes, tantôt comme des bandits dont la mémoire doit être vouée à l'abomination des peuples.

Les noms des personnages varient suivant les auteurs : d'estimables écrivains nous les présentent sous les noms d'Athos, Porthos, Aramis, d'Artagnan. D'autres sources non moins autorisées nous ont transmis les noms de Bonnot, Dubois, Garnier et Vallet.

Mais l'identité des quatre individus n'est pas contestable; leur existence n'est pas contestée, il ne s'agit pas d'un mythe solaire.

Montés sur des chevaux qui abattaient alors leurs 200 kilomètres en 10 heures, ce qui prouve la dégénérescence actuelle de la race chevaline (cf. A. Dumas, *passim*), — montés, suivant d'autres auteurs, sur une automobile de couleur grise qu'on voyait simultanément à Arras, à Chantilly, à Nantes et à Perpignan, ce qui prouve la rapidité de sa course, ces héros se faisaient connaître à leurs coups. Ils se manifestaient par traumatismes et plaies perforantes.

Avant que les victimes mises à mort par eux, fussent revenues de leur étonnement, ils étaient déjà loin. Le chef de l'équipe s'appelait d'Artagnan, alias Garnier. Il était jeune. Il enlevait les femmes mariées (on a surtout parlé d'une dame Bonacieux et d'une dame Vuillemin). Il se promenait sur les grandes routes en massacrant les gens qui le regardaient de travers.

Il avait dans sa bande un homme d'une force herculéenne, qu'on appelait Porthos ou Bonnot; les facultés intellectuelles de ce comparse étaient de qualité médiocre; on l'utilisait surtout contre les sergents de ville.

Deux autres lieutenants de Garnier, nommés Athos et Aramis, offraient respectivement deux signes particuliers : Aramis était un ecclésiastique défrôqué. Athos, qui se faisait aussi appeler Dubois, était un alcoolique invétéré.

Trois préfets de police successifs : Richelieu, Mazarin et Louis Lépine, usèrent contre la bande les meilleurs limiers de leur répertoire.

C'est en vain que des agents déguisés en terrassiers guettèrent nos héros sur la route de Chantilly, alors qu'ils allaient négocier en Angleterre le produit de leurs expéditions (il s'agissait, d'après A. Dumas père, de ferrets et diamants). C'est en vain que les mêmes agents, sous la conduite de l'exempt Guichard, les attendirent héroïquement devant le zinc de tous les mastroquets parisiens.

Le bastion Saint-Gervais vit cependant la fin de l'épopée.

Le bastion Saint-Gervais était situé aux environs de La Rochelle, ou bien à Choisy-le-Roy, ou bien à Nogent-sur-Marne.

Cernés là-dedans, les bandits résistèrent pendant de longues heures contre une armée conduite par les meilleurs stratèges du royaume.

Mais Richelieu (ou Louis Lépine) fit sauter le fort aussitôt qu'après les études préliminaires et les essais indispensables, il fut arrivé à déterminer la dose d'explosif nécessaire et suffisante : cet explosif, aujourd'hui démodé, s'appelait la mélinite, ou la dynamite, ou la laryngite, un nom dans ce genre-là.

Il y eut, dans l'affaire, une charrette de paille et un chien. Les uns disent que le chien appartenait aux assiégés et fut héroïquement trucidé en matière d'épilogue. D'autres auteurs affirment qu'il accompagnait les assiégeants et qu'il mordit dans les vaincus.

Comment pourrions-nous établir la vérité sur ce point, alors que nous ne savons même pas si les personnages principaux de l'histoire furent ignominieusement, et en plusieurs morceaux, jetés aux gémonies, ou bien portés glorieusement en triomphe ?...

3^e Gloire aux vainqueurs de la Bastille ! aux vainqueurs du Fort-Bonnot ! aux vainqueurs du Fort-Garnier !

Je vous connais déjà, vous !

Vous hurliez à la mort sur le Golgotha ; fiers de votre ouvrage, vous embrassiez du même coup d'œil triomphant la croix de Jésus et celles des deux larrons.

Vous hurliez à la mort quand on rouait Mandrin, quand on brûlait Jeanne-d'Arc, quand on suppliciait la Brinvilliers, quand on écartelait Damien...

Vainqueurs et saouls, vous vous bousculiez autour de la pique qui portait la tête poudrée de la petite Lamballe !

Et vous dansiez la bamboula, dans l'île de Robinson Crusœ, autour du feu, où vous alliez faire cuire l'infortuné Vendredi.

Vous pesez du même poids sur la Justice Sociale et sur les injustices sociales. Vous insultez ignoblement au corps du vaincu, que le vaincu soit un bandit, un martyr ou un dieu...

Donc, une fois de plus, vous avez cessé pendant quelques heures d'auner du drap ou de verser des petits verres.

Vous avez pris le browning justicier ; vous avez pris figure de héros. Vous êtes partis en croisade vers la maison de Choisy, vers la villa de Nogent. Vous avez été à la curée...

Bonnot, bandit sanguinaire, fauve traqué, chien enragé, a tout de même eu un mot juste avant de mourir.

— Tas de salauds !

Tas de crétins, surtout...

La société doit se défendre, mais elle doit y

mettre quelque dignité. Les justiciers ne doivent pas être ridicules; le mépris doit aller vers l'autre côté de la barricade.

Comprenez bien: Bonnot, Garnier et C^{ie}, arrêtés sans mise en scène par des professionnels, engagés pour la vie dans quelque chiourme, la tête rasée et la mine piteuse, Bonnot, Garnier et C^{ie} auraient été la risée des jeunes apaches à l'avenir. Les imbéciles qui se sont laissés prendre!

Au contraire, Bonnot, Garnier et C^{ie}, assiégés par une innombrable armée militaire et civile, si j'ose dire, Bonnot, Garnier et C^{ie} tués sur la brèche après une héroïque résistance, prennent une allure de paladins et de martyrs.

Avoir ainsi dix mille personnes à leur enterrement, ça va désormais être le rêve des intéressants jeunes gens qui se destinent à la carrière de bandits.

Par l'exemple de Ravachol et de Liabeuf, vous avez déjà pu voir, ô justiciers amateurs, combien il était dangereux de donner aux brigands de l'avenir des héros, des martyrs et des traditions...

G. DE LA FOUCHARDIÈRE.

BULLETIN

La semaine finit dans des dispositions tout ce qu'il y a de plus calmes à l'approche de deux jours de chômage; ceux-ci ne pouvaient, d'ailleurs, que provoquer, comme d'habitude, un certain nombre de dégagements de positions.

Toutefois, la cote a montré beaucoup de résistance, et la situation monétaire reste satisfaisante.

En ce qui touche les grands marchés étrangers, le Stock-Exchange a été occupé par la préparation de la liquidation; les succès de M. Roosevelt aux élections de l'Ohio ont paru laisser assez indifférent le marché new-yorkais. Son retour à la présidence serait escompté, par quelques groupes financiers, comme devant entraîner l'abandon des poursuites contre certains trusts.

Les valeurs industrielles russes ont recommencé à se raffermir; on est cependant plutôt indécis sur le *Platine* à la suite des déclarations faites à la récente assemblée.

Communiqués

Société Centrale des Banques de Province.

La *Société Centrale des Banques de Province* va doubler son capital dans le courant du mois prochain par l'émission de 10 millions de francs d'actions A et de 40 millions de francs d'actions B à 124 1/4 %, soit 621 fr. 25

American Smelters Securities Company.

A partir du mardi 28 mai courant, il sera procédé à Paris, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France; dans les départements, en Belgique et en Suisse, dans les succursales, agences et filiales de ces établissements; à New-York, chez MM. Kuhn Loeb and Co, au placement de 153.500 actions privilégiées, série A, cumulatives 6 % de l'*American Smelters Securities Company*.

Ces actions, d'une valeur nominale de 100 dollars ou 518 francs environ et portant jouissance du 1^{er} juillet 1912, seront placées au prix de 95 dollars, soit 492 fr. 10 par action, déduction faite des intérêts à courir du 1^{er} juin au 1^{er} juillet. Cette somme est à payer lors de la demande. Le service financier de ces actions se fera non seulement à New-York, mais aussi à Paris, en Belgique et en Suisse.

L'*American Smelters Securities Company* a été constituée le 30 mars 1905 pour une durée illimitée et au capital de 77 millions de dollars. Ce capital est divisé en 17 millions de dollars d'actions privilégiées série A cumulatives 6 %, 30 millions de dollars d'actions privilégiées série B cumulatives 5 %, et 30 millions de dollars d'actions ordinaires. Il a été émis, en outre, 15 millions de dollars capital nominal d'obligations 6 %, sur lesquelles il restait en circulation, au 1^{er} février dernier, 14.508.000 dollars de capital nominal.

Cette compagnie a pour objet la fonte et l'affinage de l'or, de l'argent, du plomb et du cuivre, soit directement dans ses propres usines, soit par l'intermédiaire d'autres Sociétés qu'elle contrôle ou dans lesquelles elle possède un intérêt important. Quant aux mines, qui contiennent les métaux dont il vient d'être parlé et qu'elle détient aux Etats-Unis et au Mexique, elle ne les exploite que pour maintenir éventuellement à un niveau suffisant le stock de minerai qui lui est nécessaire.

Les recettes nettes d'exploitation qui étaient de 3.284.421 doll. 41 en 1906-1907, se sont élevées, pour l'exercice 1911, à 7.332.471 doll. 87. Après paiement des intérêts sur les obligations et après divers amortissements, il est resté à la fin de l'année dernière, un solde disponible de 4.424.029 doll. 46, alors que le montant des dividendes à distribuer à la totalité des actions de préférence Série A n'atteignait que 1.020.000 dollars.

Crédit Foncier Péruvien.

Le *Crédit Foncier Péruvien* a été constitué le 2 mai 1912 en Société anonyme française, au capital de 5 millions de francs, sous les auspices d'un groupe de banques composé de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, la *Banque Française pour le Commerce et l'Industrie*, la *Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud*, la *London Bank of Mexico and South America Ltd* et la *Banque du Pérou et de Londres*.

Ce dernier établissement, dont on connaît l'influence au Pérou et l'excellente situation financière, exploitait jusqu'ici une section hypothécaire, laquelle, au 31 décembre 1911, se traduisait au bilan général de la Banque par plus de 9.900.000 francs de prêts, couverts par un montant égal d'obligations émises. C'est précisément le développement continu de cette section qui a conduit la *Banque du Pérou* à envisager la création du *Crédit Foncier Péruvien* qui, avec des moyens d'action plus larges, pourra s'adonner spécialement aux opérations hypothécaires. Le *Crédit Foncier Péruvien* va donc profiter de l'expérience acquise par un établissement qui a derrière lui plus de vingt ans de pratique hypothécaire, en même temps qu'il bénéficiera de l'influence qui s'attache, au Pérou, au nom de la *Banque du Pérou et de Londres*.

Le *Crédit Foncier Péruvien* se propose d'émettre un emprunt obligations de 12.500.000 francs divisé en 25.000 obligations 5 0/0 de 500 francs chacune. Aux termes des lois péruviennes, le produit de cet emprunt ne peut être affecté qu'à des opérations de prêts hypothécaires et d'avances sur garanties. En outre, la Société ne peut consentir de prêts fonciers que sur première hypothèque et le montant de chaque prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur du gage. On conçoit la sécurité que confère à des obligations l'application d'une législation aussi prudente.

Les obligations qui vont être émises rapportent un intérêt annuel de 25 francs, payable sous déduction des impôts les 15 juin et 15 décembre. Elles sont amortissables en trente-sept ans à partir du 15 juin 1916, soit au pair par voie de tirage au sort annuel, soit par le rachat en Bourse si les titres sont au-dessous du pair, avec droit pour la Société d'accélérer l'amortissement. Le prix de placement est fixé à 95 0/0 ou 475 francs par obligation de 500 francs délivrée jouissance du 15 juin 1912.

Sur la base d'un tel cours, le rendement du titre ressort à 4.80 % net environ, sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les demandes sont reçues à la *Banque Privée*, à Paris, 3, rue Pillet-Will, ainsi que dans toutes les agences de Province.

Les publications légales ont été faites au *Bulletin des Annonces légales* du 13 mai 1912.

Durant la huitaine écoulée le marché des fonds d'Etat a été calme. La Rente française est restée lourde, tellement que le cours de 92 a pu être enregistré.

Les établissements de crédit sont sans grands changements.

La Banque de France est un peu lourde à 4.100.

Du 24 décembre 1911 au 21 mars 1912 les bénéfices et intérêts divers de la banque, déduction faite des dépenses d'administration, se sont élevés à 13.749.069 fr. contre 10.176.121 francs pour la même période de l'année 1911.

Le *Crédit Foncier* se tient à 815.

Le *Comptoir National d'Escompte* s'est peu modifié à 938.

La *Société Générale* reproduit ses cours de huitaine à 823 et 825.

Le *Crédit Lyonnais* revient à 1.511 ex-coupon.

Le *Crédit Industriel* fait preuve de bonne tenue à 735.

La *Société Marseillaise de Crédit* est sans changement à 885.

La Banque de Paris passe de 1.770 à 1.775.

La Banque de l'Union Parisienne revient à 1.208.

La Banque française pour le Commerce et l'Industrie s'inscrit aux environs de 298.

Le *Crédit Mobilier* oscille autour de 680.

La Banque Transatlantique varie de 299 à 294.

Le *Crédit Français* se retrouve à 566.

La Banque Franco-Américaine s'échange à 512.

On enregistre avec satisfaction dans le marché de la finance l'activité que déploie le Parquet contre les financiers véreux. Il est fort heureux que l'on ait mis fin aux tripotages de M. Paul Brassard qui tentait de concert avec un certain *Crédit Argentin pour prêts hypothécaires* une vaste escroquerie. L'attitude énergique du Parquet a économisé à la petite épargne une perte de cinq millions. Dans cet ordre d'idée le Parquet aura de la besogne!

Communiqués

Chemins de fer de la province de Santa-Fé.

Ainsi qu'il a été déjà annoncé, la Compagnie française des Chemins de fer de Santa-Fé procède en ce moment, conformément aux résolutions votées par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 19 mars, à l'émission de 140.000 obligations 4 1/2 % de 500 francs chacune, portant jouissance du 15 mai prochain et rapportant

un intérêt annuel de 22 fr. 50, payable par semestre sous-déduction des impôts, les 15 mai et 15 novembre de chaque année.

Le produit de cette émission d'obligations est destiné à opérer le remboursement en principal et intérêts des obligations de 500 francs 5 %, existantes ; le surplus du produit de l'emprunt, non absorbé par ce remboursement, servira à faire face à des dépenses de premier établissement.

Le prix d'émission est fixé à 97.75 % ou 488 fr. 75 par obligation de 500 francs, sous déduction de 2 fr. 50 prorata d'intérêt jusqu'au 15 mai prochain payé par anticipation. Soit net 486 fr. 25 payables au moment de la demande.

Un droit de souscription par préférence est réservé, jusqu'à concurrence de la quantité disponible, aux porteurs des obligations 5 %, et leurs demandes sont admises dans l'ordre de leur présentation et jusqu'au 2 avril au plus tard.

Ces demandes sont reçues à Paris : à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ; Au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère ; à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 51 et 56, rue de Provence ; et dans les succursales, agences et filiales de ces établissements à Paris, dans les départements, à Bruxelles, Genève et Amsterdam. C'est dans ces établissements que seront payés les coupons semestriels et les titres sortis aux tirages. En Belgique, en Suisse et en Hollande, ce paiement sera effectué au change de Paris, à vue.

Les publications exigées par la loi ont été faites dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 25 mars.

La Banque d'escompte et de reports.

Mardi dernier ont été introduits sur notre marché en banque, au cours de 110 francs, les actions de la Banque d'escompte et de reports, Société française au capital de 15 millions de francs, divisés en 150.000 actions de cent francs chacune.

La Banque d'escompte se trouve dès ses débuts à la tête de toute une organisation bancaire en plein fonctionnement (et qui représente une valeur notable puisque depuis 1903, elle a rémunéré son capital par des dividendes de 7 %, 8 % et enfin 10 % depuis 1905), et que pourtant elle acquiert gratuitement.

Le siège social de la Banque d'escompte et de reports est fixé à Paris ; il sera transféré très prochainement 53 bis, rue de Châteaudun.

(Publications légales au Bulletin annexe du *Journal officiel* en date du 25 mars 1912.)

Le Régime Abject



L'ASSOMMOIR NATIONAL

PAR

Henri ROCHEFORT

Gustave HERVÉ

Gaston CALMETTE

Urbain GOHIER

Gustave TÉRY, etc.



PRIX : DIX centimes

Tous les Jendis 220, Faub. St-Honoré Le N° 25 Centimes

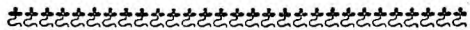
L'ŒUVRE



Pour être sûr de
lire l'ŒUVRE toutes
les semaines, même quand
la vente en est interdite,
à Paris ou en Province,
dans les kiosques ou dans
les Gares, il est indispensable
de s'y abonner.

ABONNEMENT

Par an : 10 Francs
Six mois : 6 Fr.



L'Assommoir National



C'est dans toute la presse, c'est dans toute la France le même cri d'indignation, de colère et de mépris contre « la Chambre abjecte ». Naguère, nous avons publié à l'Œuvre une brochure intitulée Le Parlement contre la Nation. Qui donc trouve aujourd'hui ce titre excessif ? Et s'il est encore besoin de démontrer que les intérêts électoraux de nos Q. M. sont toujours contraires aux intérêts essentiels de la nation, en est-il une preuve plus éclatante que celle-ci ? Sur ce point, tous les honnêtes gens de ce pays sont d'accord, et vous allez vous en convaincre en lisant les articles que nous avons réunis dans cette brochure. Nous les empruntons à nos confrères les plus notoires, et il n'est pas inutile de remarquer que toutes les opinions, tous les partis ont ici leur porte-parole, — si toutefois l'on peut décemment prononcer le mot de « parti », quand il s'agit de la France.

Ne suffit-il point, à cette heure, de prononcer son nom pour apaiser toutes nos querelles ? Ce n'est certes point le moindre intérêt de cet opuscule que d'y voir figurer Gustave Hervé entre le maître Henri Rochefort et le directeur du Figaro, M. Gaston Calmette. Lisez

attentivement l'article intitulé : La Victoire des Bistros. Quoiqu'on en dise, quoi qu'en dise Hervé lui-même, il me paraît difficile de concevoir que l'auteur de cette page généreuse n'aime pas son pays. Vraiment, on ne peut se défendre d'estimer l'homme qui consacre à une telle propagande les loisirs de sa prison. Et ce sentiment d'estime redouble, lorsqu'on songe que ceux qui le retiennent captif sont précisément les élus de l'alcool, ces imbéciles et sinistres Quinze-Mille qui font sauter nos cuirassés aux cris de « Vire la France ! », cèdent le Congo à l'Allemagne entre deux couplets patriotiques, et proclament avec cynisme qu'il leur est indispensable d'abrutir le peuple à l'assommoir pour perpétuer leur dégoûtante tyrannie.

Jamais on n'a mieux senti que dans cette circonstance l'avidissement et l'imposture de notre parlementarisme. Voici d'une part des publicistes, qui sont à juste titre considérés comme les représentants les plus autorisés de l'opinion publique. Et voilà d'autre part quelques centaines d'obscurs brailleurs de cabaret qui, siégeant au Palais-Bourbon, ont la prétention de nous signifier par leurs votes la « volonté nationale ». Comment la volonté nationale peut-elle être en contradiction si formelle avec l'opinion publique ? Et souligner cette paradoxale contradiction, n'est-ce pas dénoncer du même coup la farce démagogique, dont la France est depuis si longtemps dupe et victime ? Quand donc verrons-nous la fin de ce « régime abject » ?

GUSTAVE TERY.

L'ALCOOLISME PARLEMENTAIRE

Le résultat le plus clair du parlementarisme, c'est de pousser au crime et de propager la démence. La plupart des élections se faisant chez les bistrots, les candidats aux sièges législatifs ont un intérêt capital à la multiplication des comptoirs, où ils convient leurs électeurs à venir prendre « l'apéritif », ainsi nommé parce qu'en saoulant le consommateur, il lui enlève tout appétit. Devant les méfaits de tout ordre, assassinats compris, qui ont pour cause première l'alcoolisme, on aurait tout de même pu supposer que les députés français allaient imiter la Suisse et la Belgique en interdisant la vente des boissons alcoolisées. Ah ! bien oui ! On ne connaîtra jamais assez les lascars qui passent pour représenter le peuple souverain. Périssent le corps électoral tout entier plutôt que laisser les blocards se faire black-bouler aux élections prochaines ! Ils se rendent parfaitement compte des ravages produits dans les familles par cette dégoûtante habitude de boire. Mais ils aiment infiniment mieux voir disparaître peu à peu notre race que de ne pas être réélus.

Voilà ce dont se préoccupe exclusivement le patriotisme de cette Chambre abjecte. La discussion relative à la défense de vendre des liqueurs fortes ou tout au moins la limitation des débits de ces mixtures délétères a abouti à leur maintien, par trois cent soixante voix contre cent cinquante six. Paris compte trente mille débitants d'alcool sous toutes les formes. Beaucoup de députés, loin de voter la fermeture de ces maisons maudites, trouvent que

le nombre en est insuffisant, et, si un des leurs proposait de les porter à quarante mille. J'obtiendrait un succès sans précédent.

Or, cette saoulographie, presque générale, n'amènera pas seulement la fin de la République, mais encore celle de la France. Je suis allé, il n'y a pas longtemps, rendre visite, dans un grand hospice d'aliénés, à un pauvre garçon qui, lui, ne buvait pas et dont la folie fut d'ailleurs momentanée. Par contre, la chambre où il était interné et qui contenait huit lits n'avait pour pensionnaires que des malheureux dont la raison avait sombré dans l'alcoolisme, et l'interne, à qui j'ai demandé combien en moyenne l'établissement hospitalisait de fous alcooliques, me répondit : « Environ dix sur onze. » C'est-à-dire que si les hospices réservés aux aliénés sont archipeins, on le doit presque exclusivement à l'abus de l'absinthe et autres poisons.

Si encore les seuls ivrognes devenaient victimes de leur répugnante passion. Mais ils transmettent à leur progéniture les germes de la maladie dont ils l'empoisonnent. Dans le même établissement, où j'étais allé voir celui auquel je m'intéressais, on m'a montré un infortuné qui divaguait et qui, lui aussi était atteint d'alcoolisme, bien qu'il n'eût jamais absorbé un verre de vin pur. C'était son père qui, ivrogne invétéré, lui avait, en mourant légué ce terrible héritage. Rien n'eût été plus facile à la Chambre des députés que d'enrayer cet épouvantable fléau. Hélas ! les hôtes du Palais-Bourbon ne sont pas des fous, mais des brutes qui sacrifient le pays tout entier à leurs quinze mille francs. Peut-être ces misérables ont-ils peur qu'on ne leur retranche les bouteilles d'eau-de-vie dont ils vont s'empiffrer à la buvette.

HENRI ROCHEFORT.

Le Figaro :

PEUR OU AVEUGLEMENT

La Chambre, mise en demeure de régler la profession de débitant et de limiter le nombre des marchands de vin, n'a même pas voulu discuter.

Ainsi on a beau étaler devant leurs yeux les ravages de l'alcool, établir que la corruption de la race est un fait, montrer les plus riches, les plus magnifiques, les plus illustres de nos provinces, telles que la Normandie et la Bretagne, en proie au mal terrible qui ronge le cerveau et la moelle de leurs enfants; on a beau faire des conférences, créer des ligues, déterminer dans le pays un mouvement d'opinion qui déjà entraîne tous les citoyens réfléchis qui veulent que la France demeure; on a beau leur donner des chiffres, leur dire que notre pays possède un débit par quatre-vingts habitants, que la consommation atteint aujourd'hui trois litres par tête de Français et par an, que, depuis trente ans, le nombre des meurtriers et des déments a augmenté de 100 %, et que, du reste, partout où se développe le poison, l'on voit parallèlement monter l'étiage de la folie et de l'assassinat..., peine perdue.

Tant d'hygiénistes, de savants, de sociologues, de célèbres avocats, de législateurs méritoires qui mènent le combat doivent savoir qu'il y a quelque part, à Paris, dans la maison des lois, quelques centaines de personnages, qui, ayant banni toute foi, ne gardent plus que la crainte du marchand de vins, de qui ils tirent leur autocratie subalterne. Et ces messieurs, plutôt que de voir se fermer les officines où se manipule la matière électorale, préfèrent n'importe quoi, fût-ce la diminution, l'abâtissement, la fin de la race française.

GASTON CALMETTE.

LE TRIOMPHE DES MARCHANDS DE VINS

La Chambre a osé commettre hier l'acte le plus préjudiciable... en donnant la mesure des entrainements auxquels peut se laisser aller une Assemblée sans direction morale. Elle a renvoyé à la commission une proposition de loi adoptée par le Sénat sur la limitation des débits de boisson. Cet enterrement s'est opéré sans aucune formalité et avec moins de formes encore. Le projet a été expédié par 360 voix contre 156. On a jeté à la fosse commune ce pelé, ce galeux qui prétendait enrayer l'alcoolisme dans le pays le plus profondément atteint par les tares qu'engendre ce vice.

Quelques chiffres éclaireront les moins clairvoyants. Avant la loi de 1880 qui autorisa les débitants de boissons à ouvrir librement boutique, il y avait en France 354.000 débits ; nous en possédons aujourd'hui 480.000, soit un pour 80 habitants. En 1860, la consommation de l'alcool pur à 100° était de 2 litres 27 par habitant ; l'année dernière elle est montée à 4 litres 13, et dans certains départements, à onze et douze litres. Les conséquences sont simples : en 1869, le nombre des meurtres était de 135 ; il est aujourd'hui de 359 ; en 1835, le nombre des aliénés était de 11.000, il est aujourd'hui de 75.000 ; le nombre des conscrits déclarés impropres au service militaire atteint dans la Seine-Inférieure 30 %, dans l'Orne jusqu'à 55 %.

La Chambre a peut-être gagné la confiance des marchands de vins ; elle a perdu hier l'estime de ceux qui la croyaient préoccupée de la santé morale et physique du pays. L'avenir dira ce qu'elle peut gagner au change.

LA VICTOIRE DES BISTROS

Il va y avoir de la joie chez M. Pernod, chez M. Cusenier, chez tous les grands distillateurs de poison, chez tous les poivrots de France, de Navarre et d'Ivry.

M. Augagneur, qui en ces matières a au moins autant de compétence que Coutant d'Ivry — une compétence d'un autre genre — a, lorsqu'il était maire de Lyon, réussi à obtenir une sensible diminution du nombre des débits : 800 ont disparu ; résultat : la consommation de l'alcool a passé de 5 litres 73 à 2 litres 87 par habitant !

En Suède et en Norvège, par des mesures législatives, on est arrivé à enrayer net le fléau.

Cela, tous les députés le savent.

Où, mais il y a en France 480.000 caboulots.

Bistro est un gros électeur avec qui il ne faut pas se brouiller !

Et, par ses syndicats, dont les gros distillateurs tiennent les ficelles, il tient la grande presse d'information : le *Matin* en sait quelque chose !

Et puis, si on touche aux débits de boissons aujourd'hui, demain, poursuivant la lutte contre l'alcoolisme, on détruira le privilège des bouilleurs de cru, auquel les députés d'une centaine de circonscriptions rurales ne peuvent pas laisser toucher sans se faire black-bouler.

Alors, tous ces braves à trois poils ont regardé vers leurs circonscriptions.

Notre réélection d'abord !

L'avenir de la race après, s'il en reste ! Et

par 60 voix contre 156, ils ont enterré la proposition.

Devinez combien il y a de voix socialistes dans la minorité qui a osé braver les colères de nos seigneur bistros ?

Exactement neuf : Albert Thomas, Bouhey-Allex, Jaurès, Mauger, Nectoux, Ringuier, Roux-Costadau, Octave Vigne et Vaillant.

Tous les autres ont hurlé avec les loups !

Naturellement, pour excuser leur capitulation devant les bistros, les 350 ont invoqué les Grands Principes.

Individus ou collectivités, chaque fois que nous commettons une lâcheté ou une cochonnerie, nous l'abritons sous les Immortels Principes.

Georges Berry, au nom des bistros et des distillateurs, a invoqué la liberté du travail, la liberté du commerce. La République supprime la liberté de la presse, mais la liberté d'empoisonner le pays, de fabriquer des générations de rachitiques, de tuberculeux, d'épileptiques et de dégénérés reste heureusement inscrite comme le premier des Droits de l'Homme et du citoyen.

GUSTAVE HERVÉ.

Les Débats :

LE TRIOMPHE DE L'ALCOOLISME

Sous l'inspiration de M. Georges Berry, la Chambre a sauvé hier une de nos plus précieuses libertés, celle de l'empoisonnement.

Les adversaires de la proposition se sont bien gardés de l'attaquer en face. Ils ont suivi leur tactique habituelle. Ils se proclament, eux aussi les ennemis acharnés de l'alcoolisme et les défenseurs passionnés de l'hy-

giène publique. Seulement, toutes les fois qu'on soumet aux Chambres une mesure quelconque destinée à combattre les progrès effrayants de la consommation de l'alcool, ils la combattent en déclarant qu'elle est inefficace, ou impraticable, ou insuffisante, et qu'il vaut mieux chercher autre chose. S'agit-il de réprimer le funeste régime des bouilleurs de cru qui tue la population rurale de certaines provinces ? Ils refusent d'attenter à ce qu'ils appellent « le droit des paysans ». Essaye-t-on d'arrêter la progression croissante du nombre des cabarets ? Ils s'écrient, comme ils l'ont fait hier, que l'accroissement de la consommation de l'alcool n'a aucun rapport avec le chiffre des débits et que ce serait un crime de restreindre la « liberté commerciale ». Les faits leur infligent un éclatant démenti ; à Lyon, par exemple, d'après les chiffres donnés hier à la Chambre, la consommation de l'eau-de-vie a diminué de près de moitié depuis que la municipalité s'est appliquée à restreindre le nombre des débits. Mais peu leur importe ! Ils continuent à nier l'évidence. Pendant ce temps, le nombre des établissements où l'on vend l'alcool, qui était de 354.000 en 1879, passe à 410.000 en 1889, à 435.000 en 1899, à 480.000 en 1909, soit à peu près 1 par 80 habitants ou 1 par 30 hommes adultes, et cette proportion s'élève, dans certains villages de la région du Nord, à 1 par 15 habitants ! En même temps on voit augmenter d'année en année la tuberculose, le rachitisme, les meurtres, les violences contre les personnes, toutes les maladies, toutes les tares, tous les délits et tous les crimes qui font cortège à l'alcoolisme.

La Chambre actuelle a montré une fois de plus ce qu'est devenu chez elle le sentiment des grands intérêts nationaux. Elle a craint d'encourir la disgrâce des marchands

de vin et le souci de la réélection l'a emporté, chez la plupart de ses membres, sur toutes les considérations de salubrité et même de salut public. Son vote d'hier est un des plus affligeants qui aient été émis depuis longtemps dans nos assemblées politiques. Il jette une vive et triste lumière, et sur l'état psychologique de la Chambre, et sur le détestable régime électoral d'où elle est issue.

Le Rappel :

LA VICTOIRE DE L'ALCOOLISME

Nous ne prétendons, certes, pas que la loi proposée eût été d'une efficacité parfaite.

Nous sommes de ceux qui considèrent comme le remède nécessaire à l'alcoolisme la prohibition absolue de l'absinthe et des poisons du même genre.

Telle pouvait être aussi l'opinion de la Chambre; mais, dans ce cas, elle avait encore le devoir d'examiner la proposition qui lui était soumise pour l'amender et la compléter.

A la demande de M. Georges Berry, elle a préféré déclarer qu'elle se désintéressait des terrifiants progrès, dans le pays, de la misère, de la tuberculose, du crime et de la folie. Il ne lui reste pas beaucoup de fautes de cette gravité à commettre.

Ainsi, à chaque fois que les grands intérêts, les intérêts vitaux de la Nation sont en jeu, la Chambre abdique, *elle se dessaisit*. Quel sera son réveil au bas de la pente sur laquelle elle glissé les yeux fermés?

L'heure est venue, semble-t-il, que redoutait Robespierre, où « les mandataires du peuple ne veulent plus le bien public, parce qu'ils se sont formé un intérêt séparé de celui de la Nation ».

La Nation jugera ses mandataires infidèles.

L'Autorité :

HONTE NATIONALE

Les marchands de vins, les bars, les buvettes, les assommoirs se sont rendus les maîtres triomphants de la capitale de la France.

Impossible de faire un pas dans les quartiers populeux sans être offusqué, scandalisé du nombre de mastroquets, de distillateurs, de comptoirs qui incitent le passant aux libations perverses et malsaines.

C'est la honte de Paris, au même degré que la multiplicité désolante des « bouchons » et des débits dans les communes rurales est le fléau des campagnes.

A Paris, dès qu'une boutique devient disponible, les propriétaires sont assaillis d'offres de locations et de baux en vue d'ouvrir un bar. Chaque maison en construction a, d'avance et sur plan, son rez-de-chaussée retenu pour l'installation d'un assommoir.

Les charbonniers, eux-mêmes, sont mastroquets.

Paris, moins important que Londres en population, compte dix fois plus de débits de boissons que la grande capitale britannique.

Parcourez, le soir, les quartiers populeux et les faubourgs, vous n'y rencontrerez pour ainsi dire que des poivrots.

Et, partout, dans les ménages ouvriers, le mastroquet est l'ennemi de la mère de famille, de la ménagère qui voit s'engloutir dans la caisse du bistro la paie du mari, laissant ainsi sans pain et sans feu devant un buffet vide la petite marmaille affamée.

Tous ceux qui ont repoussé, à la Chambre, le projet du Sénat ne sont pas autre chose que les représentants de la soudographie, de l'alcool, de la dégénérescence de la race et de la honte nationale.

PAUL DE LEONI.

LE BILLET DE JUNIUS

Il y a une plaie affreuse, qui ronge notre pays jusque dans les moelles. C'est la plaie de l'alcoolisme. Tout le monde est d'accord là-dessus. Hygiénistes, moralistes, sociologues, tous ont multiplié les discours, les écrits, les enquêtes, les statistiques, qui constatent les ravages accomplis par le fléau. Tuberculose, tares héréditaires, folie, désordre des mœurs, criminalité, dégénérescence enfin de la race, tout a été mis cent fois en lumière avec des preuves irrécusables. C'est presque devenu un lieu commun. Les hommes des opinions, des croyances les plus opposées, se rencontrent dans la même pensée.

Or il y a autre chose que tout le monde sait aussi, c'est que, depuis trente ans, la loi sur la liberté absolue des cabarets, suggérée par les intérêts politiques, et votée pour assurer au parti politique qui en prit la responsabilité de précieux agents électoraux, a multiplié, avec une effrayante rapidité, sur toute la surface du territoire, le nombre des établissements où le poison alcoolique est, pour quelques sous, offert à la population. Cela étant, le simple bon sens indique que, pour diminuer l'alcoolisme, il faut entre autres choses restreindre le nombre des débits de boisson, tout au moins empêcher qu'il ne s'accroisse indéfiniment. Vous croyez cela ? Pas du tout. C'est le contraire. En limitant le nombre des débits, on rendra ceux qui resteront ouverts bien plus attrayants, bien plus luxueux, et la population s'y précipitera avec d'autant plus de frénésie. Vous ne comprenez pas ? Moi non plus.

Le plus étonnant, c'est que la Chambre a parfaitement compris, elle, si bien compris

qu'elle n'a plus rien voulu savoir et qu'elle a renvoyé tout bonnement à la commission, c'est-à-dire au cimetière des lois, la bien modeste proposition de limitation des cabarets qui était à son ordre du jour, sans même vouloir discuter une question qui, pourtant, intéresse la vie de la nation. C'est une aimable, mais un peu stupéfiante désinvolture et qui n'améliorera pas, dans l'opinion des gens étrangers aux mystères de la maison du bout du pont, la renommée de nos législateurs. Il est vrai que leur popularité s'accroîtra peut-être d'autant chez les « bistros », et cela les consolera.

JUNIUS.

COMMENT ON DEVIENT DÉPUTÉ

Il n'y a pas un crime que les Q. M. n'aient commis contre la nation.

Leur vote pour sauver l'Assommoir et pour perpétuer les ravages de l'alcoolisme est le plus lâche, le plus cynique, le plus funeste de tous ceux dont ils ont à répondre.

Le Mastroquet est le maître de la Troisième République.

On a combattu la Congrégation romaine et les Jésuites (bien surfaits). On peut combattre maintenant les Juifs, la Congrégation maçonnique, la Ploutocratie. On ne peut pas attaquer le Mastroquet.

Pourquoi ?

Parce que le comptoir du marchand de vius est la pierre angulaire du Régime abject.

D'une part, il faut que la masse ouvrière soit abrutée par l'alcool, pour qu'elle demeure indifférente à ses intérêts de classe et aux intérêts nationaux, pour qu'elle reste incapable des belles énergies révolutionnaires, pour qu'elle courbe l'échine sous le joug de tous les exploités, pour qu'elle suive en aveugle les charlatans, les histrions, les traitres.

D'autre part, l'élection uninominale se chi-

sine chez le marchand de vins. Le grand électeur est le marchand de vins pour la France comme il est Légitimus pour la Guadeloupe. Sans son investiture, impossible d'obtenir un siège au Parlement.

J'ai dépeint cent fois les misérables candidats, traînant pendant les semaines, pendant les mois qui précèdent leur élection dans tous les assommoirs, estaminets et bouges de la circonscription, payant des tournées, attrapant des gastrites, subissant les dégoûtantes familiarités des ivrognes qui veulent les dégrader avant de se les donner pour chefs.

J'en ai conclu cent fois que le Parlement actuel est nécessairement l'écume de la nation, puisqu'on n'y entre pas sans avoir abdiqué toute pudeur et toute dignité. Pas un homme respectable ne voudrait faire un pareil métier : donc il ne peut pas y avoir un homme respectable dans la Chambre du scrutin d'arrondissement.

Et parce que l'empoisonneur public les a élus, les fera réélire ou peut les faire échouer, ils lui sacrifient le peuple, ils lui sacrifient la race.

Une campagne contre l'Assommoir, contre l'Alcool serait l'œuvre la plus noble, la plus courageuse, et la préface nécessaire de la Régénération française.

Cette campagne, on l'a entreprise et on l'a fait aboutir chez les peuples scandinaves ; ils étaient naguère abîmés par l'ivrognerie ; maintenant ils sont sains et forts.

En France, les journaux mêmes qui se vantent d'avoir toutes les audaces ont reculé devant celle-là. S'ils ont eu la velléité de combattre, ils ont promptement capitulé.

Les Q. M., en refusant de s'attaquer à l'Assommoir, ont confessé leur ignoble servitude.

Par d'autres votes, ils ont travaillé à la ruine financière de la France, ou bien ils l'ont humiliée devant le monde. Par ce dernier vote, ils se sont montrés prêts à l'attuer, plutôt que de compromettre le mandat ramassé dans les cabarets.

URBAIN GOHIER

Les Représentants de la Soulographie

*Il faut retenir les noms des députés,
dont les bistros sont les grands électeurs :*

MM. Abel (J.-B.) (du Var). Adigard. Adriani. Ajam. Alasseur. Albert-Poulain. Aldy. Amiard. André Hesse. Andrieux (Louis) (Basses-Alpes). Aramon (Bertrand d'). Arbel (Loire). Argenson (d'). Aubriot (Paul). Auriol.

Babaud-Lacroze. Bachimont. Baduel. Bagnoux (comte de). Balitrand. Ballande. Bansard des Bois. Bar. Barrès (Maurice). Barthe. Basly. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Beauregard (Paul). Becays. Bedouce. Benazet. Berliet. Berniolle. Berry (Georges). Bertrand (Lucien). Betoulle. Bienaimé (amiral). Bignon (Paul). Boissel-Dombreval. Bonnefous (Georges). Borderie. Bories (Benjamin) (Tarn-et-Garonne). Boucot. Boudoint. Bouffandeau. Bouge (Auguste). Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bougues (Julien). Bouisson. (Bouches-du-Rhône). Sourély. Bourguet (André). Boury (de). Boutaud (Joseph). Bouttié. (Georges). Bouveri. Bouvier. Bouyssou (Landes). Braibant (Maurice). Brenier. Briquet. Brizon (Allier). Brousse (Emmanuel). Brunet. (Jules) (Dordogne). Brunet (Louis) (Seine). Bureau (Georges). Bussat.

Gabrol. Gadenat. Camelle. Camuzet. Cassadou. Cazauiellh. Ceccaldi. Chanoz (Antonin) (Isère). Chappedelaine (de) (Côtes-du-Nord). Chappuis (Edmond) (Jura). Charles-Pierre (Côte-d'Or). Charles Benoist (Seine). Charles Chabert. Chassaing. Chaulet. Chaubin Servinière. Chausser. Chauteamps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chenal (Amédée) (Seine). Chéron (Henry).

Ghialvo, Chopinet, Clament (Clément), Clausat, Clémentel, Cochin (Denys) (Seine), Cochin (Henry) (Nord), Combrouze, Compère-Morel, Constant (Emile), Coreil, Cornudet (vicomte), Cosnier, Couesnon (Amédée), Coureau, Goutant (Jules), Grolard.

Dalbiez, Dalimier, Daniel-Lacombe (Vendée), Danielou (Charles) (Finistère), Dansette (Jules), Dariau (Adrien), Davaine, Debaune (Louis), Delachenal, Delaroche-Vernet, Delélis-Fanien, Delmas, Deloncle (Charles), Delory, Delpierre, Denais (Joseph), Desjardins (Jules), Desplas, Dessoye, Devèze, Devins, Dion (marquis de), Dier, Disleau, Doizy, Dreyt, Drian, Drivet, Dron, Dubled, Dubois (Louis), Dubuisson, Ducarouge, Duffau, Dufour, Dufrêche, Dumas (Charles) (Allier), Dumont (Charles) (Jura), Dumont (Alfred) (Nord), Dupuy (Pierre) (Gironde), Dupuy (Paul) (Hautes-Pyrénées), Durafour, Durand (Jean) (Aude), Durand (Joseph) (Haute-Loire), Dusavel, Dutreil.

Emile Dumas (Cher), Emile-Laurent, Engerand (Fernand), Escudier (Paul), Estourbeillan (marquis de l').

Fabre (Antoine), Failliot, Faure (Emile), Fernand-Brun, Fitte, Fiandin (Ernest), Flayelle, Folleville (Daniel de), Forgemol de Bostquénard, Foucher, Fougère (Henri), Fouquet (Camille), Fournier Sarlovèze, Fournol, France (de), François Fournier.

Gaffier, Gallois, Gallot, Galpin (Gaston), Gannault, Garat, Gasparin, Géo-Gérald, Gérard (baron), Ghesquière, Gheusi, Gilbert Laurent, Gillette-Arimondy, Ginoux-Defermon, Girod (Adolphe), Goniaux, Goude (Finistère), Grandmaison (de), Grodet, Groussau, Groussier, Guernier (Ille-et-Vilaine), Guesde (Jules), Guesnier (Maurice), Guichard, Guichenné, Guislain (Louis).

Haguenin, Haudos, Hauet, Hennessy (James), Hennessy (Jean), Henry Roy, Heuzé (Robert) (Gise), Hubert Rouger, Hucher.

Jouancoux, Judet (Victor), Juigné (marquis de).

Kerguézec (de).

Lacour (Auguste), La Ferronnays (marquis de), Lafferre, Lagrosillière, Laguerre (Georges), Laitrolle Lamendin, Lamoureux, Lamy, Lanesan (de), La Porte (de), Laroche (Hippolyte), Larquier, La Trémoille (duc de), Lauche, Lauraine.

Lavaud, Leblond (Auguste), Le Cherpy, Leconte, Lefas, Lefebvre du Prey, Lefèvre (André) (Bouches-du-Rhône), Lefèvre (Abel) (Eure), Lefol, Legrand (Arthur), Le Hérissé, Lerolle, Leroy (Modeste) (Eure), Leroy-Beaulieu (Pierre), Lhoste (Joseph) (Seine-et-Marne), Limon, Lorient, Loth (Emile) (Pas-de-Calais), Louis Loustalot, Ludre (comte Ferri de), Lyons de Feuchin (baron des).

Mackau (baron de), Magniez (Emile), Mahieu, Mairat, Maître, Malavialle, Malvy, Manaut, Manus, Margaine, Marietton, Marin, Marrou, Massabuau, Massé, Maunoury, Maurice-Binder, Maurice Spronck, Meslier, Mile (Allier), Millevoye, Milliaux, Mistral, Molle (Hérault), Monestier, Monprofit, Mons, Montaigne (comte Hubert de), Montjou (de) Morel (Victor) (Pas-de-Calais), Morin (J.-B.), Moustier (marquis de), Muteau, Myrens.

Néron, Nicolas, Nicolle, Noguès, Nortier, Nouhaud, Noulens.

Pain, Pasqual, Passy (Louis), Paté (Henry), Paturet, Paul-Meunier, Péchadre, Pelisse, Perrier (Léon) (Isère), Pichery, Plichon, Pomereu (marquis de), Porteu, Poté (Georges), Pouquery de Boisserin, Prévot (Gabriel-Ellen), Puech, rugliesi-Conti (Paul) (Seine), Pujade.

Rabier (Fernand), Raffin-Duguens, Ragally, Ramel (de), Raulline (Marcel), Raynaud, Razimbaud (Jules), Reboul, Reille (baron Amédée), Renard, René Renoult, Ribière (Marcel), Robin, Roch, Roche (Ernest) (Seine), Roden, Rognon, Rouanet, Rozet (Albin), Rozier (Arthur).

Sabin, Sarrazin, Saumande, Sauzède (Aude), Savary de Beauregard, Sembat, Seydoux, Sibille, Simonet (Jean-Pierre) (Saône-et-Loire), Simyan, Sireyjol, Sixte-Quenin.

Tavé, Ternois, Thierry-Delanoue, Thivrier, Tournade, Treignier, Trouvé, Turmel.

Vandame, Veber (Adrien), Vian (Edmond), Viard, Villault-Duchenois, Villiers, Vincent (E.) (Côte-d'Or), Vincent (Daniel) (Nord), Voilin (Lucien), Voyer.

Walter, Willm (Albert).

Le Gérant : GARDANNE.

Impr. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris